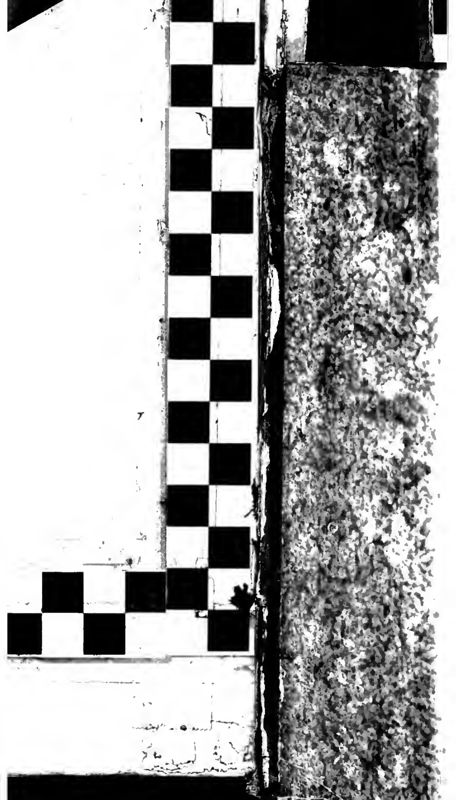
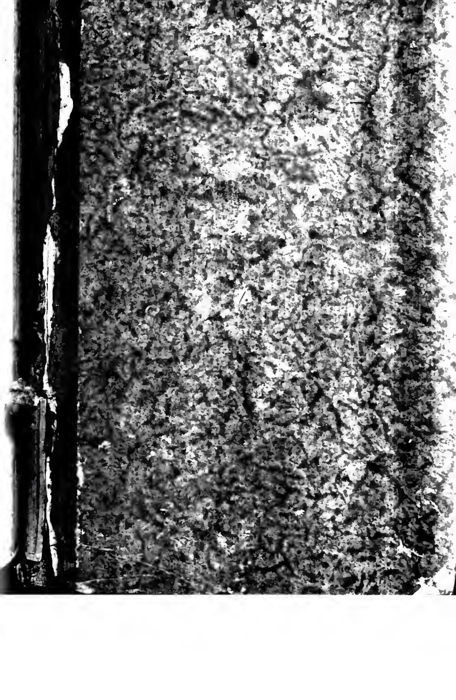
image
not
available





GALERIE

DE

L'ANCIENNE COUR.



GALERIE

DE

L'ANCIENNE COUR

OU

MÉMOIRES ANECDOTES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DES REGNES

DE HENRI IV ET DE LOUIS XIII.

TOME SECOND.





M. DCC. XCI.



MÉMOIRES ANECDOTES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DES REGNES DE HENRI IV, ET DE LOUIS XIII.

THÉODORE-AGRIPPA D'AUBIGNÉ, GENTILHOMME DE LA CHAMBRE, *SOUS HENRI IV.*

THÉODORE-AGRIPPA D'AUBIGNÉ, aïeul de Madame de Maintenon, naquit en l'Hôtel de Saint-Maury, près de Pons, le 8 Février de l'année 1550. Son pere s'appeloit Jean d'Aubigné, Seigneur de Brie en Saintonge, & sa mere, Catherine de Leſtang. Par les progrès qu'il fit dans l'étude des Belles-Lettres, on voit que ſon éducation fut

des plus soignées. A sept ans & demi il traduisit du grec le *Crito* de Platon, sur la promesse que lui fit son pere de le faire imprimer avec son effigie enfantine à la tête du Livre.

Un an après son pere l'amene à Paris; & en passant par Amboise un jour de foire, il voit la tête de ses compagnons de la conspiration d'Amboise sur des poteaux, & qui étoient encore reconnoissables; ce qui l'émut tellement, qu'il s'écrie au milieu de la foire: *Ils ont décapité la France, les bourreaux!* puis il donna des deux à son cheval. Son fils l'ayant rejoint, il lui met la main sur la tête, & lui dit: « Mon enfant, il ne faut pas épargner la tienne après la mienne, pour venger ces Chefs pleins d'honneur dont tu viens de voir les têtes: si tu t'y épargnes, tu auras ma malédiction ».

Arrivé à Paris, d'Aubigné fut mis en pension chez Béroalde, neveu de Vatable; mais bientôt après, la premiere guerre de Religion ayant commencé, les massacres & les bouleversemens qui se faisoient dans la Capitale contraignirent ce même Béroalde d'en sortir, avec sa famille & ses écoliers.

« Au bourg de Couvence, ajoute d'Aubigné dans les *Mémoires de ſa Vie privée*, notre petite troupe fut rencontrée par le Chevalier d'Achon qui y tenoit garniſon, qui l'arrêta & la mit entre les mains d'un Inquiſiteur nommé *Demo Chadras*, (le même qui en 1559, fit brûler Anne Dubourg, Conſeiller au Parlement). Tout enfant que j'étois, je ne pleurai point lorſqu'on nous mit en priſon; mais je ne pus retenir mes larmes lorſque je me vis ôter ma petite épée argentée & une ceinture avec des fils d'argent. L'Inquiſiteur m'interrogea à part, & mes réponſes le mirent fort en colere. Quelques Officiers me retirerent de la priſon & me menerent chez d'Achon, lequel me fit entendre que toute notre troupe étoit condamnée au feu, & qu'il ne ſeroit plus temps de me dédire, ſi je me laiſſois mener au ſupplice : à quoi je répondis que l'horreur de la Meſſe m'ôtoit celle du feu ».

« Ramené à la priſon, Béroalde inſtruit que notre procès étoit fait ſe mit à tâter le pouls à toute ſa troupe, & la fit réſoudre très-aiſément à ſouffrir la mort, plutôt que de changer de Reli-

gion. Sur le soir, en nous apportant à manger, on nous montra le bourreau de *Milly*, qui se préparoit pour notre supplice du lendemain. Alors chacun se mit en prieres pous s'y disposer ; mais deux heures après un Officier chargé de notre garde vint nous trouver, & me baisant à la joue, dit à Béroalde : Il faut que je meure, ou que je vous sauve tous pour l'amour de ce jeune enfant. Tenez-vous prêts pour sortir quand je vous le dirai. Voyez cependant si vous pouvez me fournir cinquante ou soixante écus, pour corrompre deux hommes sans lesquels je ne puis rien faire : sur quoi on lui fit la somme qu'on avoit cachée dans des souliers. A minuit cet Officier nous revint trouver avec ses deux hommes, & dit à Béroalde : « Vous m'avez dit que le pere de ce petit garçon (parlant de moi) avoit commandement à Orléans, promettez-moi de me faire bien recevoir dans sa Compagnie : ce qui lui ayant été promis & plus encore, il nous fit tous prendre par la main, & prenant la mienne il nous fit passer secrétement auprès d'un corps-de-garde, & ensuite nous marchâmes à travers champs & gagnâmes Montargis, où nous arrivâmes tous à

ſauveté, après avoir eſſuyé bien des fatigues & des périls ».

D'Aubigné fut à peine arrivé à la Cour du Roi Henri III, où Henri Roi de Navarre étoit encore priſonnier en 1575, qu'il ſe fit bientôt remarquer par ſes bons mots & ſes vives reparties. Etant un jour aſſis ſur un banc dans l'antichambre du Roi, trois Filles de la Reine, qu'il nomme Termes, Bourdeille & Beaulieu, & qui faiſoient, dit-il, entre elles trois cent quarante ans, ſe mirent à le turlupiner, comme un nouveau débarqué, ſur ſes habillemens qui n'étoient pas fort de mode. Comme il les regardoit ſans rien dire & d'un air qui avoit quelque choſe de moqueur, une d'elles lui demande effrontément: « Que contemplez-vous là, Monſieur? — Les antiquités de la Cour, Meſdames, répondit-il ſur le même ton ». De quoi reſtant toutes confuſes, elles finirent par lui demander ſon amitié & à faire ligue offenſive & défenſive avec lui. Ce bon mot ſuivi de pluſieurs autres le mit en grand commerce avec le beau ſexe; & divers combats dont il ſe tira avec avantage,

lui acquirent l'estime des Courtisans.

D'Aubigné ayant trouvé moyen de se faire connoître de Henri IV, alors Roi de Navarre, en fut accueilli, & dès-lors il s'attacha à ce Prince qu'il fut un des premiers à reconnoître pour roi de France. Au moment de la mort de Henri III, Henri IV son successeur légitime se trouvant presque seul, se retira dans un appartement séparé avec la Force & d'Aubigné, & les consulte sur le parti qu'il avoit à prendre. D'Aubigné prenant alors la parole, lui dit: « Sire, la chose presse & le succès dépend de la promptitude à prendre votre parti. Je vois à la Cour & dans l'armée deux sortes de personnes; les unes résolues à vous suivre & à soutenir votre droit incontestable à la Couronne; les autres, que le prétexte de la Religion rend douteux & incertains; il ne faut pas laisser à ceux-ci le temps de délibérer que Sa Majesté doit être assurée de la Noblesse Religionnaire & des Troupes qu'elle avoit amenées. Le Maréchal de Biron étant disposé à vous faire reconnoître, les principaux Chefs de l'Armée Catholique qui lui sont dévoués suivront son

exemple. Votre Majesté se servira de Givry pour engager la Noblesse de l'Isle de France & de la Brie à en faire de même ; vous donnerez pareille commission à d'Humieres auprès de la Noblesse de Picardie. Le Duc d'Épernon n'étant pas encore déclaré, c'est un signe qu'il balance ; mais il est sûr qu'il ne prendra pas le parti de la Ligue dont les Chefs sont ses plus mortels ennemis. Enfin, dans la situation où se trouve Votre Majesté, la vigueur & la fermeté rameneront tout le monde à son devoir ». Le Roi suivit le conseil de d'Aubigné, & l'événement a prouvé que ce brave Guerrier avoit raisonné avec autant de justesse que de vérité & de bonheur pour la France.

D'Aubigné voyant son Maître déterminé à partir pour Paris, & imaginant que Ségur, Chef de son Conseil, avoit appuyé cet avis qui ne plaisoit point aux zélés Huguenots, entreprit de rompre un pareil dessein ; & voici comment il s'y prit. Il connoissoit parfaitement le caractere de Ségur, & un jour que ce dernier passoit par la salle où la jeunesse de la Cour tiroit des armes, d'Aubigné parut devant lui tout

ému de cet exercice, & le prenant par la main, le mene à une fenêtre qui regardoit sur les rochers de la Bayre. Là, lui faisant remarquer le précipice qui étoit au-dessous de cette fenêtre : « Je suis chargé, lui dit-il, de la part de tous les gens de bien qui sont ici, de vous dire que voilà le saut qu'il vous faudra faire le jour que notre Maître partira pour la Cour de France ». Ségur fort étonné d'un pareil propos, lui demande qui osera lui faire faire ce saut? « Ce sera moi, réplique d'Aubigné, & si je ne puis pas le faire seul, voici ceux qui m'aideront ». Sur quoi Ségur ayant tourné la tête apperçut une douzaine de compagnons des plus déterminés, qui enfonçoient le chapeau selon leur coutume ordinaire quand on les regardoit en face, sans qu'ils sussent de quoi il étoit question. Le voyage n'eut pas lieu.

Henri avoit disgracié d'Aubigné; mais les reproches que Sa Majesté essuya à ce sujet, les infidélités de plusieurs Courtisans, & le besoin qu'il eut de cet ancien serviteur, le déterminerent enfin à le rappeler auprès de lui. Il écrivit quatre lettres à d'Aubigné, qui

les jeta toutes au feu en les recevant. « Mais quand je fus, dit-il, qu'ayant appris que j'étois prisonnier pour son service à Limoges, il avoit mis à part quelques bagues de la Reine sa femme pour payer ma rançon, & que la nouvelle lui étant venue qu'ayant eu la tête tranchée il avoit témoigné un grand deuil & perdu le repos, tout cela me toucha à mon tour, & je me déterminai à retourner auprès de lui ».

D'Aubigné avoit mis autrefois auprès du Roi de Navarre, en qualité de valet de chambre, une espece de bouffon nommé Decour, homme plein de courage & reconnoissant. Lors de la disgrace de son protecteur il refusa de demeurer au service de Henri, quelques instances que lui en fît ce Prince, & voulut à toute force suivre la mauvaise fortune de d'Aubigné. Comme ils s'en alloient de compagnie à Nérac, ce dernier dit à Decour de hâter le pas & d'aller annoncer sa venue ; ce qui fut exécuté. Le Roi l'ayant rencontré, lui demanda d'où il venoit ? A quoi l'ancien valet de chambre répondit : *Oui* ; & comme il continuoit de répondre *oui* à toutes

les questions qu'on lui faisoit, il finit par dire au Roi qui n'y concevoit rien: « Sire, je dis toujours *oui*, parce que ce qui fait chasser les gens de bien d'auprès les Rois, c'est de ne pas proférer ce mot à toutes les demandes qu'ils leur font ».

On lit dans les Mémoires de ce loyal Gentilhomme, que se retirant à *Castel-Gelgaloux*, il voulut passer chez une Dame de la Roque qui lui avoit toujours servi de mere dans ses disgraces & afflictions. En s'y rendant, il trouve sur son chemin un grand épagneul, que le Roi de Navarre avoit coutume de faire coucher sur ses pieds & souvent dans son lit. Cette pauvre bête alors abandonnée de son Maître & qui mouroit de faim, ayant reconnu d'Aubigné, vint aussi-tôt à lui & fit à ce Gentilhomme tant de caresses, qu'il en fut attendri & la mit en pension chez une femme du voisinage, après avoir fait graver sur son collier le sonnet suivant:

Le fidelle Citron, qui couchoit autrefois
Sur votre lit sacré, couche ici sur la dure;
C'est ce fidelle chien qui apprit de nature
A faire des amis & des ingrats le choix.

C'est lui qui effrayoit les brigands de sa voix,
Des dents, les assassins... D'où vient donc qu'il endure
La faim, le froid, les dédains & l'injure,
Salaire coutumier du service des Rois?

Sa fierté, sa beauté, sa jeunesse agréable
Le fit chérir de vous, mais il fut redoutable
A vos haineux, aux siens par sa dextérité.

Courtisans qui jetez vos dédaigneuses vues
Sur ce chien délaissé, mort de faim par les rues,
Attendez ce loyer de la fidélité.

Henri passant dès le lendemain à Agen, le pauvre Citron lui fut amené ainsi accoutré, & il changea de couleur en lisant ces vers; mais il se trouva bientôt plus embarrassé, lorsqu'à une Assemblée générale les Députés du Languedoc lui demanderent où étoit d'Aubigné, & ce qu'il avoit fait d'un si utile serviteur qui avoit sauvé leur Province? A quoi il répondit qu'il le regardoit toujours comme sien, & qu'il le rappelleroit bientôt auprès de lui.

Le Duc de la Trimouille étant mort accablé de la disgrace du Roi, d'Aubigné son ami prit la résolution de sortir du Royaume, parce qu'il ne voyoit plus

personne dans le Poitou sur qui il pût se confier pour défendre sa vie contre les secretes embûches de la Cour, tous les autres Seigneurs Huguenots s'étant laissés gagner par des pensions. Il étoit au moment de s'embarquer avec ses meilleurs effets, lorsqu'un Courrier lui apporta des lettres de la propre main du Roi & de la Varenne, qui lui mandoient qu'il seroit bien reçu de Sa Majesté. Ces lettres le déterminent à se rendre à Paris : là le Roi sous couleur de le charger de l'inspection des joûtes ou tournois qui se préparoient, le tint plus de deux mois sans lui parler de rien de ce qu'il avoit contre lui dans le cœur. A la fin, dit d'Aubigné, comme j'entrois avec lui dans un bois où il alloit chasser : « D'Aubigné, me dit-il, je ne vous ai point encore discouru de vos assemblées de Religion où vous avez pensé tout gâter, parce que je suis persuadé que vous y alliez de bonne foi. — Sire, lui dis-je après avoir écouté tous ses reproches, j'ai été député malgré moi à ces assemblées, tandis que d'autres briguoient cet honneur; ainsi sans oublier celui qu'on m'a fait, je vous avouerai ingénuement que je

ſavois déjà que nos plus apparens Huguenots, hormis feu M. de la Trimouille, s'étoient vendus à Votre Majeſté. Si je vous aï déplu en cela, j'oſe dire encore que j'aime mieux perdre la vie ou ſortir de votre Royaume, que de gagner vos bonnes graces en trahiſſant mes freres & compagnons. Cependant, quoi qu'il arrive, je prierai toujours Dieu qu'il vous conſerve & vous béniſſe. Sur cela, le Roi me repartit : Connoiſſez-vous le Préſident Jeannin, qui a manié toutes les affaires de la Ligue par le paſſé ? je veux que vous faſſiez habitude avec lui, & je me fierai mieux en vous & en lui qu'en tous ceux qui ont joué *au double* ».

A ces derniers mots mon Maître m'embraſſa & ſuivit ſa chaſſe. Sur quoi courant après lui & l'ayant atteint : « Sire, lui dis-je, en regardant votre viſage je reprends mes anciennes libertés & hardieſſes. Défaites trois boutons de votre pourpoint, & en voyant votre cœur, faites-moi la grace de me dire ce qui vous a mu à me haïr ». Alors ce Prince pâliſſant comme il faiſoit ordinairement en parlant d'affection, me répondit : « Vous avez trop aimé la Tri-

mouille ; vous faviez que je le haïffois, & cependant vous n'avez pas laiffé de lui continuer toujours votre affection. — Sire, repartis-je, j'ai été nourri aux pieds de Votre Majefté ; j'ai appris de bonne heure à ne pas délaiffer les perfonnes affligées & accablées par une puiffance fupérieure. Approuvez donc en moi cet apprentiffage de vertu que j'ai fait auprès de vous ». Cette derniere réponfe fut fuivie d'une feconde embraffade que me fit mon Maître en me difant de me retirer. Sur quoi il faut que je dife, continue d'Aubigné, que la France en le perdant a perdu un des plus grands Rois qu'elle eût encore eu. Il n'étoit pas fans défauts, fans doute, mais en récompenfe il avoit de bien fublimes vertus.

D'Aubigné & quelques autres avec lui penfent que la Marquife de Monceaux eut beaucoup de part à l'abjuration de Henri IV, dans l'efpérance de pouvoir plus aifément devenir Reine de France : mais Sully, qui en fa qualité de zélé Proteftant ne peut être accufé de partialité, dit que rien n'auroit été capable de faire embraffer à Henri IV une

Religion qu'il eût méprisée intérieurement & dont il eût seulement douté. Un Prince qui n'a jamais trompé les hommes devoit être bien éloigné de tromper Dieu. Si d'Aubigné avoit fait ce raisonnement si simple & en même temps si concluant, il n'auroit pas attribué, comme il le fait, la conversion de Henri à des insinuations mondaines, mais à une conviction entiere de la part de son Maître. D'Aubigné avoit de l'humeur contre Henri.

Après avoir très-bien servi ce Prince n'étant que Roi de Navarre, il en essuya des désagrémens pour avoir refusé de se rendre l'agent secret de ses amours. D'Aubigné au moment de la paix lui écrivit une lettre d'adieu conçue en ces termes: « Sire, cette lettre vous reprochera douze années de mes services & douze plaies reçues sur mon corps en vous servant. Elle vous fera souvenir de votre prison & que la main qui vous écrit en a rompu les verroux: enfin elle vous dira que cette même main est demeurée pure auprès de vous, vide de vos bienfaits & exempte de corruption, tant de la

part de vos ennemis que de la vôtre. Par cette lettre je vous recommande à Dieu, à qui je donne mes services passés, & à vous ceux de l'avenir, par lesquels je m'efforcerai de vous faire connoître qu'en me perdant vous avez perdu votre, &c. ». L'histoire se tait sur l'impression que cette lettre où respire une mâle franchise, fit sur l'esprit du Roi.

Henri IV n'étant encore que Roi de Navarre s'étoit contenté de donner son portrait à d'Aubigné pour récompense de ses services importans : ce Seigneur, bel esprit & Poëte, mit ce quatrain au bas du portrait :

> Ce Prince est d'étrange nature ;
> Je ne sais qui diable l'a fait,
> Car il récompense en peinture,
> Ceux qui le servent en effet.

Le Roi n'en fit que rire & n'en aima pas moins d'Aubigné dont il estimoit la franchise.

Cet Historien nous apprend que son Maître avoit la vue extrêmement perçante & l'ouïe monstrueuse, pour me servir de sa propre expression : il

en rapporte une preuve ſenſible. « Le Roi, dit il, étant couché à la Garnache en une grande chambre royale, & ſon lit outre les rideaux ordinaires bordé d'un tour de lit de groſſe bure, Frontenac & moi de l'autre coin de la chambre en un lit qui étoit fait de même. Comme nous drapions notre Maître, ayant mes levres ſur ſon oreille pour ménager ma voix, lui répondoit ſouvent, *Que dis-tu* ? Le Roi repart : Sourd que vous êtes ! n'entendez-vous pas qu'il dit que je veux faire pluſieurs gendres de ma ſœur » ? Nous en fûmes quittes pour lui dire qu'il dormît & que nous en avions bien d'autres à dire à ſes dépens.

Henri IV avant que d'être élevé ſur le Trône de France vouloit épouſer Diane de Coriſande d'Andonis, Vicomteſſe de Louvigny, veuve du Comte de Grammont tué au ſiége de la Fere en 1580, & connue à la Cour ſous le nom de la Comteſſe de Guiche, alors ſa Maîtreſſe. Il demande à d'Aubigné ſon ſentiment ſur ce mariage, en lui alléguant l'exemple de pluſieurs Princes qui avoient fait leur bonheur en épou-

fant des femmes qu'ils aimoient quoique fort au-dessous d'eux par leur condition. Il nomma au contraire plusieurs Souverains, qui s'étant mariés par politique avoient fait des alliances ruineuses à leurs Etats. Enfin il en dit assez pour sembler devoir déterminer d'Aubigné à lui donner un conseil conforme à son inclination. Mais celui-ci prit courageusement le contre-pied. « Rien, dit-il à ce Prince, n'est plus méprisable que ces Courtisans qui s'appuient des histoires que Votre Majesté a rapportées afin d'autoriser la passion condamnable de leur Maître. De pareils exemples, Sire, ne peuvent point vous convenir. Ces Princes jouissoient tranquillement de leurs Etats, ils n'avoient point d'ennemis sur les bras, ils n'étoient point, Sire, errans comme vous, qui ne conservez votre vie & ne soutenez votre fortune que par votre vertu & votre renommée. Vous devez aux François de grandes vertus & de belles actions. Les mauvais exemples que vous avez cités, je ne vous les impute point; je sais que vous n'aimez point la lecture: ils vous ont été fournis par des conseillers infidelles qui ont voulu flatter

votre passion. Je ne prétends point que vous y renonciez ; j'ai été amoureux, je sais ce que vous souffririez : mais servez-vous-en, Sire, comme d'un motif qui vous serve à vous rendre digne de votre Maîtresse, qui vous mépriseroit dans le fond du cœur si vous vous abaissiez jusqu'à l'épouser. Il faut que vous soyez *aut Cæsar aut nihil* ; que vous vous rendiez assidu dans votre Conseil que vous abhorrez ; que vous consacriez plus de temps aux affaires nécessaires ; que celles qui sont essentielles aient la préférence sur les autres & sur-tout sur le plaisir.... Le Duc d'Alençon est mort, vous n'avez plus qu'un pas à faire pour monter sur le Trône. Si vous devenez l'époux de votre Maîtresse, le mépris que vous ferez rejaillir sur votre personne vous en fermera le chemin sans ressource ; quand vous aurez subjugué le cœur des François par vos grandes actions, & que vous aurez mis votre vie & votre fortune à l'abri, vous pourrez alors imiter, si vous le voulez, les exemples que vous avez allégués ». Quelle liberté ! quelle dure franchise ! Henri remercia cependant d'Aubigné

de son conseil, & lui donna de grandes démonstrations d'affection. Je ne sais lequel est le plus admirable ou de la générosité de d'Aubigné, ou de la grandeur d'ame de Henri IV.

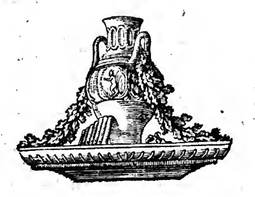
Ce Prince étoit si sûr de la fidélité de d'Aubigné, que quoique ce Gentilhomme eût refusé de le suivre au siége de Paris, le Roi mit en sa garde le Cardinal de Bourbon, reconnu Roi de France par la Ligue, sous le nom de Charles X. En vain du Plessis-Mornay allégua à Henri les sujets de plaintes que d'Aubigné gardoit au fond de son cœur. « La parole de d'Aubigné mécontent, répliqua le Roi, vaut la reconnoissance d'un autre ».

Ce même Ségur dont nous avons déjà parlé, avoit rapporté plusieurs propos libres de d'Aubigné. Il fut question de l'exiler. Notre Gentilhomme n'en eut pas moins la confiance de se présenter devant le Roi, & de lui dire : Mon Maître, je suis venu pour savoir quel est mon crime, & si vous voulez payer mes services en bon Prince ou en vrai Tyran ? — Vous savez bien, lui répondit le Roi, que je vous aime ;

mais Ségur eſt irrité contre vous, réconciliez-vous avec lui ». D'Aubigné l'al'a trouver & l'effraya ſi fort par ſes reproches menaçans, que Ségur courut dire au Roi : « Sire, Monſieur d'Aubigné eſt plus homme de bien que vous & moi ». Henri III preſſant d'Aubigné d'écrire l'Hiſtoire de ſon temps : « Sire, lui repartit ce Gentilhomme, je ſuis trop votre ſerviteur pour être votre Hiſtorien ».

Il ne ſera pas inutile, je crois, de prévenir ici que malgré l'auſtere franchiſe dont Théodore-Agrippa d'Aubigné faiſoit profeſſion, il paroît cependant plus ou moins partial en parlant de Henri IV. Auſſi pluſieurs Hiſtoriens n'ont-ils fait aucun ſcrupule de ne pas adopter aveuglément ſon témoignage qui ſe trouve contredit par d'autres Auteurs contemporains. La ſévérité des principes de d'Aubigné ne l'a pas rendu aſſez indulgent quelquefois ſur les foibleſſes de ſon Roi, & lui fait interpréter d'une maniere peu favorable des démarches cependant toutes ſimples & toutes naturelles. D'Aubigné mourut à Geneve, le 29 Avril 1630, à l'âge de quatre-vingts ans. Il fut marié deux

fois & eut plusieurs fils, qui tous ne furent pas dignes de leur pere. Il est enterré dans le cloître Saint-Pierre de Geneve. On a gravé sur sa tombe une Epitaphe bizarre composée par lui-même.



CRILLON.

Louis Berton de Crillon, de la Maison de Balbe, originaire de la Savoie & établie à Avignon, s'attacha particuliérement à Henri, Roi de Navarre, & fut un des compagnons de fortune de ce Prince. Il avoit auparavant servi sous Henri III, qui faisoit le plus grand cas de sa valeur. Crillon étoit né en 1540. Les preuves les moins équivoques de la plus haute valeur qu'il donna dès sa tendre jeunesse le firent promptement parvenir aux grades supérieurs. On ne l'appeloit dès-lors que le *Brave* ou le *Cavalier sans peur.* Un trait suffit pour peindre ce jeune Héros. Un jour qu'il assistoit à la Passion, le Prédicateur fait une peinture si touchante des mauvais traitemens qu'on avoit fait souffrir à Jesus-Christ, que Crillon tout bouillant se leve avec impétuosité, & mettant la main sur la garde de son épée, il s'écrie : *O ciel ! où étois-tu, brave Crillon ?*

C'est Henri III qui le premier lui

donna ce glorieux surnom de *brave* en le nommant Mestre-de-Camp du Régiment de ses Gardes. A la journée des barricades, Crillon qui commandoit le Régiment, vouloit s'emparer de la place Maubert pour se rendre maître du quartier de l'Université ; mais malgré sa bravoure & son ardeur il fut arrêté par les Bourgeois armés qui s'étoient déjà rendus les plus forts. Grace à la prudence de Crillon, cette journée qui auroit pu devenir très-sanglante & très-meurtriere finit assez paisiblement.

Henri III, outré de colere à la vue de l'insolente audace du Duc de Guise qui paroissoit le braver, résolut de s'en défaire. Il falloit un homme de tête & de résolution pour une action de cette conséquence. Le Roi s'adresse à Crillon. Ce Gentilhomme répond librement au Roi, que Sa Majesté connoissoit son zele & son dévouement pour Elle, mais qu'il ne feroit jamais l'office de bourreau : que s'il s'agissoit de tuer le Duc de Guise l'épée à la main dans un duel, il l'assuroit qu'en se faisant tuer lui-même il ne le manqueroit pas. La mort

mort du Duc de Guiſe, lui répond le Roi, ne me récompenſeroit jamais de la perte que je ferois d'un Gentilhomme auſſi fidelle & auſſi brave que vous : je vous demande ſeulement le ſecret. Crillon le lui jura, & tint parole.

En 1589, le Roi chargea Crillon de défendre un faubourg de la Ville de Tours, attaqué par le Duc de Mayenne. Crillon défendit ſon poſte depuis dix heures du matin juſqu'à quatre heures du ſoir. Son neveu y fut tué, & lui-même reçut deux coups d'épée & un coup de mouſquet, & fut forcé de ſe retirer de ſon poſte ; mais ayant fait fermer les portes du faubourg, il ſauva la Ville, & Mayenne fut obligé d'abandonner ſon entrepriſe.

Henri III, ſatisfait des marques de bravoure que le Roi de Navarre avoit données, lui en témoigna ſon contentement dans les termes les plus affectueux. Il prit l'écharpe blanche comme lui & ſes Officiers la portoient. Quelques Seigneurs parurent choqués de cette marque de diſtinction, entr'autres d'O, d'Entraigues & Chateau - Vieux. Mais le Maréchal d'Aumont, Crillon &

Montigny, Crillon sur-tout, soutinrent qu'on ne pouvoit faire trop de caresses à un Chef & à des troupes qui venoient de combattre avec tant de valeur, & sur lesquelles il devoit mieux compter que sur la plupart des Catholiques de son parti.

Au siége de Rouen, en 1592, Crillon, Mestre-de-Camp des Gardes, accourut avec quelques Anglois pour faire face à Villars Gouverneur de la Ville, qui venoit d'attaquer les gardes avancées & les mettre en fuite. Le Roi qui étoit alors dans la tranchée en sort tout à coup, & sa présence soutenant le courage de ses troupes, on se battit pendant plus de deux heures avec une intrépidité qui tenoit du prodige. Le Maréchal de Biron, son fils & Crillon donnerent dans cette escarmouche des preuves de la plus grande valeur. Ce dernier eut le bras cassé d'un coup d'arquebuse. A peine fut-il guéri de cette blessure qu'il se jeta lui troisieme dans un bateau chargé de vivres & vola au secours de Quilleboeuf assiégé par Villars, qui fut obligé d'abandonner cette place vu la résistance invincible de ceux qui la

défendoient, & parmi lesquels on distingua le brave Crillon.

Le Duc de Guise voulant l'éprouver, après la réduction de Marseille où Crillon avoit été envoyé, proposa à quelques Officiers de faire sonner l'alarme devant la maison de cet homme intrépide, comme si les ennemis eussent été maîtres de la ville. Ensuite le Duc monte chez Crillon, lui dit que tout est perdu, qu'on ne peut plus résister aux ennemis; qu'il valoit mieux se retirer que d'augmenter leur victoire par la perte de braves gens comme lui; qu'il avoit deux chevaux à sa porte & qu'il venoit se joindre à lui pour faire retraite ensemble. Crillon sans s'émouvoir saute à bas de son lit, s'habille, prend ses armes, & en disant qu'il vaut mieux mourir que de perdre la place, descend avec impétuosité pour combattre. Le jeune Duc l'arrête au milieu de l'escalier par un grand éclat de rire. Crillon qui voit qu'on le raille, prend le Duc par le bras & lui dit en jurant suivant sa coutume : « Jeune homme, ne te joue pas à sonder le cœur d'un homme de bien. Par la mort! si tu m'avois

trouvé foible, je te donnerois de mon poignard dans le cœur.

Henri IV difoit un jour à Crillon qu'il le regardoit comme le premier Capitaine de fon temps ; il lui répondit auffitôt avec cette liberté bien excufable fans doute dans un homme de fon caractere : « Vous en avez menti, Sire ; je ne fuis que le fecond, car vous êtes le premier ». Henri finiffoit une autre lettre qu'il lui écrivoit, par ces mots : « Adieu, je vous aime à tort & à travers ». Après la bataille d'Arques il lui écrivit encore : « Pends-toi, brave Crillon; nous avons combattu à Arques, & tu n'y étois pas » ! Quel ftyle ! quels hommes ! & quel Monarque !

Notre héros mit un jour Henri IV dans une terrible colere, dont il ne réfulta qu'un bon avis que lui donna fon Maître & fon ami. Crillon entre un jour dans le cabinet de Henri IV pour s'excufer fur quelques reproches qu'on lui faifoit : il paffe des excufes aux conteftations, & des conteftations aux emportemens & aux blafphêmes. Le Roi irrité de ce qu'il continuoit

ſi long-temps ſur le même ton, lui ordonne de ſortir. Mais comme Crillon revenoit à tout moment de la porte, on s'apperçoit que le Roi pâliſſoit de colere & d'impatience ; on eut peur que ce Prince ne ſe ſaiſît de l'épée de quelqu'un & qu'il n'en frappât le téméraire. Enfin, s'étant remis après que Crillon fut ſorti, & ſe tournant du côté des Seigneurs qui l'accompagnoient & qui avec M. de Thou avoient admiré ſa patience après un emportement ſi criminel, il leur dit : « La nature m'a formé colere ; mais depuis que je me connois je me ſuis toujours tenu en garde contre une paſſion qu'il eſt dangereux d'écouter. Je ſais par expérience que c'eſt une mauvaiſe conſeillere, & je ſuis bien aiſe d'avoir d'auſſi bons témoins de ma modération ». Quelques jours après Crillon reconnut l'excès de ſon emportement & qu'il avoit manqué à ſon Maître ; il en fut vivement affligé & n'eut rien de plus preſſé que de lui marquer ſon repentir : il va chez le Roi, la douleur peinte ſur le viſage, & ſe jette à ſes pieds. Ce Monarque plein de bonté le releve & l'embraſſe : « Je vous aime, lui dit-il, vous le ſavez

bien ; n'ai-je pas toujours rendu juſtice à votre fidélité & à votre attachement pour moi ? Votre bouillante ardeur, ſi eſtimable dans les combats, devient criminelle lorſque vous vous y livrez en parlant devant qui connoît tout ce que vous avez fait pour lui. Imitez-moi, Crillon ; apprenez à vous modérer ».

Nous avons dit que Henri III avoit donné à Crillon le nom de *brave* ; ſon ſucceſſeur ne l'appeloit que *le brave des braves*. Crillon joignit à la bravoure & à la franchiſe le plus grand déſintéreſſement ; il vit, ſans ſe plaindre, des ſujets rebelles jouir des honneurs & des dignités qu'il avoit mérités. Son zele pour ſon Maître ne ſe démentit jamais. Auſſi Henri IV, pour ſe juſtifier de n'avoir rien fait en ſa faveur, diſoit ſouvent : « J'étois ſûr du brave Crillon, & j'avois à gagner tous ceux qui me perſécutoient ».

Le Roi avoit réſolu de donner la place de Meſtre-de-Camp du Régiment de ſes Gardes à quelqu'un qui ne fût pas auſſi dévoué à d'Epernon que l'étoit Crillon, & d'Epernon ſollicitoit

cette place par le canal de Rosny, ami de Crillon. Le Roi fit parler de son côté au brave Chevalier, Rosny parla du sien. Crillon fit la sourde oreille. A la fin il s'imagine que Sa Majesté destinoit peut-être cette place à Rosny lui-même, & il lui en parle en lui faisant de grandes protestations de services. Rosny ne pouvant persuader à Crillon qu'il n'en étoit rien, lui assure que quand même on lui en feroit présent il ne l'accepteroit pas. A ce propos : « Quoi donc, s'écrie Crillon! vous n'estimez pas la charge de Crillon digne de vous? Jarni bieu, mon Grand-Maître, vous êtes un glorieux; ayant passé par mes mains, elle est digne du plus huppé de tous les Courtisans. — Je sais bien qu'un Crillon vaut mieux que mille Rosny, mais d'autres raisons m'empêchent d'y penser. — Oh! bien, c'est assez; mais je m'en déferai lorsque vous me le conseillerez, & en des mains qui vous seront agréables »; & depuis il refusa toutes les propositions qu'on lui fit.

Peu de temps après le Roi lui en parle lui-même, sans nommer celui qu'il vouloit lui donner pour successeur.

« A ce que je vois, Sire, répond Crillon; vous voulez que je me retire de votre ſervice ? — Non, ce n'eſt pas mon intention ; mais cette charge eſt incompatible avec le long ſéjour que vous déſirez faire en votre pays natal. — C'eſt donc à bon eſcient que vous voulez que je me défaſſe de ma charge. Jarni bieu ! puiſque vous le voulez, je ne le veux pas, ſi ce n'eſt en faveur de celui à qui j'en ai parlé ». Après ces paroles il ſe retire tout en colere. Le Roi ne fit que rire de cette incartade ; il prit même la réſolution de ne lui en plus parler, tant ce Prince étoit éloigné de tout ce qui avoit l'air de violence, ſur-tout à l'égard de ceux qui l'avoient bien ſervi & qu'il chériſſoit autant que Crillon.

La Maiſon de le Berton eſt iſſue de Piémont : le nom de ces Seigneurs eſt Balbe de Quiero. Voici ce qu'en dit M. de Bury, dans ſon *Hiſtoire de Henri IV:* « Le fameux Crillon fut reçu dès le berceau dans l'Ordre de Malthe. Il fit ſes premieres armes ſous François de Lorraine, Duc de Guiſe, ſurnommé le Grand, lorſque ce Seigneur fut rap-

pelé d'Italie par Henri II pour être le Reſtaurateur de la France, après la bataille de Saint-Quentin. Crillon ſe trouva à l'âge de ſeize ans au ſiége de Calais, où il ſe diſtingua beaucoup, étant le premier monté ſur la brêche du fort de Risban. Henri II lui donna le commandement de cinq cents hommes, ſur le récit que le Duc de Guiſe lui avoit fait des actions de Crillon. Il ſe trouva à la bataille de Dreux, en 1562, où il reçut deux bleſſures; & ce fut à celle de Saint-Denis, en 1567, que ſa valeur lui fit donner le ſurnom d'*homme ſans peur.* Il combattit à celle de Jarnac & de Montcontour, ſous les ordres du Duc d'Anjou (depuis Henri III), qui lui fit donner la charge de Meſtre-de-Camp. Au ſiége de Saint-Jean-d'Angely il monte le premier à l'aſſaut, eſt bleſſé à la vue du Roi & de toute la Cour, & eſt cauſe de la priſe de la Ville.

En 1570, le Roi ayant donné la paix aux Huguenots, Crillon ſe rendit à Malthe pour faire ſes caravanes. Il étoit Commandant de galere à la fameuſe bataille de Lépante, en 1571. Il eut le bonheur d'être abſent lors du maſſacre

de la Saint-Barthelemy, auquel il se seroit opposé de toutes ses forces, ou y auroit péri. De retour en France, Crillon s'attache au Duc d'Anjou qui avoit pour lui la plus grande estime. Il suit ce Prince au siége de la Rochelle, & l'accompagne ensuite en Pologne, d'où il le ramene en France en 1574, après la mort de Charles IX. Henri III, pour le récompenser, lui donne le Gouvernement de Boulogne & du Boulonnois, le fait Mestre-de-Camp d'un Régiment d'Infanterie; depuis il le nomme Colonel du Régiment de ses Gardes, le 15 Septembre 1581. En 1586 il le fait Chevalier de ses Ordres. Après la mort de Henri III il fut le premier à reconnoître Henri IV pour son successeur, en lui prêtant serment & en lui faisant prêter serment de fidélité par son Régiment. Il rend de grands services à ce Monarque pendant la guerre civile, s'étant trouvé à la plupart des expéditions militaires de ce Prince & entre autres à la bataille d'Yvri. Je ne puis m'empêcher de citer encore ici deux traits de bravoure qui font autant d'honneur à son bras qu'à son cœur:

Au siége de Quillebœuf en Normandie, il parvint à se jeter dans la Ville & à ranimer le courage des assiégés qui ne pouvoient plus tenir long-temps. Les assiégeans les firent sommer plusieurs fois de se rendre; mais Crillon se présentant toujours le premier sur la brêche, ne cessa de leur répondre : *Allez, Crillon est dedans & les ennemis sont dehors.* Il fit une si ferme contenance, que les ennemis leverent le siége.

A la bataille de Montcontour un soldat du parti opposé forme la résolution d'assassiner Crillon, comme un des premiers soutiens du parti de Henri IV. Il l'attend effectivement dans un endroit par où il savoit que ce Guerrier devoit passer, & lui tire un coup d'arquebuse qui blesse Crillon au bras. Ce brave guerrier s'élance sur l'heure sur cet assassin & alloit le percer, lorsque celui-ci se jette à ses pieds & lui demande la vie. Crillon la lui accorde & lui dit : « Si je pouvois encore compter sur la franchise & la bonne foi d'un rebelle, j'exigerois de toi de ne jamais porter les armes contre ton Prince &

ton pays : va, & ne t'offre jamais à mes yeux. Le soldat touché de tant de magnanimité, reste à ses pieds, & lui jure de ne pas se relever qu'il ne lui ait tout pardonné. Crillon lui promet l'oubli du passé ; & depuis ce moment le soldat converti servit fidellement son Prince, Crillon & l'Etat, & témoigna le reste de sa vie la plus vive reconnoissance envers son libérateur & son appui.

Au surplus, le courage n'étoit pas la seule bonne qualité qui faisoit estimer Crillon ; il possédoit encore toutes les vertus civiles : il étoit libéral, généreux, ami fidelle & modeste. Loin de porter envie au mérite d'autrui, il se faisoit un plaisir de louer les belles actions de ses contemporains. Son caractere brusque, singulier & souvent trop sincere lui fut plus d'une fois préjudiciable & l'éloigna des grands honneurs, mais le fit toujours estimer. Prêt à décider les armes à la main une querelle que lui avoit faite le brave Bussy d'Amboise, le Gentilhomme le plus pointilleux du Royaume, il lui sauve généreusement la vie dans une occasion très-périlleuse.

Crillon étoit religieux : il avoit tellement contracté l'habitude de jurer, qu'au Tribunal même de la Pénitence il juroit en demandant pardon de ses juremens & en promettant de ne plus jurer. Il mourut à Avignon, son pays natal, en 1615, âgé de plus de soixante & quinze ans. Le Duc de Crillon-Mahon & ses enfans soutiennent avec éclat aujourd'hui l'honneur de son grand nom.



DU PLESSIS-MORNAY.

PHILIPPE DU PLESSIS-MORNAY, Seigneur du Pleſſis-Morly, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & Privé, naquit au Château de Buy, le 15 Novembre 1549, & donna de bonne heure des preuves de ce qu'il ſeroit un jour. Le goût des ſciences & des lettres ſe manifeſta chez lui dès la plus tendre jeuneſſe. Il fit en très-peu de temps de rapides progrès dans les Belles-Lettres & ſur-tout dans l'étude des Langues ſavantes. Sa famille l'avoit deſtiné à l'Egliſe où il auroit ſans doute obtenu de riches bénéfices, ayant Bertier de Mornay, ſon oncle paternel, Abbé de Saint-Martin-aux-Bois & Doyen de Beauvais; & du côté de ſa mere, Philippe du Bec, Evêque de Nantes & puis Archevêque de Rheims, qui lui en auroient procurés. Mais ſa mere qui avoit donné dans les nouvelles opinions, l'y attira dès l'âge de dix ans, & il devint un des plus ſavans & des

plus zélés Réformés ; si bien que par la suite on ne l'appela plus que le *Pape des Huguenots*.

Henri IV avoit besoin de conférer avec Henri III. Les vieux Capitaines du Roi de Navarre ne veulent point quitter sa Personne. La seule idée de voir leur Chef entre les mains d'un des principaux auteurs du massacre de la Saint-Barthelemy, les fait frémir. Ils craignent que Henri III ne veuille acheter la paix de son Royaume & l'absolution des censures ecclésiastiques prononcées contre lui, au prix de la tête de leur Maître : mais Henri, sans les avertir de sa hardiesse intrépide, part le lendemain de grand matin, & suivi d'un seul Page il passe la riviere & ose aller trouver Henri III. C'est à ce sujet qu'il écrivit la lettre suivante à du Plessis-Mornay son confident : « M. du Plessis, la glace est rompue : ce n'est pas que je n'aie eu nombre d'avertissemens que si j'y allois j'étois mort ; mais j'ai passé l'eau, & je ne puis plus m'en dédire ».

Peu de temps après, au sujet du siége de Chisai, où Henri IV s'étoit fort

exposé, du Plessis lui écrit cette lettre si connue : « Sire, vous avez assez fait l'Alexandre, il est temps que vous soyez Auguste. C'est à nous à mourir pour votre Majesté, c'est là notre gloire : la vôtre, Sire, est de vivre pour la France, & j'ose dire à votre Majesté que ce lui est un devoir ». D'autres prétendent que cette lettre fut écrite à l'occasion du siége de Rouen. Henri ne s'y exposa pas moins que dans le précédent.

Henri faisoit le plus grand cas de Mornay & lui en donna une preuve bien signalée à l'occasion d'un mauvais traitement qu'il reçut de la part d'un Gentilhomme emporté. Voici le fait. Mornay étoit Gouverneur de Saumur: les soldats de Montreuil arrêterent un nommé Moncenis, & l'ayant fouillé lui trouvent des lettres qu'ils envoient à M. du Plessis pour voir s'il étoit de bonne prise : il l'étoit en effet à cause de plusieurs lettres ambiguës. Mais en ayant trouvé une du sieur de Saint-Phal, Gentilhomme & son parent, il commanda qu'il fût renvoyé libre & qu'on lui rendît toutes ses lettres. Saint-Phal, jeune homme hardi & emporté,

fut fâché de l'arrêt de ce Courrier & de l'ouverture de sa lettre, qu'il regarda comme une offense & résolut de s'en venger. Il l'attendit un jour qu'il se retiroit, & l'arrêtant en pleine rue lui demande raison de ce procédé. Du Plessis-Mornay lui répond fort honnêtement : l'audacieux Saint-Phal ne se contenant point lui assene un coup de bâton sur la tempe, dont il tomba ; & aussi-tôt Saint-Phal monte à cheval & s'éloigne à toute bride. Comme du Plessis-Mornay étoit un des principaux de la Religion réformée, & que pour sa défense il composoit beaucoup d'écrits contre les traditions reçues, & singuliérement contre le Purgatoire, on fit le quatrain suivant en forme d'allusion sur lui & le bâton de Saint-Phal :

Le Gouverneur armé de l'écritoire,
Dans la cité d'Angers sera contraint,
Ayant voulu tollir le Purgatoire,
Se prosterner sous le bâton du Saint.

Du Plessis ne voulant pas se faire justice par les armes, & il ne le pouvoit point ayant affaire à un lâche assassin,

écrivit au Roi pour supplier Sa Majesté de lui rendre justice. Henri lui écrivit de sa propre main la lettre qui suit :

« M. du Plessis, j'ai un extrême déplaisir de l'outrage que vous avez reçu, auquel je participe & comme Roi & comme votre ami : pour le premier je vous en ferai justice & à moi aussi. Si je ne portois que le second titre, vous n'en avez nul de qui l'épée fût plus prête à dégaîner, ni qui y apportât sa vie plus gaiement que moi. Tenez cela pour constant qu'en effet je vous rendrai office de Roi, de Maître & d'ami. Sur cette vérité je finis, priant Dieu vous tenir en sa garde. Je serai le 16 du prochain à Blois sans faillir, bien résolu d'apprendre le passe-pied de Bretagne ».

En conséquence le Roi ordonne à la Cour de faire le procès au sieur de Saint-Phal, comme contre un assassin de guet-apens. Sur quoi les parens, pour ne pas le voir mourir sur un échafaud, travaillerent à donner une satisfaction proportionnée à l'affront. On convint que le sieur de Saint-Phal, à genoux, demanderoit pardon au Roi en présence des principaux de la Cour,

de ses parens & dudit sieur du Plessis-Mornay, auquel il le demanderoit aussi avec sa grace, quand il auroit obtenu l'un & l'autre du Roi. Lorsqu'il se présenta devant le Roi, il étoit sans épée, comme indigne de la porter depuis son lâche attentat. Mais après qu'il eut obtenu sa grace du Roi, Sa Majesté ordonna de lui rendre son épée, étant plus honorable, dit-il à Mornay, d'être satisfait par un homme armé que désarmé. Ce fut dans cette posture humiliante qu'il lui demanda aussi pardon.

Henri III, témoin de l'heureux succès des armes de Henri Roi de Navarre, voulut se l'attacher. Il lui écrit & lui représente que son éloignement de la Cour de France l'éloigne également de la Couronne. Henri son successeur refuse pendant quelque temps de revenir dans une Cour infestée de Favoris sans mérite & dont il redoutoit les conseils ainsi qu'il en détestoit la hauteur & la cruauté. Mais du Plessis-Mornay, son Ministre confident, ayant obtenu les villes de la Rochelle, de la Charité, de Coignac & de Montauban, comme

places de fureté pour Henri fon Maître, les deux Rois conclurent leur traité de paix, & réfolurent d'attaquer Paris. Ce traité que Mornay conclut entre les deux Rois, en l'abfence de Sully qui étoit tombé malade, valut au premier le Gouvernement de Saumur.

Du Pleffis-Mornay, dit M. de Bury dans fon *Hiftoire de Henri IV*, inviolablement attaché à fa Religion dont il étoit le Chef pour la doctrine, follicitoit continuellement le Roi, qui avoit grande confiance en lui, de ne pas abandonner la Religion réformée, de lui accorder au contraire un édit favorable & de révoquer tous ceux que le feu Roi Henri III avoit donnés contre elle. Ce confeil ne fut pas fuivi heureufement par Henri IV, qui de tous les avis différens en formoit un conforme à fes vues & à fon inclination.

En 1599, du Pleffis avoit publié un Ouvrage contre l'Inftitution de l'Euchariftie & contre la Meffe, Livre rempli de citations & de paffages tirés des Peres de l'Eglife & de quelques

anciens Scolaſtiques, par leſquels il prétendoit prouver que l'Egliſe Romaine s'étoit écartée de la Doctrine de l'antiquité en pluſieurs points. Quelques Théologiens Catholiques ayant examiné cet ouvrage, y avoient trouvé grand nombre de paſſages falſifiés ou fauſſement appliqués. Ils s'en plaignirent en public. Les Prédicateurs dans leurs chaires déclamerent hautement contre ce Livre, & il parut pluſieurs écrits tant pour le réfuter que pour le ſoutenir. Le Docteur Pierre-Victor Cayet entre autres en avoit fait un extrait contenant certains paſſages qu'il ſoutenoit conſtamment avoir été falſifiés ou détournés de leur véritable ſens. Comme cet extrait faiſoit grand bruit, quelques amis de du Pleſſis-Mornay furent le trouver & lui remontrerent qu'il étoit de ſon honneur & de l'intérêt de la cauſe qu'il défendoit, de répondre au moins au Docteur Cayet; que le public étoit ſurpris qu'il eût laiſſé paſſer ſans rien dire les écrits de l'Evêque d'Evreux, du Jéſuite Troulon-le-Duc, de Dupuy & de pluſieurs autres qui l'accuſoient de mauvaiſe foi. Mais il avoit fait réponſe qu'il ne lui convenoit pas d'en-

trer en diſpute avec des Jéſuites, des Moines & autres pédans ou révoltés de cette eſpece : cependant Sainte-Marie ne ſe rebuta pas. Ayant rencontré quelques jours après du Pleſſis chez Madame la Princeſſe d'Orange, il le preſſa de nouveau de vouloir, pour la gloire de la Religion réformée qu'ils ſuivoient & pour la conſolation de leurs freres, chercher les moyens d'effacer de l'eſprit du public la croyance où il étoit que le Livre de l'Inſtitution de l'Euchariſtie n'étoit qu'un aſſemblage de paſſages des Peres fauſſement cités, tronqués, ou inutiles; que s'il avoit de la répugnance à entrer en conférence avec des perſonnes qui n'étoient pas de ſa qualité, il ſe trouvoit parmi ceux qui attaquoient ſon Ouvrage, l'Evêque d'Evreux qui publioit qu'il y démontreroit cinq cents énormes fauſſetés, de compte fait & ſans hyperbole. Cet Evêque eſt de qualité, lui dit Sainte-Marie; vous ne devez pas refuſer de conférer avec lui, autrement vous avouez tout ce qu'on dit de votre Livre. Du Pleſſis piqué de ce reproche, promit à ſon ami de défendre ſon honneur & ſon Livre.

Deux jours après il fit paroître un écrit par lequel il défioit en général tous ceux qui l'accusoient de fausseté, les exhortoit de se joindre avec lui & de signer ensemble une requête pour supplier le Roi de nommer des Commissaires à l'effet de vérifier en leur présence, de page en page & de ligne en ligne, les passages de son Livre. Le 25 Mars 1600, l'Évêque d'Evreux fit une réponse au défi de du Plessis, & offrit de lui prouver en la présence du Roi & de telles personnes capables qu'il plairoit à Sa Majesté de nommer, que dans le Livre contre la Messe il y avoit cinq cents passages faussement allégués, mutilés, inutiles, ou falsifiés; déclarant qu'il donnoit son consentement à la requête que le sieur du Plessis désiroit présenter au Roi, & qu'il étoit prêt à la signer même de son propre sang. L'Evêque d'Evreux, qui étoit dans son Diocese, envoya copie de cette réponse au Roi, avec une lettre par laquelle il supplioit Sa Majesté de permettre cette conférence. Du Plessis l'accepta; mais le Nonce du Pape s'y opposoit. Cependant Henri IV lui ayant fait entendre qu'il ne s'agissoit point de

difputer fur la Religion, mais feulement de vérifier quelques paffages qu'on accufoit du Pleffis d'avoir tronqués ou fauffement allegués, fans entrer dans le fond des matieres de controverfe, le Nonce fe rendit à ces raifons & confentit que la conférence eût lieu.

Mornay, après avoir fait de férieufes réflexions, commençoit à craindre que l'événement de la difpute ne tournât pas à fon avantage. Il favoit bien qu'il n'avoit pas vérifié lui-même fur les originaux les citations dont on fe plaignoit; qu'elles lui avoient été fournies par des Miniftres fur lefquels il avoit peut-être pris trop de confiance; ce qui dans le fait étoit arrivé. De foixante paffages pris au hafard dans cinq cents, on n'en vérifia que neuf le premier jour, on reconnut de l'erreur dans tous; & Mornay peu fatisfait de la premiere féance, ne voulut pas s'expofer à une feconde. Si bien que prétextant une indifpofition, il fe retira dans fon Gouvernement fans prendre même congé du Roi.

Mornay n'étoit nullement coupable de mauvaife foi dans cette rencontre; on

on n'avoit à lui reprocher qu'une trop grande confiance dans ceux qui lui avoient fourni ſes citations, & ſa négligence à les vérifier, choſe qu'il auroit dû faire avant de s'engager à en répondre publiquement devant toute la Cour & le Roi. On ſait que quand ce Prince eut conſenti à faire abjuration, il lui en fit de ſanglans reproches & ſe retira de la Cour; mais Henri, Monarque toujours juſte, ne l'en eſtima pas moins. Voltaire, dans ſa Henriade, peint Mornay en deux vers :

Cenſeur des Courtiſans, mais à la Cour aimé ;
Fier ennemi de Rome, & de Rome eſtimé.

Un Capitaine Hugenot ayant appris la défaite de Mornay par l'Evêque d'Evreux (Duperron), en témoigna quelque ſurpriſe. Celui qui racontoit le fait ajouta : Rien n'eſt plus vrai, Monſieur; l'Evêque d'Evreux a déjà emporté pluſieurs paſſages ſur M. du Pleſſis. Le Capitaine ſe remettant auſſitôt, réplique : Qu'importe, pourvu que Saumur lui demeure? On ſait que cette ville eſt un paſſage très-important ſur la Loire : ainſi ce bon mot cité

avec affectation par tous les Auteurs, n'eſt au fond qu'un calembourg aſſez commun.

Mornay retiré à Saumur, vivoit dans la retraite, & s'appliquoit à l'étude des lettres pour leſquelles il étoit né ; il avoit cependant ſervi avec autant de valeur que de zele dans les armées, tant que Henri IV fut Proteſtant. Lorſque Louis XIII, ſon fils, entreprit la guerre contre les Calviniſtes de ſon Royaume, Mornay lui écrivit pour l'en diſſuader. « Faire la guerre à ſes ſujets, lui repréſentoit-il, c'eſt témoigner de la foibleſſe. L'autorité conſiſte dans l'obéiſſance paiſible du peuple ; elle s'établit par la prudence & la juſtice de celui qui gouverne. La force des armes ne ſe doit employer que contre un ennemi étranger. Le feu Roi votre pere auroit bien renvoyé à l'école des premiers élémens de la Politique les nouveaux Miniſtres d'Etat, qui ſemblables aux Chirurgiens ignorans n'auroient point eu d'autres remedes à propoſer que le fer & le feu, & qui ſeroient venus lui conſeiller de ſe couper un bras malade avec celui qui eſt en bon état ». Tout le

fruit de ces remontrances fut de faire perdre à Mornay ſon Gouvernement de Saumur que Louis XIII lui ôta en 1631. Cet homme illuſtre mourut deux ans après en 1633. Il a laiſſé pluſieurs Ecrits fort eſtimés par ceux de ſon parti. Ce qui fait l'éloge de du Pleſſis, c'eſt l'eſtime particuliere, & même la vive amitié que Henri IV ne ceſſa d'avoir pour lui, malgré la différence de leurs ſentimens en fait de Religion.



ARMAND DE GONTAUT,

Baron de Biron,

MARÉCHAL DE FRANCE.

Le Baron de Biron fut élevé dans sa jeunesse en qualité de Page auprès de Marguerite de Valois, Reine de Navarre, sœur de François I, aïeule de Henri IV. Cette Princesse, la plus accomplie de son temps, ayant remarqué dans le jeune Biron beaucoup d'esprit & de jugement, lui fit donner une très-belle éducation dont il sut tirer le meilleur parti possible. Il en conserva toute sa vie la plus vive reconnoissance, qu'il témoigna par le plus grand respect & le plus fort attachement pour la famille de cette Princesse, & sur-tout pour Henri de Bourbon. Elle l'envoya faire ses premieres armes en Piémont, qui étoit alors l'école où toute la Noblesse Françoise alloit apprendre les premiers élémens de l'Art militaire. Il s'acquitta avec tant de distinction des emplois

dont il fut chargé, qu'étant revenu en France, le Roi inftruit de fon mérite l'honora d'une charge de Gentilhomme de fa Chambre. Il fervit depuis en Italie à la tête d'une compagnie de Chevau-Légers fous le premier Duc de Guife.

Biron s'étoit fait une fi bonne réputation, qu'après la mort du Duc de Guife le Roi l'envoya en Provence avec un Corps d'armée. Il s'y comporta fi fagement qu'il y établit l'union entre les Catholiques & les Hugenots, & donna dès-lors une grande idée de fa capacité. Il commanda fous les ordres du Duc d'Anjou aux batailles de Jarnac & de Montcontour, où il eut la plus grande part aux victoires que ce Prince remporta. On l'accufa de favorifer les Proteftans, mais cette calomnie étoit dictée par la jaloufie. Le Roi & la Reine-Mere lui donnoient tous les jours des marques de confidération. On venoit de lui donner la place de Grand-Maître de l'Artillerie. Cependant la haine de fes envieux ayant prévalu à la Cour, il penfa être enveloppé dans le maffacre de la Saint-Barthelemi dont il fe garantit heureufement, parce qu'il

étoit Gouverneur de la Bastille. Brantôme dit que c'étoient MM. de Tavannes & de Retz qui lui avoient prêté cette charité de proscription.

Lorsque Henri III revint de Pologne, le Duc d'Alençon son frere quitta la Cour par mécontentement & se joignit aux Huguenots. La Reine-Mere chargea M. de Biron de réconcilier les deux Princes. Il ramena le Duc d'Alençon, & rétablit l'union entre lui & son frere. Cette paix ayant été suivie d'une nouvelle guerre avec les Huguenots, elle fut encore terminée par un accommodement dont Biron seul eut tout l'honneur. C'est alors que le Roi Henri III, pour reconnoître ses services signalés, le fit Maréchal de France; & nul guerrier en France n'étoit plus digne que lui de ce premier grade des honneurs militaires.

Après la mort tragique de Henri III, le Maréchal suivit sans difficulté le parti de Henri IV, qu'il reconnut pour son légitime successeur, quoiqu'il lui eût fait la guerre du vivant de Henri III, qui le lui avoit commandé. Au moment où

Henri IV fut reconnu Roi par les principaux Seigneurs & Chefs de l'armée qui venoient de voir expirer Henri III, ou qui avoient appris sa mort, Henri IV fait appeler le Maréchal de Biron, & lui dit en l'embrassant : « C'est en ce moment qu'il faut que vous mettiez la main droite à ma Couronne : ni mon humeur ni la vôtre ne veulent pas que je vous anime par des discours. Je vous prie, en pensant à ce qui se présente sur nos bras, allez tirer le serment des Suisses comme vous entendez qu'il le faut, & puis me venez servir de pere & d'ami ». Le Maréchal lui répond : « Sire, c'est à ce coup que vous connoîtrez les gens de bien ; nous parlerons du reste à loisir. Je ne vais point essayer, mais vous quérir ce que vous demandez. » Il part aussi-tôt pour aller au quartier des Suisses ; il trouve les choses encore plus aisées qu'il ne se l'étoit promis, par la diligence & l'adresse du Sieur de Sancy, qui connoissant l'importance de l'affaire étoit allé les trouver sans attendre l'ordre du Roi, & les avoit fait consentir à demeurer deux mois dans son armée, à ne point demander de paye durant ce temps, & à députer quel-

ques-uns d'entre eux à leurs Supérieurs, pour obtenir leur agrément.

Givry venoit de se jeter aux pieds du Roi, en lui disant : « Sire, je viens de voir votre brave Noblesse, qui se réserve à pleurer son Roi, quand elle aura vengé sa mort : elle attend votre commandement ; vous êtes le Roi des braves, vous ne serez abandonné que des poltrons ». Il parloit encore, qu'on vint avertir le Roi que les Suisses s'approchoient. Henri va au-devant d'eux : le Maréchal de Biron étoit à leur tête, accompagné de Sancy & de plusieurs autres. Biron présente au Roi les Colonels & Capitaines Suisses, avec leur serment qu'ils avoient mis par écrit, de ne point quitter l'armée. Le Roi les reçoit avec cette affabilité qui lui étoit naturelle. Il embrasse Biron & Sancy, & fait à tous les Officiers les plus grandes caresses. « Messieurs, leur dit-il à tous, je vous dois le salut de mon Royaume & le mien ; je n'oublierai jamais le service important que vous me rendez aujourd'hui ».

Le Roi étoit investi de toutes parts du côté de Dieppe, n'ayant qu'une armée moins forte des trois quarts que

celle du Duc de Mayenne qui le poursuivoit. Tous les Capitaines de Henri commençoient à craindre pour son salut & ne savoient comment il pourroit se tirer de ce mauvais pas. Chacun disoit son sentiment. Henri assemble son Conseil de guerre, pour fixer par des raisons plausibles toutes les irrésolutions. La plupart étoient d'avis que le Roi, pour mettre sa Personne en sureté, devoit au-plutôt s'embarquer, pour se retirer en Angleterre ou à la Rochelle. Ils appuyoient leurs avis de si fortes considérations, que le Roi lui-même commençoit à s'ébranler, malgré que son courage s'opposoit à une résolution qui ressembloit beaucoup à la crainte. Le Maréchal de Biron piqué de voir que les discours qu'il avoit entendus paroissoient faire plus d'impression qu'ils ne méritoient, prit la parole & dit d'un ton de voix qui annonçoit sa colere : « C'est donc tout de bon, Sire, que l'on vous conseille de monter sur mer, comme s'il n'y avoit point d'autre moyen de conserver votre Couronne. Si vous n'étiez pas en France, il faudroit percer au travers de tous les hasards & de tous les obstacles du monde pour y venir ;

maintenant que vous y êtes, on voudroit que vous en fortifiez! & vos amis feroient d'avis que vous fiffiez de votre bon gré ce que le plus grand effort de vos ennemis ne fauroit vous contraindre de faire! En l'état que font les chofes? fortir de France feulement pour vingt-quatre heures? c'eft s'en bannir pour jamais. On peut bien dire que vos efpérances s'en iront au vent avec le vaiffeau qui vous emportera. Il ne faut point parler de retour, qui feroit auffi impoffible que de la mort à la vie; le péril au refte n'eft pas auffi grand qu'on vous le dépeint. Ceux qui nous penfent envelopper, font ou ceux mêmes que nous avons tenus fi long-temps enfermés dans Paris, ou gens qui ne valent pas mieux & qui auront plus d'affaires entre eux-mêmes que contre nous. Enfin, Sire, nous fommes en France, il y faut mourir; il s'agit d'un Royaume, il le faut emporter ou y perdre la vie: & quand même il n'y auroit pas d'autre fureté pour votre Perfonne que la fuite, je fais bien que vous aimeriez mieux mille fois mourir de pied ferme, que de vous fauver par ce moyen. Votre Majefté ne fouffriroit

jamais qu'on dît qu'un cadet de la Maison de Lorraine lui auroit fait perdre terre, encore moins qu'on le vît mendier à la porte d'un Prince étranger. Non, non, Sire, il n'y a ni Couronne ni honneur pour vous au-delà de la mer. Si vous allez au-devant du secours d'Angleterre, il reculera : si vous vous présentez au port de la Rochelle en homme qui se sauve, vous n'y trouverez que des reproches & des mépris. Je ne puis croire que vous deviez plutôt fier votre Personne à l'inconstance des flots & à la merci de l'Etranger, qu'à tant de braves Gentilshommes, à tant de vieux soldats, qui sont prêts à vous servir de remparts & de boucliers; & je suis trop serviteur de Votre Majesté, pour lui dissimuler que si Elle cherchoit sa sureté ailleurs que dans leur courage, ils seroient obligés de chercher la leur dans un autre parti que dans le sien ». Ces paroles prononcées avec force, fermerent la bouche à ceux qui étoient d'un avis contraire ; & le Roi, dont le courage s'accommodoit mieux de celui de Biron, résolut d'attendre l'ennemi dans un poste avantageux. Le conseil de Biron venoit de sauver la France &

le Roi. Biron fit plus, il promit au Roi qu'il feroit victorieux de fes ennemis. Lorfque de pareils hommes font de femblables prophéties, c'eft qu'ils font fûrs de les faire accomplir. Effectivement Biron contribua beaucoup au gain de la bataille d'Arques, que Henri livra peu de jours après à Mayenne, & où le Maréchal penfa périr. Il y fut renverfé de deffus fon cheval, & c'en étoit fait de lui, s'il n'eût été fecouru fort à propos.

A la prife de Vendôme on condamna à la mort le Gouverneur & un Moine accufé par le peuple même de l'avoir excité dans fes fermons à prendre les armes : le Moine fut pendu & le Gouverneur eut la tête tranchée. Le premier alla courageufement au fupplice. Pour le Gouverneur, il s'y fit traîner tout en pleurant & en fe lamentant : ayant vu paffer le Maréchal de Biron, il fe jette à fes pieds pour le prier de lui fauver la vie : le Maréchal le repouffe avec cette apoftrophe : « *Tu n'es qu'un coquin, qui n'as fu ni te défendre ni te rendre.*

A la bataille d'Ivry, le Maréchal de

Biron commandoit le Corps de réserve Il ne combattit pas, mais se présentant toujours à propos avec son Corps de réserve, il contribua, dit M. de Bury, plus qu'aucun autre des Généraux au gain de cette célebre journée. La seule chose qu'on pût reprocher à Henri IV dans cette occasion, ce fut d'avoir trop exposé sa Personne. Après la bataille le Maréchal abordant Sa Majesté pour la féliciter, lui dit : « Sire, vous avez fait aujourd'hui le devoir du Maréchal de Biron, & le Maréchal de Biron a fait ce que devoit faire le Roi ».

Le 30 Mars 1590, le Roi nomma le Maréchal de Biron pour assister de sa part à une conférence indiquée à Noisy, village près de Paris, & que le Légat avoit demandée par l'entremise du Cardinal de Gondy. Le Légat s'étant rendu au lieu où elle devoit se tenir, proposa d'abord d'assembler les Etats-Généraux, afin de pourvoir à la paix du Royaume & à la sureté de la Religion. Le Maréchal de Biron, aussi habile négociateur que grand homme de guerre, répondit que dans la conjoncture où étoient les affaires, cet expédient étoit aussi inutile qu'impossible. Le Légat proposa

ensuite une treve pour travailler à la paix ; mais cette demande ne fut pas mieux reçue que la premiere. Givry avoit accompagné le Maréchal à cette conférence. Le Légat déploya son éloquence vis-à-vis de lui, pour l'engager à changer de parti. Voyant qu'il ne réussissoit pas, il lui dit que pour faire voir qu'il étoit bon Catholique, il devoit demander l'absolution au Saint Pere ou à son Légat, pour avoir embrassé le parti d'un Prince hérétique. Givry feignant du respect, se jette à genoux aux pieds du Légat, & demande pardon des maux qu'il a faits aux Parisiens ; mais après avoir reçu la bénédiction, il reste encore dans la même posture : le Légat lui dit alors de se relever, Givry lui répond : « Non pas, j'attends l'absolution des maux que je suis bien déterminé à leur faire par la suite ». Le Légat confus de cette raillerie, & voyant que sa ruse avoit mal réussi, sort & se retire aussi-tôt dans Paris.

Biron joignoit aux grandes qualités qui constituent le vrai guerrier, celle de ne jamais porter envie au mérite d'autrui. Henri IV avoit promis le Gouvernement de Grenoble à Lesdiguieres :

les Courtifans s'oppofoient à ce que le Roi tînt fa parole. Le Maréchal l'engageoit feul à la remplir, & c'étoit le vœu de Henri. Il eut le courage de contredire tous ceux qui prétendoient déterminer Henri à refufer. Le Roi, dit-il, a promis le Gouvernement de Grenoble à M. de Lesdiguieres dans un temps où il n'y avoit pas d'apparence que cette Ville feroit prife : tout Huguenot qu'eft cet Officier, il n'y a pas parmi les Catholiques qui font ici préfens, un feul homme qui ait rendu à Sa Majefté de plus grands fervices que lui ; il n'eft donc pas jufte de vouloir qu'Elle le prive de la récompenfe qui eft due à ce brave guerrier. L'autorité du Maréchal, qui lui-même avoit figné le Traité par lequel le Gouvernement étoit promis, empêcha qu'aucun ne répliquât ; & l'on fit fur le champ expédier le brevet.

Le Roi ayant réfolu le fiége de Noyon fit inveftir la Ville par le Baron de Biron. Comme l'armée n'étoit au plus que de huit mille hommes, la Ville ne fut pas inveftie fort exactement, & le Vicomte qui y commandoit pour la Ligue, faifoit

tous ſes efforts pour la ſecourir ; mais ils furent tous rendus inutiles par le Maréchal de Biron, qui faiſoit faire la garde la plus exacte dans tous les quartiers. Il tailla en pieces le Régiment de la Chanterie & de Treblencourt, que Tavannes y avoit envoyés. Enfin après pluſieurs autres exploits de la plus haute valeur, il s'empare de la Ville dans le cours de l'année 1591. Ce coup hardi fit un terrible échec à la réputation du Duc de Mayenne, qui s'étoit avancé de très-près pour la défendre.

En 1592, le Maréchal de Biron accourut au ſiége de Rouen avec quelques Anglois ; le Maréchal & ſon fils donnerent en cette circonſtance des marques de la plus éclatante valeur. Le Roi voulant reconnoître l'armée du Duc de Parme qui s'avançoit, charge le Maréchal du ſiége de Rouen. Biron ayant appris le péril auquel Henri IV s'étoit expoſé à l'affaire d'Aumale, prit la liberté de lui dire lorſqu'il le revit : « Sire, apprenez qu'il eſt mal-ſéant à un grand Roi tel que vous de faire le métier d'un Capitaine de Chevau-Légers ».

Le siége de Rouen continuoit sous la conduite du Maréchal, qui ayant été assez griévement blessé dans un assaut, fut obligé de se retirer, après avoir forcé néanmoins Villars, Commandant de la Ville, à y rentrer. Peu de temps après, Henri lui donna ordre de lever le siége. Le Maréchal averti à temps de l'arrivée du Prince de Parme, prit de si sages mesures pour se retirer sans crainte, qu'il alla effectivement se porter aux Bans, village au-dessous de Rouen, sans être aucunement inquiété; & il se retrancha si bien, que le Duc de Parme n'osa venir l'attaquer.

Peu de temps après la levée du siége de cette Ville, le Maréchal fit investir celle d'Epernay qui fut prise; mais elle coûta la vie au Maréchal de Biron, qui eut la tête emportée par un boulet de canon, comme il alloit reconnoître la Place. Le Roi fit en sa personne une perte irréparable; c'étoit le plus grand Capitaine de la France. C'est ainsi que le Sieur de la Noue, bon connoisseur, s'exprime sur son compte, dans ses *Discours militaires*. Brantôme le regardoit comme le plus grand Capitaine de la Chrétienté. Il avoit commandé en chef

dans ſept batailles ou combats, & avoit reçu autant de bleſſures. Ce grand homme ignoroit l'art ſi dangereux de flatter les Princes & de les corrompre; il leur parloit toujours avec décence & reſpect, mais avec une noble fermeté & même avec hardieſſe. Il étoit infatigable dans les actions militaires & dormoit peu; lorſqu'il étoit ſans affaires il ſe plaiſoit à table, moins pour manger, que pour l'agrément de la ſociété & pour prendre quelque relâche.

Biron étoit un homme fort inſtruit pour ſon ſiecle, où la plupart des Seigneurs ne ſavoient encore ni lire ni écrire; il ſavoit parfaitement la Géographie, & poſſédoit l'Hiſtoire. Perſonne n'avoit plus d'intelligence que lui à lever les plans des lieux où il commandoit, diſant que ce talent étoit un des plus néceſſaires à un bon Général. Il avoit raiſon. Il déteſtoit le pillage & le brigandage, auſſi ne chercha-t-il jamais à s'enrichir par cette voie ni par aucune autre. Son mérite lui ſuſcita bien des jaloux, ſur-tout parmi les Seigneurs Catholiques; mais il étoit adoré de l'Officier ſubalterne & des ſoldats, qui diſoient : *Nous pouvons dormir, car Biron veille pour nous.*

Sa mort causa la plus grande affliction au Roi, qui dit hautement qu'il le connoissoit pour un des Seigneurs de son Royaume le plus sincérement attachés à sa Personne; & effectivement il n'eut jamais de part aux tracasseries que les autres lui firent au sujet de la Religion.

Il paroîtra peut-être difficile, après ce témoignage rendu à Biron par le Roi lui-même, d'ajouter foi à ce qu'on trouve dans le premier volume des *Mémoires de l'Etoile.* Il y est dit dans une note, que le Maréchal de Biron fut d'avis, incontinent après la mort de Henri III, de ne point reconnoître Henri IV pour son successeur, à moins qu'il ne se fît Catholique : sans cette condition, nous ne devons lui donner que la qualité de Capitaine général, & lui jurer toute obéissance en cette qualité : laquelle proposition, dit Harlay de Sancy qui rapporte le fait, fut trouvée mauvaise. Sancy ajouta qu'il étoit plus expédient pour ceux qui refuseroient de reconnoître Henri IV pour le légitime successeur du défunt, de se retirer dans leurs maisons, plutôt que de mettre en avant des propositions

pareilles à celles du Sieur Maréchal. Il dit encore après : « M. de Biron en faisant cette proposition, pensoit plus à ses affaires particulieres, qu'à celles du Roi ou de l'Etat ; & il ne resta attaché au parti du Roi, que parce que Sa Majesté lui promit le Comté de Périgord. »

Le Roi, au lieu de prendre Paris, dont il auroit pu se rendre maître, s'amusoit tantôt avec la veuve du Comte de la Roche-Guyon, tantôt avec l'Abbesse de Montmartre : le Maréchal de Biron un peu fâché, ne put s'empêcher de dire au Roi : *Sans doute, Sire, que vous avez changé de Religion ?*

Ce fut encore, selon l'Etoile, de l'avis du Maréchal de Biron qu'il consultoit sur toutes les affaires importantes, que Henri se décida à rétablir les Edits de pacification accordés aux Huguenots sous le regne précédent, parce que, ajoute notre Auteur, le Maréchal, dans le fond de son cœur, ne haïssoit point les Réformés.

Le Roi qui étoit à Noyon, ayant appris que des Troupes Allemandes arrivoient, quitta le Comte d'Essex qui

lui amenoit trois mille Anglois, & remit ledit Comte entre les mains du Maréchal de Biron, pour l'entretenir & l'amuser jusqu'à son retour. Il est dit dans une note sur ce passage du même Auteur, que ce Seigneur (le Maréchal de Biron) fut le premier qui reconnut Henri IV pour légitime Roi de France après Henri III. Comment accorder ce passage & celui que nous avons ci-devant cité? Le siége de Rouen fut commencé par Biron avec les 3000 Anglois qu'avoit amenés le Comte d'Essex. Ce Seigneur Anglois adressa un défi au Chevalier Picard, qu'il rétracta aussi-tôt à cause de la disproportion de qualité entre lui & le Chevalier. Il l'adressa ensuite à André de Brancas-de-Villars, Gouverneur de la Place. Sa lettre portoit en substance: « Que s'il vouloit, il le combattroit à cheval ou à pied, armé ou en pourpoint, & maintiendroit que la querelle du Roi étoit plus juste que celle de la Ligue; que lui Comte d'Essex étoit meilleur que lui Villars, & que sa maîtresse étoit plus belle que celle de M. le Gouverneur ».

Villars répondit à cette lettre ce qui

fuit : « Pour venir à l'article de votre lettre par laquelle vous me défiez au combat, vous favez aſſez qu'il n'eſt pas en ma puiſſance de l'accepter pour le préfent, & que la charge où je fuis employé m'ôte la liberté de pouvoir particuliérement diſpofer de moi. Mais lorfque M. le Duc de Mayenne fera par-deçà, je l'accepte très-volontiers, & vous combattrai avec armes accoutumées aux Gentilshommes; ne voulant cependant faillir de répondre à la concluſion de votredite lettre, par laquelle vous voulez maintenir que vous êtes meilleur que moi. Sur quoi je vous dirai que vous en avez menti & mentirez toutes les fois que vous voudrez le maintenir, auſſi-bien que vous mentirez lorfque vous voudrez dire que la querelle que je défends pour la défenſe de ma Religion, ne foit meilleure que ceux qui s'efforcent de la détruire. Et quant à la comparaifon de votre maîtreſſe à la mienne, je veux croire que vous n'êtes pas non plus véritable en cet endroit, qu'aux deux autres. Toutefois ce n'eſt pas chofe qui me travaille fort pour le préfent. *Signé* VILLARS ».
Ce défi n'eut d'autre fuite que les

divers jugemens que porterent les deux partis ; & nous n'avons cité ce trait que comme une remarque à faire ſur les mœurs de ce temps-là.

Je trouve encore un paſſage dans l'Etoile, qui me paroît bien oppoſé au témoignage rendu ci-deſſus par Henri IV à ce grand homme. Il eſt dit dans ce paſſage, « que ſi le Maréchal de Biron après avoir défait deux Régimens ennemis au ſiége de Rouen, n'avoit point arrêté l'Infanterie du Roi, la victoire auroit été complete & la Ville priſe ». Mézerai paroît avoir adopté cette idée, puiſqu'il dit : « Le Maréchal de Biron arrêta dans cette journée le cours de la victoire, & ſe contentant d'avoir battu les ennemis, il ne voulut pas les pouſſer à bout, de peur d'achever une guerre où il avoit le principal commandement ». On dit qu'il avoit répondu au Baron de Biron ſon fils, qui lui demandoit cinq cents chevaux pour défaire entiérement les troupes de la Ligue : *Quoi donc ! nous veux-tu renvoyer planter des choux à Biron ?* réponſe qui irrita ſi fort ce Baron, qui ne penſoit qu'à acquérir de la gloire, qu'il dit à pluſieurs de ſes amis, *que*

s'il étoit Roi, il feroit couper la tête au Maréchal.

Cayet en rapportant ſa mort, dit : «C'étoit un valeureux Seigneur & un auſſi expérimenté Général qu'aucun autre qui eût été de ſon temps». L'Etoile ajoute : « Les Ligueurs ſe réjouiſſent de la mort de Biron, étant délivrés d'un ennemi bien redoutable. Les Catholiques Royaliſtes qui reſpectent ſon grand mérite, l'accuſent d'être la cauſe du retardement de la converſion du Roi. Au ſurplus, il a rempli dignement les premiers emplois du Royaume, tant dans l'Armée que dans le Cabinet. Il fut parrain du Cardinal de Richelieu, à qui il donna le nom d'*Armand* ».



CHARLES

CHARLES DE GONTAUT,

DUC DE BIRON,

MARÉCHAL DE FRANCE, FILS DU PRÉCÉDENT.

CHARLES DE GONTAUT, premier Duc de Biron, naquit environ l'an 1562, avec autant d'ambition qu'Armand son pere, mais avec moins de fidélité, comme le remarquent les Auteurs du *Dictionnaire des Grands Hommes.* Charles annonça de bonne heure qu'il avoit hérité de la valeur de son pere, & Henri qui le remarqua, lui témoigna dès-lors une estime, & l'on peut ajouter une amitié toute particuliere. En 1589, le Roi fit attaquer la ville de Vendôme. On commença par le Château, où ayant fait une brêche assez considérable avec le canon, le Baron de Biron, fils d'Armand, la força l'épée à la main à la tête de quelques soldats & suivi de Châtillon son compagnon d'armes. Le Baron fut blessé au bras & à la tête à la bataille

d'Ivry, où il combattit ſous les yeux du Roi.

Dans le cours de la même année, le Baron de Biron ſe trouva à une affaire ſanglante qui eut lieu au paſſage de la riviere d'Aine ; il ſe trouva ſi fort engagé dans les bataillons ennemis qui l'enveloppoient de toutes parts, que ſi le Roi n'eût couru à ſa défenſe & n'eût fait un puiſſant effort pour le délivrer, il couroit riſque de perdre la vie ou au moins la liberté.

Henri IV ſatisfait de la conduite pleine de bravoure qu'avoit toujours fait paroître le Baron de Biron, lui donna, en 1594, le bâton de Maréchal de France, pour l'indemniſer en quelque façon de la charge d'Amiral que celui-ci avoit été obligé de céder à Villars qui avoit ſi vaillamment défendu la ville de Rouen contre les troupes de Henri IV. La charge d'Amiral lui fut promiſe & donnée pour l'attirer dans le parti du Roi: ce fut Sully qui fit encore cet accommodement.

Le Roi avoit inveſti avec le Maréchal de Biron la ville de Laon défendue par Jeannin. Cette ville attendoit un convoi conſidérable de munitions & de ſubſiſtances. Le Maréchal de Biron

apprend que ce convoi de 400 charrettes, escortées par douze cents fantassins & trois cents chevaux, doit passer par une forêt voisine ; il va l'y attendre avec seize cents hommes, moitié François, moitié Suisses, & quatre cents chevaux. Il charge si rudement l'escorte qu'il taille toute l'infanterie en pieces, s'empare du convoi & poursuit la Cavalerie jusqu'aux portes de la Fere. Les gens du métier mirent cette action du Maréchal au rang des plus belles, & lui en attribuerent toute la gloire. Dans cette action le Maréchal s'étoit en effet surpassé par son affabilité & son autorité soutenue avec beaucoup d'adresse ; il avoit retenu avec lui les Suisses & les François pendant vingt-quatre heures dans le bois sans manger. Il eut cependant la générosité de dire qu'il devoit partager cette gloire avec Sancy qui, disoit-il, la pique à la main, & montrant l'exemple à tous, avoit ramené à la charge les Suisses, rebutés par la furieuse mousqueterie & la bravoure des Espagnols.

Le Roi donne, en 1595, le Gouvernement de Bourgogne au Maréchal,

qui s'y rend maître de plusieurs villes & places importantes. Sa Majesté avoit chargé le Marquis de Mirabeau d'aller reconnoître les ennemis qui, dit-on, s'approchoient. A peine ce Marquis eut-il fait une lieue qu'il revint en désordre, en disant qu'ayant été brusquement chargé par un corps de quatre cents chevaux, il n'avoit pu reconnoître les ennemis aussi distinctement qu'il l'auroit souhaité. Le Maréchal de Biron qui survient à l'instant avec un corps de trois cents chevaux, propose d'y aller lui-même. Il n'a pas fait mille pas à la tête de sa troupe qu'il apperçoit sur une colline voisine environ soixante Cavaliers ; il va droit à eux & les dissipe, ce qui donne la facilité de découvrir l'armée Espagnole, dont quatre cents hommes s'étoient détachés & poursuivoient le Baron d'Ossonville qui venoit rejoindre le Roi. Ces quatre cents hommes abandonnent le Baron & viennent attaquer le Maréchal de Biron. Lorsqu'il fut à quelque distance, ce corps au lieu de charger le Maréchal se sépare en deux partis à dessein de reconnoître s'il étoit soutenu. Ces troupes étoient suivies de six cents chevaux qui font la

même manœuvre. Le Maréchal qui pénetre leur dessein, partage ses Cavaliers en trois escadrons, donne le commandement de la droite à Mirabeau, celui de la gauche au Baron de Luz, & lui avec le troisieme se forme un peu derriere. Mais deux escadrons ennemis, de cent cinquante chevaux chacun, chargent Mirabeau & de Luz: ce dernier court un très-grand danger; mais Biron court à bride abattue, le dégage dans le temps qu'il alloit être pris, & repousse cette Cavalerie; il se disposoit à la poursuivre, mais ayant apperçu plusieurs escadrons qui s'avançoient vers lui pour l'envelopper, il fait sa retraite assez en désordre après avoir reçu un coup de sabre sur la tête & un coup de lance dans le bas-ventre. Tout blessé qu'il étoit, ayant rallié environ cent vingt Cavaliers, il vole au secours du Roi, qui à la tête seulement de trois cents chevaux avoit à se défendre dans le moment contre huit cents. Ce secours arrivé fort à propos acheve de mettre les ennemis en fuite.

Les Espagnols venoient de reprendre Amiens. Le Roi ne voulant pas

leur laiſſer une ville ſi importante entre les mains, monte auſſi-tôt à cheval pour les chaſſer. En paſſant à Corbie où étoit le Maréchal de Biron, il lui donne un camp volant de quatre mille hommes de pied & de ſept cents chevaux, avec ordre d'inveſtir Amiens du côté de l'Artois. Quoique le Maréchal eût été d'un avis contraire, il ſe conduiſit avec tant de valeur & de diligence pour bloquer cette place, qu'il contribua plus que perſonne, dit Mezeray, à la faire reprendre. Quoique ſes troupes fuſſent moins nombreuſes que celles de la garniſon, il commence la circonvallation. Il fait des courſes dans le pays ennemi, intercepte la communication avec Dourlens dont la ville pouvoit recevoir les plus grandes commodités ; il s'empare des convois que les Eſpagnols vouloient y faire entrer, & enfin reſſerre Amiens de ſi près qu'il empêche la garniſon de ſortir dans la campagne, & ſe conſerve ſi bien lui-même qu'il eſt en état d'attendre le Roi qui ne tarde pas à venir à ſon ſecours.

Dans une des premieres ſorties, Porto Carero, Officier Eſpagnol, de

grande valeur & très - expérimenté, lequel défendoit la Ville, donna avec tant de vigueur à la tête de cinq cents chevaux ſur le pont de Long-Pré, qui étoit au quartier du Maréchal de Biron, qu'ils s'emparerent du Fort conſtruit ſur la Somme, & en demeurerent maîtres pendant plus de deux heures. Mais la gloire qu'ils y acquirent penſa leur coûter cher, car Biron les ayant attaqués, les chaſſa du Fort & les pourſuivit ſi vivement juſqu'à cent pas de la Ville, qu'ils n'y ſeroient jamais rentrés ſi quatre cents hommes de leur Infanterie ne fuſſent ſortis pour les recueillir & pour favoriſer leur retraite. Deux jours après cette ſortie Porto Carero ayant demandé une ſuſpenſion d'armes pour parler au ſieur de Saint-Luc, Officier François qu'il connoiſſoit, celui-ci lui dit que le Maréchal de Biron louoit ſon courage & lui ſouhaitoit du bonheur pour conſerver ſa réputation; qu'il ſeroit marri qu'il la perdît, & pour ce lui offroit les courtoiſies & les bons offices que les Cavaliers ſe rendent aux occaſions. Porto Carero lui repart que ſa réputation n'égaloit pas celle de Biron, mais qu'il n'avoit pas

moindre envie que lui de trouver quelque occaſion de l'augmenter ; qu'il étoit réſolu de faire une ſortie & d'attaquer puiſſamment les tranchées ; qu'il eſpéroit que le Maréchal de Biron ſe portant toujours aux périls où les courages de ſa qualité cherchoient la gloire, il le feroit priſonnier, & qu'il auroit le moyen de reconnoître les offres de ſa courtoiſie. « Pardieu, lui réplique Saint-Luc, le Maréchal de Biron ne ſe prend pas avec un ſac de noix » ! ce qui fit beaucoup rire, dit Matthieu, aux dépens de la vanité de Porto Carero, auquel le Maréchal de Biron donna dans cette ſortie des preuves de ce que Saint-Luc avoit avancé.

Dans la troiſieme ſortie que firent les Eſpagnols & qui fut dirigée par Franciſque d'Arco & Diégo Durant, qui ſortirent chacun à la tête de trois cents hommes de pied, ſoutenus par quelque Cavalerie, ils donnerent par deux endroits, l'un à la droite de la tranchée où étoit le Régiment de Picardie, & l'autre à la gauche où étoit le Régiment de Fleſſan. Ils tuerent Fleſſan & Fouquerolle, tous deux Meſtres-de-Camp, & ayant nettoyé la tran-

chée ils poufferent jufqu'aux batteries pour enclouer le canon. Le Maréchal de Biron, à la tête d'un petit nombre d'Officiers & de foldats, tint ferme dans un lieu fort étroit & les arrêta ; mais il auroit infailliblement fuccombé, fi le Prince de Joinville ne fût accouru du quartier voifin avec cent hommes pour le fecourir. On combattit en cet endroit avec beaucoup de courage. Cependant comme les Efpagnols étoient fort fupérieurs en nombre, les François commençoient à reculer, lorfque le Roi furvint heureufement accompagné d'un grand cortége de Nobleffe, fi bien qu'on força les Efpagnols à faire retraite.

En l'année 1601, Henri pour répondre à la célebre ambaffade d'Elifabeth, Reine d'Angleterre, qui lui avoit envoyé le Comte d'Egmont, un des principaux Seigneurs de fon Royaume, lui envoya le Maréchal de Biron, que depuis quelque temps il avoit fait Duc & Pair. Il étoit accompagné dans cette ambaffade par deux cents Seigneurs & Gentilshommes. Le Roi ordonna qu'on lui comptât cent mille francs pour cette

ambaſſade, & cent écus par jour pour défrayer ſon monde. Pendant le ſéjour que le Roi avoit fait à Calais, il avoit été averti que ce Maréchal tenoit d'aſſez mauvais diſcours ſur ſa perſonne, qui pouvoient faire croire qu'il avoit des deſſeins pernicieux. M. de Sully le fonda ſur ce fait & en avertit le Roi, qui pour lui ôter toutes ces noires penſées de l'eſprit & tous chagrins, l'envoya vers la Reine d'Angleterre, de laquelle il ſavoit qu'il recevroit plutôt des inſtructions de bien faire, que des perſuaſions pour le faire manquer à ſon devoir. Dupleix eſt de ce ſentiment, & croit que le Roi fit choix du Maréchal de Biron plutôt que d'un autre Seigneur, afin qu'il prît occaſion de penſer à lui par la punition qu'Eliſabeth avoit faite depuis peu du Comte d'Eſſex ſon favori, qui avoit conſpiré contre l'Etat.

Le même jour que le Maréchal arriva en Angleterre, il trouva les principaux Seigneurs de la Cour de la Reine qui l'attendoient & qui le conduiſirent à ſon logis. Deux jours après il fut conduit à l'audience par cent cinquante Gentilshommes Anglois qui l'avoient

été prendre chez lui. Le Maréchal ſe rendit au Palais, précédé de cent cinquante Gentilshommes François, conduits chacun par un Gentilhomme Anglois. La ſalle dans laquelle il eut audience étoit parée des plus précieux meubles de la Couronne.

La Reine étoit aſſiſe dans une chaiſe élevée de trois marches ; à ſes côtés il y en avoit deux autres avec des carreaux de velours, mais plus baſſes, préparées pour l'Ambaſſadeur. Avant que d'arriver à cette ſalle il falloit paſſer par trois autres ſalles ſuperbement parées. Dans la premiere étoient les Dames du pays, dans la ſeconde les filles de la Reine, dans la troiſieme les matrônes ou les vieilles.

La Reine aſſiſe ſur ſon Trône, auſſitôt qu'elle eut vu le Maréchal de Biron qu'elle reconnut ſur le portrait qu'on lui en avoit fait, dit tout haut : « Eh ! Monſieur de Biron, comment avez-vous pris la peine de venir voir une pauvre vieille en laquelle il n'y a plus rien qui vive, que l'affection qu'elle porte au Roi & le jugement qu'elle a fort entier à reconnoître ſes bons ſerviteurs & à eſtimer les Cavaliers de votre ſorte ».

Le Maréchal de Biron lui ayant fait une profonde révérence, elle se leva de sa chaise & l'embrassa, ayant descendu d'un pied sur la seconde marche, & le Maréchal ayant monté d'un des siens sur la premiere. Après cet embrassement, le Maréchal lui fit part des ordres qu'il avoit du Roi & lui présenta le regret qu'avoit Sa Majesté Très-Chrétienne d'être venu si près d'elle, sans pouvoir avoir eu le bien de la voir. Puis il lui donna ses lettres, lesquelles elle remit au Sieur Cecill, son premier Secrétaire, qui les lut à haute voix. Après cette lecture la Reine dit au Maréchal, qu'elle remercioit le Roi de son souvenir, & fit un grand discours sur ses vertus.

Pendant ce discours le Maréchal fut toujours debout, & la Reine s'en étant apperçue elle reconnut qu'il ne vouloit point s'asseoir dans une des chaises basses pour ne pas préjudicier à la grandeur du Roi son Maître. La chaleur qu'il faisoit lui donna occasion de se lever de son Trône, & de prendre le Maréchal par la main & de le mener près d'une fenêtre pour y prendre l'air, où après quelques propos le Maréchal lui

préſenta tous les Gentilshommes qui l'avoient accompagné; ils lui firent l'un après l'autre la révérence, & la Reine leur dit à chacun quelque trait remarquable ſur leur maiſon. Elle étoit fort inſtruite pour une Princeſſe d'un ſiecle encore aſſez peu éclairé.

La Reine ayant appris que le Comte d'Auvergne étoit au nombre des Gentilshommes qui ſuivoient le Maréchal, lui demanda de le lui faire connoître. Le Comte qui étoit auprès du Duc, s'avança ſans attendre la réponſe du Duc, & dit à la Reine : « Madame, voici celui à qui Votre Majeſté veut faire l'honneur de le connoître, & l'homme du monde qui a le plus de reſpect & de vénération pour Votre Majeſté. La Reine le diſtingua dans toutes les occaſions & lui permit d'entrer dans ſon cabinet pendant qu'on l'habilloit.

Elle fit la même faveur au Maréchal de Biron & au Marquis de Créqui. La Reine le diſtingua plus que tous les autres, & même que le Maréchal en devint jaloux. La Reine le mortifia beaucoup, lorſque lui parlant elle lui dit: « M. l'Ambaſſadeur, j'ai une ſi bonne opi-

nion des qualités de M. de Lesdiguieres; que s'il y en avoit un second en France, je ferois toute l'instance possible auprès du Roi pour qu'il me l'accordât pour mon service ».

Le Duc de Biron prenant congé de la Reine dans sa maison des Vignes, il désira, dit Grégoire Leti qui a écrit la vie de cette Princesse, voir ce qu'il y avoit de plus remarquable à Londres: tous ceux qui eurent ordre de l'accompagner lui firent voir le Pont de Londres qui est une des plus belles curiosités de la ville. En y passant on lui fit voir la tête du Comte d'Essex qui étoit dessus au haut d'une pique. Il ajoute que le Duc de Biron, faisant semblant d'ignorer pourquoi on l'avoit fait mourir, en demanda les raisons. C'est, lui dit-on, pour avoir formé une conspiration contre la Reine. A quoi le Duc répondit : « Il faudroit bien des ponts, si on y mettoit la tête de tous ceux qui ont conspiré contre leurs Princes ».

Plusieurs Historiens ont avancé que la Reine s'entretint fort au long avec le Duc de Biron sur le chapitre du Comte d'Essex. Voici ce que Sully nous

en a rapporté. Le Duc de Biron ayant de propos délibéré mis la Reine ſur l'affaire du Comte d'Eſſex en le plaignant de ce qu'après avoir bien ſervi il avoit fait une fin ſi déplorable, elle lui répondit doucement & en lui donnant une grande idée de la puiſſance & du droit des Rois & des Princes ſouverains établis de Dieu, & en même-temps lui montrant les devoirs des ſujets envers eux, leſquels étoient obligés, ſelon Dieu, la conſcience, l'honneur & la vertu, de les aimer, de les révérer, de les ſervir & de leur être fidelles, & de ne ſe jamais jeter dans des projets remplis de périls & de difficultés inſurmontables, ſuivis ordinairement de blâme & d'infamie, comme avoit fait le Comte d'Eſſex, ſans conſidérer le peu de moyens qu'il avoit d'exécuter ſes deſſeins; & qu'ayant manqué ſon coup il avoit ajouté à ſon audace la fureur & la préſomption, mépriſant tous les expédiens que ſes amis lui offroient pour le tirer de peine, qui étoient de s'en repentir & de demander grace.

Leti ajoute que cette Reine ouvrit une caſſette dont elle tira le portrait du Comte en émail, qu'elle montra à

Biron, en lui disant : *Voilà l'image du traître dont je viens de vous parler : si mon frere le Roi de France châtioit ainsi les traîtres de son Royaume, il seroit plus craint & mieux obéi.* Ce qui fit soupçonner à plusieurs Officiers de la suite du Duc, que la Reine n'avoit pas bonne opinion de la fidélité de Biron, puisqu'elle lui parloit de la sorte, comme si elle eût voulu l'avertir tacitement de mieux penser à sa conduite.

Le 15 Octobre 1601, le Maréchal Duc de Biron, qui étoit parti de Londres le 3 du même mois, arrive à Fontainebleau pour rendre compte au Roi de son ambassade. Sa Majesté fort satisfaite lui montre le Dauphin que le Ciel venoit de lui donner; & après plusieurs propos sur la naissance de ce Prince, le Duc assure Sa Majesté de l'estime de la Reine d'Angleterre, qui le remercioit de la visite qu'il lui avoit fait faire; mais qu'étant si proches l'un de l'autre, & n'y ayant entre eux qu'un trajet de six heures, elle auroit estimé sa présence & sa vue la plus grande félicité de sa vie. Parmi les présens que la Reine d'Angleterre donna au Maréchal, il y a une enseigne de la valeur de

trois mille écus, & quatre haquenées d'une vîteſſe ſi grande qu'elles ſont trente ou quarante milles d'une traite.

L'Auteur des Remarques ſur l'Etoile dit, qu'après tant de témoignages d'affection & tant d'honneurs que le Maréchal avoit reçus d'Eliſabeth, elle ne lui fit pas d'abord le préſent qu'on a accoutumé de donner aux Ambaſſadeurs; ce que le Duc regarda comme un affront qu'on lui avoit fait. Il en témoigna ſon reſſentiment, avant que de s'embarquer, à quelques Milords qui l'accompagnoient & qui en donnerent avis à la Reine, qui lui envoya auſſi-tôt ſon portrait enrichi de diamans, qui valoit quatre mille écus, & qu'il reçut à Boulogne.

Depuis ſon retour d'Angleterre le Maréchal parut rarement à la Cour, encore étoit-ce en homme mécontent, dédaigneux, blâmant tout ce qui ſe faiſoit, quelquefois rêveur, impatient, colere, tels qu'on voit des gens qui embarraſſés d'une mauvaiſe affaire, affectent l'aſſurance & s'obſtinent contre le cri de leur conſcience. Ses ſoucis n'étoient pas ſans cauſe. Son intimité avec La Fin, Gentilhomme Bourguignon,

fort suspect & même décrié, commençoit à tourner, comme font toutes les amitiés fondées sur des intérêts criminels. Il s'étoit glissé entre eux des soupçons. Le Comte de Fuentes, plus connoisseur que le Maréchal, se douta le premier, sur quelques paroles échappées à La Fin, qu'il seroit homme à les trahir : sans lui rien témoigner il le renvoie en France, & l'engage sous quelques prétextes à prendre son chemin par la Savoie. Les avis y étoient donnés à Emmanuel, & La Fin y auroit au moins perdu sa liberté : mais soit heureux hasard, soit prévoyance, La Fin prit par la Suisse, & il chargea de la commission pour la Savoie Renazé son Secrétaire, qui fut arrêté & resserré dans le Château de Chiari.

Retiré en Auvergne sa patrie, La Fin trouve des gens inquiets sur sa situation. Il se voit au milieu de la France qu'il trahit, sans asile chez les Etrangers auxquels il est suspect. En vain il se plaint au Maréchal de Biron de la captivité de son Secrétaire, il n'en reçoit que des réponses inquiétantes. On ne lui parle de l'infortuné Renazé que comme d'un homme qu'il a fallu sacri-

fier à la fureté commune & dont on a été obligé d'étouffer la voix dans le tombeau. Le Maréchal lui confeille de ne faire ni recherches, ni menaces à l'occafion de ce complice ; mais au contraire, tant fa crainte eft cruelle, de fe défaire fecrétement de ceux dont il a été accompagné dans fes voyages & qui pourroient donner des lumieres fur fes démarches. Affreufes précautions, qui font connoître à La Fin ce qu'il doit appréhender lui-même, furtout n'étant plus néceffaire.

Henri IV avoit précédemment accordé un pardon au Maréchal à Lyon. Biron avoit promis & juré de ne plus rien entreprendre contre l'Etat. Fidelle à la réfolution qu'il avoit prife de changer fes entremetteurs, il ne s'étoit prefque pas fervi de La Fin ; il donnoit toute fa confiance au Baron de Luz. Ses voyages à Milan & à Turin, il les faifoit faire par Hébert fon Secrétaire, fous prétexte de pélérinage, ou d'aller acheter des armes & des étoffes en Italie, ou d'y conduire de jeunes Gentilshommes qu'on vouloit faire voyager. La Fin qui s'étoit fervi des mêmes défaites, ne fe trompoit pas fur leur but.

Il en tiroit cette conséquence, que Biron avoit toujours les mêmes intrigues, mais qu'il employoit d'autres Agens : par le moyen des habitudes qu'il conservoit dans la maison du Maréchal, il étoit aussi instruit de sa conduite personnelle. On l'avertissoit que Biron s'éloignoit du Roi, qu'il affectoit de mépriser ses bonnes graces & de le braver, & qu'en même temps il ne prenoit aucune précaution, ni pour se défendre, ni du moins pour se sauver s'il étoit découvert. De toutes ces circonstances La Fin conclut que Biron court à sa perte : pour lui, il prend son parti & demande audience au Roi.

Chose étonnante! pendant que Biron tramoit d'un côté avec les ennemis de l'Etat, de l'autre il représentoit son Maître, qui venoit de l'honorer de la qualité de son Ambassadeur extraordinaire auprès du Corps Helvétique, pour le renouvellement de l'alliance des Treize-Cantons avec la France. Trois Ambassadeurs envoyés successivement avoient échoué dans cette négociation, qui avoit toujours été traversée par les ennemis de la France. Les Espagnols étoient parvenus à semer parmi les

Suiſſes des ſoupçons qui arrêtoient la conclusion de cette affaire. Elle n'étoit pas encore terminée, lorſque Biron arrive à Soleure, en Janvier 1602, avec une ſuite nombreuſe & un brillant équipage. La grande dépenſe qu'il fait, l'éloquence de ſes diſcours tout militaires, l'éclat de ſes belles actions dont les Suiſſes avoient été tant de fois témoins, firent un effet merveilleux ſur ce Peuple guerrier; & le Roi leur ayant fait payer les ſubſides qui leur étoient dus, l'alliance fut non-ſeulement renouvelée pendant la vie du Roi, mais encore pendant celle du Dauphin ſon fils. Cet accord fut ſuivi d'une fête ſomptueuſe & d'un ſuperbe banquet que donna le Maréchal. Il y célebra avec les plus grands applaudiſſemens les vertus du Roi, ſes victoires & les forces de la France. Ce ſervice ne fut pas le moindre de ceux que le Maréchal avoit rendus à Henri IV, mais ce fut le dernier jour de la gloire & du bonheur de ce Duc.

A ſon retour, après avoir rendu compte de ſa négociation, il ſe rendit dans ſon Gouvernement de Bourgogne. A peine y eſt-il arrivé qu'on lui donne avis que La Fin a eu des entretiens

ſecrets avec le Roi. Le Maréchal en eut du ſoupçon : mais quoiqu'il le connût pour un homme ſans mœurs, il ne le croyoit cependant pas capable de le trahir. C'eſt pourquoi il lui avoit envoyé un homme affidé pour lui dire de ſe ſouvenir de ſes ſermens, lui repréſenter qu'il avoit ſa vie & ſon honneur entre les mains, & le prier ſur-tout de brûler ſes lettres & ſes papiers. Il ne ſavoit pas que La Fin ayant obtenu audience du Roi, lui avoit remis toutes ſes lettres, tous les papiers qu'il tenoit de lui, & ſur-tout un projet de Traité avec les ennemis, écrit de la propre main du Maréchal ; qu'enfin il avoit tout révélé à Sa Majeſté. Péréfixe dit que ces rapports de La Fin plongerent le Roi dans une telle incertitude, qu'il ne ſavoit plus à qui ſe fier.

Le réſultat des Commiſſaires nommés par le Roi pour entendre les dépoſitions de La Fin, fut qu'il falloit faire venir à la Cour le Maréchal de Biron, & qu'il y avoit aſſez de preuves pour l'arrêter. C'étoit une entrepriſe dont l'événement a prouvé la facilité, mais qui pouvoit alors paroître délicate : car La Fin déclaroit à la vérité ce qui s'étoit

paſſé pendant qu'il avoit eu la confiance du Maréchal, c'eſt-à-dire juſqu'au pardon de Lyon. Ainſi juſque-là tout étoit connu & il n'y avoit rien à craindre: mais depuis ce temps ne pouvoit-il pas s'être formé des complots plus redoutables ? ne pouvoit-il pas ſe faire qu'il y eût des complices en plus grand nombre & plus accrédités; que les meſures fuſſent mieux priſes; qu'il ne fallût peut-être plus qu'une étincelle pour faire jouer des mines préparées en pluſieurs endroits du Royaume ? Il étoit donc important de ne point alarmer Biron, qui auroit pu ou ſe ſauver & emporter avec lui ſon ſecret, par conſéquent laiſſer toujours le Roi dans le même embarras, ou frapper à l'inſtant ſon coup & embraſer toute la France.

Le Maréchal avoit envoyé à la Cour le Baron de Luz pour ſonder le terrain. Le Roi s'exprima avec lui ſur le compte de Biron en termes obligeans; & en effet, malgré le crime du Maréchal, Henri ne pouvoit ſe défendre d'un retour de tendreſſe pour lui & les autres coupables. « S'ils pleurent, diſoit-il, je pleurerai avec eux; s'ils ſe ſouviennent de ce qu'ils me doivent, je n'oublierai

ce que je leur dois : ils me trouveront aussi plein de clémence qu'ils sont vides de bonnes affections. Je ne voudrois pas que le Maréchal de Biron fût le premier exemple de la sévérité de ma justice, & que mon regne, qui jusqu'à présent a ressemblé à un air calme & serein, se chargeât tout soudain de nuées, de foudres & d'éclairs ».

Une grande faute que l'on a à reprocher à Biron, c'est d'être resté dans son Gouvernement de Bourgogne malgré les ordres réitérés que le Roi lui donna de se rendre à la Cour. Sa présence & sa soumission auroient dissipé les soupçons qu'on avoit conçus sur sa conduite. Son retardement les augmenta & les convertit en certitude. Agité des plus cruelles inquiétudes, il ne savoit quel parti prendre & encore moins à qui demander conseil. On lui donnoit de part & d'autre des avis qui le faisoient trembler : on lui mandoit qu'il ne faisoit pas bon pour lui à la Cour ; qu'on y étoit furieusement irrité de sa conduite & de ses retardemens. D'autres lui mandoient de se retirer en Franche-Comté, & lui assuroient qu'il étoit plus expédient pour lui de se défendre

défendre de loin que de près. D'un autre côté le Baron de Luz, son confident (on ne sait s'il le trompoit alors, il en étoit du moins soupçonné), alla le trouver exprès pour l'engager à se rendre à Fontainebleau, & lui donner l'assurance positive, que quoique La Fin eût vu le Roi, il n'avoit rien découvert; il lui rapporta même que ce Prince lui avoit dit avec un visage gai, après avoir entretenu La Fin: « Je suis bien aise d'avoir vu cet homme, il m'a ôté de l'esprit beaucoup de défiances & de soupçons ».

Le Roi qui ne vouloit pas faire d'éclat, avoit envoyé Lescure, un de ses Gentilshommes, au Maréchal pour l'engager à venir à la Cour. Le Président Jeannin qui avoit fait un voyage en Bourgogne dans le même temps, lui avoit assuré de la part du Roi qu'il ne lui arriveroit aucun mal. Ces dernieres circonstances le déterminerent enfin à partir. Lorsqu'il fut à Montargis, on lui donna un avis si pressant, qu'il pensa s'en retourner sur le champ. Il reçut même un billet de la Comtesse de Roussi sa sœur, qui le prioit de se sauver avant qu'il fût plus près. Mal-

gré cela il continua sa route & se rendit à Fontainebleau. Lorsqu'il parut devant le Roi, ce Prince lui dit : « Vous avez bien fait de venir, car j'allois vous chercher moi-même ». On lit dans quelques Mémoires, qu'à son départ de Dijon il étoit suivi à une certaine distance par nombre de Cavaliers qui avoient ordre de l'arrêter s'il se détournoit de la route de Fontainebleau.

M. Anquetil, dans son ouvrage intitulée *l'Intrigue du Cabinet*, nous dit que l'entrée de Biron à la Cour fut un spectacle. On avoit observé que La Fin étoit en fréquente conférence avec le Ministre; que souvent il sortoit bien avant dans la nuit de la maison du Chancelier, & que le Roi s'y trouvoit quelquefois. Il n'en falloit pas davantage pour rendre les Courtisans attentifs à la contenance du Maréchal. Elle fut fiere & hautaine, d'autant plus qu'en mettant pied à terre La Fin lui glissa à l'oreille, *Bon courage, mon Maître, ils ne savent rien.* Cependant comme ses affaires étoient déjà le sujet des conversations, comme on soupçonnoit qu'il n'étoit pas exempt de reproches sans qu'on sût précisément à quel point

il en méritoit, on lui auroit désiré moins de présomption : il ne trouva, dit Matthieu, personne qui parlât pour son orgueil, & chacun auroit intercédé pour son humilité. Il aborde le Roi avec assurance : Henri le reçoit avec bonté, le promene dans ses jardins, lui montre les nouveaux embellissemens de ses appartemens : de temps en temps il jetoit en avant des propos capables d'amener une confidence. Mais Biron regardoit négligemment, écoutoit comme forcé, répondoit dédaigneusement & même avec insolence. Il étoit venu, disoit-il, non pour se justifier, mais pour tirer vengeance de ses calomniateurs.

Nous disons qu'il répondoit même avec insolence; en voici un trait. Sur une des cheminées de Fontainebleau, on avoit placé le Roi en relief, sous la figure d'un conquérant entouré de trophées : « Hé bien, mon cousin, dit Henri au Maréchal en lui montrant ce portrait, si le Roi d'Espagne m'avoit vu comme cela, que diroit-il ? — Sire, il ne vous craindroit guere, répondit Biron d'un ton moqueur». Le Monarque jette sur Biron une œillade de colere

qui sans-doute le fit rentrer en lui-même, car il ajouta sur le champ : « J'entends, Sire, en cette statue & non pas en votre personne ». Le Roi lui répondit avec un sourire amer : « Bien, M. le Maréchal ». A l'occasion du danger de ces sortes de libertés, l'Historien de Henri rapporte un proverbe Allemand qu'il traduit ainsi : *Il ne faut pas manger des cerises avec les grands Seigneurs, parce qu'ils en jettent les noyaux aux yeux de ceux qui veulent faire les galans avec eux.*

Le Roi fait entendre clairement à Biron qu'il étoit instruit; le conjure de lui ouvrir son cœur ; lui dit qu'il veut tenir l'aveu entier de sa propre bouche ; lui offre un pardon général & ses bonnes graces. Quelle grandeur d'ame ! Voyant que malgré tant d'avances il ne gagnoit rien sur cet opiniâtre, il lui détache quelques-uns de ses amis dont les instances ne lui réussirent pas davantage. Henri s'obstinoit néanmoins à vouloir lui pardonner, il s'en expliquoit nettement avec Sully ; mais Marie de Médicis informée du complot laissa voir toutes ses craintes ou plutôt ses terreurs. La Fin déposoit avoir entendu

dire au Comte de Fuentes : « Que jamais l'Etat d'Efpagne ne fe fieroit aux François, fi ce n'étoit qu'ils fiffent faillir la race des Princes du fang en commençant par le Roi & le Dauphin, & que l'intention du Maréchal étoit de renverfer toute la France. On ne fait à la vérité cet affreux projet que par un complice qui cherchoit peut-être à fe faire valoir ; & cette forte de preuve n'eft pas toujours convaincante. Mais comme on rappelle tout en certaines circonftances, quelques perfonnes fe reffouviennent que Biron avoit dit : « Qu'il n'y avoit qu'un coup d'épée qui pût l'empêcher d'être Souverain » : & d'un homme affez imprudent pour laiffer échapper ce propos, il étoit pardonnable d'appréhender des extrémités fâcheufes ou un coup de défefpoir. L'intérêt que la Reine avoit à cette affaire engagea le Roi à l'appeler aux Confeils qui fe tinrent à ce fujet, & ce fut peut-être fes frayeurs & fes larmes qui arracherent à la juftice du Monarque les derniers ordres contre l'infortuné Biron. « Mais auparavant, dit le Roi, je lui veux encore dire que s'il fe

laisse mener par justice, il ne s'attende plus à grace quelconque de moi ».

Plein de cette idée, Henri suit de l'œil le criminel, l'examine, le voit jouer & causer sans inquiétude, sans qu'il paroisse même ébranlé. Enfin comme la nuit s'avançoit, il l'appelle dans sa chambre, & faisant un dernier effort il lui dit: « Maréchal, c'est de vous-même que je veux savoir ce dont à mon grand regret je suis trop éclairci. Je vous assure de votre grace, quelque chose que vous ayez commise contre moi; le confessant librement, je vous couvrirai du manteau de ma protection & l'oublierai pour jamais. — Ah! c'est trop, répond l'obstiné Biron, c'est trop presser un homme de bien, qui n'a eu d'autre dessein que celui qu'il vous a dit. — Plût à Dieu, réplique le Roi! Je vois bien que je n'apprends rien de vous; je vais voir si le Comte d'Auvergne m'en dira davantage». Il sort sous ce prétexte, examine par lui-même si ce qu'il avoit ordonné étoit prêt. En rentrant dans sa chambre il congédie tout le monde; & s'adressant au Maréchal, il lui dit: « Adieu, Baron de Biron, vous savez ce que je vous ai dit ».

Il étoit encore temps : Biron prosterné aux pieds du Monarque attendri, auroit obtenu grace ; mais trop altier pour fléchir, il sort : la porte se ferme. Aussi-tôt Vitry, Capitaine des Gardes, le saisit par le bras & lui demande son épée : *Mon épée*, s'écrie le Maréchal, *mon épée qui a tant fait de bons services !* Il la détache cependant & demande à parler au Roi ; mais il avoit laissé passer le moment de la miséricorde, & ce moment échappé ne revint plus. En traversant la salle des Gardes, il eut l'imprudence de dire : *Vous voyez comme on traite les bons Catholiques.* Parole qui n'émut personne.

Le Maréchal passa la nuit enveloppé dans son manteau, livré à la plus grande agitation. Il se promenoit à grands pas, frappoit du poing contre les murailles, apostrophoit les Gardes, se parloit à lui-même, se reprochoit de n'avoir pas suivi le conseil qu'on lui avoit donné de se sauver. Il prioit qu'on avertît ses Secrétaires de brûler ses papiers, d'avouer une chose, d'en taire une autre ; il s'interrompoit : ensuite se rappelant qu'il étoit prisonnier & qu'il n'y avoit plus là personne pour lui

obéir : infortuné qui commençoit à ſentir l'abandon le plus général ! épreuve la plus terrible d'un priſonnier accoutumé à la foule, compagne de la grandeur. Le lendemain il fut transféré par eau de Fontainebleau à la Baſtille, & le Roi attribua la connoiſſance du procès au Parlement de Paris.

Comme on repréſentoit au Maréchal ſes lettres & mémoires, il les reconnut. Le tout étant écrit à double-ſens, il y donnoit celui qui étoit le plus favorable à ſa cauſe ; La Fin y donnoit le plus déſavantageux. Pour tirer une preuve concluante contre le Maréchal, il falloit un nouveau témoin non reproché par le criminel, qui eût déterminé le vrai ſens en ſe joignant à l'un & à l'autre ; c'eſt ce qui arriva d'une maniere accablante pour le Maréchal. « Si Renazé étoit ici, s'écria-t-il, il donneroit le démenti à La Fin ». A peine a-t-il parlé, que Renazé paroît. Le jour même que Biron fut arrêté, ce priſonnier s'étoit ſauvé du Château de Chiani, après avoir gagné ſes gardes, apparemment moyennant l'argent que la France lui fournit. Il les emmene avec lui, échappe à toutes les pourſuites du Duc de Sa-

voie, & vient fans délai fortifier le témoignage de La Fin. Sa préfence fut un coup de foudre pour l'accufé; à peine en voulut-il croire fes yeux. Il ne pouvoit concevoir par quel hafard cet homme qu'il croyoit mort fortoit du tombeau pour le confondre. Il penfe qu'Emmanuel le trahiffoit; & dans le premier moment de fa furprife, il garde un morne filence. Cependant il reprend fes efprits, & fe voyant confondu par le fens de fes Lettres, il réclame le pardon de Lyon, affurant qu'il n'avoit rien machiné contre fon devoir depuis ce pardon. Malheureufement la preuve qu'il fournit de fon innocence frappoit contre lui: c'étoit une lettre adreffée à La Fin. Il lui écrivoit qu'il ne vouloit plus fe mêler d'intrigues, & que la naiffance du Dauphin avoit diffipé fes *ombrages & fes variétés*. Or le pardon étoit du commencement de l'année 1601, le Dauphin n'étoit né qu'à la fin de Septembre, même année. Il s'étoit donc écoulé plufieurs mois depuis le pardon de Lyon, pendant lefquels Biron avoit perfévéré dans fes ombrages & fes variétés.

Le 23 Juillet 1602, le Maréchal

fut amené de la Bastille au Palais pour répondre devant ses Juges, le Chancelier & les Pairs séans à la Grand'Chambre. Biron parut grand dans cette occasion : il mit dans sa défense toute la modestie du repentir & toute l'énergie de la douleur. Le nombre des Juges, leur gravité, leur silence, objets si imposans, ne le troublerent pas. Il commença son apologie par l'exposition des manœuvres employées pour le séduire ; il mit entre ces moyens de prétendues sorcelleries dont il est étonnant que La Fin se soit servi : La Fin lui faisoit voir des figures de cire qui remuoient & parloient ; il souffloit sur lui, le baisoit sur l'œil, lui mordoit l'oreille. Voilà ce qu'un Maréchal de France dit sérieusement devant ses Juges pour se disculper d'un crime de lese-Majesté.

Le Maréchal détailla ensuite les raisons qui l'avoient empêché de faire au Roi, depuis son arrivée à Fontainebleau, les aveux qu'il demandoit : « La Fin & moi, dit-il, nous nous étions juré de ne jamais rien révéler : je croyois ma conscience liée par ce serment. De plus, en arrivant, La Fin lui-même m'avertit qu'il

n'avoit rien avoué; & comme j'étois très-résolu de ne jamais rien exécuter de ce que nous avions pu projeter ensemble, j'ai cru inutile de déclarer des choses qui ne devoient point avoir de suite, & qui pouvoient nous déshonorer tous deux ». Loin de convenir d'avoir eu dessein de mettre la vie du Roi en péril, il répondit au contraire que c'étoit La Fin qui étoit coupable de ce conseil, & qu'il l'avoit rejeté avec indignation. Quant à l'accusation de s'être entendu avec les ennemis de l'Etat pour ménager leurs troupes & leurs places, il y opposa une énumération rapide & véhémente des choses qu'il auroit pu faire contre le service du Roi dans les ambassades, à la tête des armées, dans le Conseil & ailleurs, sans être exposé aux soupçons de trahison. « Ne pouvois je pas, dit-il, me défendre en Bourgogne, amasser de l'argent, des troupes, des munitions, refuser de venir, puisque j'avois été averti? Une ame coupable & peinée de l'horreur de sa conscience, fût tombée en pieces de peur & de tremblement; mais la secrete science que j'avois de ma fidélité, & l'innocence de mes desseins, ne me

pouvoient donner aucune imagination de défiance. Je disois toujours en moi-même : J'ai trop bien servi le Roi, pour ne penser qu'il ne m'estime son serviteur : je ne pouvois penser que la foudre de la justice du Roi pût offenser un homme reposant dans la tranquillité de sa conscience ; d'ailleurs j'étois assuré que le Roi m'avoit pardonné, & que je ne l'avois pas offensé depuis le pardon. Je ne puis nier que dans cette occasion je ne dis pas au Roi tout ce qui s'étoit passé, mais en lui disant que le refus de la citadelle de Bourg m'avoit rendu capable de tout dire & de tout faire, j'ai cru que je ne devois spécifier ce que j'avois honte d'avoir entrepris : le Roi ne m'auroit-il donc donné la vie alors, que pour me la ravir maintenant ? S'il ne lui plaît de considérer mes services & les assurances qu'il m'a données de sa miséricorde, je me confesse digne de mort. Je n'espere pas mon salut en sa justice, mais en la vôtre, Messieurs, qui vous souviendrez mieux que lui des périls que j'ai courus dans les bacchanales de la Ligue, & que sans les services que j'ai rendus alors, vous ne seriez pas mes Juges. J'implore la misé-

ricorde du Roi ; & quand je ne dirois mot, les plaies dont je suis chargé la demandent pour moi ». Puis il ajoute en poussant un profond soupir : « Ma faute est grande, Messieurs, mais les grandes offenses veulent les grandes clémences. Quoi qu'il en advienne, je me confie plus en vous, Messieurs, que je ne fais au Roi, qui m'ayant autrefois regardé des yeux de son amour, ne me voit plus que de l'œil de sa colere, & tient à vertu de m'être cruel, & à blâme d'exercer envers moi un acte de clémence. Ah! il vaudroit mieux pour moi qu'il ne m'eût pas pardonné la premiere fois, que de m'avoir donné la vie pour me la faire perdre honteusement ». Biron cessa de parler ; il eut la consolation de voir ses Juges attendris, & ne se retira pas sans quelque espoir.

La Cour se rassembla le 29 Juillet, on alla aux opinions : la Loi étoit contre l'accusé. Il avouoit qu'il avoit eu commerce avec les ennemis de l'Etat ; le pardon donné à Lyon sur cet exposé imparfait, n'étoit point revêtu de formes légales : il se trouvoit au procès de fortes présomptions que depuis ce

pardon il avoit persévéré dans ses mêmes intrigues. Enfin, il nioit d'avoir voulu exposer la Personne du Roi, mais deux témoins non reprochés l'affirmoient contre lui : il fut donc condamné tout d'une voix à avoir la tête tranchée en place de Greve, comme convaincu du crime de lese-Majesté, par les conspirations par lui faites contre la Personne du Roi, entreprises sur son Etat, proditions & traités faits avec les ennemis de l'Etat. On porta le Jugement au Roi, qui en remit l'exécution au surlendemain 31 Juillet, & changea le lieu de la Greve en celui de la Bastille.

Le jour marqué pour l'exécution de l'Arrêt, M. le Chancelier accompagné de quelques Conseillers d'Etat & du Parlement, se transporte à la Bastille. Lorsque le Maréchal l'apperçut, il s'écria : *Je suis mort !* & demanda s'il n'y avoit point de pardon. Voyant que personne ne répondoit, il s'exhala en plaintes, en reproches & en exclamations. On eut bien de la peine à le disposer à entendre la lecture de son Arrêt. Il l'écouta cependant assez tranquillement; mais lorsqu'on vint à ces paroles de conspirations contre le Roi, il s'écria :

Il n'est rien de cela ! cela est faux ! ôtez cela ! & il persista jusqu'à la mort à dire qu'il étoit innocent de ce crime. Sur les cinq heures du soir il fut conduit sur l'échafaud. Après avoir été quelque temps à faire ses dernieres dispositions, il demanda s'il n'y avoit pas là quelques personnes attachées au Baron de Rosny : Arnant son Secrétaire s'étant présenté, il lui dit : « Rapportez à M. de Rosny que j'ai toujours été son bon ami & serviteur, & que je meurs tel ; que ceux qui lui ont fait entendre le contraire, & que j'avois eu dessein de le tuer, l'ont trompé ; & que si j'avois suivi ses conseils je ne serois pas où j'en suis. Ah ! que je voudrois bien, dit-il aux soldats qu'il vit sous les armes en descendant dans la cour de la Bastille ; que je voudrois bien que quelqu'un de vous me donnât d'une arquebusade à travers du corps » ! C'est dans ce moment que ses gardes consternés viennent baiser sa main & lui dire le dernier adieu. Les Ministres d'une Religion trop négligée lui présentent des consolations que son trouble l'empêche d'admettre dans son cœur. Il s'agite, il frissonne ; puis reprenant courage il

marche vers l'échafaud du même pas dont il alloit au combat. Il monte, regarde autour de lui d'un air inquiet; il cherche l'épée du bourreau qu'on cache à ses yeux: un tremblement général le saisit: il se précipite à genoux & se bande lui-même les yeux. Mais au moment qu'on veut le toucher pour lui couper les cheveux, il s'écrie d'une voix tonnante: « Qu'on ne m'approche pas, je ne saurois l'endurer; si je me mets en fougue j'étranglerai la moitié de ce qui est ici ». Son œil étincelant, son geste, sa menace glacent d'effroi les plus hardis. Il se vit tel qui portoit une épée qui regardoit si la montée étoit près de lui pour se sauver. Enfin il se remet à genoux; & plus prompt que le regard le bourreau lui abat la tête d'un seul coup.

Telle fut la fin de Charles de Gontaut, Duc de Biron, Pair & Maréchal de France; il étoit alors dans sa quarantieme année. Le jour de l'exécution le Maréchal ne cessoit de se plaindre de La Fin qui l'avoit, il est vrai, attiré dans l'abyme. Il dit en allant à l'échafaud ces paroles sans emportement: «Ce méchant & déloyal m'a perdu, & je perds ma

vie pour ſauver la ſienne ». Ce La Fin obtint le pardon de tous ſes crimes, mais il fut tué quatre ans après ſur le pont Notre-Dame par douze ou quinze hommes à cheval qui s'enfuirent à toute bride.

Voici ce que les Auteurs les plus accrédités ont rapporté de cette conjuration, dont, ſuivant Baſſompierre, on fit beaucoup de bruit, & dans laquelle il n'y avoit pas un homme ſur pied, pas une bicoque priſe, pas une déclaration faite. Biron que le Roi avoit comblé de biens & d'honneurs, mais qui croyoit en mériter encore davantage, entretenoit depuis quelques années des intelligences avec les ennemis de la Couronne; & en vertu d'un traité conclu à Somo en 1600, il ne prétendoit rien moins que d'épouſer une Princeſſe d'Eſpagne, ou la troiſieme fille du Duc de Savoie, qui lui promettoit pour dot la Breſſe qu'il n'avoit plus. Biron comptoit ſe rendre maître de la Bourgogne dont il étoit Gouverneur, & s'en faire Souverain ſous la protection du Roi Catholique. Les Seigneurs qui étoient de ſon complot devoient s'emparer en même temps de diverſes

Provinces, pendant que Charles-Emmanuel, Duc de Savoie, se jetteroit sur la Provence & le Dauphiné. L'Espagne qui devoit fournir aux plus grands frais de la guerre, ne demandoit que Marseille pour servir de retraite à ses galeres. Le Roi instruit en avoit parlé à Lyon à Biron & lui avoit pardonné; mais, disent ces Historiens, Biron n'en devint pas plus sage; il continua ses menées, & c'est ce qu'il a constamment nié jusque sur l'échafaud.

Jamais homme ne fut plus brave que le Maréchal : tant de batailles, tant de siéges où il s'étoit trouvé, son corps tout couvert de blessures, en étoient une preuve parlante. Le Roi lui avoit lui-même sauvé la vie en trois rencontres périlleuses & sur-tout au combat de Fontaine-Françoise. Mais Biron étoit extrêmement violent & aussi ambitieux, & nul doute qu'il ne fût le chef d'une conspiration contre l'Etat; on ne sauroit dire si elle étoit aussi dirigée contre la personne du Roi; les preuves n'étoient pas assez concluantes.

Le chef de la conspiration à bas, il fallut s'occuper des complices qui étoient en fort grand nombre. On y

avoit impliqué jusqu'à M. de Sully, & cela sans aucun fondement. D'autres personnes de la premiere qualité aussi accusés, justifierent par leur aveu l'accusation de La Fin. De ce nombre étoit Fontanelle, Gentilhomme Breton, qui paya pour tous les autres à qui le Roi fit grace, entre autres au Baron de Luz, au Prince de Joinville, au Comte d'Auvergne, qui avoient été arrêtés dans le même temps que Biron. Pour Fontanelle, convaincu d'avoir promis de livrer le Port de Douarnenez aux Espagnols, il fut traîné sur une claie à la Greve & là rompu tout vif, le 27 Septembre 1602. Il y avoit de très-fortes présomptions contre M. de Bouillon. Le Roi lui écrivit de sa propre main, le 19 Novembre suivant, de le venir trouver; mais il prit la fuite, & après s'être allé présenter à la Chambre de Castres & avoir pris acte de sa comparution, prétendant que selon les Edits accordés à ceux de sa Religion il ne pouvoit être jugé qu'à cette Chambre, il passa à Hédelberg, d'où il crut qu'à la faveur de la Reine d'Angleterre & des Princes Protestans il lui seroit plus facile de ménager sa réconciliation.

Concluons cet article de Biron par dire qu'il eût évité la honte du supplice, s'il ne se fût pas défié de la générosité de son Maître. Mais l'opiniâtreté avec laquelle il voulut lui cacher la vérité, força le Roi à employer contre lui sa justice & la sévérité des lois. La seule considération de l'avenir y détermina Henri IV. « Que deviendroit l'Etat, disoit-il, si j'y laissois de pareilles semences, & que la mort me prévînt avant de les anéantir. Son obstination l'a perdu, disoit le Roi en parlant du Maréchal ; s'il m'eût voulu dire la vérité d'une chose dont j'avois la preuve à la main, il ne seroit pas où il est. Je voudrois avoir payé deux cent mille écus & qu'il m'eût donné lieu de lui pardonner. Il m'a bien servi, mais je lui ai sauvé trois fois la vie ».

Après la mort du Maréchal, Henri IV donna la confiscation des biens à Jean de Gontaut, dit le Baron de Biron, son frere cadet. Le Duché étoit acquis au Roi par l'arrêt de mort prononcé contre le Duc. Henri rendit ce Duché à Jean de Gontaut, mais seulement sous le titre de Baronnie. Il n'a repris

de nouveau le titre de Duché-Pairie qu'en 1723, en faveur de Charles-Armand, petit-fils de Jean, appelé le Marquis de Biron, décédé Duc de Biron & Doyen des Maréchaux de France.

Le premier Préfident de la Chambre des comptes, Nicolaï, & quelques Maîtres, ayant repréfenté au Roi que le don qu'il faifoit au frere du condamné étoit contre l'ufage; qu'on ne pouvoit trop prendre des mefures pour écarter des attentats pareils à celui qui avoit donné lieu à la confifcation: « C'eft fort bien raifonné, reprit Sa Majefté; mais j'efpere que la mort du coupable fervira de leçon à fon frere, & que ma bonté me l'attachera ».

Nous avons dit qu'au combat de Fontaine-Françoife, livré contre les Efpagnols le 5 Juin 1595, Henri IV dégagea Biron enveloppé par un gros d'ennemis. Un Officier repréfenta au Roi le péril qu'il courroit à fe jeter aveuglément dans la mêlée. « Vous avez raifon, lui dit ce grand Monarque; mais fi je ne le fais pas, le Maréchal de Biron s'en prévaudra toute la vie ». Il en connoiffoit le

naturel altier. Biron n'estimoit personne autant que lui-même. Le Duc de Savoie le prit par ce foible pour l'entraîner dans le précipice.

Un jour Henri IV présentant Biron au Cardinal Aldobrandin, dit ces paroles bien flatteuses pour le Maréchal : « M. le Cardinal, voici le Meréchal de Biron que je présente volontiers à mes amis & à mes ennemis ».



FRANÇOIS
ET
ODET DE LA NOUE.

ODET DE LA NOUE étoit le digne fils du célebre FRANÇOIS DE LA NOUE, furnommé le *Bras de fer*, parce qu'ayant eu un bras fracaffé il s'en étoit fait remettre un de fer dont il fe fervoit commodément. Il fut tué à l'âge de foixante-dix ans au fiége de Lamballe en Bretagne, ayant voulu confidérer de trop près l'état de la place. Monté fur une échelle dreffée contre la breche, il reçut à la tête un coup fi violent qu'il tomba à la renverfe & demeura accroché entre deux échelons; il mourut à la fuite de cet accident, environ quinze jours après. Le Roi fut fenfiblement affligé de cette perte; il honora fa mémoire de cet eloge: « Que c'étoit un très-grand homme de guerre, mais un plus grand homme de bien, & que l'on ne pouvoit affez regretter qu'un petit Château eût fait périr un Capitaine qui

valoit mieux que toute une Province ». La réputation de probité, de douceur & d'équité dans la fureur des guerres civiles, son habileté dans le métier de la guerre, jointe à une grande connoissance des Belles-Lettres, lui acquirent l'estime de tous les partis, même des Ligueurs & des Espagnols qui ne lui reprocherent jamais que sa religion. *Mezerai*, *Vie de Henri IV*. Le brave la Noue étant passé au service des Etats-Généraux dans les Pays-Bas, inspira une telle ardeur aux soldats, que loin de piller, ils négligerent même de recevoir leur paye ; on leur annonce que leur solde étoit arrivée à Menin, ils répondent : « Qu'ils ne savoient point perdre à compter de l'argent, un temps qu'ils pouvoient employer à vaincre ». Le courage de la Noue ne l'empêcha pas d'être fait prisonnier en 1580, & il n'obtint sa liberté que cinq ans après.

On lit dans les *Mémoires pour servir à l'Histoire de Hollande & des autres Provinces-Unies*, un trait de la vie de François de la Noue, qui fait un honneur infini au désintéressement de ce guerier.

Nous

Nous rapporterons cette anecdote dans les propres termes du Seigneur du Maurier, Auteur de ces Mémoires. « Il y eut, dit-il, divers combats en Flandres, entre les Mal-contens & les troupes des Etats commandées par M. de la Noue, qui surprit Ninove en Flandres où il prit le Comte d'Egmont, sa mere, sa femme & le Comte Charles son frere, tous quatre encore au lit. Ils furent menés prisonniers à Gand, où le peuple en passant leur jeta de la boue, leur dit mille injures, & leur reprocha d'avoir abandonné leur patrie pour se joindre aux bourreaux de leur pere ».

Pendant les troubles de la Ligue il se signala contre les furieux, soutiens de cette confédération. Les Ligueurs entreprirent le siége de Senlis en 1589. Comme les Royalistes n'avoient pas des forces suffisantes pour attaquer les assiégeans, ils se bornerent à vouloir faire entrer dans la place des munitions de guerre & de bouche. Les Marchands ne voulant pas les livrer sans argent & les Traitans refusant de l'avancer : « Hé bien, dit le brave & vertueux la Noue, ce sera donc moi qui ferai la dépense :

garde son argent quiconque l'estime plus que son honneur ! tandis que j'aurai une goutte de sang & un arpent de terre, je l'emploîrai pour le salut de l'Etat où le Ciel m'a fait naître ». Il engage aussi-tôt la terre des Tournelles aux Marchands qui devoient fournir les munitions.

François de la Noue après plusieurs heureux succès fut surpris lui-même avec peu de gens qu'il avoit, par le Vicomte de Gand, Marquis de Risbourg, parce qu'un Sieur de Marquette ne suivant pas l'ordre de M. de la Noue, n'avoit point rompu un pont par lequel on pouvoit venir à lui. Par ordre du Duc de Parme il fut conduit prisonnier au Château de Limbourg où les Espagnols le traiterent de la maniere la plus inique & la plus barbare, au point qu'ils ne lui offrirent la liberté que sous la cruelle condition de lui crever les yeux ; ce qui prouve combien ce grand Capitaine étoit redouté des ennemis. Enfin après une longue prison il fut échangé pour le Comte d'Egmont, après avoir juré de ne plus porter les armes contre l'Espagne. Le Duc de Lorraine & plusieurs autres

Princes & Seigneurs ſe firent en cette circonſtance un honneur de le cautionner ; ce qui de part & d'autre fut accepté.

Outre ſon intelligence dans le métier de la guerre, François, comme nous venons de l'obſerver, avoit une vertu ſi pure & ſi déſintéreſſée, & il en donna des preuves ſi continuelles pendant toute ſa vie, que perſonne ſur ce point ne peut lui être comparé. Voici entre autres un trait qu'on ne peut ſe refuſer le plaiſir de rapporter, tant il eſt touchant & fait honneur à notre brave guerrier : La Noue, Bras de fer, étoit un gentilhomme de Bretagne qui avoit une ſœur mariée à M. de Vézins, perſonne de qualité d'Anjou très-riche. Elle eut de lui un fils & deux filles. Cette ſœur avoit eu environ vingt mille écus en mariage, ſomme conſidérable en ce temps-là. Elle mourut fort jeune : M. de Vézins épouſa enſuite une Demoiſelle, ſuivante de la défunte, dont il eut pluſieurs enfans. Cette miſérable vint à perdre ſon mari, & déſirant aſſurer aux ſeuls enfans du ſecond lit les grands biens de la maiſon de

Vézins, ne trouva point de meilleur expédient que de livrer pour une ſomme d'argent les enfans de la premiere femme, ſa maîtreſſe, à un Marchand Anglois, à condition qu'on ne les reverroit jamais. Cet homme les fit paſſer d'abord aux Iſles de Jerſey & de Guerneſey. On ne ſait ce que les filles devinrent; mais ce Marchand étranger moins inhumain que cette marâtre, ayant compaſſion du fils, l'emmena avec lui à Londres, où il l'éleva & lui fit apprendre le métier de cordonnier. Ce jeune homme étant devenu grand & courant le pays, ſe rencontra en Flandres lorſque M. de la Noue y commandoit l'armée des Etats; & lui apportant des ſouliers, M. de la Noue le conſidéra, & après l'avoir bien examiné, il dit à ceux qui ſe trouvoient auprès de lui, que ce garçon avoit l'air, la taille & l'allure de ſon beau-frere de Vézins. Lui qui avoit été expoſé à l'âge de quatre à cinq ans, & à qui il étoit toujours reſté quelque mémoire de ſon nom, de ſon pays & de ce qu'il étoit, lui dit qu'il s'appeloit Vézins & qu'il étoit François d'origine. Mais il n'en fut que cela à cauſe des grandes affaires que M. de la Noue

avoit alors fur les bras. Quelques années après étant forti de fa prifon de Limbourg & s'étant retiré à Geneve, ce même garçon qui couroit le pays s'étant encore préfenté à lui en ce lieu où il étoit fans affaires, après l'avoir bien queftionné & avoir reconnu, outre la reffemblance générale, des marques particulieres qu'avoient ceux de la Maifon de Vézins, il réfolut de le faire reconnoître pour héritier de cette Maifon; il fit en conféquence contre fes propres intérêts toutes les pourfuites néceffaires en Anjou, au Confeil & au Parlement, pour fon rétabliffement. Mais la mort l'ayant furpris au fiége de Lamballe en Bretagne, où il fut tué comme nous l'avons dit, l'affaire de la reconnoiffance de fon neveu n'étant pas entiérement terminée, fon fils, Odet de la Noue, auffi généreux que fon pere & fuivant fes vertueufes traces, termina l'affaire; & par un Arrêt célebre le fit déclarer héritier de la Maifon de Vézins dont les enfans de la cruelle marâtre étoient en poffeffion; & c'eft de lui qu'eft venu M. le Marquis de Vézins d'aujourd'hui. Voilà les actions héroïques du pere & du fils, qu'on ne fauroit affez louer, &

que les Lecteurs curieux feront bien aifes d'apprendre, outre que l'exemple d'une vertu fi rare porte quelquefois les ames bien nées à en faire de femblables.

Henri fit un jour pour ce dernier une action digne d'un auffi grand Monarque & d'un Serviteur auffi eftimable. Le jour de la réduction de Paris, en 1594, des Sergens arrêtent pour dettes les équipages d'Odet de la Noue. Il va fe plaindre au Roi d'une pareille infolence, & repréfente à Sa Majefté que ces dettes ont été contractées par François fon pere pour le fervice de l'Etat & du Roi. Henri IV lui répond en préfence des affiftans: « Cela peut être, la Noue, mais il faut payer fes dettes; je paye bien les miennes ». Quelques momens après il appelle la Noue avec lui dans fon cabinet, & fe trouvant tête à tête avec lui, il lui donne quelques-unes de fes pierreries, en lui difant: » Allez, mon ami, engager ces joyaux & retirer vos équipages avec l'argent que vous toucherez ».

François la Noue étoit auffi modefte

qu'il étoit courageux. Henri l'avoit donné au Duc de Longueville pour l'aider dans la conduite du siége de Senlis. Notre brave guerrier se conduisit avec tant de bravoure & d'habileté, qu'il vint à bout de faire avorter toutes les tentatives du Duc d'Aumale en faveur de cette place qui fut prise & où le Duc de Longueville entra en vainqueur. Les drapeaux, tout le bagage des troupes du Duc d'Aumale, tomberent entre les mains de Longueville & de la Noue. Ce dernier qui avoit reçu le commandement avec beaucoup de modestie, n'en témoigna pas moins quand il reçut les complimens de son heureux succès. Les Officiers étant venus après la bataille lui demander ce qu'ils avoient à faire, « Allons, Messieurs, leur répondit-il, allons trouver M. de Longueville à Senlis, c'est lui qui nous donnera les ordres à vous & à moi ». Non-seulement les gens de guerre rendirent justice à la Noue du service qu'il venoit de rendre au Roi, mais il n'y eut personne à la Cour & dans toute la France qui ne lui attribuât la gloire de cette importante action qui jeta l'alarme dans tout Paris, sur qui Longue-

ville & la Noue tirerent en passant quelques volées de canon, dont plusieurs boulets tomberent dans les Halles.

La Noue continua pendant deux ans encore à servir sous Henri IV, & il fut tué comme nous l'avons dit, au siége de Lamballe, en 1591, âgé de soixante ans, étant né en 1531. Ce fut à la prise de Fontenai qu'il reçut un coup au bras gauche qui lui brisa l'os; on lui coupa ce bras à la Rochelle & on lui en fit un de fer, dont il se servoit très-bien pour manier la bride de son cheval.



JEAN D'AUMONT,

COMTE DE CHATEAU-ROUX, BARON D'ESTREBONNE, MARÉCHAL DE FRANCE.

LE Maréchal D'AUMONT, dont nous allons parler, vint au monde dans le cours de l'année 1525 & annonça de bonne heure des inclinations guerrieres qui le firent connoître avantageusement du Roi Henri II, Prince très-brave & très belliqueux. Ce Monarque avança le jeune d'Aumont dans le service. Dès l'âge de vingt-cinq ans il obtint une compagnie de cent hommes d'armes d'ordonnance du Roi. D'Aumont développa ses grands talens militaires en plusieurs occasions importantes. Henri III, pour le récompenser de ses services, le fit Chevalier du Saint-Esprit, le 13 Décembre 1578, & l'année suivante le créa Maréchal de France.

Nous lisons dans la *Vie de Henri IV*, par M. *de Bury*, que ce qui détermina le Roi Henri III à prendre des mesures pour arrêter les complots du Duc de Guise, fut le rapport qui lui fut fait par le Maréchal d'Aumont d'un entretien qu'il avoit eu avec le Duc de Guise, dans lequel celui-ci avoit fait tous ses efforts pour le mettre dans ses intérêts, jusqu'à lui offrir le Gouvernement de la Normandie en contraignant le Roi de l'ôter au Duc de Montpensier. Le Maréchal d'Aumont fit faire de sérieuses réflexions au Roi sur tout ce qu'il avoit à craindre du Duc de Guise. Il lui représenta qu'il ne devoit pas douter que ce Duc ne fît tous ses efforts pour corrompre ses autres serviteurs, qui ne seroient peut-être pas à l'épreuve de ses sollicitations & de ses offres; qu'il y avoit dans ses Etats grand nombre de personnes qui ne se ménageoient plus dans leurs discours ni dans leurs démarches, & qui disoient hautement que pour venir à bout des Hérétiques il falloit un chef qui eût tout pouvoir sur la guerre & sur les finances. Le Roi qui ne savoit pres-

que plus à qui se confier tint à ce sujet un Conseil privé avec le Maréchal d'Aumont, Nicolas d'Angennes Sieur de Rambouillet, Louis son frere, & Beauvais Naugis; il y fit appeler la Reine sa mere.

Le Duc de Mayenne ayant fait une tentative pour enlever Henri III, qui se promenoit hors des fauxbourgs de la ville de Tours, manqua son expédition, grace à la bravoure & à la prudence du Maréchal d'Aumont. Henri III lui confia la garde de la porte de cette ville du côté du pont. D'Aumont fit entrer dans la ville le Régiment Suisse de la Garde & le distribua dans la place & aux avenues des principales rues pour contenir les bourgeois pendant l'attaque, parce qu'on se défioit beaucoup d'eux. D'Aumont par son habileté contribua singuliérement à sauver Henri III dans cette circonstance critique & à contenir la ville.

A peine Henri III eut-il fermé les yeux, qu'il fut dressé un acte par lequel les principaux Seigneurs qui se trouvoient auprès du Roi de Navarre le

reconnoissoient pour légitime Roi de France : tous ces Seigneurs, au nombre desquels se trouvoit le Maréchal d'Aumont, signerent cet acte, & chacun d'eux prêta serment de fidélité à Henri. Depuis ce moment d'Aumont ne quitta plus son nouveau Maître & le servit en toute occasion avec cette bravoure qui le fit estimer & chérir d'un Monarque surnommé à juste titre *le Roi des braves.*

Le Mercredi, 1.er Novembre 1589, Henri ayant divisé son armée en trois corps, l'un commandé par le Maréchal de Biron, l'autre par le Maréchal d'Aumont, & le troisieme par lui-même, s'empare des fauxbourgs Saint-Jacques & Saint-Germain. L'attaque se fit de grand matin, & en moins d'une heure il s'en est rendu maître, après avoir tué près de mille bourgeois de la ville. On pense que cette ville bloquée au point que rien ne pouvoit y entrer ni en sortir, se feroit rendue, si le Roi eût été aussi bien servi par tout son monde qu'il le fut par les Maréchaux de Biron & d'Aumont.

A la bataille d'Ivry le Maréchal d'Aumont commandoit l'aile gauche de l'armée de Henri IV : le Maréchal étoit à la tête de trois cents chevaux & de deux Régimens d'infanterie Françoise, accompagné du Duc de Montpensier avec un pareil escadron, cinq cents Lansquenets & un régiment Suisse. Le 14 Mars, entre dix & onze heures du matin, le Roi voyant que les ennemis ne faisoient aucun mouvement, ordonne au sieur de la Guiche, Grand-Maître de l'Artillerie, de faire tirer son canon, qui fut servi avec tant de promptitude & de justesse qu'il causa beaucoup de désordre dans les troupes ennemies; pendant que celui de Mayenne, mal-placé ou mal-pointé ne faisoit que très-peu d'effet. Après plusieurs décharges de part & d'autre, le Sieur de Rosne qui commandoit l'aile droite & que le feu du Roi incommodoit beaucoup, commence la charge. Le Maréchal d'Aumont après avoir détaché deux escadrons de Cavalerie-légere pour la garde du canon, se présente à la tête de trois cents hommes & fond sur la Cavalerie-légere des ennemis avec tant

d'impétuoſité qu'il la rompt en un moment & la pourſuit juſqu'à l'entrée d'un petit bois, où il s'arrête pour rallier ſa troupe, & revient prendre ſon premier poſte.

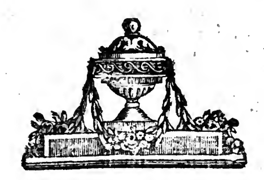
Le ſoir de cette mémorable journée, le Roi ſoupant au Château de Roſny fut averti que le Maréchal d'Aumont venoit lui rendre compte de ce qu'il avoit fait. Il ſe leve pour aller au-devant de lui, & l'ayant étroitement embraſſé il l'invite à ſouper & le fait aſſeoir à ſa table, en lui adreſſant ces paroles obligeantes : « Il eſt bien raiſonnable que vous ſoyez du feſtin, puiſque vous m'avez ſi bien ſervi à mes noces ».

Tandis que Henri faiſoit l'impoſſible pour recouvrer ſon Royaume, les Provinces étoient livrées à toutes les horreurs de la guerre. Cependant par la ſage conduite du Maréchal d'Aumont, le Poitou dont il étoit Gouverneur & où il commandoit, étoit preſque entiérement ſous l'obéiſſance du Roi. Sa Majeſté le tira de cette Province pour l'oppoſer au Duc de Mercœur, en 1595. Le Duc retenoit une partie de

cette Province, il étoit foutenu par un corps de troupes Efpagnoles. Mais le Roi leur avoit mis en tête, dans le Maréchal d'Aumont, un guerrier dont la bravoure, l'habileté & la prudence l'égaloient aux plus grands Généraux. Depuis que Henri lui avoit confié le Gouvernement de cette Province, il avoit empêché le Duc de Mercœur d'y faire aucuns progrès; il lui avoit même enlevé l'année précédente plufieurs places, entre autres Morlaix & Quimper. Mais il fut malheureufement tué cette année au fiége de Camper qu'il avoit formé à la follicitation de Marie d'Allegre, Comteffe de Laval: d'ailleurs cette fortereffe incommodoit fingulièrement la ville de Rennes. Le Maréchal reçut à ce fiége un coup d'arquebufe qui lui caffa les deux os du bras entre le coude & la main. Lorfqu'il fut frappé, il ne dit que ces deux mots: *J'en tiens.* Il mourut à l'âge de foixante & dix ans, le feizieme jour de fa bleffure, qui étoit le 19 Août 1595.

Le Roi en apprenant la mort de ce grand Capitaine, y parut très-fenfible. Il dit hautement qu'il avoit perdu le meilleur de fes Généraux, auffi recom-

mandable par sa modestie & son désintéressement, que par sa grande bravoure & sa rare prudence. Le Maréchal étoit digne d'un pareil éloge à tous égards, & l'on doit le regarder comme un de ces hommes précieux qui honorent également leur siecle, leur profession & l'humanité. Le Maréchal d'Aumont laissa un fils qui suivit les glorieuses traces de son pere.



HARLAY DE SANCY.

Nicolas de Harlay, Baron de Sancy, premier Maître d'hôtel du Roi, fut Capitaine de cent hommes d'armes, & ensuite Colonel des Suisses. Il s'étoit rendu fort agréable à Henri IV par plusieurs services importans qu'il lui avoit rendus & à son prédécesseur. Sancy plut sur-tout à son Maître par son humeur enjouée & souple au penchant qui faisoit le foible de ce Prince. Il étoit naturellement prodigue, ce qui obligea le Roi de lui donner pour adjoint le Marquis de Rosny pendant qu'il fut du Conseil des Finances. Sancy se fit Catholique à Orléans, lors du massacre de la Saint-Barthelemi. Mais il changea bientôt après, & professa, dit d'Aubigné, la Religion Prétendue-Réformée. Henri IV ayant fait abjuration, Sancy en fit une seconde, & publia que l'intérêt de son salut & les solides instructions de l'Evêque d'Evreux l'avoient porté à se faire Catholique pour ne plus

changer. Son indifférence & ses changemens ont fait conjecturer que Sancy n'avoit aucune Religion. Scaliger le regardoit comme un fanatique.

Sancy étoit du nombre de ceux qui reconnurent d'abord Henri de Bourbon Roi de Navarre, pour héritier légitime du Trône après la mort de Henri III. Il nous a laissé à ce sujet un discours rapporté par Villeroy, dans ses Mémoires; il est trop curieux pour ne pas le rapporter ici: « Auparavant cette reconnoissance, dit Sancy, il se tint un Conseil dans lequel il se fit plusieurs dangereuses propositions, & la principale fut celle de M. le Maréchal de Biron: » Que l'on devoit considérer que le Royaume étant divisé par les Catholiques & les Hugenots, les Catholiques se trouvent aujourd'hui séparés en deux, les uns de la Ligue, les autres Royalistes; que toutes les grandes Villes & le menu peuple étoient du parti de la Ligue, lesquels se porteroient aisément à la sujétion d'Espagne, si les Catholiques qui étoient du parti du Roi leur faisoient perdre l'espérance de se revoir avec eux, & la perdroient sans doute si dès cette heure

nous reconnoiſſons le Roi de Navarre pour notre Roi, puiſqu'il n'eſt pas Catholique, & que nous ne devions point franchir le ſaut juſques après ſa converſion ; & néanmoins pour ne le pas laiſſer ſans qualité, que nous le devions qualifier Capitaine général & lui jurer toute obéiſſance ſous cette qualité ». Cette propoſition fut trouvée mauvaiſe : mais je ſuis ſeul, ajoute Sancy, dont Dieu ſe ſervit pour y répondre ſur le champ : « Que notre Etat étant Monarchique il ne pouvoit ſubſiſter ſans Roi, non plus qu'un corps ſans tête ; que pour cette raiſon le Roi ne mouroit point en France, d'autant qu'à l'inſtant même que celui qui en porte le titre & en fait les fonctions décede, celui qui lui doit ſuccéder par les lois eſt inveſti de ce titre, ſans le tenir d'autres que de Dieu ; que le Roi de Navarre étoit le plus proche & le plus habile à ſuccéder au Roi défunt, comme étant l'aîné de la Maiſon de Bourbon reſtant ſeul de la Maiſon Royale : que le plus grand des ſervices qu'on pouvoit rendre au Roi étoit de ſuivre la propoſition du Maréchal, parce que ſi nous qui étions avec lui, lui donnions la qualité que la nature lui donnoit, ceux qui tenoient le parti con-

traire auroient grand droit de ce faire; que si nous ne voulions le reconnoître en la qualité que les Lois du Royaume lui donnoient, mal-aisément pourrions-nous lui garantir celle de Capitaine général; qu'il étoit plus expédient pour le Roi, que ceux qui faisoient scrupule de le servir devant qu'il fût Catholique, se retirassent en leurs maisons en attendant, plutôt que de mettre telles propositions en avant ». Tous les assistans applaudirent au discours de Sancy, & le Roi fut reconnu en sa véritable qualité de Roi de France.

Limestre, Prédicateur fameux de la Ligue, vint se jeter aux genoux de Henri IV, le jour de la réduction de Paris, en 1594. Le Roi étoit à table: Ce Prêtre fanatique lui demande pardon de son aveuglement; le Roi le lui pardonne. M. de Sancy qui étoit alors auprès de Sa Majesté ne vouloit point laisser entrer Limestre; mais dès que Henri sut que c'étoit lui qui demandoit à entrer, il ordonna non-seulement à Sancy de lui faire ouvrir, mais de le laisser approcher. On prétend toutefois que lorsqu'il le vit près de lui, il s'écria : *Garde le couteau!*

Après la mort d'O, Surintendant des Finances, Harlay de Sancy se mit sur les rangs pour obtenir cette place qu'il ambitionnoit. Mais comme il avoit tenu certains discours fort libres & même assez hardis sur Madame de Liancourt (Gabrielle d'Estrées) & sur sa conduite, elle trouva moyen de le priver de cette charge. Il est vrai, dit d'Aubigné, que M. de Sancy avoit rendu de bons services au Roi Henri III & à Henri IV, en ses voyages & négociations de Suisse & d'Allemagne; qu'il étoit d'un esprit vif & entreprenant; qu'il avoit souvent donné des avis au Roi sur la mauvaise administration des Finances, dont usoient les Intendans & les Trésoriers par l'intelligence & la nonchalance du sieur d'O; que ce même Baron de Sancy étoit alors du goût de Sa Majesté, étant souvent de la partie de ses jeux, de ses festins & autres petites débauches; ce qui lui faisoit espérer de remplir la place du défunt. Mais Madame de Liancourt ménagea si adroitement l'esprit du Roi, qu'elle fit donner l'exclusion à Sancy. Ce ne fut que pour un temps,

puisqu'il fut ensuite un des Conseillers du Conseil des Finances, conjointement avec Sully. C'est à tort que Mezeray donne à Sancy le titre de Surintendant des Finances. On sera sans doute bien aise de trouver ici le sujet de la vengeance de la belle Gabrielle contre Sancy. Voici comme il le rapporte lui-même dans son Discours apologétique, que nous a conservé M. de Villeroy dans ses *Mémoires :*

« Le Roi allant à Compiegne pour renouer le mariage de Madame sa Sœur avec le Duc de Montpensier, voulut que je fusse de la partie ; & il n'y eut alors dans le carrosse de Sa Majesté qu'elle, la Duchesse de Monceaux & moi. Cette Duchesse entama un propos de bâtards, & dit qu'il n'y avoit rien de si aisé que de les rendre légitimes, & qu'il ne falloit que les mettre sous *la Brifol.* J'eus opinion qu'elle ne s'étoit mise sur ce discours que pour faire voir au Roi que, si j'avois la hardiesse de parler à Sa Majesté franchement sur ce sujet en son absence, je n'oserois le faire en sa présence, & que sur cela elle diroit au Roi, que puisqu'elle avoit assez de puissance pour me faire taire, il le devoit mieux faire par

ſon autorité : mais elle ſe trompa, car je lui répondis ſans aucun reſpect ce que je penſois être de la raiſon & de mon devoir pour s'empêcher de plus penſer à cela : *Les P.*** ſont toujours des bâtards.* Elle s'en trouva étonnée, & étant ſans maſque elle le mit promptement, & dès ce moment jura ma ruine & y réuſſit; car après la naiſſance de ſon ſecond fils, le Chevalier de Vendôme, après laquelle le Roi lui promit & jura de l'épouſer, la Ducheſſe de Beaufort ne voulut point le croire qu'il ne lui donnât pour certain l'éloignement du ſieur de Sancy d'auprès de Sa Majeſté ». Tel eſt le récit que fait Villeroy, & il paroît aſſez naturel.

L'année ſuivante 1596, pendant le ſiége de la Fere, le Roi preſſé par les ſollicitations de la Marquiſe de Monceaux, à laquelle il avoit promis de l'épouſer, demanda avis à M. de Sancy qu'il ne manquoit jamais de conſulter ſur toutes les affaires importantes. Sancy lui dit tout franchement qu'avant toutes choſes il devoit chercher les moyens de diſſoudre ſon mariage devant que de commencer à ſe remarier : ce qui

fâcha si fort la Marquise, qu'elle ne pût jamais le pardonner à Sancy.

Rien de plus beau que le discours que ce digne ami de la vérité tint quelque temps après au Roi à ce sujet. Sa Majesté lui ayant déclaré qu'Elle étoit décidée à conclure son mariage avec la Marquise, Sancy eut la noble hardiesse de dire à son Prince : « Qu'il n'y avoit pas d'apparence que cent mille Gentilshommes auxquels il commandoit, & qui préféroient ce qui étoit de l'honneur à la vie & au bien, le pussent reconnoître pour Roi quand il auroit fait cette faute; que la réputation l'avoit élevé sur le Trône Royal, & qu'il en décherroit facilement s'il la perdoit....; que les François honoroient ceux que les lois leur donnoient pour Roi; qu'il en avoit une preuve bien ample en sa propre Personne, pour les grands maux qu'il leur avoit vus supporter pour défendre la justice de sa cause; que Philippe-Auguste n'étoit pas moins honoré & respecté dans ce Royaume, & néanmoins, pour avoir voulu entretenir une femme de mauvaise vie au préjudice de sa femme, sage & vertueuse, il avoit été sur les termes de se voir

voir dépouillé de son état. Comme sa vertu l'avoit élevé en l'état où il étoit, il seroit en même temps haï & méprisé, si sur une affaire de telle importance il faisoit une chose indigne de toutes les actions précédentes ». Une pareille remontrance suffit pour détruire le soupçon injurieux que d'Aubigné, qui étoit ennemi de Sancy, répand sur son caractere moral, lorsqu'il dit que ce Courtisan étoit admis dans les petites parties de débauche, &c. Si cela eût été, Sancy n'auroit pas été disgracié pour s'être ouvertement déclaré contre la Favorite. A la naissance de son second fils elle exigea de son amant qu'il éloignât Sancy, & elle obtint ce qu'elle demandoit. Le Roi ne dit rien à Sancy, mais il tint deux Conseils particuliers sans y appeler ce Seigneur qui avoit coutume d'y assister. Il n'en falloit pas tant pour un homme de Cour, il connut d'abord ce que cela vouloit dire, & il demanda au Roi son congé & se retira dans sa maison.

La disgrace de Sancy n'en fut pas une, puisque fort peu de temps après le Roi le fit Colonel des Suisses. Comme il avoit été plusieurs fois dans leur

pays pour y faire des levées, & qu'il étoit aimé de cette Nation, le Roi crut ne pouvoir leur donner un Colonel qui leur fût plus agréable. Sancy étoit plus connu pour un homme de robe & intelligent dans les affaires, dont il avoit donné des preuves en diverses occasions, que pour un homme d'épée; ce qui a servi de matiere à une Epigramme que fit contre lui d'Aubigné quand il le vit nommé Colonel des Suisses :

N'est-ce pas un signe évident
D'une subversion prochaine,
Quand Sancy devient Capitaine,
Et que Clermont est Président ?

Ce Clermont dont il est ici question est Charles ou Georges Clermont d'Amboise, Baron de Bussi, si connu sous le nom de *Brave Bussi.* Le Roi l'envoya dans ce temps à Châtelleraud, pour assister en qualité de Président à un Synode : mais Bussi étoit plus fait pour le métier de la guerre que pour celui de la plume.

Cependant, n'en déplaise à d'Aubigné, son épigramme tombe à faux; car Sancy étoit aussi bon Politique

& Négociateur que bon Guerrier, ainsi qu'il ne tarda pas à le prouver ; car le Marquis de Rosny qu'on lui avoit donné pour adjoint dans les finances, l'éclaira de si près & le contre-carra si souvent, qu'il prit l'épée & alla servir dans l'armée du Roi, où il se comporta en vaillant guerrier.

Nous avons dit que Sancy étoit prodigue ; il jouoit, & jouoit noblement. La nuit du 2 Mars 1597, le Roi gagna à M. de Lesdiguieres cinq mille écus, à trois dés, & à Sancy un cordon de perles estimé huit mille écus, duquel Sa Majesté se jouant, dit tout haut que c'étoit un chapelet pour gagner le Jubilé.

Henri ayant appris la nouvelle de la seconde conversion de Sancy, dit tout haut : *Il ne lui manque plus que le turban.* Ces différens changemens en matiere de Religion ont été le principal sujet de la Satire qui a pour titre, *Confession de Sancy*, & qu'on attribue à d'Aubigné, esprit naturellement satirique & jaloux de voir les faveurs que Henri IV accordoit à Sancy, pendant qu'il le lais-

ſoit dans la pauvreté, ſes ſervices ſans récompenſe & ſes talens ſans occupation. Il faut dire la vérité : Sancy a eu l'art de ſe faire accorder le prix des ſervices importans qu'il rendoit à ſes Maîtres, mais il ne les a point importunés pour en exiger des récompenſes exorbitantes ; & cette modération de la part d'un Courtiſan en faveur, eſt une très-grande vertu.

Sancy avoit déjà été Ambaſſadeur en Suiſſe, lorſque voyant l'extrémité où Henri III étoit réduit, après la mort du Duc & du Cardinal de Guiſe, ſans troupes, ſans argent, abandonné des principaux Seigneurs qui avoient embraſſé le parti de la Ligue, il offrit à ce Prince d'aller lever des troupes chez les Suiſſes. Ses offres ayant été acceptées, il vendit ſes pierreries & une partie de ſon bien, car on ne lui donna pas d'argent. Il ſe rend en habit déguiſé à Geneve, cachant avec ſoin le ſujet de ſon voyage.

Il trouve les Genevois fort alarmés de la découverte d'une entrepriſe que le Baron d'Hermance avoit formée ſur leur ville & ſur celle de Lauſanne, de

concert avec le Duc de Savoie. Sancy se sert habilement de leur crainte pour les engager à faire avec le Canton de Berne une ligue contre le Duc de Savoie, leur assurant que le Roi de France étoit disposé à y entrer, pour se venger de ce que le Duc lui avoit enlevé le Marquisat de Saluces. Le Sénat de Geneve accepte cette proposition avec plaisir, & envoie des Députés à Berne où Sancy se rend. Les habitans de Berne, inquiets des mouvemens du Duc de Savoie, écoutent favorablement les Genevois & Sancy. Ils convinrent de déclarer la guerre à ce Prince, de concert avec la France qui fourniroit des troupes dont les Suisses ne seroient qu'auxiliaires. Mais comme elle ne pouvoit fournir en même temps des troupes & de l'argent, Sancy eut l'adresse de faire donner par les Genevois & les Suisses cent mille écus pour la solde de l'armée : il fit encore entrer dans cette ligue les Cantons de Bâle, de Schaffouse, Saint-Gal, le Comté de Montbéliard & Strasbourg, qui fournirent aussi leur contingent. Une armée de douze mille Suisses fut prête en peu de jours, renforcée de mille Allemands

& de cinq cents Huguenots François réfugiés en Allemagne & en Suisse. Elle entra aussi-tôt en action. Jean de Chaumont de Vitry, qui en commandoit une partie, enleva plusieurs Villes au Duc de Savoie dans le Faucigny, pendant que Sancy, avec l'autre partie, entroit dans le Chablais, où il prit la Ville & le Château de Thonon & celle de Ripailles. Il brûla deux galeres que le Duc avoit sur le Lac; & après avoir répandu la terreur dans la Savoie & forcé le Duc, qui se trouvoit au dépourvu, de se retirer à Montmélian, Sancy remit les villes qu'on avoit prises entre les mains des Suisses.

Après ces expéditions, les Suisses n'ayant plus besoin d'un si grand nombre de troupes, étoient sur le point d'en licencier une partie; mais Sancy dont l'intention étoit de les conduire en France, proposa aux Officiers dont il avoit gagné l'amitié par ses libéralités & ses manieres engageantes, de le suivre: ils y consentirent volontiers & prierent Sancy de se rendre en diligence à Berne pour obtenir le consentement de leurs supérieurs. Il eut assez de peine à en venir à bout, mais enfin ils lui accor-

derent dix mille Suiffes. Il y joint mille Lanfquenets & douze cents Reîtres, qu'il leve à fes dépens, & fe met à leur tête. Auffi-tôt il donne avis de fa négociation au Roi par un Gentilhomme déguifé en charbonnier, qui paffe en cet équipage jufqu'à Châtelleraud où il trouve le Monarque. Sancy prend fa route par la Franche-Comté & conduit fa petite armée avec tant d'habileté, qu'il arrive fans perte d'un feul homme jufqu'à Conflans près de Paris où il fut joint par le Roi. Il reçoit Sancy avec les plus grands témoignages d'affection & de reconnoiffance pour un fervice auffi fignalé. Ce trait ne fuffit-il pas pour prouver que Sancy étoit auffi brave Capitaine qu'habile Négociateur ? L'armée Royale après la jonction de ce renfort fe trouva forte de trente mille hommes effectifs & bien armés. Les deux Rois prennent alors la réfolution de faire le fiége de Paris. Selon toute apparence Mayenne n'auroit pu réfifter long-temps à fon Roi & au Roi de Navarre, fi des fcélérats, pour délivrer le Duc du péril qui le menaçoit & fe fouftraire eux-mêmes à la jufte vengeance de leur Souverain, ne fe fuffent portés au plus grand de

tous les crimes, en faisant assassiner Henri III, le 1.er Août 1589, par Jacques Clément, de l'Ordre des Jacobins.

En 1596 Henri IV envoie Sancy en Ambassade auprès d'Elisabeth, Reine d'Angleterre, pour l'engager à le secourir. Les ennemis assiégeoient alors Calais & pressoient vivement cette place. La Reine pouvoit d'autant plus aisément y donner du secours, que le Comte d'Essex étoit alors dans la Manche avec une flotte nombreuse qu'elle avoit armée pour veiller sur la conduite des Espagnols. Sancy arrive à Londres, est introduit auprès d'Elisabeth qui, suivant la politique de ce temps-là, vouloit bien donner du secours au Roi dans la crainte que les Espagnols ne devinssent trop puissans; mais conservant toujours l'ancienne jalousie de sa nation contre la France, elle avoit changé de sentiment lorsqu'elle avoit vu la prospérité de Henri. Sancy fait de grandes instances auprès d'elle pour la déterminer à secourir le Roi dans un besoin si pressant. Elle s'en excuse d'une maniere assez équivoque pour lui faire connoître le peu de disposition où elle

étoit de le satisfaire. Enfin après bien des discours : » Je vois bien, dit-elle à Sancy, que Calais est perdu si je n'en prends la défense, & je le ferai si le Roi veut me le laisser. — Madame, reprend Sancy, le Roi est tout proche pour empêcher qu'il ne se perde ou pour être à portée de le reprendre s'il le perdoit. — Mais, quoi, repart la Reine ! puisqu'il est perdu, n'aimez-vous pas mieux qu'il soit entre mes mains qu'en celles des Espagnols ? — Nous voulons, réplique Sancy, qu'il ne soit ni à l'une ni aux autres ; mais nous aimerions mieux qu'il fût aux Espagnols qu'à Votre Majesté ». La Reine surprise de cette réponse, lui dit avec émotion : « M. l'Ambassadeur, je ne crois pas que le Roi vous ait chargé de me tenir un tel langage. — Non, Madame, il ne me l'a pas commandé, mais c'est qu'il n'a jamais pensé qu'aux termes où sont ses affaires Votre Majesté eût voulu lui faire une telle demande. Le Roi, mon Maître, chérit si fort l'honneur de votre amitié, qu'il ne voit rien au monde qui puisse l'en dédommager s'il la perdoit. Si vous teniez Calais vous deviendriez son ennemie ; car la France ne

peut tenir pour amis ceux qui la dépouillent de si belles pieces. On a trop employé de temps & de dépenses pour en faire sortir les Anglois; si les Espagnols le prennent, ils n'y demeureront pas si long-temps, & nous sommes persuadés, Madame, que vous joindrez vos forces aux nôtres pour les en chasser ». Cette conversation fut brusquement interrompue par la Reine qui dit à Sancy qu'elle feroit savoir ses intentions au Roi par l'Ambassadeur qu'elle avoit auprès de lui. Effectivement Milord Sidney, alors Ambassadeur, promit au Roi qu'Elisabeth empêcheroit les Espagnols de prendre Calais, s'il vouloit consentir à l'engager à la Couronne d'Angleterre jusqu'au payement des sommes prêtées à Sa Majesté depuis que la Reine l'aidoit à soutenir la guerre contre ses ennemis. Le Roi reçut fort mal cette proposition, & dit en tournant le dos à Milord Sidney : *Que s'il avoit à être mordu, il aimoit autant l'être par un lion que par une lionne.* Mathieu, Livre IV.

Sancy avoit, dit-on, par fois des mouvemens de hauteur & de fierté

qui lui firent bien des ennemis. Il eut un jour une dispute fort vive avec Rosny, dont voici le sujet : Ce dernier venoit d'apporter au Roi quinze cent mille livres ; le Roi lui ordonne de faire mettre à part, pour payer sur le champ la montre due aux Suisses, dix mille écus qui furent envoyés dès le lendemain matin aux Officiers. Pendant qu'on leur portoit cet argent, Sancy envoie à M. de Rosny un homme avec un billet par lequel il lui mandoit de faire délivrer au porteur quatre-vingt-dix mille écus pour la montre des Suisses. Rosny les refuse, en disant qu'il ne connoît point les ordres de Sancy. Ce dernier va aussi-tôt trouver le Roi, qui lui dit en l'appercevant : « Hé bien, Sancy, n'allez-vous pas faire montre à nos Suisses ? — Non, Sire, reprit Sancy ; car il ne plait pas à votre Monsieur de Rosny, & je ne sais si vous aurez auprès de lui plus de crédit que moi. — Que veut dire cela, reprend le Roi ? je vois ce que c'est : on ne sera jamais las de faire de mauvais offices à cet homme-là, parce que je me fie en lui & qu'il me sert bien ». Rosny survient dans ce même moment. Du plus loin

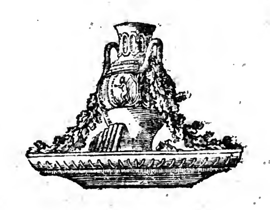
que le Roi l'apperçoit, il lui demande ce qu'il y a entre Sancy & lui. « Sire, lui répond Rosny, ne sachant pas ce que M. de Sancy vouloit faire de quatre-vingt-dix mille écus qu'il m'a envoyé demander, au lieu de dix mille qui sont dus aux Suisses, je n'ai pas jugé à propos de les lui donner sans l'ordre exprès de Votre Majesté ». Aussi-tôt il s'éleve une dispute si vive entre ces deux hommes, que le Roi est obligé de leur imposer silence. Il y avoit, dit M. de Rosny, dans la galerie de Saint-Ouen de Rouen où ceci se passoit, grand nombre de personnes, dont la plupart lassées des hauteurs de Sancy étoient charmées de le voir recevoir cette petite disgrace : « Il sera bien difficile, disoit-on, que ces deux esprits exercent long-temps les mêmes fonctions, sans que l'un supplante l'autre. Mais de l'humeur dont est le Roi, le meilleur ménager sera son homme »; & c'étoit Sully.

Dom Antonio, qui avoit des prétentions à la Couronne de Portugal comme fils de Louis II, fils lui-même

d'Emmanuel Roi de Portugal, ayant été obligé de se retirer en France, y vécut assez à la gêne. Ce fut dans ce temps de détresse qu'il engagea pour quarante mille livres seulement à M. de Sancy un diamant d'un prix inestimable. Ce diamant pesoit 106 carats. Après un voyage que Dom Antonio fit en Angleterre, il couroit risque de se trouver sans argent, si le même Sancy ne lui eût envoyé vingt mille écus. C'est-à-dire que Sancy acheta en tout cent mille livres un diamant qui valoit alors plusieurs millions. Sancy céda depuis ce diamant à la Couronne; on l'appelle le *grand Sancy*. Le *pitre*, acheté par le Régent, lui est supérieur en poids; il pese 136 carats trois grains. On prétend que le Régent ne le paya que trois millions, au nommé Pitz qui le lui vendit.

Sancy dégoûté de la Cour où cependant le Roi le voyoit toujours de très-bon œil, se retira dans ses terres où il vécut en Philosophe, cultivant tour à tour les Lettres & ses amis. Nous avons de lui quelques écrits sur les affaires

du temps où il a vécu. Ces pieces se trouvent dans des recueils particuliers, & contiennent des faits instructifs sur les regnes de Henri III & de son successeur. Le Baron de Sancy mourut dans la Religion Catholique, ou du moins en faisant extérieurement profession de cette Religion, le 17 Octobre de l'année 1610.



NICOLAS DE NEUVILLE,

SEIGNEUR DE VILLEROY,

Secrétaire d'Etat sous Charles IX, Henri III, Henri IV & Louis XIII.

NICOLAS DE NEUVILLE, Seigneur de Villeroy, d'Alincourt, de Magny, Conseiller & Secrétaire d'Etat, grand Trésorier des Ordres du Roi, étoit reconnu généralement & à juste titre pour homme d'Etat, par son intégrité, sa prudence & sa vigilance, & sur-tout par sa longue expérience dans les affaires, ayant servi pendant quatre regnes fort orageux. Il s'acquit l'estime de ses Maîtres & des Peuples par ses lumieres & son équité. Son zele pour la Religion l'égara pendant quelques instans; mais comme il étoit de bonne foi, il ne lui fut pas difficile de revenir à lui & de reconnoître son erreur, en rentrant dans son devoir vis-à-vis de Henri IV, son légitime Souverain.

Henri III voulant instituer l'Ordre du Saint-Esprit, chargea Villeroy avec le Chancelier de Chiverny du soin de dresser les Statuts de cet Ordre ; ce qu'ils firent conformément à ceux que ce Prince avoit reçus en présent de la République de Venise, à son retour de Pologne, &c. qu'on croit être l'original des Statuts que Louis d'Anjou, Roi de Naples, avoit fait pour un Ordre du même nom.

Après la mort de Henri III, Villeroy entra avec son fils d'Alincourt dans le parti de la Ligue. Le pere fut un des quatorze que le Duc de Mayenne ajouta au Conseil des Quarante, qui fut appelé le Conseil général de l'Union. Villeroy, comme nous l'avons dit, étoit Ligueur de bonne foi, n'ayant pris ce parti que pour conserver la Religion & l'Etat ; aussi travailla-t-il toujours à éluder les desseins des Espagnols, pour conserver la gloire de la Nation. Le Cardinal de Plaisance ayant voulu obliger ceux de la Ligue à faire serment de ne jamais consentir à la paix, ni traiter avec le Roi de Navarre,

ſes fauteurs & ſes adhérens, M. de Villeroy s'y oppoſa ; ce qui lui attira l'averſion de ce Prélat & des Eſpagnols, comme il le dit lui-même dans ſes Mémoires. M. de Sully, dans ſes Mémoires, aſſure le contraire ; mais comme le remarque l'Auteur des notes ſur l'Etoile, on doit croire que le favori du Monarque n'étoit pas l'ami de M. de Villeroy, qui dans plusieurs endroits de ſes Mémoires marque le déſir ſincere qu'il avoit pour la converſion de Henri IV, qu'il ne fit nulle difficulté de reconnoître ſi-tôt après ſon abjuration à Saint-Denis en 1594. Il eſt bon de remarquer qu'avant de s'attacher au parti de Mayenne Villeroy avoit été renvoyé par Henri III, après avoir été griévement inſulté par d'Epernon un des favoris du Prince.

Le Duc de Mayenne avoit donné toute ſa confiance à Villeroy & à Jeannin. Ils la méritoient tous deux également. Henri IV ayant ſu qu'un domeſtique de Villeroy, nommé Bigot, étoit venu dans ſon camp ſous prétexte de quelques affaires, voulut le voir & lui parler. Il l'engage d'avertir ſon Maître qu'il ſeroit bien aiſe d'avoir une conférence avec lui, offrant de lui donner un ſauf-conduit

pour se trouver au Bois de Boulogne, ou dans tel lieu qu'il voudroit choisir. Villeroy ne voulant rien faire sans l'agrément du Duc de Mayenne, en parle à ce dernier qui s'oppose à cette entrevue, dans la crainte de donner de l'ombrage aux Chefs de son parti. Cependant Bigot fait savoir au Roi que s'il envoyoit un Gentilhomme à Paris, on pourroit l'écouter. Marsilliere, Secrétaire du Cabinet, y fut aussi-tôt dépêché: ne pouvant avoir accès auprès du Duc il s'adresse à Villeroy, & lui représente que l'objet de la haine du Duc ne subsistant plus, il n'avoit aucun sujet de continuer la guerre contre un Prince qui n'avoit ni conseillé, ni approuvé le meurtre de ses freres; que le Roi qui connoissoit son mérite & ses belles qualités l'estimoit & le chérissoit comme son parent, & désiroit sa conservation pour les services qu'il étoit capable de rendre à l'Etat, & qu'il le combleroit d'honneurs & de gloire; qu'il lui offroit le premier rang auprès de sa Personne, la meilleure place dans ses Conseils, les plus grandes charges, les gouvernemens les plus avantageux: il ajouta qu'il auroit lieu d'être satisfait; qu'il

l'exhortoit de ne pas ſe perdre ſans néceſſité, & de rechercher ſon avancement dans ſon devoir & dans l'amitié de ſon Prince, plutôt que dans les troubles & les miſeres publiques, qui cauſeroient ſa ruine entiere & celle de ſa famille. Cette eſpece de prophétie qui fut accomplie par la ſuite, auroit bien dû porter le Duc de Mayenne à ſe rendre à des propoſitions ſi avantageuſes & ſi raiſonnables. Mais ſoit qu'il eût pris trop de cônfiance dans les forces de la Ligue & conçu trop de mépris pour celles du Roi, ſoit qu'il ſe fût flatté d'obtenir par les armes de plus grands avantages que ceux qu'on lui propoſoit, il fit répondre par Villeroy: « Qu'il honoroit la perſonne du Roi; qu'il connoiſſoit ſa valeur & ſa prudence; qu'il n'avoit aucune défiance de ſa parole, mais que la différence de Religion ne lui permettant pas de traiter avec lui il avoit engagé ſa foi au Roi Charles X, à qui la Couronne appartenoit: Enfin, qu'il ne pouvoit écouter aucunes propoſitions, avant que le Cardinal de Bourbon fût en liberté & le Roi dans l'Egliſe Catholique.

Dès le commencement de l'année 1593, Henri envoya au nom des principaux Seigneurs Catholiques qui étoient auprès de lui, un écrit par lequel on demandoit aux Chefs des Ligueurs un lieu où l'on pût s'aboucher & conférer ensemble sur les moyens de rétablir la paix dans le Royaume, d'y ramener l'ordre, tous assurant que le Roi avoit donné la promesse de se convertir, & la tiendroit. A peine eut-on lu cet écrit, que le Cardinal Légat se leve comme un furieux, & sans attendre qu'on lui demande son avis, soutient que cette proposition étoit hérétique. Le Cardinal Pellevé & Don Diego d'Ibarra sont de son avis. Villeroy, sans leur porter la parole, représente à l'Assemblée que cet écrit n'est point adressé au Duc de Mayenne, mais aux Etats, auxquels on ne pouvoit se dispenser de le communiquer pour consulter avec eux s'il étoit à propos d'y répondre ou de le rejeter ; que les Députés auroient un juste sujet de se plaindre, si on leur en déroboit la connoissance, d'autant plus que toute la Ville étoit déjà instruite par le Trompette.

Ces représentations firent remettre la décision de l'affaire jusqu'au lendemain : mais le Duc de Mayenne étant tombé malade, tout fut manqué, malgré le zele & la bonne volonté de Villeroy, qui ne vouloit que la justice, & ne cherchoit en tout que la vérité.

En 1593 Mayenne pria Villeroy de faire des propositions de paix au Roi. En conséquence Villeroy va trouver Sa Majesté à Fontainebleau ; mais le Roi qui avoit appris par une Dépêche du Cardinal de Plaisance au Pape, laquelle avoit été surprise, les véritables intentions du Duc de Mayenne & de son Conseil, dont le même Villeroy étoit membre, ne voulut point l'entendre qu'il n'eût vu le contenu de cette lettre, laquelle lui fut donnée en présence de MM. Schomberg, Sancy & Revol. Cette lettre contenoit un certain serment fait à Paris, le 3 du mois de Juillet même année, entre les mains du Cardinal Légat, par tous les Ministres du Pape & du Roi d'Espagne, & de tous les principaux Chefs de la Ligue ou des Députés du Duc de Nemours, de Mercœur, de

maintenir la Ligue Catholique, & de ne s'en séparer jamais, pour quelque cause & occasion que ce puisse être, qu'il n'y eût un Roi élu & reconnu de tous, qui fût agréable au Roi d'Espagne; & de n'entrer jamais en aucun accord, traité, convention ni communication avec le Roi & les siens, quelque profession qu'il pût faire de la Religion Catholique, & quelque preuve qu'il pût donner d'une vraie conversion. A cette lecture Villeroy demeure fort étonné, & proteste qu'il n'a jamais eu connoissance de ce serment, & se résout d'aller prendre congé de Sa Majesté; mais son innocence ne put point alors effacer les impressions que le Roi en avoit déjà reçues.

Sully nous dit que M. de Villeroy fit tant par ses menées & les services de ses amis de Cour, qu'il nageoit entre deux eaux, & vivoit, avec son fils, comme neutre entre les deux partis, sans être obligé de s'exposer au danger, jusqu'à ce que voyant Beauvais, Amiens, Abbeville, Paris, Rouen & autres Villes rendues, il ménagea si bien ses affaires par le moyen du sieur du Plessis & du sieur de Sancy qui

avoient alors tout crédit auprès du Roi, qu'ils obtinrent pour lui la charge de Secrétaire. Deux ans après il maria Charles de Neuville, Marquis d'Alincourt son fils, avec Jaqueline de Harlay, fille aînée du Baron de Sancy son ami.

Voici ce que dit, au sujet de Villeroy, l'Etoile dans son *Journal, tome II*: Le Dimanche, 25 Septembre 1594, le Roi déclara tout haut Villeroy Secrétaire d'Etat en la place de Revol, & ce contre sa protestation souventes fois réitérée, contre les prieres aussi très-humbles & très-affectionnées de Madame sa sœur, qui au nom de toutes les Eglises, principalement de celles des Pays-Bas, avoit supplié Sa Majesté de ne point admettre Villeroy, parce qu'elles le connoissoient pour leur ennemi mortel & juré & de tous ceux de la Religion Réformée, & au surplus, aussi bon Espagnol que mauvais François. Madame de Châtelleraud dit à Henri qu'elle ne tenoit Villeroy moins coupable de la mort du Roi son prédécesseur, que la Chapelle-Marteau le plus furieux de tous les Ligueurs. Mais

Sa Majesté bien déterminée passa pardessus toutes ces remontrances, leur disant pour conclusion qu'il savoit bien ce qu'il faisoit; qu'il connoissoit mieux Villeroy que tous tant qu'ils étoient, & qu'il en sauroit tirer bon parti: au reste, qu'il n'y avoit homme en tout son Royaume plus nécessaire à l'Etat pour le temps présent que lui, & qu'on se contentât de cela. Beaulieu s'en plaignit à Sa Majesté, qui lui dit: « Beaulieu, ne t'en fâche point; je t'aime & veux que tu demeures premier Secrétaire, & que les paquets même le portent; mais laisse à Villeroy la guerre, & te contente que je te laisse la paix en ta maison; je la voudrois bien avoir & toutefois ne le puis ». Cela n'empêcha pas que quelque mécontent ne fît courir le même jour le Quatrain suivant:

Le Roi n'a pu vaincre la Ligue,
Il n'appartient qu'à Villeroy
Qui a si bien conduit sa brigue
Qu'enfin la Ligue a pris le Roi.

Après la mort du brave Saint-Luc, Villeroy demanda au Roi la charge de Grand-

Grand-Maître de l'Artillerie pour ſon fils d'Alincourt ou pour ſon neveu Châteauneuf-l'Aubeſpine & même pour Montigny ſon ami; mais le Roi la refuſa pour tous ces prétendans, & même à ſon fidelle Roſny, pour la donner au pere de la belle Gabrielle. Roſny, ſuivant la promeſſe que lui en fit le Roi, l'obtint à la mort de M. d'Eſtrées.

Le Lundi 14 Octobre 1602, ſur les quatre heures après midi, arriverent par la porte Saint-Antoine les Députés des Cantons Suiſſes, qui au nombre d'environ deux cents Cavaliers venoient renouveler l'alliance avec la France. Ils dînerent en paſſant chez M. de Villeroy Secrétaire d'Etat, & ledit Seigneur, après les avoir traités magnifiquement; les recréa d'une muſique ſinguliere & excellente : excellente pour le temps.

Dans le cours de l'année 1603, il arriva à M. de Villeroy un événement fâcheux qui penſa cauſer ſa diſgrace. Un de ſes Secrétaires, nommé Loſte, ayant été gagné par les Eſpagnols, les inſtrui-

ſoit de tout ce qui ſe paſſoit dans le Conſeil de France. Sa trahiſon fut découverte par un nommé Jean Legré dit Rafin ou Ra fin, vieux Ligueur réfugié à Madrid, qui en avertit ſur le champ M. de Barrault, Ambaſſadeur de France auprès de Sa Majeſté Catholique. Mais Rafin, au lieu d'en faire part à M. de Loménie, Secrétaire d'Etat, en écrivit à M. de Villeroy. Comme Loſte avoit toute la confiance de ſon maître, qui étoit ſon parrain, il ouvroit tous ſes paquets, & ayant reconnu à l'ouverture du dernier qu'il étoit découvert, il voulut ſe dérober à la juſte punition de ſon crime par la fuite. Son évaſion & la délation de Rafin à M. de Villeroy ayant fait ouvrir les yeux à ce dernier ſur la conduite de Loſte, il fit courir après lui. Il avoit pris le chemin de Meaux par le conſeil de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, & habillé à l'Eſpagnole, accompagné du Maître-d'hôtel de cet Ambaſſadeur qui le conduiſoit. Loſte devoit traverſer le Luxembourg en poſte; mais il fut découvert audit Meaux par le Poſtillon, qui l'ayant vu tomber de cheval avoit remarqué en lui une grande

crainte lorsqu'il remonta à cheval; ce qui lui fit juger que cet homme avoit commis quelque crime pour lequel il s'enfuyoit. A son retour il en parle au Maître de la Poste, lequel ayant reçu son signalement avec la défense de donner des chevaux, en avertit le Prévôt de la Maréchaussée qui courut après lui; ce qui obligea Loste, se voyant sur le point d'être atteint, de se jeter dans la riviere de Marne, où il fut trouvé noyé; son corps fut apporté au Châtelet, traîné sur la claie en place de Greve, tiré à quatre chevaux, & les quartiers mis sur quatre roues aux principales avenues de Paris.

La fuite de Loste jeta M. de Villeroy dans un grand chagrin, qu'il rendit public par une lettre qu'il écrivit à Rosny. Nous allons la transcrire telle qu'elle se trouve dans ses Mémoires. « Monsieur je n'ai rien à vous écrire sur ce que vous diront ces porteurs, sinon que je suis outré d'ennui & de douleur du malheur avenu au service du Roi, tant par l'infidélité de ce misérable garçon que j'avois nourri dès le berceau, ayant fait son pere tel qu'il étoit,

que par sa fuite, de laquelle je confesse que mon malheur est cause, ainsi que cesdits porteurs vous le diront. J'en aurai du regret tant que je vivrai, n'estimant pas pouvoir jamais faire au Roi quelque chose pour réparer cette faute, ou pour mieux dire disgrace, ni qui efface la tache & flétrissure que ma réputation, & non ma conscience, en recevra, &c ».

Le Roi n'ignoroit pas le juste chagrin de son Secrétaire d'Etat ; connoissant que dans cette affaire il n'étoit coupable que de négligence, ainsi qu'il s'en expliqua avec Rosny, ce Prince usa de sa bonté ordinaire. » J'ai été deux ou trois jours en doute, dit Henri, sur la façon dont je devois le traiter ; mais enfin il m'a fait pitié, lui voyant les larmes aux yeux & le genou en terre pour me demander pardon, lequel je n'ai pu lui refuser, m'ayant convaincu qu'il y avoit plus de malheur que de malice, de négligence que de mauvais dessein ; & par conséquent nous le devons plutôt consoler qu'affliger, n'y ayant point de doute que ce revers de fortune ne le rende moins fier, &c. ». La bonté du

Roi fut si grande en sa faveur, qu'il alla lui-même le consoler & voulut que M. de Rosny, qu'il savoit n'être pas de ses amis à cause de l'aversion que M. de Villeroy témoignoit avoir contre les Huguenots, lui écrivît une lettre de consolation, laquelle se trouve dans ses Mémoires.

M. de Villeroy publia un Manifeste pour sa justification sur l'accusation de Loste son Commis, qu'on trouve dans les Mémoires de ce Secrétaire d'Etat; mais ce Manifeste, ni l'indulgence dont usa le Roi envers ledit Seigneur, ne retint pas le jugement & les invectives du Peuple contre lui, parce qu'ayant été autrefois de la Ligue & partisan du Roi d'Espagne, le Peuple ne l'épargnoit pas dans cette conjoncture. Henri IV lisant un jour une brochure satirique intitulée : *le Pacifique ou l'Anti-Soldat. François, à l'unique Uranie*, composée par un sieur *Dusouhait*, apperçut Villeroy à qui il la montra en lui demandant s'il l'avoit lue : celui-ci lui ayant répondu que non : « Il faut, lui dit le Roi, que vous la voyiez, car c'est un livre qui parle bien à ma barrette &

encore mieux à la vôtre : vous ſavez bien ce qui en eſt, il dit que vous êtes Eſpagnol ».

Le Roi avoit nommé la Vieuxville & Villeroy pour écouter les raiſons du Duc de Bouillon, contre lequel il envoyoit une armée de vingt-cinq mille hommes pour s'emparer de Sedan. Villeroy n'étoit point d'avis de faire la guerre au Maréchal, ni que Sa Majeſté fît le voyage de Sedan. Il y trouvoit de fort grandes difficultés & les ſuites trop dangereuſes. Sedan, diſoit-il, eſt une place imprenable; le Maréchal a des intelligences au dedans & au dehors du Royaume ; le parti Huguenot dont il eſt le Chef, eſt prêt à s'ébranler; toute l'Allemagne prendra les armes; toute l'Angleterre va paſſer la mer pour le ſoutenir; le Maréchal a même de grandes levées en Suiſſe & aux Pays-Bas qui marcheront au premier coup de tambour. Sully vit mieux que Villeroy ſur ce point ; & Henri s'étant approché de Sedan, ſuivant l'avis du premier, cette approche obligea le Maréchal d'en venir à un accommodement qui ſe fit à Turcy, dernier village du Royaume de ce côté-là.

Le Prince de Condé s'étant évadé de France avec la Princeſſe ſon épouſe, dont le Roi étoit épris, il fit venir ſes Miniſtres & Conſeillers pour ſavoir ce qu'il devoit faire en cette occurrence. Chacun d'eux parla ſelon ſon humeur. Le Chancelier venoit de donner ſon avis avec le plus beau ſang froid du monde, lorſque Villeroy entre. Le Monarque impatient lui demande à l'inſtant ſon avis, après l'avoir mis au fait. Villeroy hauſſe les épaules & fait paroître le plus grand étonnement de cette nouvelle; puis il dit qu'il falloit dépêcher à tous les Ambaſſadeurs du Roi vers les Princes étrangers, pour leur donner avis du départ de M. le Prince ſans permiſſion de Sa Majeſté & contre ſa défenſe, & pour leur faire faire les offices néceſſaires auprès des Princes où ils réſidoient, pour ne le tenir dans leurs Etats, ou le renvoyer à Sa Majeſté. L'avis du Préſident Jeannin, plus bruſque & plus conforme à l'impatience de Henri, fut adopté à l'excluſion de ceux du Chancelier, de Sully & de Villeroy.

Après la mort déplorable de Henri le Grand, Villeroy ne tarda pas à éprouver, comme tous les autres bons Serviteurs du feu Roi, les plus grands mécontentemens de la part de la Cour. La Régente lui ayant commandé de ſigner une Lettre Patente contenant un don de quarante mille écus en faveur de Concini, pour acheter le Gouvernement de Montdidier, Roye & Péronne, que lui avoit vendu M. de Créqui, Villeroy refuſa de donner ſa ſignature; ce qui le rendit fort ſuſpect, pour ne rien dire de plus, & à la Reine & au nouveau Miniſtre. Il paroît par un écrit du temps, que Concini menaça Villeroy de lui donner des coups de bâton. Nous ne voyons pas que ces menaces aient eu aucune ſuite.

Nous ne ſaurions tracer un portrait plus reſſemblant de Villeroy que celui tracé de la main même de Henri IV ſon Maître, & préſenté dans l'article de ce Monarque. Ce Miniſtre ſincérement attaché à ce Prince, pleura avec tous les bons François. Son fils, le Marquis d'Alincourt, fut Ambaſſadeur à

Rome, & se distingua dans ce poste éminent. Il s'appeloit Charles de Neuville, Seigneur de Villeroy, III.e du nom, Secrétaire & Ministre d'Etat après son pere, & fort aimé de Henri IV. Charles fut Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur de Lyon, du Lyonnois, Forez & Beaujolois. Etant à Rome, Henri IV envoya l'Ordre du Saint-Esprit aux Ducs de Segni & de Santo-Gemini, Seigneurs Italiens. Charles de Villeroy eut l'honneur de les recevoir Chevaliers au nom de Sa Majesté, dans l'Eglise de Saint-Louis à Rome, en 1608.



LE PRÉSIDENT JEANNIN.

PIERRE JEANNIN, Préſident au Parlement de Bourgogne, & Miniſtre d'Etat ſous le regne de Henri IV, naquit à Autun en l'année 1540. Son pere, qui s'appeloit auſſi Pierre Jeannin, étoit Citoyen & Echevin de la ville d'Autun, & fort eſtimé par tous les habitans. Son fils fut un de ces hommes vertueux dont les Princes ne connoiſſent malheureuſement tout le prix que dans les temps de trouble & de déſordre. Il mérita la confiance de Henri IV par ſa rare prudence & par les talens ſinguliers qu'il avoit pour les négociations. Il n'avoit pas moins de franchiſe que Sully, mais peut-être plus de douceur & d'urbanité; c'eſt ce qu'il eſt facile de ſe perſuader par ce trait ingénieux de Henri IV. Ce Prince vouloit faire connoître en un moment ſes Miniſtres à un Ambaſſadeur étranger. Il les fait venir ſucceſſivement l'un après l'autre en ſa préſence, & leur dit:

« Voilà une poutre qui menace ruine ». Villeroy, sans lever les yeux dessus, conseille de la faire changer sur le champ. Jeannin, après l'avoir bien considérée, avoue qu'il n'en apperçoit pas le vice, mais que pour ne rien risquer il faut la faire visiter par les gens de l'art. Sully répond brusquement : «Sire, qui est-ce qui a pu vous donner cette terreur ? elle durera plus que vous & moi ».

Jeannin commença sa carriere dans le monde par être simple Avocat au Parlement de Dijon. Un Particulier fort riche l'ayant un jour entendu plaider, fut si charmé de son discours qu'il lui donna sa fille en mariage avec son bien. Aussi l'on remarque que le mérite de Jeannin l'éleva bien au-dessus du rang que sa naissance pouvoit lui faire espérer. On a écrit à ce sujet qu'un Prince cherchant à l'embarrasser, lui demanda de qui il étoit fils, & qu'il répondit avec une noble fierté : *De mes vertus. Dict. des Hommes illustres, tom I.* Le Particulier qui voulut l'avoir pour gendre, lui ayant demandé en quoi consistoit son bien, l'Avocat lui montra sa tête & ensuite quelques livres ; puis

il ajouta : *Voilà tout mon bien & toute ma fortune.* Ledit Particulier avoua depuis qu'il lui avoit montré alors plus de richesses, que s'il lui avoit fait voir des coffres remplis d'or & d'argent.

Ce respectable Citoyen vit, dans l'espace de seize lustres & plus, sept de nos Rois occuper successivement le trône de France. N'étant encore que Bailli d'Autun, il reçut ordre du Roi Charles IX d'enfermer les Protestans qui étoient dans la ville & de les égorger le jour de la Saint-Barthelemy, à une heure qu'on lui désigna. Le Bailli d'Autun fait donc arrêter les Protestans, mais il écrit au Chancelier de l'Hôpital qu'il attendoit une nouvelle jussion pour faire massacrer les prisonniers, parce que suivant la loi d'un sage Empereur on devoit suspendre de plusieurs jours l'exécution d'un Edit sanguinaire, & laisser au Prince le temps de réfléchir sur ce qu'il avoit ordonné dans le premier transport de la colere. La Cour se repentit bientôt de tant de cruautés ; alors le Chancelier de l'Hôpital faisant la lecture de la lettre du Bailli d'Autun, ajouta : *C'est un Juge de village qui nous apprend notre devoir.*

Jeannin qui n'étoit pas moins de bonne-foi que Villeroy son Collégue, se laissa entraîner comme lui dans le parti de la Ligue, & ces deux hommes possédoient toute la confiance du Duc de Mayenne qui en étoit, comme on sait, le Chef. Jeannin croyoit en prenant ce parti servir plus utilement la France & son légitime Souverain Henri IV. On rend cette justice à ce Magistrat, qu'il empêcha que les Espagnols n'empiétassent sur ce Royaume & que le Duc de Mayenne ne se jetât dans leurs bras : il aimoit, dit Péréfixe, l'Etat & la Royauté avec passion.

L'Auteur des notes sur l'Etoile dit positivement que Jeannin ayant reconnu les détestables intentions de la Ligue, fut le principal instrument de sa ruine. Le Duc de Mayenne connoissant l'habileté de ce Confident l'envoya en Espagne pour demander du secours au Roi Philippe II, & sur-tout pour découvrir les motifs qui déterminoient ce Prince à assister la Ligue. Il les découvrit avec beaucoup d'adresse, & à son retour il désabusa le Duc de Mayenne & le

convainquit que l'intérêt de l'Eglise n'étoit qu'un prétexte dont l'Espagne se servoit pour ôter à la France son Roi légitime & pour y mettre l'Infante sa fille : les événemens firent connoître sa pénétration. Après la destruction de la Ligue, Henri IV assuré sur le trône, tâcha de gagner le brave Jeannin ; & après plusieurs promesses n'ayant pu y réussir, il lui fit entendre qu'il souhaitoit de le mettre dans son Conseil, à quoi il répondit, *Qu'il n'étoit pas juste que Sa Majesté préférât un vieux Ligueur à tant d'illustres personnages dont la fidélité ne lui avoit jamais été suspecte.* C'est alors que Sa Majesté lui répondit ces mots : « Celui qui, comme vous, a été fidelle à un Duc, n'est pas fait pour manquer de fidélité à un Roi ». Depuis ce moment il s'attacha particuliérement à Henri IV, & ce grand Prince ne pouvoit assez s'en louer.

Le Duc de Mayenne pressoit journellement le Duc de Parme d'entrer en France avec son armée pour se-[illegible] Rouen. Mais ce dernier, quoiqu'il [illegible] son Maître, ne devoit l'exé-

cuter qu'avec certaines conditions; ce qui fut caufe que ce fecours fut retardé. D'abord le Duc de Parme refufe de s'engager dans le Royaume, fi la Ligue ne lui donne quelques bonnes places pour mettre fon artillerie & fes malades. Mayenne, pour conferver Rouen, lui accorde par néceffité la Fere. Enfuite Don Diego d'Ibarra propofe que l'Infante *fût reçue au premier grade & déclarée Reine de France.* Par cette demande ce Miniftre vouloit connoître les difpofitions du Duc envers fon Maître. S'il l'accordoit, les Efpagnols obtenoient ce qu'ils fouhaitoient; s'il la refufoit, ils avoient droit de fe retirer. Le Préfident Jeannin tira le Duc de Mayenne du grand embarras dans lequel la réponfe à cette demande le jetoit, en accordant aux Efpagnols leur demande, mais avec tant de conditions qu'elle ne pouvoit être effectuée de long-temps: favoir, 1.° que pour cette fois on romproit la Loi falique, à condition que ladite Infante fe mariât dans un an avec l'avis des Princes & Officiers de la Couronne; 2.° que pour cet effet les Etats du Royaume feroient convoqués; 3.° qu'on en traiteroit avec les

Ducs de Lorraine, de Guiſe, de Nemours & de Mercœur; 4.° qu'on fourniroit l'argent néceſſaire pour contenter ces Princes & pour gagner la Nobleſſe, qui ſuivoit le Roi. Par ce moyen Jeannin parvint à ſuſpendre la concluſion d'une affaire qui auroit entraîné la perte de l'Etat.

Si le trait ci-deſſus prouve que Jeannin ne tenoit au parti de la Ligue que pour l'avantage direct de Henri IV, le ſuivant le prouve encore mieux. Le Cardinal de Plaiſance & les Miniſtres d'Eſpagne vouloient que les Etats du Royaume, qui étoient ſur le point de s'aſſembler pour l'élection d'un Roi, ſe tinſſent à Soiſſons ou à Rheims, pour la commodité, diſoient-ils, du Duc de Parme qui devoit s'y trouver. Mais Jeannin conſeilla ſi fortement au Duc de Mayenne de les faire tenir à Paris, que l'aſſemblée y fut en effet convoquée tant pour contenter les habitans de la ville qui le demandoient inſtamment, qu'afin que ladite aſſemblée fût plus libre. Si elle eût eu lieu à Soiſſons ou à Rheims, le Duc de Parme y venant accompagné ſelon ſa coutume, auroit pu s'en rendre maître & tenir les Etats

ſous ſa dépendance ; ce qui lui étoit impoſſible à Paris, vu la grandeur de cette ville & ſon éloignement de la frontiere. D'ailleurs la Capitale étoit environnée de villes & de places du parti de Henri IV, remplies de fortes garniſons, auxquelles en un beſoin on pouvoit recourir pour empêcher toute violence. De plus la ville de Paris étoit alors l'une des villes les mieux diſpoſées en faveur du Roi, malgré quelques factieux qui y continuoient encore leurs menées ſous la protection des Eſpagnols.

Le 22 Décembre 1591, Jeannin & Villeroy engagerent le Duc de Mayenne à préſenter au Parlement de Paris une déclaration qui étoit l'ouvrage de leur politique éclairée & de leurs conſeils prévoyans. Ils avoient tous deux pour but, quoiqu'ils ne découvriſſent pas leurs intentions au Duc, de s'engager par cette voie à quelque conférence avec les Catholiques du parti du Roi, afin d'éloigner Mayenne tant qu'ils pourroient des Eſpagnols : d'un autre côté elle aſſuroit le parti du Roi, que le Duc de Mayenne n'étoit pas éloigné de tout accommo-

dement, & qu'au contraire il vouloit porter Henri à hâter le moment de sa conversion. Quelques jours après que cette déclaration eût été enrégistrée au Parlement, on la rendit publique: elle fut bien reçue non-seulement des Catholiques qui étoient auprès du Roi, mais du Roi lui-même qui dit: « Que le Duc de Mayenne avoit toujours le cœur François; qu'il aimoit encore sa patrie, & que lorsqu'il seroit enfin délivré des Espagnols, il reconnoîtroit les mauvais traitemens qu'ils lui faisoient, tant à lui-même qu'à la France ».

A la probité la plus scrupuleuse Jeannin unissoit cette intrépidité de courage qui distingue les plus grands hommes de guerre; un seul trait suffira pour le prouver. Le Duc de Mayenne voyant que le Maréchal de Biron alloit investir la ville de Laon, en sortit, laissant pour sa défense le Comte de Sommerive, Jeannin & de Bourg. Le Roi qui désiroit s'emparer au-plutôt de cette ville, craignant que l'Archiduc n'envoyât un nouveau renfort & ne le forçât de lever le siége, charge quelqu'un de faire adroitement à Jeannin des propositions de paix, & désira même de conférer

avec lui. Mais Jeannin inſtruit des intentions du Duc de Mayenne, qui ne vouloit pas augmenter les ſoupçons des Eſpagnols, ni retarder ou empêcher leur ſecours, ne put être ébranlé par les offres & les remontrances du Roi. Ce Prince le menaçant que ſon opiniâtreté pourroit lui cauſer bien du repentir, Jeannin repartit avec fermeté, qu'il entendoit bien ce que Sa Majeſté vouloit dire, mais qu'il l'empêcheroit d'en venir à cette extrémité, parce qu'il ſauroit en homme de courage mourir ſur la breche. Henri, tout mécontent qu'il en étoit, ne put s'empêcher d'admirer cette réponſe.

L'abſolution étant donnée au Roi depuis plus de dix-huit mois, le Duc de Mayenne hâtoit ſa réconciliation avec ce Monarque. Il chargea le Préſident Jeannin de négocier cet accommodement. Grace à l'habileté de ſon Négociateur & à l'entremiſe de la Ducheſſe de Beaufort, Mayenne obtint des conditions beaucoup plus avantageuſes qu'il n'oſoit ſe les promettre. Le Roi étant convenu de tout avec Jeannin, rendit un Edit auſſi favorable

qu'honorable au Duc de Mayenne. Dès ce moment ce Prince & Jeannin furent entiérement dévoués au service de Henri.

Dans le cours de l'année 1607, le Roi envoya Jeannin en Ambassade à la Haye. Le Président remplit cette pénible & glorieuse fonction avec tant de zele, de prudence & de bonheur, qu'il conclut une treve de douze ans avec les Hollandois. Le célebre Heinsius, un des principaux personnages de la République, parle ainsi de Jeannin à cette occasion : « Jeannin ! par votre entremise & votre travail nous voyons la paix au Pays des Belges ; vous avez par votre modération adouci ces esprits qui, dans leurs guerres civiles, ne respiroient que le sang ; vous avez rompu leurs armes par votre éloquence. Envoyé par un Roi tel que la France n'en a jamais eu de pareil, pour décider une tragédie si confuse, vous êtes vraiment venu de Dieu. Toutes les Histoires & tous les Peuples parleront de vous, & tous les beaux esprits de la postérité vous admireront ». Ces louanges ne sont point outrées, & personne ne les méritoit

plus que le Préſident Jeannin. Grace aux ſoins qu'il ſe donna, l'accommodement qui rétablit entiérement le calme dans les Etats-Unis, fut conclu & ſigné le 9 Avril 1609. Par ce traité rédigé en partie par le Préſident, les Archiducs & le Roi d'Eſpagne reconnoiſſent pour Etats, Provinces & Pays libres, ſur leſquels ils ne prétendent rien, les Illuſtres Seigneurs des Etats-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, & font avec eux une treve de douze ans, tant par terre que par mer.

Malgré la haute eſtime que Henri IV faiſoit de Jeannin, nous ne voyons pas qu'il prît grand ſoin de l'enrichir. Ce Prince ſe reprochoit à lui-même cette eſpece d'oubli envers un homme qui lui avoit rendu les ſervices les plus importans, & pour s'excuſer de ne lui avoir pas fait aſſez de bien, il diſoit : « Qu'il doroit pluſieurs de ſes Sujets pour cacher leur malice; mais que pour le Préſident Jeannin, il s'étoit toujours contenté d'en dire du bien ſans lui en faire ». La modération de Jeannin dans la poſſeſſion des Charges & Dignités fut telle, qu'il refuſa les

Sceaux qu'on ôtoit à un de ses amis pour les lui donner. *Eloge de Jeannin* par *Saumaise.*

Après la mort du grand Henri IV, la Reine-Mere confia à Jeannin l'administration des Finances. On attaqua un jour en plein Conseil sa gestion. Jeannin, dit M. Anquetil, la défendit avec chaleur : il fit voir que si les millions épargnés par Henri IV avoient été dissipés ; que si on n'avoit pu en mettre d'autres en réserve, c'étoit la faute des Princes auxquels on avoit été forcé de prodiguer des gratifications & des pensions pour empêcher une guerre ruineuse. En effet, Jeannin mania les finances avec tant *d'innocence & de fidelité*, pour me servir des expressions d'un Auteur du temps, qu'il ne laissa presque point de bien à sa famille. Aussi l'Abbé de Castille, son petit-fils, disoit en présentant le recueil de ses Œuvres à M. Fouquet : « Je suis celui de la famille, qui ai dans les bénéfices que je possede presque toutes les récompenses des longs & importans services qu'elle a rendus à l'Etat ».

On a de Jeannin des Mémoires &

des Négociations que le Cardinal de Richelieu mettoit au rang des instructions les plus utiles qu'il avoit lues. Jeannin fut une preuve de ce que l'on a observé plusieurs fois, que l'on honore d'autant plus les personnes d'esprit que l'on en a soi-même beaucoup. « Il avoit coutume, dit Saumaise, de faire préparer tous les ans un dîner magnifique, où tous les gens de Lettres qui avoient pension du Roi étoient invités. Après une conversation pleine de civilité, ce grand homme les exhortoit de continuer dans le service du Roi & du Public, & leur faisoit payer leur pension comptant; il les prioit de ne lui rendre aucune visite, parce que le temps étoit précieux aux personnes de leur profession. Il leur témoignoit qu'il se tiendroit plus leur obligé, les sachant dans leurs cabinets, que s'il les voyoit tous les jours à sa porte ».

Le Président Jeannin quitta fort tard le Ministere, & après avoir passé quelque temps dans la retraite, il mourut le 31 Octobre 1622, âgé de quatre-vingt-deux ans, avec toute la présence d'esprit & la fermeté d'un véritable Philosophe.

brillant, ce qui le rendit propre à paroître avec avantage à la Cour, surtout dans un temps où l'on ne se piquoit ni d'éducation ni de savoir.

Bellegarde fut encore un des premiers à reconnoître Henri IV pour Roi de France après la mort de son prédécesseur. On sait que Bellegarde osa, pendant la vie de Gabrielle d'Estrées, être le rival de son Maître. Quelques-uns prétendent que ce Seigneur avoit eu ses prémices : ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il partageoit avec le Roi les bonnes graces de Madame de Liancourt. Henri IV en devint jaloux ; mais cette Dame voulant se conserver le cœur de Bellegarde, déclara au Roi qui avoit défendu au Duc de la voir, qu'elle vouloit être libre dans ses inclinations, & qu'il ne s'attireroit que sa haine s'il l'empêchoit d'épouser Bellegarde, dont la recherche étoit agréée de ses parens. La chronique rapporte qu'un jour Henri manqua de surprendre son heureux rival qui n'eut que le temps, grace à la femme de chambre de Gabrielle, de se jeter dans un cabinet : le Roi voulant à toute force qu'on lui ouvrît ledit cabinet, le pauvre Bellegarde en

fut quitte pour sauter par la fenêtre où heureusement il ne se fit point de mal, parce qu'il tomba sur un tas de fumier. Bien lui en prit, car il fallut obéir à Henri qui fureta dans le cabinet & n'y trouva point ce qui devoit s'y trouver. On ajoute encore qu'une autre fois Sa Majesté arrivant à l'improviste chez son amante, Bellegarde n'eut que le temps de se cacher sous le lit. Henri IV ayant apperçu une jambe par-dessous le lit, sans en vouloir savoir davantage, prend une boîte de confiture qui étoit sur la table & la jette dessous le lit, en répondant à Gabrielle qui s'informe de la cause des mouvemens qu'elle lui voit faire : *Eh ! Madame, n'est-il pas juste que tout le monde vive ?* Ce sang froid est bien admirable, sans doute ; mais on peut, je m'imagine, croire ou ne pas croire ces faits, sans faire tort à la mémoire de Henri le Grand.

Un petit Maître des Requêtes, bossu, nommé Dubreuil, entre un jour dans la chambre du Roi qui se promenoit de long en large avec Bellegarde, pour supplier Sa Majesté de permettre aux

Maîtres des Requêtes de rapporter les Requêtes de ſes Finances comme il faiſoit toutes les autres. Le Roi piqué de voir cet importun troubler ſa converſation, lui répondit: « Mon petit Maître des Requêtes, mon ami, nous y avons donné ordre; mais retirez-vous pour cette heure & ſortez ». Dubreuil ſe contente de ſe retirer dans un coin de l'appartement: le Roi s'en étant apperçu, va à lui tout en colere & lui répete: « Mon petit Maître des Requêtes, tortu, boſſu, contrefait, je vous avois commandé de ſortir, & vous voilà! j'ai fait une Ordonnance que vous ſortirez tous, & que M. le Chevalier vous emmenera & vous le premier, car je n'en veux plus avoir auprès de moi d'autres que ceux qui portent cette épée ». En diſant cela, il porte la main ſur l'épée de Bellegarde, ce qui épouvante tellement le Magiſtrat, qu'il prend la fuite à toutes jambes, ce qui fit beaucoup rire le Roi & ſon favori, car Bellegarde avoit le double avantage d'être le favori du Roi & celui de ſa maîtreſſe. Henri en étoit preſque ſûr, mais il aimoit tant Gabrielle qu'il craignoit de trop la mortifier en la for-

çant de rompre tout-à-fait avec Bellegarde. C'étoit en vérité pouſſer bien loin la complaiſance & la bonté!

Le Roi ayant trouvé à propos d'ôter le Gouvernement de Provence au Duc d'Epernon, qui travailloit à s'y rendre Souverain, le donna au jeune Duc de Guiſe, qui par l'affection que le reſte des Ligueurs qui étoient encore dans cette Province lui portoit, pouvoit s'oppoſer aux deſſeins du Duc d'Epernon. Outre cette raiſon d'Etat, l'Hiſtoire ſecrete ajoute que ce Prince étoit devenu amoureux *de Madame*, Sœur du Roi, auprès de laquelle il étoit très-aſſidu. Le Duc de Bellegarde, auquel le Duc de Guiſe avoit fait connoître que les fréquentes viſites qu'il rendoit à Madame de Guiſe ſa ſœur, ne lui plaiſoient point, pour s'en venger, fit repréſenter au Roi par le Duc de Nevers que la recherche que Guiſe faiſoit de Madame, Sœur de Sa Majeſté, ſans ſa permiſſion, bleſſoit ſon autorité, & qu'il ſeroit à propos de le reléguer dans quelque Province, ſous prétexte de quelque emploi honorable. La Marquiſe de Monceaux ſe joignit au Duc

de Nevers; par les intrigues du Duc de Bellegarde; ce qui détermina entiérement le Roi à donner le Gouvernement de Provence au Duc de Guise.

La beauté de Louise-Marguerite de Guise, Sœur du Duc, lui avoit attiré plusieurs illustres amans. Anne d'Anglure, Seigneur de Givry, fut un des premiers qui désira d'en être aimé; mais Mademoiselle de Guise ne répondoit pas à ses désirs comme il l'auroit souhaité, parce qu'elle avoit quelque prétention sur le cœur du Roi, qui avoit demandé son portrait & paroissoit disposé à l'épouser, pourvu que ce mariage engageât le Chef de la Ligue à rentrer sous son obéissance. L'espérance d'une Couronne lui fit mépriser tous ceux qui oserent se déclarer ses amans: mais un jour que le Duc de Bellegarde avec quelques autres Seigneurs de l'Armée du Roi, s'étoit approché des fossés de Paris, à la faveur d'une treve (au second siége en 1590); pour converser avec les Dames de cette Ville, il apperçut Mademoiselle de Guise & la trouva si aimable, qu'il ne put s'empêcher d'arrêter long-temps les yeux

sur elle, dont cette Princesse s'étant apperçue, elle ne douta point qu'elle n'eût fait la conquête du Duc, l'un des plus beaux Cavaliers de son temps ; ce qui flatta si fort la Princesse, que dès ce moment elle se consola de la perte de la Couronne dont on lui avoit donné espérance, pourvu qu'elle pût passer le reste de ses jours enchaînée au sort d'un homme pour qui elle se sentoit déjà le penchant le plus vif. Mais deux choses sembloient s'opposer à ses désirs. Premiérement, le Duc de Bellegarde avoit été accusé d'avoir contribué à la mort du Duc de Guise son pere, qui avoit été tué à Blois, ce qui l'obligeoit par mille raisons de bienséance de ne point penser à Bellegarde. Secondement, la Duchesse de Guise sa mere, s'étant fait montrer le Duc de Bellegarde le même jour que sa fille avoit commencé de l'aimer, eut pour lui des sentimens aussi tendres que ceux de sa fille, & devint sa rivale. La premiere difficulté fut levée par l'entremise de quelques-uns des amis du Duc de Bellegarde, qui le justifierent du meurtre qu'on lui imputoit. Ils y réussirent si bien, que la

Ducheſſe leur témoigna qu'elle n'avoit jamais ajouté foi à ces calomnies, & défendit même à ſa fille d'accuſer à l'avenir le Duc de la mort de ſon pere; à quoi Mademoiſelle de Guiſe obéit ſans peine, & entretint avec lui un commerce de lettres à l'inſçu de ſa mere ſa rivale. Le Duc de Bellegarde ayant trouvé le moyen de ſervir la mere & la fille, ſans mettre à l'écart Mademoiſelle Gabrielle d'Eſtrées ſa premiere maîtreſſe, on fit les vers ſuivans ſur Mademoiſelle de Guiſe, au ſujet d'une maladie grave qu'elle eſſuya :

La honte fut ta maladie;
Tu fus malade du poulet
Qui fit reconnoître ta vie
Et le jeu de ton cœur follet.

Ta honte fit que la mort blême
Voyant ton impudicité,
Te jugea être la mort même
De l'honneur & de chaſteté.

Princeſſe, tu es aſſez morte,
Tu ne dois plus craindre la mort:
Celles qui vivent de la ſorte,
Meurent aſſez ſans ſon effort.

On ſeroit tenté de croire que la ma-

ladie de Mademoiselle de Guise fut une maladie de neuf mois, ou peut être .... Ici l'on se tait.

La naissance de César de Vendôme, appelé *Monsieur*, passoit pour équivoque à la Cour & à la Ville, le Duc de Bellegarde étant le premier à qui la belle Gabrielle avoit donné son cœur, & ce Duc ne l'avoit cédée au Roi qu'en apparence. Nous verrons à l'article de la belle Gabrielle que cette Dame ne fut pas aussi modérée. Quoi qu'il en soit, Bellegarde entretint toujours un commerce très-suivi avec elle, soit comme amant, soit sur le simple pied de l'amitié, & Henri parut fermer les yeux.

Henri fit l'honneur à Bellegarde de le nommer pour aller à Florence faire la demande de Marie de Médicis que le Monarque devoit épouser. Bellegarde eut de plus l'honneur d'épouser au nom de Sa Majesté la Princesse Florentine. Le 27 Octobre 1600, le Grand Ecuyer entre dans Florence avec une brillante suite de quarante Gentilshommes François, auxquels se

joignent Antoine de Médicis & un grand nombre de Chevaliers Florentins qui l'étoient allés recevoir sur la place qui est devant le Palais du Roi. Bellegarde y rencontre le Grand-Duc de Florence, à qui il certifie en peu de mots le sujet de son arrivée. Le soir même le Grand Ecuyer a l'honneur de faire la révérence à la future Reine de France, & de lui présenter les lettres de Sa Majesté Très-Chrétienne. Ce fut le Grand-Duc, & non Bellegarde, qui épousa la Princesse au nom de Henri.

A la naissance de *Madame* seconde fille de Henri IV, la Noblesse de la Cour donna à Leurs Majestés un divertissement nouveau. Ce fut un Ballet à cheval, dont M. de Thou nous a conservé une description exacte. Dans ce Ballet les quatre Elémens furent représentés par quatre différentes troupes de Cavaliers qui sortirent l'un après l'autre de l'Hôtel de Bourbon, & se rendirent à la faveur d'un très-grand nombre de flambeaux dans la Cour du Louvre. La premiere troupe, dont Royer de Saint-Larry étoit le Chef, représentoit l'Eau. Il étoit précédé par

vingt-quatre Pages, vêtus de toile d'argent, douze Sirenes jouant de leurs hautbois, d'une pyramide sur laquelle étoit le Dieu Neptune, & d'autres Divinités de la Fable; puis un autre nombre de Pages, vêtus de même que les premiers; & enfin le Duc de Bellegarde à la tête de douze Cavaliers, tous vêtus de toile d'argent, avec de grands panaches, & leurs chevaux superbement caparaçonnés de même couleur. Ils firent le tour de la Cour, & se placerent en un de ses coins pour laisser entrer la seconde Troupe. Elle étoit précédée d'un pareil nombre de Pages vêtus d'écarlate & de quatre Forgerons, qui s'étant placés au milieu de la Cour frapperent sur une enclume, d'où sortit un très-grand nombre de fusées qui embarrasserent beaucoup les Dames; puis venoit le Dieu Vulcain, suivi du Prince Henri de Rohan & de douze Cavaliers vêtus en Parthes. La troisieme Troupe représentoit l'Air, dont le Chef étoit Emmanuel de Lorraine-Sommerive, accompagné de la Déesse Junon, de plusieurs aigles & d'un grand nombre d'oiseaux de diverses especes.

La quatrieme Troupe repréſentoit la Terre. Charles de Gonzague, Duc de Nevers, en étoit le Chef. Ils étoient vêtus en Mores, & précédés de deux éléphans qui portoient pluſieurs tours pleines de Muſiciens & de toutes ſortes d'inſtrumens de muſique. Après que cette derniere Troupe eut pris ſa place, les Cavaliers de l'Eau & ceux de la Terre s'attaquerent d'abord un contre un, puis deux contre deux, & puis tous enſemble. Les Cavaliers de l'Air & du Feu en firent autant, & à la fin tous les quatre ſe mêlerent enſemble, briſant leurs dards, leurs fleches & leurs lances. Dans ce divertiſſement Bellegarde ſe fit diſtinguer par ſon adreſſe, ſes graces & ſa bonne mine.

Henri IV étoit un Prince qui vouloit, avant tout, que juſtice ſe fît. Bellegarde l'importunant pour lui arracher la grace de la Martiniere, Gentilhomme qui avoit aſſaſſiné ſa ſœur après l'avoir déshonorée, Henri lui répond en colere : « Après qu'on lui aura rompu les bras & les jambes & brûlé, je vous en donne bien volontiers les

cendres ». Ce Prince répondit à un autre Seigneur une réponse moins plaisante, mais plus chrétienne, dit l'Etoile : « Ventre-saint-gris, dit ce bon Roi en se grattant la tête, j'ai assez de péchés sur ma tête, sans y mettre encore celui-là ».

Plusieurs Seigneurs étant au Louvre assemblés, après la mort déplorable du Roi, témoignoient entre eux le chagrin cuisant qu'ils en éprouvoient. Bellegarde qui étoit un de ceux qui le pouvoient & devoient plus regretter, entre les autres plaintes qu'il faisoit, disoit au Comte du Lude qui étoit un de ceux qui regrettoient le moins Henri : « Qu'outre les bienfaits qu'il en recevoit, il lui adressoit toujours de si bonnes & belles paroles, que quand il n'en auroit eu autre chose, elles étoient seules suffisantes pour le contenter, sortant de la bouche d'un Prince le plus affable & le plus débonnaire qui fût sous le Ciel ». Le Comte repartit à Bellegarde : « Une chose doit vous consoler, c'est qu'un Sous-Lieutenant qui est arrivé ici, vous en donnera d'aussi belles & d'aussi bonnes que lui ; & si vous n'exigez que de belles paroles, vous trou-

verez que vous n'y aurez pas beaucoup perdu, car vous le trouverez en celui-ci qui vous contentera fort de ce côté-là ».

Un trait qui fait honneur au cœur du Duc de Bellegarde & qui prouve son juste attachement à la personne de Henri IV, c'est qu'il ne voulut point abandonner le cœur d'un si bon Maître, lorsqu'on le transporta à la Flêche où il devoit être déposé dans l'Eglise des Jésuites. Bellegarde l'accompagna jusqu'à la Fleche, & donna en cette occasion des marques de la plus vive affliction. Bellegarde avoit raison de regretter son Roi, car il ne jouit point sous son prédécesseur de la même faveur qu'il avoit obtenue sous le regne de Henri IV. Louis XIII força en quelque façon ce Seigneur à se défaire de sa charge de Grand Ecuyer en faveur du sieur de Cinqmars. Il est vrai qu'il lui donna cent mille écus de dédommagement; mais cette somme pouvoit-elle remplacer les honneurs d'une des premieres charges de la Cour? Aussi Bellegarde eut-il beaucoup de peine à se prêter aux vues ambitieuses de Cinq-

mars & même à consentir aux ordres du Roi.

Le Duc de Bellegarde donna un jour une preuve bien grande de son attachement à Henri IV. Quelque temps après la mort de ce Prince, Louis XIII son fils envoya chercher le Grand Ecuyer pour savoir de lui comment il peindroit la crête d'un oiseau qu'on lui avoit donné ; grave sujet d'un conseil ! Bellegarde arrive, & sur la demande de Sa Majesté, répond que la chose est absolument indifférente ; que le tout dépend de la volonté : mais ce Seigneur en entrant dans l'appartement où il avoit tant de fois conversé familiérement avec Henri, laissa, malgré la contrainte qu'il se faisoit, échapper des larmes de ses yeux, lesquelles furent remarquées par tout le monde.

Bellegarde mourut dans un âge fort avancé, regretté de tous ceux qui eurent occasion de le connoître ; il avoit toute la franchise Gauloise, jointe à l'urbanité Françoise, & l'on peut avec raison le regarder comme un des Héros de la Cour de Henri IV. On re-

marque que ce Seigneur, qui paroiſſoit fort diſſipé & ami des plaiſirs, étoit néanmoins d'un excellent conſeil, & qu'il ne ſe comportoit pas avec moins d'ardeur aux choſes difficiles qu'aux réjouiſſances, aux fêtes, & autres paſſe-temps de la Cour. *Matthieu, Hiſtoire de Henri le Grand.*



CHARLES DE LORRAINE,

DUC DE MAYENNE.

LE DUC DE MAYENNE étoit le second des fils de François de Lorraine, Duc de Guise, & frere puîné du Duc & du Cardinal de Guise assassinés en 1588 à Blois, par ordre de Henri III. Mayenne naquit dans le cours de l'année 1554. Il se signala dès sa tendre jeunesse aux siéges de Poitiers, de la Rochelle & à la bataille de Montcontour. L'Auteur du *Dictionnaire historique* dit que ce Prince fut longtemps jaloux de son frere, surnommé *le Balafré*, dont il avoit le courage sans en avoir l'activité. En effet, quoique l'on reconnoisse que Mayenne fût un grand homme, on a dit de lui qu'il n'avoit jamais bien su faire ni la guerre ni la paix. S'il avoit su faire cette derniere à propos, dit le Président Hénault, elle eût été bien plus avantageuse pour lui. Il avoit de la fermeté dans le carac-

teré. La Faction des *Seize* ayant fait pendre le premier Président & deux Conseillers qui s'oppofoient à leur infolence, Mayenne condamna au même fupplice quatre de ces Factieux, & éteignit par ce coup éclatant d'autorité cette cabale prête à l'accabler lui-même. On peut croire que si Mayenne eût joint à toutes fes qualités l'activité de Henri IV, il auroit balancé bien plus long-temps encore la fortune de ce Grand Monarque.

En 1585, le Duc de Mayenne s'étoit rendu en Guienne à la tête d'une armée compofée de fept mille hommes de pied, cinq mille Suiffes, deux mille chevaux & quantité de Nobleffe volontaire, avec feize pieces de canon, forces fupérieures de plus de moitié à celles du Roi de Navarre; mais le Duc trouve par-tout tant de réfiftance, que tout le fruit de fa campagne fe réduit à la prife de la petite ville de Montignac en Périgord, & de Beaulieu en Limofin. L'intention du Duc de Mayenne étoit de pouffer la guerre à outrance contre Henri; mais la défunion qui fe mit entre Mayenne & le Maréchal de Matignon, qui tous deux commandoient

dans la même Province, les empêcha de faire aucuns progrès contre ceux du parti oppofé. Mayenne harcelé continuellement par Henri, Roi de Navarre, fongeoit moins à prendre des Villes qu'à furprendre le Roi lui-même ; & ce Prince n'échappa au danger & ne dut fon falut en plus d'une occafion, & fur-tout auprès de la petite ville de Nérac, qu'à fon activité & à fon intrépidité. « Le Duc de Mayenne, difoit-il en riant, n'eft pas fi mauvais garçon qu'il ne me permette de me promener quelques jours dans la Guienne ». Mais ce Prince penfa y être pris ; il l'auroit été infailliblement, fi Mayenne eût été auffi prompt & auffi alerte que lui.

Mayenne, furieux de n'avoir pas réuffi comme il s'en étoit flatté, voyoit fon armée dépérir de jour en jour : il ne recevoit ni recrues, ni argent, ni munitions, ce qui le força d'abandonner fa troupe & de revenir à la Cour. Il s'y plaignit hautement qu'on l'avoit abandonné & empêché de détruire les Huguenots en Guienne, comme il en feroit certainement venu à bout fi on lui eût fourni les fecours dont il avoit befoin. Les partifans de la Ligue ap-

puyoient fortement ses plaintes : elles furent exagérées en Province & à Paris où l'on accusoit ouvertement Henri III de favoriser les Prétendus-Réformés. Ce n'étoit pas sans quelque fondement. Ce Prince ne vouloit pas à la vérité que les Calvinistes eussent le dessus, mais il n'étoit pas de sa prudence d'exterminer un parti qui lui offriroit peut-être un jour une puissante ressource contre les Ligueurs dont il pénétroit de jour en jour les pernicieux desseins contre sa personne. La retraite de Mayenne de l'armée fut très-favorable aux Huguenots qui reprirent courage & obtinrent quelques succès, sinon décisifs, du moins assez considérables pour soutenir leur parti.

Lorsque Henri III prit la résolution de se défaire du Duc de Guise, il fit partir en diligence le Colonel Alphonse Ornano pour se rendre à Lyon & s'assurer de la personne du Duc de Mayenne ; mais un Courrier dépêché par l'Ambassadeur d'Espagne le prévint à temps, si bien qu'Ornano le trouva parti en arrivant à Lyon. Ornano étoit Général des Corses, fils

du fameux San-Pietro Baſtilica, Seigneur d'Ornano, Général des Corſes, & lui-même Corſe de nation. Alphonſe après la mort de ſon pere & de Vanina ſa mere, que ſon mari tua de ſa propre main, vint en France & s'attacha ſucceſſivement au ſervice de Charles IX, de Henri III & de Henri IV. Henri III le fit Chevalier de ſes Ordres, Maréchal de France & enſuite Lieutenant-Général de Guienne.

Ce Prince, dit M. de Buſſi, dans la *Vie de Henri IV*, étoit un très-grand Général, très-expérimenté dans l'art de la guerre, & ſur-tout dans la conduite des ſiéges. Il ſavoit faire obſerver la diſcipline militaire, malgré la licence des guerres civiles, & étoit très-habile dans les négociations. Plus ſage & plus prudent que ſon frere (le Duc de Guiſe tué à Blois), il ſavoit commander à ſon courage & cacher ſon ambition. Jamais il ne voulut démembrer aucune Province ni céder aucune Ville aux ennemis de l'Etat : c'eſt un éloge que l'on doit à ſa mémoire. Il étoit ennemi des conſeils violens & n'abandonnoit rien à la fortune. Il

falloit enfin qu'il eût un très-grand mérite, pour résister aussi long-temps qu'il le fit, à la prudence, à la sagesse, à la valeur, à l'expérience de Henri IV, & pour braver les désagrémens que lui causerent l'intérêt & l'ambition des Seigneurs de sa famille, la malignité de la Faction des Seize & les brigues des Espagnols. Après s'être assuré du Gouvernement de Bourgogne, il fut mis à la tête du Conseil de la Ligue, & prit le titre de Lieutenant-Général du Royaume de France ; titre qui lui fut confirmé par le Parlement, le 13 Mars 1589. Il s'attribua toute l'autorité Royale avec d'autant plus de facilité qu'il apprenoit tous les jours que les principales Villes du Royaume se rangeoient du côté de la Ligue & le reconnoissoient pour leur Chef.

Le Duc de Mayenne avoit formé le dessein important de s'emparer de la personne de Henri III & de se rendre maître de Tours. Comme il y avoit dans cette Ville beaucoup de Ligueurs qui l'avertissoient de tout ce qui se passoit, il fut informé du traité que Henri III avoit fait avec le Roi de Navarre ; il voulut prévenir la jonction des

troupes des deux Princes. Après la levée du siége de Château-Renard, il étoit parti précipitamment, la nuit du 17 Mai 1589, avec toute son armée à laquelle il avoit fait faire une marche de douze lieues. Sa Cavalerie qui avoit pris les devants fut postée à une certaine distance de la riviere de Loire & du faubourg Saint-Symphorien de Tours, dans le temps que le Roi étoit allé se promener à Marmoutiers. On assure même que quelques personnes qui favorisoient le Duc de Mayenne, avoient engagé le Monarque à sortir de ce côté pour le faire donner dans l'embuscade. Lorsque Henri entroit dans un chemin creux, au bout duquel la Cavalerie ennemie étoit placée, il rencontra un Meûnier qui accourt à lui & lui crie: » Sire, où allez-vous ? les ennemis sont dans le voisinage, je viens de les voir; retirez-vous au plus vîte ». Dans l'instant même quelques Cavaliers parurent; le Roi tourne bride aussi-tôt, gagne précipitamment un corps-de-garde avancé & le fait mettre sous les armes: il ne fut pas plutôt entré dans le faubourg, que les Cavaliers ennemis vinrent faire le coup de pistolet à la barriere, & que

le Duc de Mayenne parut l'inſtant d'après avec ſes troupes. Mais le Duc par ſa lenteur ordinaire manqua ſon coup.

Si nous en croyons les Mémoires de Villeroy, il nous dit que la modération du Duc de Mayenne lui fit prendre le parti d'exclure Henri IV, à cauſe de ſon héréſie, ſans ſe laiſſer éblouir lui-même par les offres que les principaux de la Ligue lui firent de l'élever ſur le trône, en faiſant valoir les prétentions que la Maiſon de Lorraine y avoit, comme étant iſſue du ſang de Charlemagne, Roi de France. Mayenne ne s'oppoſa pas moins fortement à la propoſition que d'autres lui firent d'offrir la Couronne à Philippe II, Roi d'Eſpagne, pour l'engager à ſoutenir la Ligue de toute ſa puiſſance, & de lui prêter toutes ſes forces. Mezeray dit poſitivement que les plus hardis partiſans du Duc, & ſurtout la Ducheſſe Douairiere de Montpenſier, lui conſeilloient de prendre la qualité de Roi, & rapporte les motifs vrais ou faux de ce conſeil. Il ajoute que dans l'incertitude ſur le parti qu'il devoit prendre, il fit ſonder

par ses amis le Parlement, le Conseil des Quarante, les Capitaines de Quartiers & les principaux Bourgeois, afin de connoître le sentiment le plus général; que peu de personnes écouterent cette proposition; que les Seigneurs & les Quarante, qui avoient des desseins opposés à ceux du Duc de Mayenne, la rejéterent avec aigreur, & que Mendoze, Ambassadeur d'Espagne, avoit dit qu'elle n'étoit point conforme aux intentions du Roi son Maître; ce qui détermina Mayenne, par l'avis du Président Jeannin, à se contenter de la qualité de Lieutenant-Général de l'Etat & Couronne de France, qui lui donnoit la même autorité que s'il eût été Roi. Dans une déclaration qu'il publia, il reconnoissoit pour Souverain, sous le nom de Charles X, le Cardinal de Bourbon.

Lorsque le Duc de Mayenne arrivant à Rouen eut forcé Henri IV d'en lever le siége, au lieu d'aller à Beins en Haynaut s'aboucher avec le Duc de Parme, s'il eût poursuivi Henri avec plus d'activité, le Roi étoit perdu sans ressource & obligé de chercher son salut dans la fuite. Mayenne en revenant

venant s'occupa à prendre quelques petites places pour le resserrer davantage & le forcer de se retirer dans quelque coin de la Normandie, d'où il ne pourroit lui échapper. Il se croyoit si certain de sa réussite, qu'il avoit écrit partout, même en Espagne, qu'il tenoit *le Béarnois* enfermé dans un lieu d'où il ne pouvoit se sauver à moins qu'il ne sautât dans la mer. Mais il ne retira de cette jactance que de la confusion; Henri seul eut toute la gloire du succès. Ce fut encore par sa lenteur que Mayenne perdit tout le fruit de la journée d'Arques : il est constant qu'il eût défait l'armée Royale, s'il eût déployé plus d'ardeur en cette circonstance : aussi le soir de cette journée, le Roi dit en présence des principaux Officiers de son armée : « Si M. de Mayenne n'y va pas d'autre façon, je m'assure de le batire toujours en pleine campagne ».

Le Duc avoit écrit peu avant ce combat les lettres les plus fastueuses dans les Provinces, pour les assurer d'une victoire prochaine & indubitable. Il repaissoit l'esprit du peuple des plus belles espérances, & ne se mettoit pas en

peine de faire débiter beaucoup de mensonges & de suppositions. Le peuple de Paris étoit celui qu'on trompoit avec le plus de hardiesse. Mayenne y envoya quatre ou cinq drapeaux que les Huguenots par leurs trahisons avoient gagnés à la journée d'Arques. La Douairiere de Montpensier en fit fabriquer une douzaine qu'elle y ajouta, & on les fit porter en triomphe par les rues de la Capitale. Les Colporteurs crioient le plan de la ville de Dieppe avec une relation qui annonçoit que le Duc de Mayenne la tenoit étroitement assiégée par terre, le Duc d'Aumale par mer; que ce dernier avoit défait la flotte Angloise, & que le Béarnois ne pouvoit se sauver, à moins qu'il ne prît des ailes. On faisoit arriver des Courriers qui rapportoient que Henri ne demandoit qu'à se rendre, pourvu qu'il eût la vie sauve; que le Duc de Mayenne triomphant ne tarderoit pas à l'amener à Paris. Tous ces récits étoient accompagnés de circonstances si vraisemblables, que les Dames avoient loué des fenêtres, & qu'on avoit fait dresser des échafauds dans les rues pour le voir passer.

Lorſqu'on eut nommé le Duc de Mayenne Lieutenant - Général du Royaume, la Faction des Seize ſe rendit abſolument maîtreſſe dans la Capitale. Ceux qui la compoſoient étoient des hommes peu inſtruits, ne ſuivant pour guide que leur fureur & leur attachement à l'Eſpagne. Le Duc avoit eu le ſecret de les unir en corps de Conſeil, dans lequel il fit entrer des perſonnes de mérite & qui lui étoient dévouées : on le nommoit le Conſeil des Quarante. Voyant qu'il n'étoit pas encore aſſez maître des délibérations, il fit part des deſſeins qu'il avoit aux plus ſages & aux principaux du Conſeil, l'aſſembla enſuite, & dit : « Le Cardinal de Bourbon eſt Roi, je ſuis ſon Lieutenant-Général & n'ai plus beſoin d'un ſi grand nombre de Conſeillers ; une telle aſſemblée reſſemble trop à une République. Mon emploi & la ſituation des affaires m'obligeant de quitter Paris pour me mettre à la tête des armées, mon Conſeil doit m'y ſuivre. Par l'autorité Royale qui m'a été confiée en l'abſence du Roi, j'en formerai un moins nombreux, & je caſſe dès ce moment

celui qui a ſubſiſté juſqu'alors ». Cet ordre fut un coup de foudre pour les Seize & pour leurs partiſans; mais le Duc avoit ſi bien pris ſes meſures, que perſonne n'oſa s'oppoſer à ſes volontés.

Après avoir plus d'une fois éprouvé la valeur des troupes Royales, Mayenne ſe ſeroit bien donné de garde de leur livrer combat à Yvry, s'il avoit pu s'en diſpenſer ſans compromettre ſon honneur. Mais les reproches de ſes Généraux & des Pariſiens, les inſtances de la cabale Eſpagnole qui ſe promettoit de grands avantages, la honte enfin d'avoir perdu plus de quatre-vingts places en ſix mois, lui fit prendre preſque malgré lui la réſolution de tenter la fortune à la journée d'Yvry. D'ailleurs le Comte d'Egmont qui avoit amené les troupes Eſpagnoles diſoit avec hauteur au Duc, que le Roi d'Eſpagne n'avoit pas dégarni ſes Provinces de gens de guerre pour les envoyer ſe promener en France, & que ſi Son Alteſſe refuſoit de combattre les Hérétiques, il les chargeroit lui-même avec ſes troupes. Ainſi Mayenne fut forcé

de livrer la bataille. Le Comte d'Egmont, aussi content de ce que son avis avoit prévalu que s'il eût déjà remporté la victoire, se mit à crier en sortant du Conseil, *Bataille*, *bataille.* Une heure après il passe la riviere d'Eure sur le pont d'Yvry, à la tête des Espagnols, suivi des François qui marchoient en désordre. Après le combat, où Mayenne fut défait, il eut toutes les peines du monde à se sauver, & il n'en vint à bout qu'en assurant les habitans de Mantes, qui ne vouloient point lui ouvrir leurs portes, que le Roi avoit été tué dans l'action, & que la perte étoit à peu près égale de part & d'autre. Henri ne pouvant se procurer un passage assez prompt, fut obligé d'abandonner la poursuite : sans cet accident Mayenne étoit pris, & dès ce moment son parti abattu. Le Ciel en avoit autrement décidé.

Après la perte d'une bataille qui ruinoit la Ligue, le Duc de Mayenne avoit raison de redouter les approches de Paris; il craignoit la mauvaise humeur de ses habitans, & les plaintes mêlées d'aigreur de tous ceux auxquels il avoit fait de magnifiques promesses, ainsi que

les brocards de ceux qu'on appeloit alors les Politiques. Le Duc ne voulut point en conséquence rentrer dans la Capitale, il s'arrêta à Saint-Denis pour s'instruire à fond de la façon de penser des Parisiens sur son compte. Le soir même de son arrivée dans cette derniere Ville, le Légat, accompagné de l'Archevêque de Lyon, de Villeroy, de Mendoze Ambassadeur d'Espagne, viennent le trouver, & l'ayant consolé sur sa disgrace lui promettent toute l'assistance de la part du Pape & du Roi Catholique. Deux jours après Mayenne se rend à Soissons pour être plus à portée de traiter avec les Espagnols.

Farnese, Duc de Parme, Général des troupes Espagnoles, dans les Pays-Bas, étoit fâché de les quitter pour aller porter du secours à la Ligue. Il appréhendoit d'exposer la réputation qu'il avoit acquise, contre un Prince dont la valeur & l'expérience étoient si généralement reconnues; mais Farnese fut obligé d'obéir aux ordres du Roi d'Espagne son Maître. Ce Général reçut Mayenne avec beaucoup de hauteur & de fierté,

il lui fit essuyer toutes sortes de désagrémens & les augmenta encore lorsqu'il vit que le Duc refusoit formellement de lui livrer quelques places pour assurer sa retraite, & pour gage des grandes dépenses que faisoit le Roi d'Espagne pour secourir la Ligue.

La plupart des Chefs n'obéissoient point à Mayenne ; la Provence avoit abandonné son parti pour se jeter entre les bras du Duc de Savoie. En Bretagne le Duc de Mercœur, soutenu par les Espagnols, y commandoit en Souverain. Le Duc de Nemours, frere utérin du Duc de Mayenne, fier de la belle défense qu'il avoit faite au siége de Paris, & croyant qu'il n'y avoit point de récompense à laquelle il ne pût prétendre, avoit demandé avec beaucoup de chaleur le Gouvernement de Normandie, que ce Duc lui avoit refusé pour le donner au Duc d'Aiguillon son fils. Nemours frustré de ses espérances devint ennemi irréconciliable de son frere. Leur haine fut encore fomentée par leur mere, qui ayant beaucoup plus de tendresse pour Nemours que pour Mayenne, en fit les

& Givry son suffragant. Ce fut à cette derniere occasion qu'on fit la petite piece de vers que nous rapportons ici

A chacun nature nous donne
Des pieds pour le secourir :
Les pieds sauvent la personne,
Il n'est que de bien courir.

Ce vaillant Prince d'Aumale
Pour avoir très-bien couru,
Pour avoir perdu sa malle,
N'a pas la mort encouru.

Quand ouverte est la barriere,
De peur de blâme encourir,
Ne demeurez point derriere,
il n'est que de bien courir.

Courir vaut un diadême,
Les coureurs sont gens de bien :
Trémont (*a*) & Balagny (*b*) même
Et Congy (*c*), le savent bien.

Bien courir n'est pas un vice;
On court pour gagner le prix :

(*a*) Capitaine des Gardes du Duc de Mayenne.
(*b*) Balagny avoit pris la fuite à la bataille de Senlis.
(*c*) Congy étoit Chevalier du Guet & passoit pour un grand poltron.

C'eſt un honnête exercice.
Bon coureur n'eſt jamais pris.

Qui bien court, eſt homme habile;
Il a Dieu pour reconfort:
Mais Chamois & Monneville (*d*
Ne coururent aſſez fort.

Souvent celui qui demeure
Eſt la cauſe de ſon méchef:
Celui qui fuit de bonne heure
Peut combattre derechef (*e*).

Il vaut mieux des pieds combattre
Et fendre l'air & le vent,
Que ſe faire occire & battre,
Pour n'avoir pris le devant.

Le Duc de Mayenne étoit à Laon lorſqu'il apprit l'horrible exécution du Préſident Briſſon & de trois Conſeillers par les Seize. Il part ſur le champ avec le ſieur de Vitry à la tête de quelques troupes, ſe rend à grandes journées à Paris. On prétend que les Seize vouloient le poignarder, mais il

(*d*) Chamois & Monneville furent tués tous les deux.
(*e*) On promettoit aux Pariſiens de retourner à l'ennemi.

ne leur donna pas le temps d'en prendre les mesures. Si-tôt qu'il est arrivé, il convoque une assemblée à l'Hotel de Ville, où se trouvent les principaux des Seize, avec plusieurs Magistrats & Notables bourgeois. Les premiers, pour se justifier, alleguent que le Président Brisson & les Conseillers méritoient d'être punis, parce qu'ils avoient des intelligences avec les Huguenots : les autres demandent avec instance la punition d'un si cruel attentat. Le Duc usant pour le moment de dissimulation se contente de blâmer l'emportement des auteurs de ce crime, dit qu'il ne falloit pas se presser, qu'il donneroit ses ordres pour empêcher que pareille chose n'arrivât par la suite ; & au sortir de l'assemblée il mena quelques-uns des Seize souper avec lui au Louvre, où sans parler davantage de cette affaire le repas se passa fort gaiement. Mais le lendemain, dès quatre heures du matin, Vitry alla enlever dans leurs maisons Anroux, Enconot & Hameline, trois des plus furieux des Seize, les fit conduire au Louvre & pendre à une solive. Congy amena quelques instans après le Commissaire Louchard qui fut

aussi-tôt exécuté. Cochery & Croncé, les plus coupables de tous, prirent la fuite. Cet exemple de sévérité en imposa aux autres, il affermit l'autorité de Mayenne dans Paris, rétablit la tranquillité dans la Capitale, dissipa les alarmes des bourgeois & les délivra de la tyrannie des Seize.

Le Roi d'Espagne, dans la crainte de rendre Mayenne trop puissant, lui donnoit si peu de secours qu'il sembloit ne vouloir que l'empêcher de succomber entiérement, afin de le réduire à un tel point de foiblesse, qu'il fût obligé de se jeter entre ses bras, s'imaginant qu'il pourroit ensuite disposer à son gré du Royaume de France. Quand le Duc de Parme eut reçu l'ordre de rentrer en France, il se mit en marche avec tant de lenteur qu'il désoloit le Prince Lorrain : il ne voulut pas s'engager trop avant sans avoir quelque place pour y mettre en sureté sa grosse artillerie & ses munitions, que Mayenne ne vouloit pas lui accorder. Le Duc de Parme étoit arrivé à la Fere & laissoit ses troupes se reposer, ce qui désespéroit Mayenne qui, pour forcer l'Es-

pagnol à le seconder, fut contraint de de lui céder la ville de la Fere. Sans cette condition le Général Espagnol refusoit de se mettre en marche. Dès qu'il eut sa sureté, il alla au secours de Rouen. Il proposa plusieurs fois au Duc de Mayenne d'attaquer le camp du Roi; mais soit que la terreur s'emparât de l'esprit du Duc toutes les fois qu'on lui faisoit une pareille proposition, soit qu'il eût des raisons de ne pas rendre les Espagnols trop puissans, Mayenne n'y voulut jamais consentir. Il fut d'avis de faire le siége de Caudebec où le Roi avoit de gros magasins de blé dont l'armée de la Ligue avoit grand besoin. Il représenta que par la prise de cette place on rétabliroit la communication du Havre & de Rouen; ce qui procureroit à cette derniere ville & à l'armée de grandes commodités. Ce conseil pensa causer la ruine entiere du Prince de Parme, & il falloit être un aussi grand homme qu'il étoit pour se débarrasser du piége que Henri lui avoit tendu, qui étoit de l'attirer dans le pays de Caux & de l'y enfermer.

Sur la fin de l'année 1592 le Duc de Mayenne paroissoit disposé à s'accom-

moder au plus tôt avec le Roi : il étoit, disoit-il, rebuté du mauvais succès de ses armes, fatigué des hauteurs des Espagnols qui lui donnoient en toute occasion des preuves du peu de considération qu'ils avoient pour lui & du dessein dans lequel ils étoient de mettre à sa place le jeune Duc de Guise son neveu, fils de celui qui avoit été tué à Blois. Mayenne alléguoit en outre les divisions qui régnoient dans son parti & sa mauvaise santé qui l'empêchoit d'agir par lui-même dans les circonstances quelquefois les plus importantes. Tout l'engageoit donc à faire faire au plus tôt des propositions d'accommodement au Roi. Il se tint en effet plusieurs conférences, dans lesquelles le Président Jeannin & Villeroy, Confidens du Duc de Mayenne, parurent disposés à la paix. Mais on ne fut pas long-temps à s'appercevoir des intentions du Duc. Il vouloit d'un côté tromper Henri IV, de l'autre il se flattoit que cette apparente négociation rendroit les Espagnols plus traitables à son égard. Mais la négociation fut bientôt rompue avec Henri.

Mayenne pressé de toutes parts & ne pouvant plus reculer, indique pour le 17 Janvier 1593 l'ouverture des États-Généraux, à l'effet d'élire un Roi de France. Le 22 Décembre de l'année précédente, le Duc de Mayenne avoit présenté au Parlement & fait enrégistrer, le 5 Janvier suivant, une déclaration qui contenoit les justes causes qui l'obligeoient de faire la guerre au Roi de Navarre comme Hérétique relaps, & comme tel, déclaré indigne & incapable de porter la Couronne de France. Il invitoit ensuite tous les Catholiques qui suivoient son parti, de se soustraire à son obéissance & de se réunir avec lui pour la conservation de la Religion & de l'Etat, sans quoi il prévoyoit la ruine inévitable de la France; engageoit les villes du parti de la Ligue d'envoyer leurs Députés à Paris le 17 Janvier, pour choisir sans passion & sans respect de qui que ce fût, le remede qu'ils jugeroient en leur conscience le plus utile & le plus avantageux pour le bien du Royaume. On ignore au vrai si le Duc de Mayenne a jamais eu le dessein de s'élever sur le trône; en tout cas s'il avoit formé ce

désir, il fut bientôt obligé d'y renoncer ; lorsqu'il fut instruit des brigues & des prétentions des Princes de sa famille & de celles du Roi d'Espagne qui souhaitoit ardemment de mettre la Couronne sur la tête de sa chere fille l'Infante Isabelle-Claire-Eugénie. On prétend que le Duc de Mayenne n'avoit consenti à la tenue des Etats, que pour satisfaire en apparence les Espagnols sur l'idée chimérique de faire élire leur Infante, bien résolu de l'empêcher, parce que cette élection ou celle de toute autre personne seroit la ruine de l'autorité qu'il avoit usurpée. Des trois Ordres qui composoient les Etats, le Duc de Mayenne n'eut pour lui que la Noblesse. Le jour de l'ouverture des Etats ce Prince se plaça sous un dais de drap d'or, ayant auprès de lui le Cardinal Pellevé, les Ducs de Guise, d'Aumale, d'Elbœuf, les Ambassadeurs des Ducs de Lorraine & de Mercœur, &c. & les Officiers prétendus de la Couronne, créés par Mayenne lui-même. Une remarque que l'on fit, c'est que dans cette assemblée les bancs étoient couverts de velours cramoisi avec des ornemens d'or. Mais suivant un usage

établi en France de toute ancienneté pour ces fortes de cérémonies, ils devoient être couverts de velours violet femé de fleurs de lis d'or.

Les Efpagnols ayant fait connoître au Duc de Mayenne qu'ils pouvoient fe paffer de fon crédit pour faire élire leur Infante, le Prince Lorrain qui avoit le cœur haut & peu propre à endurer des mépris, ayant fu d'ailleurs que leur armée étoit tout au plus de cinq mille hommes & qu'ils apportoient fort peu d'argent, leur répondit plus fiérement qu'ils ne s'y attendoient. Vainement lui firent-ils les plus belles promeffes, en l'affurant que dès l'inftant que leur Infante feroit élue, il recevroit douze millions de livres tous les ans & auroit une armée de cinquante mille hommes à fes ordres. Mayenne leur repartit qu'il n'étoit plus temps de repaître les François de belles paroles, qu'il falloit des réalités préfentes & non pas des chimeres. Ces paroles piquantes en attirerent d'autres de la part des Efpagnols; des deux côtés on fe fit des reproches; & Mayenne auroit rompu avec eux, fans Taffis qui trouva moyen de l'adoucir, en lui

faisant de nouvelles promesses: il y ajouta une somme de vingt-cinq mille écus, que Mayenne accepta, toute modique qu'elle étoit, y étant forcé par le dérangement de ses affaires.

Guillaume Rose, Evêque de Senlis, l'un des plus déterminés Ligueurs, ayant dans un bon moment reproché aux Espagnols qu'ils avoient dans différens actes relatifs aux circonstances découvert leur turpitude & leur ambition, le Duc de Mayenne qui dans le fond n'étoit rien moins que fâché de cette incartade, ayant remarqué que ce discours déplaisoit beaucoup au Duc de Féria, lui dit: « Ce bon Evêque a de temps en temps des accès de folie, mais ils ne sont pas de longue durée, je vous en réponds ».

Le Duc de Mayenne dînant un jour chez l'Archevêque de Lyon, envoya chercher le premier Président Gilles le Maître pour lui faire des reproches sur ce que le Parlement, sans sa participation, avoit rendu ce fameux Arrêt qui annulle tout traité fait avec l'Etranger au préjudice des lois fondamentales

du Royaume. Le Maître lui répondit que la Cour l'ayant fait avertir & que n'étant pas venu, elle avoit jugé à propos de paſſer outre, en quoi elle ne croyoit pas avoir manqué de reſpect à perſonne. L'Archevêque de Lyon, pour ſeconder la plainte du Duc, ajouta avec colere que cet Arrêt étoit un affront qu'on lui avoit fait, ſur quoi le Préſident le Maître répliqua à l'Archevêque : « Oh! Monſieur, ſi le reſpect que la Cour a pour M. le Duc de Mayenne ne m'a pas permis de répondre ſur ce mot d'affront, elle ne doit pas l'endurer de vous, à qui la Cour ne doit aucun reſpect : c'eſt vous au contraire qui le devez à la Cour, & parlez d'elle une autre fois avec plus de conſidération ». Le Duc de Mayenne lui ayant dit qu'il étoit ſurpris que des Membres de la Cour qu'il avoit avancés dans les premieres charges, euſſent part à cette délibération à ſon inſçu, le Préſident qui devoit ce qu'il étoit au Duc reconnut que ce diſcours s'adreſſoit à lui & répliqua : « Que la charge qu'il avoit reçue de lui en la Cour, en l'élevant à un plus haut point d'honneur, ne devoit point lui ôter la liberté de

parler franchement dans les choses qui concernent l'honneur de Dieu, la justice & le repos public, n'ayant retiré aucun autre fruit de cette charge que beaucoup de peine, de travail & la ruine de sa maison ». Après plusieurs propos piquans entre l'Archevêque, le Président & de Rosne, le Maître se retira.

Jean le Maître dont il est ici question, s'appliqua dès sa jeunesse à la jurisprudence & y fit de grands progrès : le Duc de Mayenne voyant que le Conseil des Quarante étoit composé de gens qui pour la plupart étoient des ignorans dans les affaires d'Etat, l'augmenta de quatorze personnes dont Jean le Maître fut du nombre. Ce Prince l'appeloit souvent à son Conseil secret. Après la mort du Président Brisson il le nomma premier Président du Parlement de Paris, & en cette qualité il fut Député aux Etats du Parlement de la Ligue. Il fut le principal auteur de l'Arrêt dont nous venons de parler. Henri IV lui en témoigna sa reconnoissance en lui conservant sa charge de Président que le Duc de Mayenne lui avoit donnée, & en créant en sa

ſaveur une ſeptieme charge de Préſident.

Quelques jours après, le Parlement ayant appris que le Duc de Mayenne, conſeillé par les Ligueurs, avoit réſolu de faire caſſer l'Arrêt ci-deſſus, tous les Conſeillers de la Cour s'engagerent par ſerment de mourir plutôt que de ſouffrir qu'il y fût changé la moindre choſe : ce qu'ils firent ſignifier au Duc de Mayenne. La priſe de Dreux, l'Arrêt du Parlement & la réponſe que les Députés du parti Royal firent au ſujet de la treve, jeterent une telle confuſion dans le parti de la Ligue, que le Légat, les Eſpagnols & les Etats ne ſavoient à quoi ſe déterminer. Les Eſpagnols vouloient faire épouſer leur Infante au jeune Duc de Guiſe, mais Mayenne étoit bien éloigné d'y conſentir. Cependant les Prédicateurs gagnés par l'argent d'Eſpagne ſe mirent à déclamer en chaire contre le Duc de Mayenne : le frere Anaſtaſe Cochelet prêchant l'Evangile du navire des Apôtres dans lequel Notre-Seigneur dormoit, dit : « Qu'à l'exemple de ſes diſciples il falloit éveiller Dieu pour aider à la Religion Catholique, & élire

un Roi pour gouverner en France l'Eglise qui se perdoit faute de Roi; que la France étoit un Royaume affecté à la Monarchie & nôn à la Régence comme M. de Mayenne vouloit le faire accroire ; ce qu'il ne falloit point souffrir, mais passer outre à la nomination d'un bon Roi Catholique à l'exclusion du Roi de Navarre ». Le frere Guarinus, Cordelier, prêcha avec autant de véhémence sur le même point. Mais le Duc de Mayenne leur fit dire de prêcher plus modestement, sinon qu'il les enverroit cousus dans leur froc prêcher dans la riviere. Les Seize firent imprimer un Libelle dans lequel ils faisoient le parallele de ce Duc avec Henri III. Mayenne sans s'échauffer davantage leur fit dire d'être plus circonspects à l'avenir, & que si de seize qu'ils avoient été, il avoit su les réduire à douze, en ayant déjà fait pendre quatre, il pourroit bien encore les réduire à rien. Les Ligueurs ne ménageoient pas plus ce Prince, & les politiques ne l'épargnoient pas; de sorte qu'il étoit en butte aux traits satiriques & mordans de tous les partis.

La premiere harangue que l'on fait prononcer au Duc de Mayenne dans la Satire *Ménippée* est trop bonne à connoître pour ne pas trouver ici sa place. Elle donne une idée du caractere que l'on supposoit alors au personnage que l'on fait parler. Après avoir fait un détail de la conduite qu'il a tenue depuis la mort du Duc de Guise son frere, « Messieurs, lui fait-on dire, vous serez tous témoins que depuis que j'ai pris les armes pour la sainte Ligue, j'ai toujours eu ma conservation en telle recommandation, que j'ai préféré de très-bon cœur mon intérêt particulier à la cause de Dieu qui saura bien se garder sans moi. Vous savez que lorsque je vins ici, après avoir envoyé guérir la ville d'Orléans de trop d'aises (les Ligueurs y avoient commis les plus horribles exactions après l'avoir prise), j'en voulus faire autant à cette ville, en quoi Madame ma sœur, ma sœur & ma cousine d'Aumale qui sont ici pour me démentir, m'assisterent fort catholiquement, car elles & moi n'eûmes autres plus grands soins qu'à soulager & décharger tous les dévots habitans, bons

Catholiques, de la pesanteur de leurs bourses, & vaquer curieusement des pieds & des mains à nous saisir des riches joyaux de la Couronne à nous appartenans en ligne collatérale. Je ne veux oublier les somptueux meubles d'or & d'argent, les tapisseries que nous fîmes vendre, appartenans à ces méchans Politiques royaux... vous savez comment je les allai chercher à Dreux, & s'en fussent fuis s'ils m'eussent voulu croire : mais ces méchans n'en vouloient qu'à moi & m'eussent vilené s'ils m'eussent pu joindre; dont je me suis bien gardé par l'exemple de mon frere de Nemours & aussi de mes cousins les Ducs & le Chevalier d'Aumale qui n'avoient pas oublié le chemin de Paris, ni leurs grands éperons ». Après avoir parlé de la conversion du Roi & de la paix que les peuples demandoient, « Vous ne me conseilleriez pas, dit-il, que pour une Messe que le Roi de Navarre pourroit faire chanter, ce qu'à Dieu ne plaise, je me démisse du pouvoir que j'ai, & que de demi-Roi je devinsse valet. Bien est vrai que si ladite conversion venoit à bon escient, je serois

en

en grande peine & je tiendrois le loup par les oreilles. Toutefois l'Archevêque de Lyon & nos bons Prédicateurs m'ont appris qu'il n'est pas en la puissance de Dieu de pardonner à un Hérétique relaps & que le Pape ne sauroit lui donner l'absolution, fût-ce à l'article de la mort : il faut retrancher des prieres de l'Eglise ces fâcheux mots, *Da pacem Domine*, comme M. le Légat vous pourra tantôt faire entendre qu'ils ne sont pas de l'essence de la Messe. Au surplus il faut bien regarder à nos affaires, car nous avons un ennemi qui ne dort pas, qui use plus de bottes que de souliers. Vous y donnerez ordre, vous vous garderez des écrouelles & du haut-mal si vous pouvez, (c'est-à-dire de la potence que méritoient tous ces gens-là) ».

Vers la fin de l'année 1593 le Duc de Mayenne fit une chose qui irrita contre lui toute sa famille & les principaux de son parti, & qui contre son intention contribua à rendre Henri IV maître de la ville de Lyon & du Lyonnois sans répandre une seule goutte de sang. Jacques de Savoie, Duc de Nemours,

frere utérin du Duc de Mayenne, avoit le Gouvernement de cette Province dont il traitoit les peuples avec la derniere dureté. Sa conduite annonçoit la résolution qu'il avoit prise de se faire une souveraineté de ce Gouvernement & des Provinces voisines. Il avoit changé de sa propre autorité les Magistrats de Lyon : il avoit pris des mesures pour bâtir deux citadelles afin de se rendre maître absolu de la Ville ; il s'étoit assuré de différens postes, il y avoit fait des retranchemens & établi des troupes ; mais il n'étoit pas entiérement le maître, parce que les Bourgeois armés se gardoient eux-mêmes, & il n'avoit pas assez de monde pour leur résister ou les assujettir.

Le Duc de Mayenne avoit de grands sujets de se plaindre de son frere qui avoit refusé de se trouver ou d'envoyer des Députés aux Etats, qui s'emparoit de tous les revenus de la Province sans en faire part à lui Duc de Mayenne. Tous les jours d'ailleurs Nemours violoit la treve que le Roi avoit accordée, par des actes d'hostilité qui attiroient la désolation de la guerre dans le Lyonnois : il chargeoit le peuple d'impôts.

Enfin la licence effrénée qu'il laiſſoit prendre aux troupes étrangeres & les brigandages qu'elles exerçoient, diſpoſoient inſenſiblement les eſprits à ſecouer le joug de ſa domination. Le Roi déſiroit de profiter de ces imprudences : Mayenne voulut le prévenir & ne fit qu'accélérer le retour de cette belle Province à l'autorité du Roi. Le Duc chargea de ſes ordres l'Archevêque de Lyon, ſon Confident & Chancelier de la Ligue, homme altier & vindicatif qui vouloit ſe venger du Duc de Nemours dont il avoit ſujet de ſe plaindre. L'Archevêque ſe rendit à Lyon ſous prétexte d'un voyage qu'il méditoit de faire à Rome: il trouva la ville pleine de mécontens, elle retentiſſoit de plaintes & de murmures contre la conduite & les exactions de Nemours. L'Archevêque excita ſous main les bourgeois à ſe ſoulever ; il leur promit des ſecours de la part du Duc de Mayenne. Enfin il ſe conduiſit avec beaucoup de diſcrétion & de prudence en attendant quelque occaſion favorable pour éclater.

Elle ſe préſenta bientôt : comme il éclairoit de près la conduite de Ne-

mours, il apprit qu'il avoit mandé Diximieux, Gouverneur de Vienne, avec un corps de troupes, & qu'il avoit fait assembler beaucoup de Noblesse pour se rendre maître de la Ville. L'Archevêque avertit aussi-tôt les Bourgeois opposés à Nemours, leur fait sentir qu'avec les troupes qu'on lui amene il les tiendra dans la plus dure dépendance ; il les exhorte à prendre les armes, à se tenir sur la défensive & à garder sur-tout la porte du Rhône. Ayant appris que Diximieux devoit entrer dans Lyon par cette porte, le 19 Août, il en informa les Bourgeois qui se tinrent prêts à l'en en empêcher : lorsqu'ils surent qu'il approchoit, ils fermerent la barriere. Diximieux veut la forcer. Il y eut plusieurs coups tirés, un Bourgeois y fut tué ; mais Diximieux s'étant trop avancé fut pris & sa troupe repoussée. Au bruit qui se faisoit, les autres Bourgeois avoient pris les armes : le Duc de Nemours à la tête de quelques Gentilshommes accourt à cheval vers la porte ; il est aussi-tôt enveloppé, arrêté & conduit à son hôtel, où l'on mit une forte garde après avoir chassé la sienne. Le lendemain l'Arche-

vêque s'étant saisi du Château de Pierre-Scise, il y fit renfermer le Duc de Nemours. Cette nouvelle s'étant répandue dans Paris, Anne d'Est, mere du Duc de Mayenne & qui l'étoit aussi du Duc de Nemours, fit les plus vifs reproches au premier du traitement qu'essuyoit son frere; mais celui-ci lui répondit qu'il n'étoit pas responsable d'une émeute populaire que le Duc de Nemours avoit occasionnée lui-même par les entreprises qu'il avoit faites sur la liberté des Bourgeois. La mere demanda avec instance la liberté de son fils; on fit quelques propositions d'accommodement. Mayenne qui craignoit le ressentiment de Nemours s'il lui rendoit la liberté, les éluda, sous prétexte que les Bourgeois s'étant rendus maîtres de leur Ville n'y vouloient pas consentir; mais dans le fond il étoit bien aise de retenir dans les fers un homme qui, quoique son frere, ne lui avoit donné que trop des marques de ses mauvaises intentions à son égard. Le Roi ayant habilement profité de la désunion des deux freres & de ceux des différens partis, envoya le Colonel Alphonse Ornano qui entra dans la Ville, aidé par les

Bourgeois & l'Archevêque même qui s'étoit brouillé avec Mayenne. Par ce moyen Nemours fut remis avec Pierre-Scife entre les mains du Roi, qui fut charmé de les avoir en sa puissance.

Mayenne en obtenant une prolongation de la treve sous différens prétextes, prouva que ses procédés étoient bien opposés à la sincérité qu'il avoit voulu montrer. On intercepta des paquets dans lesquels on trouva des instructions qu'il envoyoit en Espagne au sieur de Montpesat; le Duc proposoit de marier son fils aîné à l'Infante, & de mettre l'un & l'autre sur le trône de France. On saisit le porteur de ces instructions avec d'autres dépêches, par le moyen desquelles on découvrit tout ce qui se tramoit. Ces différentes brigues ayant fait connoître à Henri IV le peu de fond qu'il y avoit à faire sur les promesses & les paroles du Duc de Mayenne, ce Prince résolut de prendre les mesures les plus efficaces pour le mettre à la raison.

La trève étant expirée, Henri IV offrit de nouveau la paix au Duc de Mayenne, à des conditions très-honorables & très-utiles pour lui & pour sa

famille. Le Duc avoit déjà été obligé de ſortir de Paris avec ſa femme & ſes enfans, le 6 Mars, ſeize jours avant la reddition de cette Ville : il ſe voyoit abandonné par les Gouverneurs des Villes & des Provinces, par ſes Officiers, ſes amis, ſes créatures : tous traitoient avec le Roi qui les recevoit favorablement. Les Eſpagnols avoient fait tous leurs efforts pour le dépouiller de la Lieutenance-Générale de l'Etat, pour faire élire un Roi à leur diſpoſition, & avoient cherché ce Roi juſque dans ſa famille & à ſon préjudice ; ils avoient même traité le Duc avec mépris, ne lui avoient tenu aucune des paroles qu'ils lui avoient données : il n'en avoit reçu que de médiocres ſecours, parce qu'ils craignoient de le rendre trop puiſſant : il ne voyoit pas que les accommodemens avantageux que ceux de ſon parti faiſoient avec le Roi, mettoient obſtacle à celui qu'il pourroit eſpérer lui-même. Les conſeils ſalutaires de Villeroy, de Jeannin, qui ſeuls lui étoient véritablement attachés, ne furent jamais capables de le tirer de l'irréſolution dans laquelle il languiſſoit. Il ſe feroit couvert de gloire & d'honneur, ſi lors

de la converſion du Roi il s'étoit ſoumis à lui ; il auroit perſuadé à toute l'Europe que ce n'étoit ni l'intérêt, ni l'ambition, ni la vengeance qui conduiſoient ſes actions, & qu'il n'avoit pour objet que la conſervation de la Religion Catholique : il auroit arrêté les déſordres qui affligeoient la France : nous aurions aujourd'hui ſa mémoire en vénération, & il n'auroit pas abandonné au Comte de Briſſac l'honneur & le profit de faire entrer le Roi dans ſa Capitale, le 22 Mars 1594.

Sur la fin de cette année on intercepta une lettre du Duc de Féria au Roi d'Eſpagne, dans laquelle ce Duc traitoit Mayenne avec le dernier mépris. Celui-ci en fut fort offenſé, il envoya en Eſpagne une apologie de ſa conduite, & demandoit au Roi la permiſſion de prouver ſon innocence les armes à la main, & de ſe battre contre le Duc de Féria malgré l'inégalité qui étoit entre eux de rang & de naiſſance. Mayenne étoit alors à Bruxelles auprès de l'Archiduc, qui, s'il eût cédé aux inſtances de Féria qui l'en ſollicitoit vivement, eût fait arrêter ſon ennemi.

Mais ſoit généroſité, ſoit qu'il ne voulût pas faire un ſi grand coup d'éclat, qui ne pouvoit qu'être très-favorable au Roi de France, l'Archiduc laiſſa partir M. de Mayenne : celui-ci ſe rendit en toute diligence en Bourgogne, ſur les inſtances du Préſident Jeannin qui lui avoit mandé que ſa préſence y étoit abſolument néceſſaire, s'il ne vouloit pas perdre le reſte des Villes de cette Province, qui paroiſſoient diſpoſées à ſuivre l'exemple d'Avalon, de Mâcon, & d'Auxerre. Il ajouta qu'il avoit penſé perdre celle de Dijon par les intrigues de Jacques Verne, Maire de la Ville. Le Duc de Mayenne ordonna à Jeannin de faire le procès à Verne qui eut la tête tranchée. Peu de temps après, en 1595, cette Ville ſe révolta contre le Duc, & ouvrit ſes portes au Maréchal de Biron, qui ne put cependant ſe rendre maître du Château ſans en former le ſiége.

Henri ayant de nouveau fait parler au Duc de Mayenne par Lignerac, le trouva d'autant plus diſpoſé à entrer en accommodement, que ce Duc étoit déſeſpéré du peu de courage & d'expérience du Connétable de Caſtille, que les

Espagnols lui avoient envoyé. Le Duc, après avoir fait tous ses efforts pour l'engager à secourir le Château de Dijon, n'en ayant pu rien obtenir, prit congé de lui avec les troupes Françoises qu'il avoit amenées ; & sous le prétexte de tenter lui-même ce secours, il se rend à Châlons, ville que le Roi lui avoit assignée pour traiter ensemble. Le Duc voulant témoigner sa reconnoissance à Henri de ses bontés, envoya ordre à Tavannes & à Francesque de lui remettre les Châteaux de Dijon & de Talant. Quelque temps après le Monarque lui accorda ainsi qu'à toute la Ligue une treve de trois mois, malgré les avis de la plus grande partie de son Conseil qui vouloit qu'on poussât ce Duc à bout. Lorsque celui-ci eut obtenu cette treve, il chargea le Président Jeannin de négocier son accommodement avec le Roi ; & pour lui prouver sa bonne foi, il écrivit dans les Provinces à ceux qui soutenoient encore le parti de la Ligue, & leur annonça que la réconciliation du Roi avec le Saint Siége ayant fait cesser la cause qui lui avoit fait prendre les armes contre ce Prince, il étoit résolu de le reconnoître pour son légitime Souve-

rain, & il les exhortoit à suivre son exemple : il leur marquoit en même temps que s'ils vouloient lui envoyer leurs prétentions, il les présenteroit à Sa Majesté, & les assura qu'en qualité de Chef de l'union qu'il avoit formée avec eux, il ménageroit leurs intérêts. Le Roi fut au comble de la joie de voir Mayenne rentré dans son devoir, & il le traita plus favorablement que ce Duc ne devoit l'espérer.

On ne sera sans doute pas fâché de trouver ici le préambule de l'Edit aussi honorable que favorable, rendu par le Roi pour le Duc de Mayenne. Le Monarque dit dans ce préambule : « Que le bon » œuvre de la réunion de ses Sujets n'eût » pas été parfait ni la paix entiere, si son » très-cher & très-amé Cousin, le Duc de » Mayenne, n'y avoit pas accédé ; qu'il » s'y étoit résolu lorsqu'il avoit vu que » le Saint Pere avoit approuvé sa réu- » nion à l'Eglise, ce qui lui avoit donné » meilleure opinion qu'auparavant de » ses actions, l'avoit obligé de prendre » en bonne part le zele qu'il avoit eu » pour la Religion, & de louer & esti- » mer l'affection qu'il avoit montrée à

» conserver le Royaume en son entier, » duquel il n'avoit fait ni souffert le » démembrement pendant sa prospérité, » ni depuis lorsqu'il avoit été affoibli ; » mais il avoit mieux aimé se jeter en- » tre les bras de son Prince, que de » s'attacher à d'autres remedes qui pou- » voient faire durer encore long-temps » la guerre ». Cet Edit contenoit trente-deux articles : il en est un que Mayenne eut beaucoup de peine à passer, c'est celui par lequel il devoit se démettre de son Gouvernement de Bourgogne que le Roi avoit accordé au Maréchal de Biron ; mais le Roi tint ferme, & se contenta de dédommager Mayenne de ce sacrifice forcé. Il donna à son fils le Gouvernement de l'Isle de France, à l'exception de Paris, le fit recevoir au Parlement Duc & Pair, & lui donna la charge de Grand Chambellan que son pere remettoit à Sa Majesté. Mayenne se présenta devant Elle à Monceaux, au mois de Juillet 1596. Nous avons rapporté à l'article de Henri IV ce qui se passa à cette entrevue ménagée par la Duchesse de Beaufort, & dont Mayenne eut tout lieu de s'applaudir, puisqu'il en fut quitte pour une promenade que le Roi lui fit faire en courant.

Dans le cours de l'année 1597, le Roi ayant investi Amiens que les Espagnols avoient surpris, chargea le Duc de Mayenne de la conduite de ce siége. Peu de jours après, le Roi qui vouloit attaquer les Espagnols qui arrivoient au secours d'Amiens, demanda au Duc de Mayenne son avis sur cette expédition: celui-ci lui répondit qu'il connoissoit les troupes d'Espagne, composées pour la plupart de vieilles bandes braves & aguerries; que de se présenter devant une telle armée sans infanterie, c'étoit trop hasarder; qu'elle étoit conconduite par Mansfeld, Capitaine très-expérimenté; que si par malheur on étoit battu, l'Infanterie se voyant sans Cavalerie courroit risque d'être entiérement défaite, & que les suites en seroient terribles pour l'Etat. » Que jugez-vous donc à propos de faire, mon Cousin? lui dit le Roi. — Votre dessein, Sire, répondit le Duc, est de reprendre Amiens & non pas de gagner une bataille; vos retranchemens sont très-forts, laissez votre armée derriere, les Espagnols ne hasarderont rien, & ils n'entreprendront pas de vous forcer ».

Le Roi, après avoir réfléchi quelque temps ſur cet avis & ſur celui du Maréchal de Biron qui étoit tout oppoſé, s'en tint à celui de Mayenne & réſolut d'attendre les ennemis. Mayenne ſe diſtingua à ce ſiége. Harnand Teillo diſoit ordinairement que les trois plus grands Capitaines qu'il connût de ſon temps, étoient Henri IV pour la conduite d'une grande armée, le Duc de Mayenne pour le ſiége d'une ville, & le Maréchal de Biron pour une bataille. Nous avons oublié de dire que lors de ſa premiere entrevue à Monceaux avec Henri IV, Mayenne pénétré de ſa clémence, s'écria en ſortant: « C'eſt pour cette fois que le Roi vient d'achever de me vaincre ».

Le ſiége d'Amiens où ſe trouva Mayenne eſt le dernier des faits d'armes de cet illuſtre guerrier; peut-être n'eût-il pas fait ſi long-temps la guerre à ſon Roi, s'il n'y eût été en quelque façon contraint par ſon épouſe, Princeſſe de Savoie; du moins fut-ce à ſon grand regret qu'il fit ſon accommodement avec Henri IV. Cette Princeſſe, femme de beaucoup d'eſprit, avoit le caractere très-emporté, & por-

toit l'ambition au dernier degré. Le Duc étoit d'une constitution qui le rendoit lent & paresseux, aussi Henri IV disoit-il toujours : *J'ai deux heures d'avance sur M. de Mayenne.*

Ce Prince se retira à Soissons dans les derniers temps de sa vie, & y mena une conduite très-exemplaire : son attachement à la personne du Roi ne se démentit jamais, & l'affliction que sa perte lui causa fut aussi sincere que le regret qu'il avoit de lui avoir trop long-temps disputé une Couronne qui lui appartenoit. Le Duc de Mayenne mourut à Soissons, à l'âge d'environ 57 ans, vivement regretté par tous ceux qui eurent l'avantage de le connoître & l'honneur d'être admis à sa familiarité. Il étoit naturellement bon, doux & officieux. On raconte cependant qu'un nommé Chicot, Gentilhomme Gascon, avoit eu dessein de tuer le Duc de Mayenne, pour en avoir été battu : en cherchant cette occasion dans un combat il s'étoit fait tuer deux ou trois chevaux entre les jambes. Ce Chicot étoit une espece de bouffon de Henri IV, il fut tué par le Comte de Chaligny qu'il avoit fait prisonnier.

JEAN-LOUIS DE NOGARET
DE LA VALETTE,
DUC D'EPERNON.

De ſimple Gentilhomme qu'il étoit né, Nogaret s'éleva ſous Henri III, dont il fut l'un des favoris connus ſous le nom infame de *Mignons*, aux premieres dignités du Royaume.

Quélus & Saint-Maigrin, Joyeuſe & d'Epernon furent, comme le rapporte Voltaire, dans ſon *poëme de la Henriade*, les favoris de Henri III. Ce Prince s'abandonnoit avec eux à des débauches mêlées de ſuperſtition. De ces quatre mignons le Duc d'Epernon fut le ſeul qui parvint à un âge avancé & qui eut l'avantage de mourir paiſiblement dans ſon lit. Les autres eurent la fin la plus tragique. Celui dont nous parlons réunit en lui ſeul après la mort des autres toute la faveur du foible Monarque, & il s'en ſervit comme nous allons le voir, pour parvenir à une

fortune qui ſcandaliſa toute la Cour que d'Epernon révoltoit d'ailleurs par ſon faſte inſultant & ſa hauteur. Il paya chérement ſur la fin de ſa vie les déſagrémens qu'il avoit occaſionnés à tant d'autres, & il vit toute ſa poſtérité le précéder ou le ſuivre de très-près au tombeau. Et ſous ce point de vue l'on peut dire que ſa fin ne fut pas plus heureuſe que celle des autres *Mignons* du dernier des Valois.

Après la mort de Henri III, les principaux Seigneurs qui ſe trouverent auprès de Henri IV le reconnurent pour Roi & en dreſſerent un acte qu'ils ſignerent. Le Duc d'Epernon ainſi que pluſieurs autres, ne voulurent point ſigner ledit acte pour ne pas préjudicier à ſon rang, diſoit-il. Biron & d'Aumont avoient ſigné auparavant lui : d'Epernon ſe retira en diſant qu'il ne lui convenoit point de ſigner après eux attendu ſa qualité de Duc & Pair. Le Duc d'Epernon avoit d'autres motifs, dit M. de Bury. Cet homme haut, fier & impérieux, abuſant de la faveur du feu Roi ſon Maître, s'en étoit ſervi pour ſe faire donner les meilleurs Gouvernemens & les plus belles charges. Il avoit acquis

des richeſſes immenſes, avoit heurté les plus grands Seigneurs de la Cour : par ſes conſeils on avoit éloigné du Prince & des affaires pluſieurs perſonnes de mérite qui auroient pu rendre de grands ſervices à l'Etat. Les ſujets de mécontentement que le Duc de Guiſe avoit recus de lui, engagerent ce Duc à ſe révolter. D'Epernon n'ignoroit pas que le Roi de Navarre le haïſſoit ; il avoit manqué de reſpect à ce Prince, au point de tuer de ſa main un de ſes Gardes au ſiége d'Eſtampes pour une raiſon aſſez frivole. Il appréhendoit la promptitude du Maréchal d'Aumont dont il étoit l'ennemi particulier, & ne vouloit pas obéir au Maréchal de Biron qui avoit la principale autorité dans l'armée du Roi. Enfin il craignoit d'être troublé dans l'exercice de ſa charge de Colonel de l'Infanterie, par Châtillon qui en faiſoit les fonctions ſous le nouveau Roi. N'ayant plus d'appui pour le protéger contre le grand nombre d'ennemis qu'il s'étoit faits pendant ſa faveur ſous le regne précédent, il crut pouvoir ſe ſoutenir par ſes propres forces dans un temps où Henri IV n'étoit pas en état de le con-

traindre à l'obéiſſance. Il ſe retira. De toutes les raiſons qu'il pouvoit avoir pour tenir une pareille conduite, il n'en allégua point d'autres à ſes amis que la mauvaiſe diſpoſition où le Roi étoit à ſon égard & le refus qu'on lui avoit fait en ſa qualité de Duc & Pair de ſigner avant les Maréchaux de France, les conventions ſur ce point étant faites avec Sa Majeſté.

Il avoit amené de ſes Gouvernemens de Saintonge & d'Angoumois ſix mille hommes de pied & douze cents chevaux; il les fait partir & va enſuite prendre congé du Monarque. Ce Prince lui dit: « Eh bien, M. d'Epernon, vous n'avez pas voulu approuver l'écrit qui a été ſigné ſans difficulté par la plupart des perſonnes de diſtinction qui ſont dans mon armée & qui ne ſont pas moins bons Catholiques que vous : ne me reconnoiſſez-vous pas pour votre Roi? — Le Duc répondit qu'il étoit ſon très-humble ſujet & ſerviteur, qu'il n'y avoit perſonne dans le Royaume qui eût déſiré plus ardemment que lui de le voir ſur le trône, ſi le Roi ſon Maître venoit à lui manquer ; qu'il ne feroit jamais rien contre ſon ſervice ; qu'il

aimeroit mieux mourir que d'en avoir ſeulement la penſée, mais qu'il prioit très-humblement Sa Majeſté de l'excuſer, ſi étant d'une Religion différente de la ſienne il ne croyoit pas pouvoir ſans bleſſer ſa conſcience demeurer auprès de ſa perſonne». Dans ce moment quelques Seigneurs nouvellement arrivés de Province étant ſurvenus, pendant que le Roi couroit au-devant d'eux pour les embraſſer, d'Epernon ſe retire & part.

Cette retraite de d'Epernon dont l'exemple fut ſuivi par pluſieurs autres Seigneurs, cauſa beaucoup de préjudice aux affaires de Henri IV. Il voyoit avec le plus grand chagrin ſe diſſiper une nombreuſe & brillante armée qui pouvoit en très-peu de temps l'affermir ſur le trône en le rendant maître de Paris, dans un temps où les forces de la Ligue, éloignées, diviſées & inférieures aux ſiennes, n'auroient pu lui réſiſter.

Le Duc s'étoit retiré dans ſon Gouvernement de Provence. Il gouvernoit cette province avec une hauteur, une avarice & une cruauté qui n'avoient point d'exemple. Il étoit déteſté par

les Provençaux qui avoient formé contre sa vie plusieurs complots & qu'il n'avoit pu éviter que par des especes de miracles. Il leur étoit impossible de secouer le joug de sa tyrannie, parce qu'il avoit des forces trop considérables. Le Roi qui le haïssoit pour la conduite qu'il avoit tenue à son égard lors de la mort de Henri III, auroit bien désiré le dépouiller de ce Gouvernement, mais il n'osoit irriter ouvertement cet esprit altier, de peur qu'il ne se jetât entre les bras des Espagnols. Sur les plaintes que le Roi recevoit tous les jours des principales villes, il avoit ordonné à Lesdiguieres de leur donner sous main les secours dont elles auroient besoin. Lesdiguieres en avoit enlevé quelques-unes au Duc d'Epernon, & entre autres la ville d'Aix, mais il n'avoit pu le réduire lui-même; en sorte que Henri se vit forcé d'attendre le moment où son autorité seroit mieux établie pour mettre le Duc d'Epernon à la raison.

Dès le 15 Avril 1594, Henri avoit envoyé en Provence le Conseiller d'Etat Dufresne (Forget) pour s'instruire de la véritable situation des affaires dont

les deux partis, savoir, celui du Duc d'Epernon & celui du Duc de Guise que le Roi avoit nommé Gouverneur, avoient rendu compte fort diversement à la Cour. Dufresne avoit fait ses efforts pour engager d'Epernon à céder de bonne grace ce Gouvernement au Duc de Guise que le Roi en avoit pourvu, en l'assurant qu'il feroit un sensible plaisir à Sa Majesté qui l'en récompenseroit libéralement. Le Duc d'Epernon répond à Forget-Dufresne, qu'il a arraché cette Province au Duc de Savoie & à la Ligue, aux dépens de son sang & de celui de ses parens & de ses amis; qu'on ne pouvoit lui en ôter le Gouvernement sans ruiner sa réputation & lui faire une injustice criante, qu'il ne cédera point ce Gouvernement & se maintiendra dans cette place contre quiconque entreprendroit de la lui enlever, & qu'il ne la quitteroit enfin qu'avec la vie. Dufresne fit en vain tous ses efforts pour l'adoucir, il fut obligé d'en venir à lui déclarer qu'il avoit ordre du Roi de lui dire qu'il viendroit lui-même l'en chasser & lui faire sentir les effets de sa juste indignation. « Hé bien, repart le Duc en furie, qu'il y vienne,

je lui ſervirai de fourrier, non pas pour lui préparer des logis, mais pour brûler tous ceux qu'il rencontrera ſur ſon paſſage ». Malgré cette inſolente rodomontade il ſigna quelques jours après une treve que le Roi lui avoit ordonné de faire avec le Duc de Guiſe; mais elle fut très-mal obſervée.

Le Roi regarda la priſe de Marſeille comme une choſe de ſi grande importance pour lui, qu'en apprenant cette nouvelle il dit dans le premier tranſport de ſa joie: *C'eſt maintenant que je ſuis Roi.* Cet évenément eut lieu en 1596. Un des plus grands avantages de la priſe de cette ville, c'eſt qu'elle mit Sa Majeſté à même de dompter l'opiniâtreté & la fierté hautaine du Duc d'Epernon. Le Roi le ſoupçonnoit d'avoir des intelligences avec les Eſpagnols : on trouve même dans les Lettres du Cardinal d'Oſſat, une en date du 17 Janvier 1596, qui fait le détail des correſpondances qu'il entretenoit à Turin avec le Duc de Savoie & à Milan avec le Connétable de Caſtille, & une autre lettre du Duc de Mayenne au Duc de Mercœur, du 26 Janvier même année, lettre dont fait mention

le ſieur du Pleſſis-Mornay dans ſes Mémoires, dans laquelle le Duc de Mayenne s'exprime en ces termes, *Je viens de recevoir nouvelle que M. d'Epernon ſe range à notre parti;* tandis qu'à cette époque le Duc faiſoit au Roi les plus grandes proteſtations de fidélité. L'Hiſtorien de la vie du Duc d'Epernon fait tous ſes efforts pour le juſtifier; mais quoi qu'il en ſoit, car tous les faits qu'on allegue ne ſont pas bien éclaircis, il étoit toujours très-blâmable de déſobeir à ſon Roi.

Après que le Duc de Guiſe ſe fût rendu maître du Fort de la Garde, il eut avis que le Duc d'Epernon étoit ſorti de Brignoles, ſa retraite ordinaire, avec trois cents chevaux, cinq cents fantaſſins & quelques munitions pour les jeter dans Saint-Tropès que le ſieur de Maſplen aſſiégeoit. Le Duc de Guiſe ſe mit auſſi-tôt en campagne, & ayant rencontré d'Epernon qui ſe retiroit parce qu'il avoit trouvé Maſplen en ordre de bataille, il le chargea ſi vigoureuſement qu'il le contraignit de repaſſer la riviere d'Argens, avec tant de précipitation que la plus grande partie de ſes troupes y fut tuée ou noyée, & que d'Epernon

d'Epernon y perdit tout ſon bagage.

Mezerai rapporte qu'il avoit oui raconter qu'en cette occaſion les payſans de la contrée, auxquels on avoit permis de s'armer pour inquiéter le Duc d'Epernon, en uſerent avec ſes ſoldats, qui étoient pour la plupart Gaſcons & haïs des Provençaux, comme avoient fait autrefois les Iſraélites contre les Ephraïmites. Ces payſans avoient ſuivi de loin le Duc de Guiſe pour profiter des dépouilles des fuyards qu'ils attendoient aux gués & aux défilés. Ils montroient une chevre à ceux qu'ils pouvoient attraper, & leur demandoient comment s'appeloit cet animal ? S'ils répondoient *cabre*, qui eſt le langage Provençal, ils ſe contentoient de les dépouiller ; & s'ils diſoient *crabe*, qui eſt le langage Gaſcon, ils les aſſommoient ſans miſéricorde. Ce qui détermina le Duc d'Epernon à abandonner la Provence, fut une entrepriſe préméditée contre ſa vie, qui penſa le faire périr & lui fit connoître toute l'étendue de la haine qu'on avoit conçue contre lui. Un payſan remplit deux ſacs de poudre à canon, il y inſéra pluſieurs chiens d'arquebuſe

après avoir attaché aux détentes une corde qui servoit à lier les bouches des sacs. Il les fit porter à Brignoles chez l'hôtesse où le Duc d'Epernon étoit logé, en lui disant qu'ils étoient remplis de blé, & qu'en attendant qu'il en pût faire le marché elle lui permît de les mettre dans une salle basse qui étoit au-dessous de la chambre où logeoit le Duc d'Epernon. Cette femme y consentit. Un boulanger étant venu pour voir ce prétendu blé & ayant voulu ouvrir les sacs, les chiens partirent & mirent le feu à la poudre dont l'explosion enleva une partie du plancher. Le Duc qui dînoit dans ce moment-là, resta dans son fauteuil soutenu par une poutre qui ne fut point endommagée, parce que le feu s'évapora en grande partie par les fenêtres de la salle qui heureusement étoient alors ouvertes. Ce péril, dont il étoit échappé par une espece de miracle, lui abattit plus le courage que toutes les pertes qu'il avoit faites & lui fit prendre la résolution d'abandonner un pays où l'on employoit de si étranges inventions pour le perdre. Il eut donc recours au Connétable qui étoit son

parent, mais qui l'avoit un peu trop soutenu dans sa désobéissance, & à son ami toujours fidelle, le Duc de Roquelaure, qui supplierent le Roi de lui pardonner.

S'il y avoit quelque homme au monde contre lequel le Roi dût être en colere, c'étoit le Duc d'Epernon, favori de Henri III, à qui il devoit toute sa fortune. Il avoit hautement refusé de reconnoître son successeur; il l'avoit privé d'un assez gros corps de troupes dont ce Prince avoit alors le plus grand besoin. Il s'étoit retiré dans son Gouvernement de Provence dont il traitoit le peuple avec la derniere tyrannie & dont on avoit des preuves qu'il vouloit se rendre Souverain : il n'avoit jamais donné au Roi aucun secours ni d'hommes ni d'argent; appliquoit à son profit tous les deniers royaux: enfin, il avoit toujours désobéi aux ordres de son Prince, avec une hauteur & une fierté très-insultantes. Henri, dont le cœur étoit inaccessible à la haine & à la vengeance, sut accorder, comme il avoit déjà fait en tant d'occasions & tout récemment avec le Duc de Mayenne, sa politique

avec sa clémence. Content d'avoir humilié l'esprit altier & violent du Duc d'Epernon, qu'il avoit forcé de se soumettre, il voulut bien lui pardonner. Henri fit plus, il lui accorda des conditions assez avantageuses dans le temps qu'il pouvoit sans injustice le dépouiller. Pour le dédommager du Gouvernement de la Provence il lui donna celui d'Angoumois, de Saintonge & du Périgord, avec la survivance pour son fils. La Provence pour hâter le départ de cet oppresseur lui fit encore présent, sous le bon plaisir du Roi, de dix-huit mille écus; & il en sortit à sa grande satisfaction, le 20 Mai 1596. Il vint trouver le Roi qui le reçut assez bien, mais qui ne l'aima jamais & ne lui donna aucune marque de distinction ni de confiance, comme il faisoit au Duc de Mayenne & à plusieurs autres qui avoient porté les armes contre lui.

D'Epernon fut aussi impliqué dans l'affaire du Maréchal de Biron, & le Roi vouloit le faire arrêter; ce fut Rosny qui l'en dissuada, crainte que la détention du Duc de Bouillon &

du Duc d'Epernon ne donnât des ſoupçons au Comte d'Auvergne & à Biron, & ne les engageât à s'enfuir. Au reſte d'Epernon ſut ici ſe juſtifier par ſa conduite. Il effaça même juſqu'aux ſoupçons qu'on avoit conçus contre lui. Il avoit dit à Roſny, à un voyage de Blois : « Je vois force gens qui s'éloignent de la Cour, mais ceux qui ont la conſcience nette ne le doivent pas faire. Je ſuis du nombre de ces derniers, & je n'en partirai point tant que ces ombrages dureront. — Vous ne ſauriez mieux faire, Monſieur, lui répliqua Roſny; & je vous promets que je ferai valoir dans l'occaſion la ſage réſolution que vous prenez ». Il le fit effectivement, car ayant rapporté au Roi ce que le Duc d'Epernon lui avoit dit, ce Prince l'entretint à Blois ſur cette cabale. D'Epernon ne nia point qu'il n'eût entendu parler de mouvemens & d'intrigues ſecretes, mais il ajouta que ç'avoit été d'une maniere ſi vague & quelquefois même ſi contradictoire, qu'il ne lui étoit pas venu dans l'idée qu'on pût y donner quelque croyance. Il offrit au Roi de demeurer près de ſa

perſonne pour lui ſervir caution de lui-même pendant ſix mois, & ſi ce temps ne ſuffiſoit pas, il jura qu'il ne le quitteroit point que les ſoupçons ne fuſſent entiérement diſſipés; ce qui ſatisfit le Roi.

D'Eſpinac, Archevêque de Lyon, eut un jour une diſpute avec le Duc d'Epernon. M. de Thou rapporte que ce fut au ſujet d'une déclamation que le Prélat avoit faite contre Henri IV. D'Epernon fut ſi choqué de l'indécence du diſcours de ce Prélat, qu'il lui reprocha hautement l'inceſte qu'il commettoit avec ſa ſœur, le commerce ſimoniaque des choſes ſacrées, la diſſipation de tous ſes biens & de celui de ſa famille dans les plus ſales débauches. Enfin il couvrit l'Archevêque de honte & d'infamie. Le Prélat en demanda ſatisfaction à Sa Majeſté, mais ſans pouvoir l'obtenir : ce refus porta ce Prélat à s'unir à la Maiſon de Guiſe contre le Duc d'Epernon, qui dès ce moment le traita en ennemi juré & chercha toutes les occaſions de lui faire eſſuyer quelque nouvelle mortification. De ſon côté le Prélat ne ménageoit point le Duc. Cette que-

relle pensa avoir des suites assez fâcheuses pour Henri IV, contre qui l'Archevêque ne cessa de s'élever.

Le Lecteur sera bien aise de trouver ici en entier la lettre que Henri IV écrivit au Duc d'Epernon, le lendemain de la conférence de du Plessis-Mornay avec l'Evêque d'Evreux; la voici : « Mon ami, le Diocese d'E-
» vreux a gagné celui de Saumur, &
» la douceur dont on y a procédé
» a ôté l'occasion à quelque Huguenot
» que ce soit, de dire que rien y ait eu
» force que la vérité. Le porteur y étoit,
» qui vous contera comme j'y ai fait
» merveilles. Certes c'est un des grands
» coups pour l'Eglise de Dieu, qui se
» soit fait il y a long-temps. Suivant ces
» erres nous ramenerons plus de sé-
» parés de l'Eglise en un an, que par
» une autre en cinquante. Il a ouï les
» discours d'un chacun qui seroient
» longs à discourir par écrit, & vous
» dira la façon que je suis d'avis que
» mes serviteurs tiennent pour tirer
» fruit de cette œuvre. Bon soir, mon
» ami; sachant que vous en aurez du
» plaisir, vous êtes le seul à qui je l'ai

» mandé. Ce 6 Mai, à Fontainebleau.
» *Signé* HENRI. *Et au dessous* : A mon
» Cousin le Duc d'Epernon ». Au surplus
cette Lettre fit non-seulement de la peine à M. du Plessis, mais encore à ceux de son parti, & sur-tout à Villeroy, qui remontra à Sa Majesté le chagrin qu'il avoit qu'elle eût été envoyée sans l'avoir concertée avec lui, soit parce qu'elle élevoit d'Epernon au-dessus de tous les autres Catholiques, l'ayant seul choisi entre tous, soit qu'elle semble insinuer que dans cette conférence le Roi y avoit employé son autorité par ces mots : *Comme j'y ai fait merveilles*.

Le Duc d'Epernon étoit un Seigneur extrêmement fastueux. Nous lisons dans les notes du Journal de l'Etoile, que ce Duc, au baptême du Dauphin & des Dames de France, enfans de Henri IV & de Marie de Médicis, parut avec tout l'éclat d'un Souverain : nul autre ne l'égaloit en richesse d'habits. La seule garde de son épée revenoit, selon de Serres, à quatre-vingt-dix mille livres, somme qui passeroit celle de cent mille écus de nos jours. Cette garde comprenoit dix-huit cents diamans,

dont les plus riches montoient à vingt écus, & les moindres de quatre à cinq écus piece. L'habit du Maréchal de Baſſompierre, employé à la même cérémonie, coûta ſix cents écus de façon, ce qui reviendroit au quadruple aujourd'hui. Cet habit étoit brodé en perles, & on aſſure que le Brodeur y employa cinquante livres peſant de perles. La cérémonie eut lieu le 14 Septembre 1606. Baſſompierre avoit bon beſoin d'avoir de fortes épaules pour porter une pareille charge.

Le Duc d'Epernon étoit dans le carroſſe du Roi & à côté de lui, lorſque Henri fut aſſaſſiné par l'infame Ravaillac. On a même accuſé le Duc de s'être baiſſé pour faire place au bras de l'aſſaſſin, mais cette accuſation n'a point de fondement. L'Auteur des remarques ſur l'Etoile dit: « Après cet exécrable attentat, ceux qui étoient à la ſuite du Roi, & entre autres *Saint-Michel*, l'un de ſes Gentilshommes ordinaires, pouſſé d'un juſte reſſentiment, avoit déjà mis l'épée à la main pour tuer Ravaillac : mais le Duc d'Epernon ſe reſſouvenant du déplaiſir qu'il avoit eu, & du blâme qu'on

avoit donné avec raiſon à ceux qui tuerent Jacques Clément, après la mort de Henri III, cria *à Saint-Michel* & au Valet de pied qui avoit la même penſée, qu'il y alloit de leur vie s'ils touchoient à ce malheureux & exécrable aſſaſſin ; & ſi le Duc d'Epernon eût été coupable, auroit-il pris une pareille précaution ?

Ce Duc & celui de Guiſe, qui depuis quelque temps étoient ennemis, ſe réconcilierent heureuſement à cette funeſte époque, & paroiſſant à cheval dans les rues de Paris, prévinrent les déſordres que la mort du Roi auroit pu cauſer parmi le Peuple, qui avoit déjà fermé les boutiques : mais pour le raſſurer, le Duc d'Epernon & Guiſe crioient dans toutes les rues que le Roi n'étoit pas mort, qu'il n'étoit que bleſſé. A peine eut-on mis ordre dans la Ville qu'ils allerent aux Auguſtins où le Parlement tenoit ſes audiences, le Palais étant alors préparé pour la cérémonie du couronnement de la Reine : étant entrés dans la ſalle où la Compagnie étoit aſſemblée, le Duc de Guiſe ne prit point de place, mais d'Epernon en prit, & tenant l'épée à

la main, mais dans son fourreau, il commença son discours par les excuses de ce qu'il paroissoit dans une si auguste assemblée avec la confusion où il étoit. Il dit : « Que son épée étoit encore dans le fourreau, mais que si avant de se séparer on ne donnoit ordre à la sureté de la Ville & de l'Etat, en déclarant la Reine Régente, il voyoit à son grand regret qu'il la faudroit tirer contre les ennemis de la Couronne, & remplir la Ville de sang & de confusion; qu'il savoit qu'il y en avoit dans la Compagnie qui demandoient du temps pour délibérer longuement sur l'affaire qu'il leur proposoit, mais qu'il étoit obligé de leur représenter qu'elle n'avoit rien de préjudiciable que le retardement; que c'étoit prudence en beaucoup de grandes occurrences de ne rien hâter & de conduire lentement les affaires par degrés à leur conclusion; qu'en celle-ci tout au contraire il falloit trancher tout d'un coup toutes les difficultés, & passer de la proposition aux résolutions : que ce qui se pouvoit faire ce jour-là sans péril, ne se feroit pas le lendemain sans meurtre ni sans carnage. Et de fait, quel prétexte, disoit-il, pou-

voient avoir de demander du délai, ceux qui étoient dans ce sentiment ? Qu'est-ce qu'on désiroit d'eux, qui ne fût dans l'ordre de la justice & de la nature ? A qui pouvoit-on mieux confier la fortune du Roi qu'à la Princesse qui l'avoit mis au monde, & celle de l'Etat qu'à elle-même, qui depuis dix ans avoit travaillé conjointement avec le feu Roi pour l'élever au point de grandeur où elle étoit montée : que le Roi avoit déjà mis entre ses mains la régence du Royaume pour disposer de sa conduite durant son absence ; qu'après un préjugé si favorable il ne pouvoit croire qu'il y eût personne qui osât contredire les sentimens d'un si grand Prince, & si intéressé au bien de l'Etat que de suivre l'exemple & les sentimens du Roi : c'étoit en effet le moyen de maintenir la paix & le repos dont la France avoit joui depuis plusieurs années ; que chacun savoit les mécontentemens qui étoient dans l'esprit des personnes de grande condition, qu'ils ne manquoient pas, comme on peut le croire, de partisans ; que l'humeur impatiente des François leur en attacheroit tous les jours de nouveaux pour se

prévaloir des désordres, si à bonne heure on n'en retranchoit la matiere; qu'ils se hâtassent donc, pendant que les choses étoient en leur entier & susceptibles des meilleures impressions, de leur donner les meilleures formes. Que la chose dépendoit personnellement de leurs suffrages; qu'il avoit fait prendre les armes au Régiment des Gardes, à tous les Serviteurs du Roi & à ses amis particuliers, afin qu'ils eussent la liberté & la sureté convenable pour délibérer; qu'il savoit bien que ce qu'il les exhortoit de faire maintenant étoit sans exemple, mais qu'il espéroit qu'une action si utile & si importante au bien de l'Etat serviroit un jour d'exemple, & ajouteroit à la dignité de cette illustre Compagnie un avantage qui lui étoit justement dû; qu'elle ne l'avoit jusqu'ici possédé: qu'ils n'appréhendassent point de mettre en compromis leur autorité; que leurs résolutions, pour hautes & pour généreuses qu'elles pussent être, seroient sans doute exécutées, & qu'il étoit prêt de mourir avec ses amis pour les faire inviolablement observer ».

Après ce discours, le Duc d'Epernon

fort de la salle y laissant régner un profond silence; mais afin de faire mieux connoître que ce qu'il venoit de conseiller, avoit avec soi quelque sorte de nécessité, il dit tout haut en partant, « Que ce qu'il venoit de proposer étoit le mieux qu'on pouvoit faire, & qu'il falloit absolument & promptement s'y résoudre ». Ce que le Duc d'Epernon exigeoit en quelque façon, eut lieu; la Reine fut déclarée Régente par Arrêt du Parlement, prononcé le soir même de la mort du Roi.

Jacqueline le Voyer, dite Descomans, femme d'Issau de Varenne, laquelle avoit mené une vie peu réglée, accusa le Duc d'Epernon, la Marquise de Verneuil, la Demoiselle du Tillet confidente de la Marquise, & autres personnes, d'une conspiration contre la vie du Roi. La Reine Marie de Médicis ayant été instruite des allégations, propos & discours de la Descomans, donna ordre au Prévôt de se saisir de cette femme qu'elle avoit d'abord dédaignée. On l'interrogea, ensuite on l'envoya à la Conciergerie, & le Parlement prit connoissance de l'affaire. Le Duc d'E-

pernon qui étoit un des plus intéressés dans cette affaire, & qui poussoit avec ardeur la mort de son accusatrice, faisoit assez souvent visite à ses Juges. Un jour qu'il alloit voir le premier Président pour apprendre des nouvelles, ce Magistrat qui étoit naturellement grave, & sur-tout pour ceux qui ne lui plaisoient pas, le rebuta fort, lui disant : *Je ne suis pas votre Rapporteur mais votre Juge.* Et comme d'Epernon lui eut répliqué que c'étoit comme ami qu'il lui demandoit ces nouvelles, *Je n'ai point d'ami*, répondit le Magistrat ; *je vous ferai justice, contentez-vous de cela.* Le Duc s'en retourne très-mécontent, & fait sa plainte à la Reine qui envoie au premier Président un de ses Gentilshommes, avec charge de lui dire qu'elle avoit appris qu'il traitoit mal M. d'Epernon, & qu'elle le prioit de le vouloir traiter plus doucement à l'avenir, comme un Seigneur de sa qualité & de son mérite ; à quoi le premier Président fit réponse : « Il y a cinquante ans que je suis juge (c'étoit Achille de Harlay), & trente que j'ai l'honneur d'être le Chef de la Cour Souveraine des Pairs de ce Royaume,

& je n'ai jamais vu ni Seigneur, ni Duc, ni Pair, ni homme de quelque grande qualité qu'il fût, accusé d'un crime de lese-Majesté, comme est M. d'Epernon, qui vînt voir ses Juges tout botté & éperonné, avec une épée à son côté : ne faillez de dire cela à la Reine ».

Un écrit intitulé, *Rencontre du Duc d'Epernon & de François Ravaillac*, rapporte que ce Duc s'étant rendu à Angoulême d'où étoit cet assassin & dont il étoit le Gouverneur, Ravaillac avec deux autres de ses complices furent le voir, auxquels en présence du Pere Cotton il dit : *Eh bien, mes amis, ne voulez-vous pas finir l'affaire que vous avez entreprise, qui est de tuer le Roi Henri IV, parce qu'il prétend ruiner le Saint Pere & le Roi d'Espagne, & maintenir le Roi d'Angleterre avec le Comte Maurice & tous les Hérétiques de France, & veut ôter tous les Rois Chrétiens de leur trône, à la faveur de ces Hérétiques.* Alors Ravaillac prenant la parole, ils s'engagerent de chercher le moyen de tuer ledit Roi. Le jour de la mort de ce Prince, Ravaillac trouva le Roi en son carrosse & le Duc avec lui & avec quelques autres ; & comme le

Duc eut avisé ledit Ravaillac, il commença à amuser le Roi de discours, & alors le perfide Ravaillac se jeta sur le Roi & lui bailla un coup de couteau; mais le Duc voyant que ce n'étoit rien & que le Roi s'écria qu'il étoit blessé, il lui fit signe qu'il redoublât. Alors ce malheureux du second coup tua le Roi en lui perçant le cœur.

Un Manuscrit trouvé après la mort du Duc d'Aumale en son cabinet & signé de sa main, ajoute que *le Duc d'Epernon voyant frapper le Roi à la mort lui donna un coup de couteau dans le côté pour plutôt abréger le cours de sa vie. Le Duc de Montbason vit bien donner le coup de couteau par d'Epernon, mais il n'avoit garde d'en dire aucune chose comme adhérant à cet assassinat.* C'est peut-être ce qui donna occasion au premier Président de répondre à un Gentilhomme que la Reine lui avoit envoyé pour le prier de lui marquer ce qu'il lui sembloit de ce procès: « Vous direz à la Reine que Dieu m'a réservé à vivre en ce siecle pour y voir & entendre des choses si étranges, que je n'eusse jamais cru le pouvoir voir ni ouïr de mon vivant ».

Et lorſqu'un de ſes amis, lui parlant de la même affaire, lui eut inſinué que la Demoiſelle Deſcomans, accuſant tant de gens & même des plus grands du Royaume, parloit à la volée & ſans preuves, il dit en levant les yeux au Ciel & les deux bras en haut : « *Il n'y en a que trop, il n'y en a que trop* ».

L'Arrêt qui intervint le 30 Juillet 1611 dans l'accuſation intentée contre le Duc d'Epernon & autres, déclare *Gondin & Sauvage* purs & innocens du très-abominable parricide commis en la perſonne du feu Roi, & les autres accuſés par ladite femme Deſcomans, & la condamne à finir ſes jours entre quatre murailles. Cet Arrêt parut trop doux, ainſi que nous l'avons remarqué précédemment, pour punir une calomnie de cette importance contre des perſonnes de la qualité du Duc d'Epernon & de la Marquiſe de Verneuil; & on infere de là que la preuve manqua plutôt à l'accuſatrice que la vérité, & que le temps ne portoit pas de faire autrement, ayant égard à la qualité des accuſés. Il eſt facile de ſe convaincre que rien n'eſt plus conjectural & problématique que ce point de notre hiſ-

toire, & que toute perſonne ſenſée doit s'abſtenir de juger ſur d'auſſi légers indices & d'auſſi vagues inculpations.

Le Comte de Soiſſons arrivant à la Cour après la mort du Roi, rechercha l'amitié du Duc d'Epernon qui fut au-devant lui & l'introduiſit auprès de Leurs Majeſtés, le nouveau Roi & ſa mere. Depuis la mort de Henri IV, d'Epernon qui avoit efficacement ſervi Marie de Médicis pour la faire déclarer Régente, étoit, dit l'Auteur de la vie du Duc, le Seigneur le plus conſidéré qui fût dans l'Etat. La Reine lui avoit donné un appartement au Louvre, ne croyant pas, à ce qu'elle diſoit, pouvoir y être en ſureté que par ſes ſoins: toutes les dépêches lui étoient communiquées; ſes ordres & ſes conſeils, ſuivis en toutes choſes. Le Comte de Soiſſons le voyant dans ce grand crédit, le remercie fort affectueuſement de la peine qu'il prenoit de venir au-devant de lui & forme auſſi-tôt le deſſein de s'unir étroitement avec le Duc: il lui promet ſon amitié, ne doutant pas qu'il ne le ſervît dans ſes projets. Ce Prince jugeoit que le Prince de Condé reve-

nant bientôt à la Cour, il voudroit prendre le rang & les avantages qui étoient dûs à sa qualité de premier Prince du sang : il vouloit de son côté s'établir de telle sorte, avant l'arrivée du Prince de Condé, que rien ne le pût ébranler ; en quoi il croyoit que le Duc d'Epernon pourroit lui être d'une grande utilité : de plus il espéroit par son moyen terminer le mariage de Mademoiselle de Montpensier sa petite-niece, avec Louis de Bourbon son fils, qui fut ensuite Comte de Soissons. Mais n'ayant pas réussi au gré de ses désirs, sa liaison avec le Duc d'Epernon fut aussitôt rompue. Depuis cet instant le Comte & d'Epernon vécurent ensemble dans une perpétuelle mésintelligence. *Histoire du Duc d'Epernon, page 249 & suivantes.*

Le Samedi 19 Juin 1610, le Duc d'Epernon résolu de rendre les derniers honneurs à Henri IV son bon Maître, partit de Paris pour aller chercher son corps à Compiegne & de là le conduire à Saint-Denis pour l'y faire enterrer. Cet enterrement se fit le Mercredi 23, veille de la Saint-Jean,

ſans aucune pompe ni ſolennité royale; & le peu de cérémonie qu'on y obſerva fut faite avec déſordre & confuſion, dit l'Etoile, ce qui rendit aſſez bien la fin du regne de ce pauvre Prince, auquel les Moines ayant par une déteſtable ingratitude tourné le dos & perſécuté juſqu'à le faire mourir, n'en firent pas moins après ſa mort. Il fallut que des valets de pied, au défaut de Moines qui n'y voulurent pas aller pour quelques droits prétendus par eux, ſur leſquels ils ſe fondoient & qu'ils alléguoient pour excuſe, bien que leur avarice en fût le vrai fondement, il fallut, dis-je, que des valets de pied allaſſent quérir le corps au cabaret de l'Epée royale où il étoit en dépôt, & l'apportaſſent à l'égliſe comme ils firent & le laiſſerent tomber au beau milieu de l'égliſe. D'Epernon & quelques autres Seigneurs lui rendirent les derniers devoirs.

On feroit tenté de croire, d'après les Mémoires de l'Etoile, que le Duc d'Epernon fut cauſe de la premiere aſſociation des Religionnaires ſous le regne de Louis XIII. Ce Seigneur tint un

jour un propos, d'après lequel le Maréchal de Bouillon & le Duc de Sully, avec ceux de leur parti, se tinrent fort serrés & unis ensemble pour raison d'Etat. *Il faut*, dit d'Epernon, *les rechasser à Ablon*; *Charenton n'est qu'une tolérance pour un temps*, *contraire à l'Edit même que le Roi Henri IV leur avoit accordé.* Cela n'est pas aussi aisé à faire comme il le pense, répondit Bouillon lorsqu'on lui rapporta ce propos incendiaire & qui jeta la plus grande défiance dans l'esprit de tous les Protestans.

Le 3 Juillet même année, dit encore l'Etoile, la Reine Régente fit sa premiere sortie du Louvre depuis la mort du feu Roi son mari; elle alla à Notre-Dame dans son carrosse, suivi de cinq à six autres, fort entourée de tous côtés de Gardes & d'Arquebusiers que conduisoit la Châtaigneraie, Capitaine de ses Gardes. Tous les Princes, horm s le Comte de Soissons, étoient à l'entour à cheval avec force Cavalerie & Noblesse qui les suivoit, entre laquelle paroissoit par-dessus les autres, *brave & fort en couche* M. d'Epernon rajeuni de plus de dix ans depuis la mort de

ſon Maître, portant ſa tête auſſi haute que celle de ſon cheval, ſur lequel il monta pour accompagner la Reine dans la cour même du Louvre; ce qui fut trouvé fort étrange ; & ne s'étoit jamais remarqué qu'autres que les Princes du Sang ayent jamais entrepris de s'arroger un pareil droit. Les Guiſes, bien que très-entreprenans & auxquels les avantages de leurs affaires & leur grand crédit ſembloient devoir l'accorder, n'oſerent jamais ſe l'attribuer. *Le bon homme* de M. de Montpenſier, tout Prince du Sang qu'il étoit, faiſoit difficulté d'uſer de ce droit, montrant en cela ſon humilité : *au contraire le Duc d'Epernon s'élevant impétueuſement, ſemble vouloir choquer en ſon orgueil ſon ouvrier même.* C'eſt la réflexion de l'Etoile qui paroît au ſurplus n'être pas l'ami du Duc, qu'il cenſure en toute occaſion; ce qui porte à ſe défier de ce qu'il en dit.

Quoique le Duc d'Epernon ne fût pas homme à céder à qui que ce fût, nous voyons cependant qu'il n'oſa point tenir tête au Prince de Condé dans la nomination d'un premier Préſident au Parlement de Bordeaux. Le

Duc avoit d'abord fait nommer un sieur de Nemond-de-Pressac Président de la troisieme Chambre, homme riche de quatre cents mille écus & qui n'étoit encore âgé que de 35 ans. Il avoit été demandé par d'Epernon pendant l'absence de M. le Prince, quoique celui-ci eût déjà parlé pour un sieur Boissise. Aussi quand il apprit la nomination de Nemond, il fit dire au Duc d'Epernon, qu'il trouvoit mauvais qu'il entreprît sur son Gouvernement & qu'il étoit déterminé à ne pas le souffrir; qu'il se désistoit de sa demande pour Boissise, & qu'on pouvoit mettre en son lieu & place qui on voudroit, pourvu que ce ne fût pas le protégé du Duc, promettant d'ailleurs de se ressouvenir que lui seul avoit empêché l'effet d'un don qu'il avoit obtenu. Nous ne voyons pas que ce commencement de rupture ait eu d'autre suite.

Un jour un des Archers du Louvre refusant la porte à M. d'Epernon & ne voulant pas le laisser entrer, ce Duc lui tira la barbe à toute outrance & passa malgré lui & sa consigne. Il n'arriva

n'arriva rien au Duc pour cette imprudence qui auroit pu avoir une suite fâcheuse, s'il eût été moins en faveur qu'il ne le fut pendant toute la Régence de Marie de Médicis.

Le Duc tenoit une petite Cour en Guienne, qui avoit presque les mêmes agitations & les mêmes vicissitudes que celle de Louis XIII ; des brouilleries fréquentes ne cessoient d'en troubler la tranquillité : on y passoit rapidement de la joie à la tristesse. Le contentement qu'eut ce Seigneur du mariage de Monsieur avec la Princesse de Montpensier sa petite-niece, fut mêlé de l'amertume que lui causerent ses nouveaux démêlés avec le Parlement de Bordeaux. Voici ce qu'on a pu recueillir d'une affaire qui causa un grand vacarme en Guienne, & que la Cour eut beaucoup de peine à terminer. Le Duc ayant fait publier par les Jurats de la Ville de Bordeaux l'Edit de la paix accordée aux Réformés l'année précédente, sans attendre qu'il fût vérifié au Parlement de Guienne, Minvielle, *premier Jurat*, fut destitué de sa charge par les Magistrats ; ils le condamnerent encore à 1500 livres d'amende, & ses Collegues

eurent ordre de comparoître devant la Cour de Parlement afin d'y recevoir des reprimandes. Le Duc d'Epernon donne incontinent une Ordonnance, par laquelle il défend l'exécution de cet Arrêt, confirme Minvielle dans l'exercice de sa charge, & se fonde sur je ne sais quel droit prétendu des Gouverneurs de la Province dans la publication des Traités de paix. Le Parlement rend un Arrêt, condamne l'Ordonnance de d'Epernon, & le traite d'attentat contre l'autorité du Roi commise aux Magistrats. Altier & opiniâtre dans toutes ses démarches, le Duc défend par une autre Ordonnance l'exécution de ce second Arrêt du Parlement; & les Magistrats en ayant rendu un troisieme, d'Epernon publie une nouvelle Ordonnance pour empêcher que Minvielle ne soit privé de sa charge, & que les Jurats n'assistent à la publication de la paix faite par l'autorité du Parlement.

Il est difficile que dans un démêlé si éclatant on n'en vienne de part & d'autre aux invectives, & que les paroles ne soient suivies de voies de fait. Quelques Domestiques du premier Pré-

ſident furent maltraités, on le menaça même perſonnellement : les Magiſtrats indignés ferment le Palais & ceſſent de rendre la Juſtice. Les amis & les ſerviteurs de d'Epernon craignent de tomber entre les mains du Parlement, & le Duc maltraitoit ceux qui ſe déclaroient contre lui. Pluſieurs Arrêts demeurerent ſans force & ſans exécution, parce que le Gouverneur refuſoit d'appuyer les Magiſtrats de ſon autorité. Le Roi envoie Léon Brulart, Conſeiller d'Etat, afin d'arrêter le cours de ces déſordres & de travailler au raccommodement du Gouverneur de Guienne avec le Parlement de Bordeaux : cette négociation donna plus de peine à Léon que celles de ſes Ambaſſades précédentes. Les Magiſtrats demandoient une ſatisfaction dans les formes de la part du Duc, & il vouloit faire ſeulement un compliment d'honneur & de civilité ; les deux parties refuſant de ſe relâcher de leurs prétentions, le Conſeiller d'Etat ſe retira ſans rien conclure ; mais enfin les nouvelles de la flotte d'Angleterre équipée contre la France, étant venues ſur ces entrefaites, le Roi voulut que le diffé-

rent fût absolument terminé. Les Magistrats cedent aux ordres précis de Sa Majesté, qui ménage le Duc d'Epernon tout-puissant dans une Province où les Anglois projettent une descente ; le Gouverneur se rend au Parlement & se contente d'y parler en termes généraux, mais honnêtes & civils : on lui répond de même, sans faire aucune mention du passé.

D'Epernon se vengea l'année suivante 1628 & des Magistrats & de Marc-Antoine de Gourgues, premier Président, son plus dangereux ennemi. Le Parlement de Guienne l'ayant traversé mal à propos lorsqu'il exécutoit les ordres du Roi, d'Epernon s'en plaint & obtient un Arrêt du Conseil, par lequel le Parlement est interdit, & le premier Président ajourné personnellement avec quelques autres Magistrats de sa Compagnie. Gourgues comparoît devant le Roi, qui assiégeoit alors la Rochelle, & Sa Majesté lui ordonne de parler à genoux. Le premier Président ayant fait quelque difficulté d'obéir, parce que la forme étoit inusitée, Louis le prit brusquement par la robe

& l'obligea de se mettre à genoux. On dit que Gourgues recueillant ses esprits parla si éloquemment de la sévérité dont le Roi usoit à son égard, qu'il fut admiré de tout le monde, & que Sa Majesté fléchie, ne put lui refuser quelques paroles de douceur & de satisfaction. Cela n'empêcha pas que la mortification ne fût extrêmement sensible au Président; il sortit du Conseil déjà malade & mourut peu de temps après : exemple frappant à proposer aux Souverains, pour les engager à se ménager davantage dans leur colere, puisqu'une seule parole de leur part suffit souvent pour donner la mort à un Sujet, foible à la vérité, mais d'ailleurs orné des plus grands talens & des plus utiles qualités.

Avant la fin de ses brouilleries avec le Parlement de Bordeaux, le Duc d'Epernon apprit la grossesse de la Duchesse de la Valette sa belle-fille. Sa joye fut extrême, parce qu'il commençoit à craindre l'extinction de sa famille. Candale, fils aîné du Duc, n'avoit point d'enfans & vivoit séparé de son épouse. La Valette son cadet n'avoit qu'une fille : on atten-

doit un fils de cette seconde grossesse de la Duchesse de la Valette. Ce fut dans cette circonstance & sans doute à cette occasion, que le Duc d'Epernon donna aux Bordelois un carrousel & d'autres spectacles auxquels on accourut de toute la Guienne. Tandis que le Duc s'occupoit de ces divertissemens, il reçoit la nouvelle qu'une caraque Portugaise très-richement chargée, vient d'échouer au Cap de Buch, dans le pays de Médoc, ancienne Seigneurie de la Maison de Foix, dont le Duc d'Epernon avoit épousé l'héritiere. Ce naufrage est si fameux, que je ne puis m'empêcher d'en dire ici quelque chose.

Depuis la conquête du Portugal par Philippe II Roi d'Espagne, les Habitans du pays jouissoient de l'entiere liberté de leur ancien commerce dans les Isles Orientales. Les Portugais stipulerent qu'ils ne seroient point obligés de décharger leurs marchandises dans les Ports des autres Royaumes de Sa Majesté Catholique, & que leurs vaisseaux viendroient directement à Lisbonne. Deux caraques partirent de Goa, le 4 Mars 1626, chargées de

riches marchandiſes avec une quantité extraordinaire de perles, de diamans, d'ambre gris, de bézoards & d'autres choſes précieuſes. Une tempête les ſurprend au commencement de 1627, près des côtes d'Eſpagne, & les oblige de relâcher à la Corogne. Les Officiers de Sa Majeſté Catholique preſſerent inutilement les Portugais d'y décharger leur cargaiſon, & de ne pas s'expoſer une ſeconde fois aux dangers de la mer: jaloux de leurs priviléges, ils ne voulurent pas y conſentir. Le Roi d'Eſpagne cede à leur opiniâtreté & fait expédier ſix de ſes meilleurs gallions, pour défendre en cas de beſoin les deux caraques, dont la charge étoit eſtimée ſept ou huit millions. Les caraques & les gallions partent de la Corogne au premier beau temps; mais une ſeconde tempête ſurvient & les bat ſi furieuſement durant vingt-deux jours, qu'une des caraques & trois gallions échouent au Cap-Breton, près de Bayonne, & l'autre caraque avec ſes trois gallions, au Cap-Buch, ſur les terres du Duc d'Epernon: celui-ci averti de l'accident, court promptement à ſa Seigneurie, recueille avec

ſoin les débris du naufrage & ſe les approprie. Les Eſpagnols & les Portugais ſont dépouillés de leurs habits, & pluſieurs arrivent à Bordeaux enveloppés de lambeaux qui couvrent à peine leur nudité.

Le Cardinal de Richelieu, non moins avide que d'Epernon, prétend que les effets naufragés appartiennent à l'Amirauté, dont il a tous les droits par ſa nouvelle charge de Surintendant du Commerce & de la Navigation de France. Fortia, Maître des Requêtes, vient à Bordeaux, avec la commiſſion d'informer & de ſaiſir de la part du Roi ce qui a été recueilli du naufrage. D'Epernon produit ſes titres, & montre que ſes prédéceſſeurs ont joui depuis trois cents ans du droit de naufrage ſur les côtes de Médoc, & que les Rois ont accordé aux Seigneurs de Candale tout ce qui peut appartenir au Souverain en pareille rencontre. Le Commiſſaire preſſe le Duc de remettre, ſans autre formalité, ce qui eſt entre ſes mains. D'Epernon ſe moque du Magiſtrat, & ſoutient ſon droit avec tant de hauteur, que Fortia incapable de lui réſiſter demande ſon rappel. Cette conteſtation

aigrit davantage le Cardinal & le Duc, déjà mécontens l'un de l'autre. Richelieu ne veut pas avoir l'air de céder. Il fait envoyer Servien, autre Maître des Requêtes, à la place de Fortia; & parce que la conjoncture de la guerre dont la France est menacée de la part des Anglois ne permet pas d'irriter d'Epernon, le nouveau Commissaire en use plus civilement avec lui. De son côté le Duc consent à délivrer une ou deux cassettes de petits diamans bruts, un peu d'ambre gris & d'autres marchandises d'un prix modique. Servien se contente de cette déférence du Duc d'Epernon, & l'affaire est assoupie. Fut-il jamais piraterie plus criante que celle-là! & c'est un Duc & Pair de France, c'est un Cardinal, qui l'exercent!

Tous deux altiers & despotes impérieux, Richelieu & d'Epernon étoient faits pour souvent s'entrechoquer; cependant le Duc fut à la fin obligé de plier sous le Cardinal. Lorsqu'il fut question de secourir le Duc de Mantoue, dont les Espagnols menaçoient les Etats dans le Montferrat, le Cardinal de Richelieu, avec le titre de

Généralissime se fit donner un pouvoir si exorbitant, que le Duc d'Epernon en apprenant cette étonnante nouvelle, ne put s'empêcher de s'écrier : « Parbleu le Roi ne s'est donc réservé d'autre pouvoir que celui de guérir les écrouelles ».

Le Duc d'Epernon revenu dans son Gouvernement de Guienne, après l'accommodement de son affaire avec Sourdis, Archevêque de Bordeaux, qu'il avoit maltraité, remontra inutilement à la Cour qu'il étoit important de prévenir le soulévement dont la Province paroissoit menacée. On crut qu'il ne demandoit des troupes que pour se rendre plus fort en Guienne. Richelieu fut bientôt désabusé : les Bordelois éclaterent à l'occasion d'un impôt sur les Cabaretiers. La sédition alla si loin, que l'Hôtel-de-Ville fut pillé, les archives déchirées, les prisons forcées & ouvertes. Ce Peuple se cantonna dans une partie de la Ville, & y fit des barricades. La Ville d'Agen, de Condom, de Lectoure, de Moissac, de Périgueux, & quelques autres, suivirent l'exemple de Bordeaux. Il y eut des Magistrats & des Partisans tués par

la populace furieuse. Les paysans de leur côté prirent les armes à la campagne, s'attrouperent devant quelques Villes, dans le dessein de les forcer & de les piller. Tous ces mouvemens furent enfin appaisés par le Duc d'Epernon, qui exposa plus d'une fois sa vie, & par le Duc de la Valette qui accourut au secours de son pere.

Le Languedoc ne fut pas moins agité en quelques endroits. Le Duc d'Halluyre, fils de Schomberg, Gouverneur, craignant que le Parlement de Toulouse ne favorisât sous main les mécontens, voulut désarmer les Habitans de la Ville; mais il n'en put venir à bout. Les Magistrats se déclarerent, & rendirent un Arrêt qui défendoit la levée des nouveaux impôts. Il ne faut pas demander si pareil Arrêt fut cassé au Conseil du Roi. Le premier & le second Présidens sont interdits de l'exercice de leurs charges, & quelques autres des principaux Magistrats ont ordre de venir incessamment à la Cour. Le Parlement rend un autre Arrêt, ordonne aux Présidens de continuer leurs fonctions, & défend à ceux qui sont mandés de se rendre à

Paris, parce que, dit-on, leur présence est nécessaire à Toulouse pour le service du Roi. Les mouvemens de ces deux Provinces voisines de l'Espagne, donnent de l'inquiétude à Louis & à son Ministre, mais ils n'eurent pas de suite.

Je ne puis omettre ici une action du Duc d'Epernon, elle nous convaincra que les mortifications qu'il venoit d'essuyer à l'occasion de son différent avec l'Archevêque de Bordeaux, ne le rendirent ni plus modéré, ni moins vindicatif, à l'âge de 84 ans qu'il avoit alors, que par le passé. Ses ennemis & particuliérement Sourdis, Archevêque, eurent la malignité d'insinuer au Cardinal que d'Epernon avoit fomenté secrétement le soulévement deBordeaux. Briet, Conseiller au Parlement de Guienne, principal auteur de la calomnie, ayant tâché de suborner quelques témoins, le Duc averti de ce qui se tramoit contre lui, demanda hautement justice au Roi & à Richelieu. On la lui fit, mais ce ne fut qu'en partie. Un homme employé par Briet fut condamné aux galeres, & à faire premiérement amende honorable, nu en

chemiſe, la corde au cou & une torche à la main. Le Conſeiller ne devoit pas être plus épargné, cependant il ſe tira d'affaire par le crédit du Cardinal, & en fut quitte pour un ordre de ſe rendre à la Cour. D'Epernon furieux de le voir de retour à Bordeaux, avec la liberté d'exercer ſa charge, réſolut de ſe venger. Mais ce fut, dit fort bien l'Auteur de la vie du Duc, d'une maniere tellement diſproportionnée à l'injure reçue, que s'il ménagea ſa conſcience, en épargnant le ſang d'un ennemi, il n'évita pas le blâme d'avoir entrepris une choſe inutile & capable de lui cauſer un grand préjudice. Après avoir rejeté la propoſition d'un ſoldat qui lui offroit de poignarder Briet, & de le faire ſi ſecrétement que perſonne ne pourroit lui imputer cette mort, il commanda à quatre de ſes Laquais de tuer les chevaux de carroſſe du Conſeiller en pleine rue Le Cocher eſt jeté par terre de deſſus ſon ſiége, & les chevaux irrités par les coups d'épée qu'ils ont reçus dans les flancs, prennent leur courſe à toute bride, & traînent le carroſſe renverſé, dont le Maître n'oſe ſortir, & vont mourir à

quatre cents pas de là. Briet s'échappe enfin & se retire chez lui, éperdu & quasi mort de peur. Le récit de cette aventure fut fait au Duc qui s'en amusa pendant quelque temps. Mais le Parlement, ajoute son Historien, prit l'affaire d'une autre sorte : offensé au dernier point de l'injure faite à leur confrere, les Magistrats résolurent que les Chambres seroient assemblées dès le lendemain pour informer. Ils savoient trop combien le ressentiment du Duc d'Epernon étoit juste : cependant il n'y en eut presque aucun qui ne prît part à l'offense faite à leur dignité. L'affaire alloit prendre un fort mauvais train. Les gens du Parlement, juges & parties, n'auroient épargné ni les Laquais du Duc ni les autres complices de l'action. L'esprit du Cardinal étoit déjà prévenu en leur faveur. On lui avoit insinué que son autorité ni celle du Roi même n'avoient pu donner sureté à un Officier pour exercer sa charge dans la ville capitale de la Province, de maniere que Richelieu toujours mécontent de d'Epernon se fût porté à lui nuire, si la conjoncture du temps n'eût embarrassé la Cour par le plus

grand désordre qui se fût encore vu : l'Auteur entend la prise de Corbie & les autres avantages remportés par les Espagnols, l'année suivante 1636.

Le Duc d'Epernon fut si dangereusement malade à la fin de l'année précédente, qu'on désespéra de sa vie. Il en réchappa pourtant. Quelques-uns surpris de la force de son tempérament dans une vieillesse si avancée, dirent plaisamment: *Qu'il avoit passé l'âge de mourir.* Si nous en croyons son Historien, les étrangers remplis depuis soixante-huit ou soixante-dix ans du grand nom de d'Epernon, le voyant tantôt à la prise des villes, tantôt à la tête des armées, tantôt triomphant, tantôt abattu, mais toujours dans quelque occasion illustre & éclatante, s'imaginoient qu'il étoit le petit-fils de celui que la faveur de Henri III avoit élevé. On ne pouvoit croire que la vie de deux hommes seulement pût fournir tant d'actions importantes. Quelque temps après sa convalescence il en fit une qui mérite d'être louée autant & plus que toutes les autres de sa vie. Voici comme la raconte son Historien : « Pour subvenir aux dépenses nécessaires dans

un temps difficile, les ſeuls moyens ordinaires ou extraordinaires ſe trouvant trop foibles, le Roi fut obligé de fermer ſon épargne à toutes les autres dépenſes qui ne regardoient pas directement la guerre, de maniere que les grands ſeigneurs ne purent être payés de leurs penſions ou des appointemens attribués à leurs charges. Une partie de ces dépenſes fut rejetée ſur le peuple; du moins on commença d'y impoſer les appointemens des Gouverneurs & de les faire lever par les Commiſſaires de la taille. Bullion, Surintendant des Finances, ami particulier du Duc d'Epernon, lui offrit une pareille impoſition pour ſes appointemens; mais le Duc rejette la propoſition. — Il y a plus de ſoixante ans, dit-il, que je ſers les Rois, ſans toucher mes appointemens d'ailleurs que des deniers de leur épargne; à Dieu ne plaiſe qu'à la fin de ma vie je tire ma ſubſiſtance aux dépens du pauvre peuple qui tous les jours meurt ſous mes yeux de faim & de miſere: je ſuis dans mon Gouvernement pour ſervir le Roi & pour commander au peuple: c'eſt à celui que je ſers à me

récompenser & non pas à ceux qui me doivent obéir : j'aime mieux être réduit au simple revenu de mes terres, que de voir les pauvres taxés pour la dépense de ma table ». Afin de lui rendre la chose moins odieuse, on lui allégua l'exemple des Princes & de tous les Grands du Royaume qui ne touchoient plus rien que de cette maniere, cela ne l'ébranla pas. « Je ne blâme personne, répondit-il, mais je ne me crois pas obligé de suivre aveuglément les exemples d'autrui : j'aime mieux faire seul ce que j'estime juste, que d'agir contre les lumieres de ma conscience, en imitant les autres ». On le vit depuis si constant & si ferme dans cette généreuse résolution, qu'il ne toucha plus rien de ses appointemens, pas même ceux de l'année précédente, de maniere qu'à sa mort il lui étoit dû sept années, qui montoient à plus de cinq cents mille livres. Quel homme eût été d'Epernon, s'il eût toujours pensé & agi de même !

La modération de ce Duc dans une autre circonstance parut d'autant plus estimable, qu'il pouvoit trouver une occasion de se venger des Magistrats

de Bordeaux qui l'avoient plus d'une fois cruellement chagriné. « Une commiſſion expreſſe, dit encore ſon Hiſtorien, lui fut envoyée de la part du Roi pour l'enrégiſtrement de *l'Edit de l'accrue*, nouvellement donné par Sa Majeſté, d'un Préſident & de douze Conſeillers au Parlement de Bordeaux. Cette affaire ne pouvoit paſſer qu'en ſurmontant de grandes difficultés. Tous les autres Parlemens de France étoient chargés de pareilles augmentations à proportion de leur reſſort. Comme c'étoit une cauſe commune entre tant de Magiſtrats, il y avoit auſſi une grande correſpondance entre eux pour s'y oppoſer. Le Roi ayant prévu tous ces obſtacles de la part du Parlement de Bordeaux, il réſolut de donner au Duc les plus puiſſans moyens pour les ſurmonter. Sa Majeſté & ceux de ſon Conſeil ne doutoient point qu'il ne fût bien aiſe de les mettre à exécution à la rigueur. Bien informés qu'il y avoit toujours quelque nouveau démêlé entre le Parlement & le Gouverneur de la Province, ils vouloient profiter de cette diviſion. Le Duc en uſa autrement qu'on n'avoit

pensé à la Cour. Content d'avertir les Magistrats de ce qu'il pourra faire en cas que le Roi ne soit pas obéi, il les exhorte à se conduire de maniere qu'il ne soit point obligé d'en venir à des extrémités auxquelles il répugnera toujours autant qu'il pourra, sans manquer à son devoir. « Dans des intérêts comme ceux-ci, dit-il à ces Messieurs, mes passions particulieres n'agiront jamais : on ne me reprochera pas d'user ou d'abuser du nom du Roi pour satisfaire mon ressentiment ». Avec de tels ménagemens il gagne quelques esprits qu'une conduite violente avoit porté à des résolutions fâcheuses, tire un secours considérable pour les affaires de Sa Majesté, & obtient le consentement de la Compagnie dont il paroît ménager les intérêts comme les siens propres.

Soit que le Duc d'Epernon voulût se signaler & faire sa cour par les réjouissances qu'il projetoit d'ordonner à Bordeaux, au cas que la Reine accouchât d'un fils, en 1638, soit qu'averti de l'arrivée de l'Amirante de Castille avec le secours qu'il conduisoit à Fontarabie, le Duc espérât que le

Prince de Condé auroit recours à lui & le sommeroit de la parole donnée à Son Altesse de lui amener mille Gentilshommes quinze jours après la lettre reçue, il quitta sa maison de Plassac sans ordre du Roi & s'en alla dans celle de Cadillac près de Bordeaux. Là il reçoit le Courrier qui lui apporte la nouvelle de la naissance du Dauphin, lui fait présent d'une riche chaîne d'or & commande qu'on tire le canon & qu'il y ait des illuminations dans la Capitale de Guienne & dans toute la Province. Quelle fut sa surprise ou plutôt sa joie secrete, en apprenant la déroute de Fontarabie! L'espérance de voir le Prince sortir de Guienne couvert de confusion, après y être entré d'un air si triomphant, ne causa-t-elle pas au vieux d'Epernon un plaisir plus sensible que celui qu'il affectoit de témoigner pour la naissance du Dauphin? Quoi qu'il en soit, sa joie fut bientôt troublée, quand il sut qu'on accusoit publiquement le Duc de la Valette, son fils bien-aimé, d'avoir causé le malheur des armes de la France devant Fontarabie; que les plaintes de Condé étoient favorablement reçues

à la Cour, & que Richelieu ſon implacable ennemi menaçoit la Valette des plus rigoureux effets de la colere du Roi.

D'Epernon conſterné ſort au-plutôt de Bordeaux, fait ſemblant d'aller régler quelques affaires dans le Médoc & s'en retourne à ſa maiſon de Plaſſac. La Valette avoit dépêché un Gentilhomme au Roi pour demander à Sa Majeſté la permiſſion de lui aller rendre compte de ſa conduite au ſiége de Fontarabie : ne fut-ce point un artifice, afin que Richelieu amuſé de l'eſpérance de voir bientôt la Valette à la Cour, ne ſe preſſât point de le faire arrêter en Guienne ? La ſuite le donne à penſer. Dans ce temps-là même Louis envoyoit au Duc un ordre exprès de ſe rendre inceſſamment auprès de lui. Mais quand la Valette apprend que le Cardinal ſe déchaîne ſi furieuſement contre lui, que perſonne ne doute que le Miniſtre vindicatif n'ait formé le deſſein de perdre ſans reſſource un Seigneur qu'il regarde depuis long-temps comme ſon ennemi, le Duc paroît changer tout à coup de deſſein & prendre la réſolution de met-

tre sa personne en sureté par une prompte retraite dans le pays étranger. « M. de la Valette, dit le Maréchal de Bassompierre, reçut un commandement exprès du Roi de venir le trouver, par un Gentilhomme que Sa Majesté lui dépêcha. Il promit d'obéir & prit congé de M. le Prince auprès duquel il étoit; mais au lieu de venir à la Cour, il va trouver son pere à Plassac, & de là passant dans le pays de Médoc il s'embarque sur un vaisseau Ecossois pour se mettre en sureté hors de France ».

Girard, Secrétaire & Historien du Duc d'Epernon, rapporte la chose un peu différemment. Il raconte que la Valette pria son pere de lui faire savoir s'il devoit hasarder un voyage à la Cour & de lui envoyer pour cet effet un domestique en qui l'un & l'autre prenoient également confiance. « Allez trouver mon fils, dit d'Epernon à ce serviteur fidelle, & dites-lui de ma part que dans une affaire de cette importance un pere qui l'aime plus que lui-même, est peu propre à lui donner un conseil sûr : ma tendresse pour lui nous doit être également suspecte à l'un &

à l'autre. Je n'ose lui conseiller d'aller à la Cour. Le Roi est trop prévenu, & le Ministre, notre ennemi commun, trop irrité contre lui. Quand je pense d'un autre côté que je ne le verrai jamais, je ne puis l'exhorter à sortir de France: c'est à lui de lever tous ses doutes & de former sa résolution. Que s'il prend celle de se retirer hors du Royaume, je ne suis point d'avis que pour me venir voir il s'engage au-delà des rivieres qui nous séparent ; on pourroit se servir de cette occasion & entreprendre sur sa personne : & à quoi aboutiroit une si courte visite ? à redoubler ma douleur & la sienne. Qu'il prenne patience, & qu'en attendant un temps plus favorable il demeure assuré de mon affection qui ne lui manquera jamais, quelque chose qui puisse arriver ». C'étoit dire assez clairement à son fils que le parti de la retraite paroissoit le plus sûr. La Valette le comprit, il passa en Angleterre & fut accueilli du Roi & de la Reine.

Peu de jours après son départ, d'Epernon fut averti que le Prince de Condé devoit recevoir incessamment la com-

miſſion de commander en Guienne. Elle fut expédiée le 6 Octobre, & enregiſtrée au Parlement de Bordeaux le 16 du même mois d'Octobre 1638. On ſourit à l'endroit où *la bonne conduite* du Prince, *ſon expérience au fait des armes & ſa diligence étoient louées. La Cour*, diſoit-on, *a voulu donner du ridicule à Son Alteſſe : en quoi ſa diligence a-t-elle paru ? lorſqu'elle a couru de toute ſa force vers les vaiſſeaux, à la premiere approche des ennemis, & qu'elle s'eſt jetée dans l'eau juſqu'à la ceinture pour entrer plus vîte dans une chaloupe ?* Ce qu'il y avoit de plus fâcheux pour d'Epernon, c'eſt qu'on prétendoit encore le dépoſſéder du Château Trompette où il avoit la valeur d'un million & plus en argent monnoyé, en pierreries & en vaiſſelle ; le Prince eût cru tout cela de bonne priſe & ſe fût amplement dédommagé de ce qu'il avoit manqué de gagner à Fontarabie. Une pareille conquête étoit plus de ſon goût que celle de la meilleure place du Roi d'Eſpagne : mais tout fut heureuſement enlevé dans une nuit, avant que Condé eût reçu le pouvoir de ſe ſaiſir du Château Trompette. Chagrin

grin de voir ſon avarice fruſtrée, il ſe met à déclamer contre d'Epernon & ſes enfans. Il reproche publiquement au pere d'avoir eu part à l'aſſaſſinat de Henri IV & de s'être révolté plus d'une fois contre le Roi ; prononce un diſcours dans je ne ſais quelle aſſemblée tenue en Guienne, où il n'oublie rien de tout ce qui lui paroît propre à flétrir la réputation du Duc d'Epernon & de la Valette ſon fils. Il n'épargne pas même le Duc de Candale & le Cardinal ſon frere, quoiqu'ils n'euſſent aucune part à l'affaire de Fontarabie. Ce fut à cette occaſion que le Duc de la Valette écrivit au Prince de Condé la lettre ſuivante qui ſe trouve à la fin des *Mémoires de Rohan*, imprimés en 1648.

» Monſieur, je n'euſſe jamais pris la liberté de répondre aux mauvais ſentimens que vous avez voulu témoigner de moi dans l'aſſemblée de Guienne, au mois de Novembre dernier, ſi j'euſſe pu croire que vous ne penſiez qu'à vous décharger de la honte que les armes du Roi & le nom François ont reçue ſous votre commandement devant Fontarabie : j'aurois volontiers préféré à ma

justification le respect dû à votre qualité, si vous n'y eussiez pas engagé celui que je dois à mon sang, & montré que pour me déchirer vous ne faites pas difficulté de vous commettre & de changer votre condition de Prince en celle de mauvais Orateur, comme si vous saviez mieux vous servir de la langue & de la plume que de l'épée. Le plus grand de mes crimes, dans votre écrit, c'est de ne vous avoir pas voulu obéir : vous le dites encore sans considérer que mon prétendu mépris de vos commandemens vous rend aujourd'hui plus coupable que moi, si cette grande occasion de la prise de Fontarabie s'est perdue par-là. Vous aviez l'autorité en main pour prévenir un pareil inconvénient & pour me punir sur le champ de ma désobéissance. Pardonnez-moi, Monsieur, si je dis que vous déguisez en désobéissance la faveur que vous voulûtes faire à l'Archevêque de Bordeaux. Toute l'armée a vu que la subtilité dont vous usâtes pour m'ôter le fruit de mes travaux & pour m'arracher le laurier des mains, vous firent changer & rechanger de conseils après mes deux premieres attaques : de là vint véritablement la perte

du temps à laquelle vous imputez votre disgrace.

« Mais en quoi contribua-t-elle à la déroute qui arriva trois jours après, & quel reproche m'en pouvez-vous faire ? Puisque vous m'aviez tiré de mon poste, rien ne vous empêchoit de mieux faire par un autre. Une heure de vigueur suffisoit, dites-vous, pour vous rendre maître de la place. En cela vous vous condamnez vous-même. Je ne vous ai lié ni la langue ni les mains pour vous empêcher de commander & d'agir. Il vous siéroit bien mieux de chercher un prétexte afin de m'opprimer, que de découvrir votre faute en m'accusant ! C'est un autre fait, si vous m'imputez votre déroute & si vous pensez m'avoir convaincu en disant que je vis le désordre sans jamais branler. A cela je puis répondre que s'il y avoit eu quelque reste de fortune & d'honneur à sauver, je le garantis du naufrage. J'empêchai que tout le sang de l'armée ne fût répandu avec honte, & que la perte ne fût plus grande que le déshonneur. Vous ne m'envoyâtes aucun ordre. Et qui auroit jamais pensé que pour empêcher les ennemis de

forcer vos retranchemens, vous iriez vous mettre en bataille à deux lieues de là, & que vous auriez besoin du corps que je commandois, sans m'en avertir ? Ayant appris le désordre par les premiers fuyards qui se vinrent jeter dans mon poste, je fis à l'instant mettre tout le monde sous les armes & j'attendis quelque glorieux commandement de votre part : étonné de n'en recevoir aucun, je jugeai que vous aviez arrêté le désordre, & demeurai ferme jusqu'à ce que j'eusse des nouvelles de ce que vous faisiez.

» La premiere & la plus certaine qui me vint, fut celle de votre embarquement. Je vous confesse que mon étonnement redoubla pour lors d'une maniere étrange. Ne pouvant comprendre comment vous aviez été surpris, je cherchois dans votre esprit & dans votre courage des raisons que je ne pouvois trouver dans votre malheur. Qui se seroit imaginé que vous auriez manqué de prévoyance? Je disois que si vous aviez été contraint de céder à la puissance des ennemis, vous seriez venu vous mettre à la tête de mes troupes dont j'avois cru jusqu'alors

que vous faisiez un corps de réserve. Avec cela vous auriez pu rassurer le reste par votre présence & repousser les Espagnols qui avoient eu si bon marché de leur victoire. Je l'aurois tenté sans vous, si l'expérience ne m'avoit appris que l'exemple du Chef anime ou refroidit tout le reste. Votre embarquement si précipité ôta le cœur à tous nos soldats. J'arrêtai néanmoins le reste du jour & la nuit suivante ceux qui se trouverent sous mon ordre, dans l'espérance que vous pourriez prendre une haute résolution en ce malheur, & que vous y trouveriez quelque ressource qu'on ne devoit attendre que de vous. Je me retirai enfin quand je vis ma confiance frustrée, & ce fut sans que les ennemis osassent rien entreprendre. Je le confesse, Monsieur, c'est en cela seulement que vous avez sujet de vous plaindre de moi : dans une si grande extrémité j'usurpai l'honneur qui vous étoit dû.

» Je souffre par respect tout ce que la passion vous fait dire d'ailleurs, & suis bien fâché que vous soyez obligé d'avouer que si j'ai été soupçonné en quelque autre rencontre, je n'ai pas

toujours si mal fait. Je ne voudrois pas que le monde connût *ce que j'ai contribué* à votre passage en Espagne, dont vous élevez tant les progrès afin d'en faire tomber les ruines de plus haut sur moi. La seule chose que je souhaiterois, c'est que vous eussiez été plus réservé dans cette occasion. Votre empressement à me convaincre donne à penser que vous êtes le seul coupable. Ne vous suffisoit-il pas de vous être justifié dans une assemblée publique & d'avoir informé le Roi à votre mode, sans faire crier dans les rues de Paris le triomphe que vous remportez sur moi, au lieu d'avoir pris Fontarabie ? Il eût été beaucoup plus digne de votre rang, que vous eussiez laissé les choses au jugement de Sa Majesté, & que vous ne vous fussiez point rendu solliciteur, juge, partie & fabricateur de dépositions contre un innocent, que les seules violences de votre autorité ont réduit à la nécessité de sortir du Royaume. Mais que vous ont fait mon pere & mes freres ? Quelle raison avez-vous de les envelopper dans vos invectives ? Voulez-vous les condamner de peur qu'ils ne me défendent ? Croyez-vous ne

vous pouvoir bien juſtifier qu'après avoir ſapé notre Maiſon par le fondement ? Pardonnez-moi, Monſieur, ſi je dis que l'honneur que mon pere a eu d'être élevé par les Rois, chéri & eſtimé d'eux; que les ſervices qu'il a rendus à l'Etat & ſon âge méritoient bien que vous l'épargnaſſiez, du moins pour l'amour de vous-même, ſi vous ne lui en voulez qu'à cauſe de moi. Comme il a toujours fait profeſſion de droiture & de générosité, il n'a jamais trahi ſes amis ni ſu flatter ſes ennemis. Il s'eſt conduit de telle maniere qu'il n'a ni mépriſé ni offenſé directement les Parlemens comme vous dites ».

La Valette ne penſe point tant ici à juſtifier ſon pere qu'à lancer quelques traits de ſatire contre Condé. Il lui reproche la maniere dont il avoit ſacrifié à ſes intérêts ceux qui conſeillerent à Marie de Médicis de l'enfermer dans une priſon. Mais ce qui ſuit contient le reproche le plus ſanglant qu'on pût faire au Prince. « Du moins, pourſuit la Valette, mon pere ne s'eſt jamais trouvé dans un état ſi foible ni dépourvu de bon droit, qu'il ait eu beſoin de maintenir les Parlemens pour

O 4

maintenir ſa qualité». (On voit bien que le Duc veut parler de la néceſſité où Condé s'étoit trouvé de ménager le Parlement de Paris, pour ſoutenir ſa naiſſance contre le Prince de Conti & le Comte de Soiſſons ſes oncles, qui la lui conteſtoient. Les procédures commencées contre Charlotte de la Trémouille ſa mere étoient encore au Greffe. Elles n'en furent tirées & ſupprimées que durant la minorité de Louis XIV.)

» Mes freres, dit encore la Valette, ne ſont pas plus reſponſables de mes fautes que mon pere. Je ne ſais pourquoi vous voulez les envelopper dans ma diſgrace : peut-être que vous les haïſſez pour quelque raiſon que vous ne voulez pas dire ». Ce dernier trait n'eſt guere moins piquant que le précédent ; il regarde ſans doute la Princeſſe de Condé, à qui, ſelon l'opinion commune, le Cardinal de la Valette n'étoit pas indifférent. A Dieu ne plaiſe que j'approuve des réparties ſi outrageantes ; mais le Prince ſembloit vouloir ſe les attirer par ſon acharnement contre la Maiſon du Duc d'Epernon. « Après toutes ces choſes, Monſieur, conclut enfin la Valette, je ſuis fâché

que vous alléguiez au peuple l'exemple du passé, comme une raison de ce que vous lui voulez persuader maintenant. Vous me reprochez le camp d'Espelette : est-ce de peur qu'on ne vous parle encore de celui de Dôle? Vous accusez mon pere d'avoir eu part à des révoltes : croyez-vous que vos mouvemens durant le bas âge du Roi soient oubliés? On peut dire que vous avez appris les factions aux Grands & la révolte au peuple. Les plaies qu'il en a souffertes à votre occasion saignent encore. Vous n'avez point cessé de remuer jusqu'à ce que le Château de Vincennes vous en ait ôté le pouvoir & les moyens. Je ne sais, Monsieur, de quel œil vous lirez ma juste défense, mais j'ai si bonne opinion de votre équité, que j'espere que vous ne trouverez pas mauvais qu'un ver de terre essaie de se relever quand on l'écrase, & que ceux qui vous ont persuadé de me persécuter, porteront un jour la peine de votre indignation à plus juste titre que moi ».

Le courage que le Duc de la Valette témoignoit contre un si puissant adversaire fut autant estimé dans le monde,

que les flatteries du Duc de Candale & du Cardinal son frere à l'égard de Richelieu étoient méprisées. On sait que le Duc d'Epernon appeloit ordinairement son fils, non pas le *Cardinal de la Valette*, mais *le valet du Cardinal*. Tout ce qu'on peut dire à la décharge de Candale & de son frere, c'est que s'ils n'eussent gardé quelques mesures avec le Ministre, il auroit employé tout son pouvoir à ruiner entiérement leur Maison. Quoiqu'il poussât l'affaire du Duc de la Valette avec une extrême violence, on croit que Richelieu modéroit encore l'essor de son ressentiment en considération du Cardinal qu'il aimoit toujours. Je ne condamnerois pas ces ménagemens à l'égard de l'homme le plus vindicatif, si le Cardinal de la Valette avoit du moins observé les regles de la bienséance. Non content de protester à l'ennemi mortel de son pere & de son frere, que rien au monde ne sera capable de le séparer de son service ni de lui ôter la confiance d'avoir part à ses bonnes graces, il le prie de vouloir bien lui dicter la lettre qu'il ne peut honnêtement se dispenser d'écrire au Roi en faveur du Duc de la Valette. « Je ne saurois penser

à l'affaire de Fontarabie, répondit le Ministre, que je ne sois touché d'une sensible douleur, & pour le dérangement qu'elle nous cause & pour l'intérêt de M. de la Valette. Puisque vous souhaitez que je vous marque la maniere dont vous devez vous conduire dans cette fâcheuse conjoncture, je vous dirai franchement que vous ne pouvez faire autre chose que d'écrire au Roi que le mauvais succès du siége de Fontarabie vous afflige doublement, parce qu'il apporte un grand préjudice aux affaires de Sa Majesté & que cette disgrace s'impute à la mauvaise conduite de M. de la Valette. Que vous ne prétendez point le justifier s'il est coupable, & que vous suppliez seulement le Roi de vouloir bien le protéger au cas qu'il se trouve innocent. Que vous ne doutez point que Sa Majesté, dont la prudence & la bonté vous sont connues, ne démêle la vérité de la calomnie & ne mette M. de la Valette à couvert de la mauvaise volonté de ses ennemis. Que vous attendez cette grace de la justice du Roi, & que si vous intercédez en faveur d'un frere, ce n'est que dans la pensée que

ſon innocence eſt certaine comme il le ſoutient ».

« J'oſerois bien répondre, ajoute-t-il dans ſa lettre, que M. de la Valette ne peut être convaincu de trahiſon, mais je crains qu'il n'ait beaucoup de peine à ſe juſtifier d'une calomnie furieuſe qui l'a empêché de faire ſon devoir & qui a produit un auſſi mauvais effet que s'il avoit été d'intelligence avec les ennemis. Tout ce que je vous puis dire, c'eſt que les circonſtances ſont telles que M. de la Valette paroît coupable d'une jalouſie criminelle, ou fort mal-habile dans le métier de la guerre, ou avoir manqué du courage néceſſaire en pareille occaſion. Le Roi eſt extrêmement irrité contre lui, & je ne puis m'engager à vous ſervir qu'autant que les regles de la juſtice le permettront ». C'étoit déclarer aſſez nettement que le Duc ſeroit abandonné aux procédures de la nouvelle juriſprudence que Richelieu prétendoit établir contre lui, & à la diſcrétion des Juges qu'on lui donneroit. Content des proteſtations que le Miniſtre lui fait d'une *amitié ſincere & cordiale*, le Cardinal de la Valette laiſſe

condamner ſon frere. Les détails de ce fait nous ont été conſervés ſoigneuſement, & on ſera ſans doute bien aiſe de les trouver ici.

La Poterie, Conſeiller d'Etat, ayant eu commiſſion d'aller en Guienne pour y faire, conjointement avec Machaut ſon confrere, des informations contre le Duc de la Valette ſur la levée du ſiége de Fontarabie, les deux Commiſſaires reçurent les dépoſitions de quarante-huit ou cinquante miſérables témoins, Capitaines, Soldats & autres. Là-deſſus Richelieu entreprend de faire condamner un Seigneur, beau-frere de ſon Maître, époux de ſa proche parente & frere de ſon intime ami, comme coupable de trahiſon ou de lâcheté dans l'affaire de Fontarabie, & de félonie, parce qu'étant Duc & Pair, Colonel général de l'Infanterie Françoiſe & Gouverneur de Guienne, il eſt ſorti du Royaume ſans la permiſſion de Sa Majeſté.

Le Roi ordonne que les informations faites contre la Valette ſoient communiquées au Procureur général du Parlement de Paris, afin qu'il prît ſes concluſions & demandât un Décret de priſe de corps contre le Duc. Le

premier Président, tous les Présidens à mortier, & Pinon, Doyen des Conseillers de la Grand'Chambre, furent mandés à Saint-Germain pour être Juges en qualité de Commissaires & de Conseillers d'Etat, conjointement avec le Cardinal de Richelieu, le Chancelier Séguier, les Ducs d'Usez, de Montbason & de la Rochefoucault, Bouthillier, Surintendant des finances, Léon Brulart, Auberg, le Bret, Talon Conseiller d'Etat, la Poterie & Machaut, aussi Conseillers d'Etat & Rapporteurs. Le Roi vouloit présider lui-même au jugement d'un de ses sujets, chose inouie jusqu'alors. La Ville-aux-clercs, Secrétaire d'Etat, ayant déclaré de la part de Sa Majesté aux Gens du Parlement, qu'ils étoient seulement appelés en qualité de Conseillers d'Etat & qu'ils prendroient place & opineroient suivant l'ancienneté de leurs brevets, les Magistrats répondirent qu'ils étoient venus en corps & qu'ils ne se sépareroient point, & que n'ayant point apporté leurs brevets ils ne pouvoient savoir l'ordre de leur séance au Conseil. Le Roi mécontent de cette réponse leur envoie dire par le Comte

de Nogent, que Sa Majesté, lasse d'attendre, leur ordonne de se rendre incessamment au Château. Les Magistrats ne répondent rien. La Ville-aux-clercs leur revient dire que pour cette fois on leur permet de ne pas se séparer, mais que dorénavant ils prendront séance selon l'ordre de leurs brevets, puisqu'ils étoient seulement appelés comme Conseillers d'Etats. Les Magistrats se rendent alors dans la salle où Louis les attendoit.

Ce Prince s'étant assis au haut de la table leur dit : « Je vous ai mandés pour le procès du Duc de la Valette, vous en apprendrez le mérite par le rapport qui vous en sera fait ». Le Jai, premier Président du Parlement, qui avoit concerté avec ses confreres ce qu'il devoit représenter au Roi, prit la parole & dit : « Sire, nous supplions très-humblement Votre Majesté de nous dispenser d'opiner ici, nous ne pouvons donner nos avis que dans le Parlement. S'il vous plaît d'y renvoyer l'affaire selon les Ordonnances, on y procédera dans les formes contre l'accusé ». Le Jai fit ensuite des remontrances à Louis, & le pria instamment de

permettre que les choses se fissent selon les regles de la Jurisprudence établie. « Je ne le veux pas, dit le Roi, vous faites les difficiles & les lutteurs : opinez au procès, le Duc de la Valette ne mérite pas d'être jugé autrement : je suis le maître. C'est une erreur que de s'imaginer que je n'ai pas le droit de faire juger les Pairs de mon Royaume où il me plaît. Qu'on ne me parle pas davantage là-dessus ». Tels étoient les principes inspirés à ce Monarque par un Ministre qui vouloit exercer un pouvoir arbitraire sous le nom de son Maître.

Après un long & mauvais discours, les deux Rapporteurs concluent au décret de prise de corps. Louis demande ensuite lui-même l'avis des Juges & commence par Pinon, Doyen de la Grand'Chambre. « Sire, dit le vieux Magistrat, il y a cinquante-quatre ans que je sers dans le Parlement, & je n'ai point encore vu une affaire si importante. M. le Duc de la Valette a eu l'honneur d'épouser la sœur naturelle de Votre Majesté, il est en outre cela Pair de France ; je vous supplie très-humblement de le renvoyer

au Parlement. — Opinez, interrompt Louis. — Je ſuis d'avis, répond froidement Pinon, que M. le Duc de la Valette ſoit renvoyé au Parlement. — Je ne le veux pas, reprend le Roi, ce n'eſt point là opiner. — Sire, repart Pinon, un renvoi eſt un avis légitime. — Opinez dans le fond, réplique Louis en colere, autrement je ſais bien ce que je dois faire. — Sire, puiſque Votre Majeſté me l'ordonne, je ſuis de l'avis des concluſions ». Les Préſidens de Neſmond & Séguier opinerent de même. Le Préſident Bailleul penſa *s'échauder.* C'eſt l'expreſſion dont ſe ſert l'Auteur de qui je transcris ici la relation. Richelieu avoit dit que Sa Majeſté feroit appeler le Duc de la Valette une ſeconde fois avant que de paſſer outre au jugement du procès. Le Cardinal entendoit qu'après le décret de priſe de corps donné, le Duc ſeroit cité publiquement & à ſon de trompe ſelon les formes ordinaires. Mais le Préſident s'imagina que le Roi enverroit un ſecond ordre à la Valette de revenir inceſſamment rendre compte de ſa conduite. Dans cette prévention il croit avoir trouvé un fort

bon moyen de se tirer d'intrigue, & répond au Roi qui lui demande son avis : « Sire, je suis pour l'ouverture donnée par M. le Cardinal. — Il n'a pas encore opiné, reprit le Chancelier Séguier. — Je le sais bien, reprit Bailleul, aussi ne dis-je pas que je suis de l'avis de Son Eminence, mais que j'approuve son ouverture. — Ne vous couvrez point de mon manteau, dit alors le Cardinal au Président, je n'ai pas envie de vous le prêter ». Bailleul poussé à bout n'a point d'autre ressource que de suivre l'exemple de ses confreres : « Je suis de l'avis des conclusions, dit-il enfin comme eux ». La relation porte que le Président de Mesmes *passa sans dire mot*, ce qui signifie qu'il opina du bonnet. Novion remontra que les Rapporteurs n'avoient marqué ni l'âge ni le nom des témoins, que le procès n'étoit point selon les formes de la procédure criminelle. *Cela est vrai*, dit le Roi. « Ma conscience ne me permet pas d'opiner ici, repart Novion au Monarque qui le pressoit de donner son avis. Mais puisque j'y suis forcé par le commandement exprès de Sa Majesté, j'opine-

rai de la maniere la moins capable de charger ma conſcience. Je ſuis donc d'avis que M. le Duc de la Valette ſoit ajourné perſonnellement ».

Bellievre, ſecond Préſident, fut le ſeul qui témoigna véritablement du courage, ainſi que nous le rapporterons à l'article de *Louis XIII.*

Par un Arrêt du Conſeil rendu le jour ſuivant à Saint-Germain-en-Laie, il fut ordonné que le Duc de la Valette ſeroit pris au corps & amené priſonnier à la Baſtille, ſi pris & appréhendé pouvoit être, ſinon que ſelon la maniere accoutumée on l'ajourneroit à trois briefs jours, à ſon de trompe & cri public, afin qu'il eût à comparoir le jour qui ſeroit marqué; que cependant ſes biens ſeroient ſaiſis, & qu'il y auroit des Commiſſaires établis juſqu'à ce qu'il eût rempli le décret donné contre lui & que ſon procès lui eût été fait & parfait.

Les gens mandés à Saint-Germain-en Laie, le 23 Mai, pour le jugement définitif du procès commencé, s'y rendirent le lendemain 24 Mai 1639. On ne ſait pourquoi le Duc de Briſſac fut ſubſtitué à Montbazon; & Talon,

Conseiller d'Etat, joint aux deux premiers Rapporteurs. On s'assit dans le Cabinet du Roi comme on avoit fait auparavant, sans que les Présidents du Parlement & le Conseiller Pinon se séparassent. Richelieu sortit quand on fut sur le point de commencer, & dit qu'il étoit allié du Duc de la Valette. La même raison ne l'obligeoit-elle pas à se retirer aussi la premiere fois ? Quatre heures furent employées à lire les informations & les autres pieces du procès. Le Roi écouta tout sans témoigner la moindre impatience. On prit ensuite les conclusions du Procureur-général qui requéroit que le Duc de la Valette pour sa trahison & pour sa lâcheté fût condamné à la mort, ses biens confisqués, & ceux qui relevoient immédiatement de la Couronne réunis au domaine du Roi. Il ne restoit plus qu'à demander les opinions des Juges. Au Président de Bellievre près, toujours inflexible dans ses maximes d'intégrité, les Gens du Parlement furent encore plus complaisans que la premiere fois. Le Président Séguier, dit la relation, se surpassa lui-même dans un discours de demi-heure. Après avoir

rapporté tout ce qui s'étoit passé au jugement des Pairs depuis quatre cents ans, il semble vouloir conclure que l'affaire devoit être renvoyée au Parlement & n'être pas jugée en présence du Roi; mais il surprit tout le monde en avançant qu'un pareil privilége devoit être demandé; que le Duc de la Valette s'étoit rendu indigne de toute grace par sa fuite hors du Royaume, & que son prétendu crime méritoit la mort. Le Bailleul, de Mesmes, Novion, furent de son avis, mais ce fut en opinant du bonnet.

Bellievre déclara qu'il ne pouvoit être du sentiment de ses confreres; & se tournant vers Louis XIII, il lui adresse les paroles suivantes: « Sire, il y a cent ans que le Roi François I, votre prédécesseur, voulant corriger un grand abus introduit dans son Royaume, ordonna sagement qu'en matiere civile le demandeur ne pourroit obtenir ses conclusions par défaut, à moins qu'il ne prouvât évidemment la justice de sa demande. Votre Majesté peut juger mieux qu'aucun autre que cette Ordonnance doit être plus religieusement observée dans les affaires

criminelles, où il s'agit de l'honneur & de la vie de ſes ſujets, que dans les civiles où il eſt ſeulement queſtion de leurs biens. Un homme accuſé & pourſuivi par contumace ne ſe trouve pas toujours coupable. Quand la preuve n'eſt pas entiere & parfaite en pareil cas, on prononce ſouvent un *hors de Cour*. Je remarque dans tout ce qui a été exactement lu & rapporté, que M. le Duc de la Valette eſt accuſé de deux crimes capitaux, de trahiſon & de déſobéiſſance à ſon Général. Quant au premier chef, il eſt difficile de préſumer qu'un Gentilhomme né François, qui a de fort grandes obligations à Votre Majeſté, ait été capable d'une ſi noire penſée: je n'en trouve aucune preuve au procès, & M. le Procureur général ſemble l'inſinuer, quoique ſes concluſions ſoient d'ailleurs fort rigoureuſes. Car enfin il ne traite point abſolument M. de la Valette comme un traître. On raſe les maiſons de pareilles gens, leurs bois ſont coupés à ceinture : le coupable & toute ſa poſtérité ſont déclarés déchus de tous priviléges de nobleſſe. Rien de ſemblable n'eſt requis contre M. de la Valette:

& comment le pourroit-on ſuppoſer convaincu d'un crime ſi atroce? ſur ce qu'un Soldat Irlandois, dans les troupes d'Eſpagne, a dit ces mots : *Pauvres François, vous ne pouviez pas manquer de tomber entre nos mains, étant trahis de la ſorte!* Sur ce qu'une Revendeuſe de Fontarabie, offrant à vendre le manteau de M. le Prince, parla de la ſorte : *On ne vendra jamais ainſi les hardes du Duc de la Valette, il eſt trop de nos amis!* Qui croira jamais que ſi M. de la Valette a entretenu quelque intelligence avec les ennemis, elle ſoit venue à la connoiſſance de pareilles gens? C'étoit le véritable moyen d'en empêcher l'effet. Nul témoin ne dépoſe que M. de la Valette ait écrit aux ennemis, ou bien à leurs alliés; qu'il ait reçu des lettres de leur part; qu'il ait eu aucune correſpondance directe ou indirecte avec eux. Il paroît donc fort innocent du premier crime, & je ne trouve pas qu'il y ait lieu de le condamner.

« Pour ce qui eſt du ſecond, d'avoir déſobéi à ſon Général, un homme comme moi, qui a paſſé toute ſa vie dans l'étude des lois civiles, n'eſt guere capable de juger de ce qui regarde celles

de la guerre. Cela doit ſe renvoyer aux gens du métier. S'il m'eſt pourtant permis de dire ce que le ſens commun me dicte & ce que j'ai pu recueillir des preuves alléguées, j'ajouterai que le Duc de la Valette n'étant pas ici pour ſe défendre, on ne peut pas dire précifément s'il eſt coupable ou non. Toutes les dépoſitions ſe réduiſent à ceci : Que la brêche étoit raiſonnable, & que ſi on n'eût pas trop différé de donner l'aſſaut la place auroit été emportée ſans faute. Mais n'eſt-il point d'une trop périlleuſe conſéquence de faire ainſi dépendre l'honneur & la vie des Généraux, du caprice & des diſcours de quelques ſoldats ſans expérience & qui n'ont pas à répondre de tous les événemens d'une entrepriſe ? Le Général a ſouvent des raiſons & des vues que ceux qui ſervent ſous lui ne découvrent pas. Sa Majeſté peut mieux décider là-deſſus qu'aucun autre. Pour moi je ne vois rien qui puiſſe faire condamner M. le Duc de la Valette comme coupable du ſecond crime. Je penſe autrement d'un troiſieme. M. de la Valette a ſans conteſtation commis une fort grande faute en ſortant du

du Royaume. Quoiqu'on puiſſe dire, pour le diſculper, que la crainte dont les hommes les plus courageux ne ſont pas toujours exempts, l'a peut-être ſurpris, cependant l'avantage de ſe pouvoir juſtifier en préſence de Votre Majeſté le devoit arrêter & lui paroître préférable à la plus étroite priſon. Une pareille fuite n'eſt pas permiſe à un Gentilhomme honoré du Gouvernement d'une Province & de la dignité de Duc & Pair. L'abſence de M. de la Valette me ſemble d'autant plus criminelle, qu'il avoit promis plus d'une fois de ſe rendre auprès de Sa Majeſté. Je ſuis donc d'avis qu'en punition de cette faute il ſoit condamné à un banniſſement de neuf ans, à la confiſcation de ſes charges & à une amende de cent mille livres ».

Quoi qu'en diſe le grave & integre Bellievre, ſon opinion paroît encore trop ſévere. La maniere inique & violente dont la Valette fut condamné à la mort, juſtifie pleinement ce Duc de s'être dérobé à la fureur de l'ennemi le plus opiniâtre & le plus emporté qui fut jamais. Bellievre opine ſelon la derniere rigueur du droit & ne penſe

pas qu'en certaines occasions elle est une souveraine injustice.

On crut que les Ducs & Pairs, engagés à soutenir leurs priviléges, seroient plus favorables à la Valette, mais ils ne furent pas moins complaisans que les autres. Le Duc de Brissac dit gravement qu'il étoit bien fâché de se voir obligé de condamner à la mort un homme du rang de la Valette; & le Duc de la Rochefoucault, après avoir déclaré qu'il ne pouvoit s'imaginer que la Valette fût coupable de trahison & de lâcheté, opina comme les autres à la mort. Sur quoi ce Seigneur condamnoit-il donc son confrere à perdre l'honneur & la vie? On doit supposer qu'il raisonnoit sur les faux principes que le Cardinal de Richelieu & le Chancelier Séguier lui avoient inspirés. « Il ne s'agit pas ici, dit ce Magistrat, de la lâcheté de M. de la Valette, mais de savoir s'il n'est point la cause de ce que Fontarabie n'a pas été prise. Il a pu emporter la place, le fait est constant; & la présomption est qu'il ne l'a pas voulu, parce que le Gouvernement ne lui plaît pas & qu'il obéissoit avec chagrin à M. le Prince. Aveuglé

par son orgueil, il croyoit être lui seul capable de commander l'armée & de finir l'entreprise. Il importe peu au Roi & à l'Etat si elle a été déconcertée par la malice ou la lâcheté de M. de la Valette, Sa Majesté est toujours également offensée, & l'une ne cause pas moins de préjudice à l'Etat que l'autre. Le seul crime d'avoir ôté au Roi l'honneur de cette conquête & d'avoir flétri la réputation de ses armes & causé un affront à la Nation Françoise, mérite la rigueur des conclusions, & ce que M. le Rapporteur a sagement proposé, la confiscation des charges & des biens ».

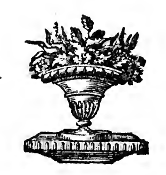
La présomption contre la Valette n'étoit peut-être pas sans fondement; mais sur de simples conjectures, quoique vraisemblables, condamne-t-on les gens à mort ? On a pu prendre Fontarabie, & la présomption doit être qu'on ne l'a pas voulu. Et par où est-il constant que la Valette le pouvoit ? par la déposition de quelques Soldats ou Officiers ignorans & subornés. Accordons que la chose fût possible; est-il certain qu'elle parut telle au Duc? N'a-t-il pas pu s'imaginer qu'elle s'exé-

cuteroit plus facilement & avec moins de perte dans un ou deux jours? Il se trompa, je le veux. Comment Séguier prouvera-t-il que le Duc voyoit fort bien qu'on pouvoit emporter Fontarabie, & qu'il ne le voulut pas par chagrin & par malice? Le Chancelier avoue que ce n'étoit qu'une *présomption*, & là-dessus il condamne le fils de son intime ami à la mort, pour faire la cour au Ministre vindicatif.

Tout le monde ayant dit son avis, le Roi met son chapeau sur la table & prononce ce discours: « Messieurs, comme je n'ai pas été nourri dans le Parlement, je n'opinerai pas si bien que vous. Je dirai seulement à ma maniere qu'il ne s'agit ni de la lâcheté du Duc de la Valette, ni de son ignorance dans les fonctions de sa charge; il l'entend fort bien & a du cœur. Je suis fidelle témoin qu'il s'est bravement battu en plusieurs rencontres. Mais il n'a pas voulu prendre Fontarabie. Il avoit repris son poste à condition de donner l'assaut dans la poussiere de la mine élevée, durant l'effroi des assiégés & avant qu'ils se fussent reconnus. Voilà

M. de la Rochefoucault qui s'eſt trouvé à dix ou douze ſiéges avec moi, il a vu obſerver cela inviolablement & emporter les places de la ſorte ». Sur ce raiſonnement & après quelques reproches au Duc de la Valette, qui de l'aveu du Roi ne faiſoient rien à l'affaire préſente, contre l'exemple de ſes prédéceſſeurs, Louis XIII aſſis dans ſon Cabinet avec un nombre de Juges choiſis ſans commiſſion, dont quelques-uns étoient récuſables & d'autres n'avoient jamais aſſiſté non plus que lui à un jugement criminel, condamne ſon beau-frere à la mort. En exécution de cet Arrêt le Duc de la Valette eſt décapité en effigie, le 8 Juin, à Paris, à Bordeaux & à Bayonne. Telle fut la cérémonie dans la Capitale du Royaume. Le Lieutenant-criminel & le Chevalier du Guet vont faire écrouer le tableau à la Baſtille, de là il eſt tranſporté par le bourreau à la Greve & attaché à une potence ſuivant les formes ordinaires. Certes, un pareil Jugement ne peut avoir contribué à faire donner à Louis XIII le ſurnom de *Louis le Juſte*!

Le vieux Duc d'Epernon eut la douleur de mourir peu de temps après, sans avoir vu son fils justifié, puisqu'il ne le fut qu'après le décès de Louis XIII. *Voyez son article.* D'Epernon mourut à l'âge de 88 ans révolus. Cette grande famille s'éteignit avec ses enfans, qui ne laisserent point d'héritiers mâles.



GABRIELLE D'ESTRÉES,

Connue d'abord ſous le nom de Madame DE LIANCOURT, *enſuite ſous celui de Marquiſe* DE MONCEAUX, *& enfin ſous le nom de la Ducheſſe* DE BEAUFORT.

GABRIELLE D'ESTRÉES étoit fille de Jean-Antoine d'Eſtrées, Marquis de Cœuvres, & de Françoiſe Babou de la Bourdaiſiere, *qui avoit fourni à ſon mari*, ainſi qu'il le diſoit hautement lui-même, *une pépiniere de filles mal ſages.* Henri IV eut occaſion de la connoître lorſqu'il étoit occupé au ſiége de Paris, en 1590. Un jour qu'il vantoit fort les charmes de Marie de Beauvilliers, ſa maîtreſſe alors, & Abbeſſe de Montmartre, diſant qu'il la préféroit à toutes les femmes; le Duc de Bellegarde, Grand Ecuyer de France, prétendit qu'il changeroit de ſentiment s'il avoit vu Mademoiſelle d'Eſtrées. Il lui

en dit tant de bien & lui en fit un si beau portrait, qu'il lui donna envie de la voir. Bellegarde qui en étoit amoureux sentit la faute qu'il avoit faite d'en parler au Roi, mais il n'y avoit plus moyen de s'en dédire. Henri la vit à Cœuvres où elle demeuroit, & la trouva encore au-dessus du brillant portrait qu'on lui en avoit fait. Gabrielle ne répondit pas d'abord aux empressemens du Prince, & cette molle résistance ne servit qu'à le rendre plus enflammé. Ce Monarque auroit désiré ne laisser passer aucun jour sans voir sa nouvelle maîtresse, mais la difficulté pour lui étoit de se rendre à Cœuvres, où il ne pouvoit arriver sans beaucoup de risques : il falloit faire sept lieues en pays ennemi, traverser un grand bois & passer à la vue de deux garnisons de la Ligue. Un jour cependant il se résout à tout risquer. Il monte à cheval avec quelques Officiers de confiance & fit quatre lieues avec eux. Lorsque Henri fut à trois lieues de la maison de sa maîtresse, il renvoie sa compagnie, met pied à terre, s'habille en paysan, se charge d'un sac plein de paille & acheve son voyage

avec ce ſac ſur le dos. Gabrielle le reçut encore aſſez froidement & ne demeura que quelques momens avec lui. Dans la ſuite l'élévation de M. d'Eſtrées, pere de la belle, le ſincere attachement que Henri témoigna à ſa maîtreſſe, ſes manieres affables & pleines de bonté, obligerent cette belle à mieux traiter un amant ſi généreux & ſi bienfaiſant. Cependant, comme nous l'avons remarqué à l'article de Bellegarde, Gabrielle continua à l'aimer : le Roi lui en témoignoit ſouvent des ſoupçons, mais à la moindre careſſe qu'elle lui faiſoit il condamnoit ſes penſées comme criminelles, & s'en repentoit. Il arriva un petit accident qui faillit lui en apprendre davantage, c'eſt l'aventure du ſaut par la fenêtre, que fit Bellegarde pour échapper aux recherches de Henri IV. *Voyez l'article du Duc.* Quand Gabrielle vit qu'elle n'étoit pas découverte, elle reprocha mille fois au Roi cette façon d'agir. « Je vois bien, lui dit-elle, que vous voulez me traiter comme les autres que vous avez aimées, & que votre humeur changeante veut chercher quelque prétexte pour rompre avec moi

qui vous préviendrai en me retirant avec mon mari que vous m'avez fait laisser d'autorité. Je confesse que l'extrême passion que j'ai eue pour vous m'a fait oublier mon devoir & mon honneur, & cependant vous payez l'un & l'autre d'inconstance, sous ombre de soupçons dont je ne vous ai jamais donné sujet, par pensée seulement ». Et là-dessus les larmes ne manquerent pas de couler ; ce qui mit le Roi en tel désordre, qu'il lui demanda mille & mille fois pardon : il confessa d'avoir trop failli, & depuis il fut assez long-temps sans témoigner aucune jalousie.

Gabrielle d'Estrées porta successivement son nom propre dans le monde où elle n'étoit connue que sous celui de la *belle Gabrielle.* Elle épousa Nicolas d'Amerval, Seigneur de Liancourt, dont elle fut séparée. Henri lui ayant donné la seigneurie de Monceaux, on l'appela Madame la Marquise de Monceaux. Le Roi la fit enfin Duchesse de Beaufort. Quelques historiens rapportent que la connoissance que le Roi fit avec cette beauté qui étoit alors à la fleur de son âge & dans son plus grand

éclat, eſt due au haſard & non point à l'éloge indiſcret que lui en fit le Duc de Bellegarde. Comme ce point n'eſt rien moins qu'intéreſſant, on ne prendra pas la peine de concilier ici les différens rapports de ceux qui ont parlé de Henri IV & de la belle Gabrielle.

Madame de Liancourt, devenue Ducheſſe de Beaufort, s'intéreſſa vivement auprès du Roi en faveur du Duc de Mayenne, & elle ſut ſi bien exciter la générosité de ſon amant, que ce dernier obtint, comme nous l'avons déjà dit, des conditions beaucoup plus avantageuſes qu'il n'auroit dû les eſpérer. Cette Dame, outre l'inclination naturelle qu'elle avoit à rendre de bons offices à ceux qui réclamoient ſon crédit, cherchoit encore à ſe faire des créatures. Comme elle aſpiroit à devenir épouſe légitime, elle avoit grand ſoin de ſe faire des amis qui puſſent la ſoutenir dans les occaſions où elle en auroit beſoin. Elle ſe flattoit que le Duc de Mayenne, ainſi que les autres Seigneurs de la Ligue, pour qui elle ſollicitoit des graces, pourroient faire réuſſir les projets qu'elle avoit formés.

Henri IV étoit auprès de la Duchesse, lorsqu'on lui annonça la surprise d'Amiens par les Espagnols. « C'est un coup du Ciel, dit-il : ces pauvres gens, pour avoir refusé une petite garnison que je leur voulois donner, se sont perdus ». Puis pensant un moment en lui-même pour se remettre : « C'est assez faire le Roi de France, dit-il, il est temps de faire le Roi de Navarre ». Et se retournant vers la Duchesse de Beaufort qui pleuroit : « Ma Maîtresse, lui dit-il, il faut quitter nos plaisirs & monter à cheval pour faire une autre guerre ».

L'accommodement du Duc de Mercœur fut terminé par les fiançailles de la fille du Duc de Mercœur avec le jeune César, fils de Gabrielle & de Henri IV : le futur avoit quatre ans, & la future, six. Ces fiançailles se firent avec beaucoup de magnificence à Angers par le Cardinal de Joyeuse. En faveur de ce mariage le Roi fit donation à son fils du Duché de Vendôme avec les mêmes droits dont ses prédécesseurs avoient joui. Comme cette

affaire ſe terminoit à la ſatisfaction du Roi, mettoit le comble à la tranquillité de ſon Royaume & obligeoit en même temps une maîtreſſe qu'il aimoit uniquement, toute la Cour ſe fit un plaiſir d'en témoigner à l'un & à l'autre ſa joie par les fêtes les plus agréables.

Comme le Roi faiſoit ſolliciter vivement la caſſation de ſon mariage auprès du Pape, les eſpérances qu'on lui avoit données de l'obtenir avoient augmenté celles que la Ducheſſe de Beaufort avoit conçues de devenir ſon épouſe légitime. Elle commençoit à prendre d'avance les airs & le ton d'une Reine, continuellement excitée par les ſuggeſtions de ſes parens & de ſes créatures. Madame de Sourdis ſa tante, le Chancelier de Chiverny & le Conſeiller d'Etat Forget de Freſne, la ſecondoient ſi bien, que le bruit ſe répandit à la Cour que le Roi épouſeroit la Ducheſſe de Beaufort auſſi-tôt que le Pape auroit approuvé le divorce de la Reine Marguerite. Le Baron de Roſny fut révolté de cette nouvelle injurieuſe à la gloire de ſon Maître & lui en fit

sentir toutes les conséquences. Mais Henri, quoique piqué, fut le premier à justifier sa maîtresse, en assurant très-sérieusement Rosny qu'elle n'avoit aucune part à ce bruit, puisqu'elle l'en avoit averti elle-même. La vérité est que Henri IV se seroit porté à l'épouser, si le Ciel n'en avoit autrement disposé. M. de Bury dit : « L'affaire qui en 1599 pressoit le plus vivement Henri IV, étoit la cassation de son mariage : c'étoit aussi celle où il trouvoit les plus grandes difficultés, car tout le monde savoit que ce Prince ne demandoit cette cassation avec tant d'ardeur, que pour épouser la Duchesse de Beaufort sa maîtresse. Cette idée arrêtoit le Pape, qui croyoit en conscience ni en bonne politique ne pouvoir accorder la légitimation des enfans du Roi nés d'une union doublement criminelle. D'ailleurs les principaux Seigneurs François avoient écrit au Pape pour l'engager à refuser la cassation ».

Sully nous donne comme un conte un fait que l'Etoile rapporte comme une vérité. « Le Roi, dit-il, ayant envoyé un jour le bon homme d'Albourt, son

premier Médecin, visiter Madame de Liancourt qu'on lui avoit dit s'être trouvée mal toute la nuit : à son retour, il lui dit qu'elle avoit un peu d'émotion, mais que la fin d'un tel mal ne feroit à son avis que fort bonne. — Mais, repartit le Roi, ne la voulez-vous pas faire saigner & purger ? — Par le jour qui nous éclaire, Sire, répond le bon homme, (c'étoit-là son jurement,) je n'ai garde ; il faut attendre qu'elle soit à mi-terme. — Que voulez-vous dire, bon homme, repart le Roi fort en colere ? je crois que vous rêvez & n'êtes pas en votre bon sens ; aussi, comment seroit-elle grosse, car je sais bien que je ne lui ai encore rien fait ? Vous êtes pour cette fois un très-mauvais Médecin, & il faut que votre esprit ait été poussé à cette malice par un plus méchant que vous. — Je ne sais point ce que vous avez ou n'avez point fait, Sire, réplique d'Alibourt fort en colere ; mais je sais bien que votre conséquence se trouvera plus fausse que celle de l'impertinent Médecin : devant qu'il soit sept mois, l'effet le vérifiera ». Sur cela le Roi s'étant séparé de lui, s'en alla tout fâché trouver sa belle malade, à

laquelle il conta tout & lui fit une belle vie, à ce qu'on dit, quoique rien de tout cela ne parût pour lors. Auſſi ne laiſſerent-ils pas de demeurer en pareille intelligence qu'auparavant, & n'en arriva d'autre accident viſible, ſinon qu'elle accoucha d'un fils nommé Céſar; que le pauvre M. d'Alibourt, faute de bon appareil ou autrement, mourut quelques mois après, duquel le Roi eut grand regret, ne lui voulant aucun mal pour avoir dit librement ce qu'il en penſoit. On prétend que d'Alibourt fut empoiſonné. Mais par quel ordre? eſt-ce par celui de Gabrielle? ou par celui de ſa famille, ou enfin par celui de Bellegarde? C'eſt ſur quoi l'hiſtoire garde le plus profond ſilence.

Le Mardi 23 Janvier 1596, Gabrielle d'Eſtrées revenant d'Amiens, où elle étoit allée trouver le Roi, accompagnée de M. de Roſny, manqua perdre la vie dans ce voyage par l'imprudence de ſon Cocher: cet homme étant deſcendu de ſon ſiége pour faire de l'eau, & s'étant éloigné du carroſſe ſans mettre perſonne pour retenir ſes chevaux qui étoient jeunes & fougueux, un

des mulets de l'équipage qui marchoit derriere, vint à paſſer près du carroſſe avec ſes ſonnettes & ſe mit à braire ſi fortement que les chevaux furent épouvantés & ſe mirent à courir, prenant le mors aux dents, avec tant de furie, que le carroſſe rencontrant le coffre des deux mulets qui marchoient devant, ils les renverſerent avec leur charge. Heureuſement le chemin ſe trouva aſſez large pour ne pas rouler dans le précipice: les filles & les femmes qui étoient dans le carroſſe crioient & pleuroient amérement, n'attendant autre choſe que la mort, ſe voyant ſi près d'un précipice où elles ne doutoient pas qu'ils ne les renverſaſſent. Le Cocher & tous les gens de pied avoient beau crier: *Arrête*, *arrête*. Madame de Monceaux & les Muletiers entendant tout ce bruit derriere eux, & voyant ce carroſſe venir à eux en furie, ne ſavoient à quoi ſe réſoudre, le chemin n'étant pas aſſez large pour la litiere & le carroſſe enſemble. M. de Roſny qui étoit de ce voyage, étoit à deux cents pas devant & trop éloigné pour ſe mettre au-devant des chevaux & les arrêter; il ne penſoit qu'à ce qu'il

deviendroit, & qu'à ce que le Roi lui diroit, si sa maîtresse eût péri à sa compagnie, lorsque tout à coup les esses de l'essieu de devant étant sorties du trou, les deux roues s'écarterent l'une d'un côté l'autre de l'autre, en sorte que les deux bouts du corps du carrosse donnant dans la terre il s'arrêta tout court, pendant que les deux chevaux de devant, ayant rompu leurs attelages & continuant à courir, passerent si près de la litiere, qu'il n'y a nul doute qu'ils eussent tout renversé si le carrosse les eût suivis.

D'Aubigné, qui n'est rien moins que louangeur, parle cependant si avantageusement de Gabrielle d'Estrées, qu'il faut la croire une femme d'un grand mérite. « On n'a guere vu de maîtresses de nos Rois, dit cet Ecrivain, qui n'aient attiré sur elles la haine des Grands, ou en leur faisant perdre ce qu'ils désiroient, ou en faisant *défavoriser* ceux qui ne les aidoient pas, ou en épousant les intérêts de leurs parens, leurs dettes, leurs récompenses ou leurs vengeances ». C'est une merveille, continue notre Historien, que Gabrielle, dont l'extrême beauté ne sentoit rien de lascif, a pu vivre plutôt

en Reine qu'en concubine pendant tant d'années & avec si peu d'ennemis. Etant fille, elle sut trouver le secret d'appaiser les sentimens jaloux de Henri IV & conserver le cœur du Duc de Bellegarde ; étant femme, elle s'attacha le Chancelier de Chiverny pour avoir du Roi tout ce qu'elle désiroit, sans perdre la fidélité qu'elle avoit promise à Henri.

Diane d'Estrées étoit sœur de Gabrielle & ne fut pas moins connue qu'elle par ses galanteries. Leur mere ayant suivi le Marquis d'Allegre, avec qui elle vivoit dans un concubinage public sans s'embarrasser du scandale qu'elle causoit, fut tuée dans le soulévement du peuple contre le Marquis son amant, à Issoire en Auvergne. Diane d'Estrées sa fille étoit du nombre des Demoiselles galantes de ce temps-là. Le nombre des soupirans qu'elle vit auprès de Gabrielle sa sœur, & les instructions de la Marquise de Sourdis sa tante, la rendirent bientôt habile dans cet état. Elle épousa dans la suite le Seigneur de Balagny : l'un & l'autre ne furent pas à l'abri de la médisance. Le Maréchal de

Balagny paſſoit pour un voleur, depuis qu'ayant été nommé chef dans Cambrai pour y commander au nom de la Reine Cathérine de Médicis, il s'en étoit emparé au moment de la mort de cette Princeſſe, ſous prétexte de la tenir pour la Ligue. Quant à Mademoiſelle Diane d'Eſtrées qu'il épouſa, elle pouvoit avoir mérité le nom de Catin par ſes galanteries. *Note ſur l'Etoile, tom. II.*

Un jour Henri IV ayant voulu mener Gabrielle à une harangue qu'il devoit prononcer devant les Notables, il fit cacher ſa maîtreſſe derriere une tapiſſerie. A la fin du diſcours le Roi l'étant venu rejoindre, lui demanda ce qu'elle penſoit de ſon diſcours. Elle lui fit réponſe qu'elle n'avoit jamais ouï mieux dire, qu'elle étoit ſeulement étonnée de ce qu'il avoit parlé de ſe mettre en tutelle. « Ventre-ſaint-gris, répondit le Roi, il eſt vrai; mais je l'entends avec mon épée au côté. — En ce cas, reprit Gabrielle, j'eſpere que vous me tiendrez la parole que vous m'avez tant de fois donnée, puiſque vous reſterez toujours le maître ». Elle avoit déjà porté le Roi à compoſer un Conſeil

pour trouver les moyens de diſſoudre ſon mariage afin de l'épouſer. L'Archevêque de Bourges qui recherchoit la faveur de la favorite, avoit déjà propoſé que les Evêques & la Cour de Parlement de Paris pouvoient diſſoudre ce mariage & remarier le Roi, puiſque ſa femme y conſentoit, ſans avoir recours au Pape qui ne le permettroit jamais, témoin l'exemple de Henri VIII, Roi d'Angleterre; mais quand il ſeroit marié, le Pape le pardonneroit & ratifieroit le mariage. Cet avis ne fut pas ſuivi, & on prit les moyens de travailler à diſſoudre le mariage par le conſentement du Roi & de la Reine Marguerite.

Sur la fin de l'année 1596, on ne parloit à la Cour & à la Ville que du mariage que le Roi vouloit contracter avec ſa maîtreſſe, Madame la Marquiſe de Beaufort. Mais pour l'en diſſuader, on lui rapporta pluſieurs hiſtoires ſouvent inventées, dans leſquelles on inſinuoit pluſieurs ſuites tragiques ou infâmes qui étoient inſéparables de ces ſortes de mariages, dont le Roi fit ſi peu de cas, qu'il dit à M. de Sancy ſon confident, qu'il étoit réſolu de le con-

clure : sur quoi Sancy lui parla avec autant de noblesse que de fermeté pour l'en détourner. Peu de temps après Gabrielle donna au Roi une fille que le Monarque légitima l'année après. Elle fut mariée à Charles de Lorraine, Duc d'Elbeuf. Le jour de son baptême le Roi donna une grande & magnifique fête, à laquelle furent invités les premiers Seigneurs du Royaume & les Ambassadeurs des Cours étrangeres qui furent conduits à la cérémonie du baptême par le Duc de Montpensier ; ce qui donna occasion à plusieurs de blâmer cette ostentation, croyant qu'il auroit été mieux de cacher cet enfant que de l'exposer à la vue de tout le Royaume. Mais Henri n'étoit-il pas bien excusable, s'il avoit réellement pris la résolution d'épouser une maîtresse, la plus chérie de toutes les femmes qu'il a connues ?

Le Roi ayant mené sa maîtresse au siége d'Amiens, en 1597, avec un grand nombre d'autres Dames qui composoient la Cour de la Marquise, les soldats en parurent fort mécontens & murmurerent si hautement, que le Ma-

réchal de Biron prit sur lui d'en prévenir Sa Majesté, qui fit aussi-tôt éloigner sa maîtresse. Une remarque que nous avons oublié de faire, c'est que cette Dame n'épousa le Seigneur de Liancourt que pour la forme, le Roi lui avoit donné d'avance sa parole que ce mariage ne se consommeroit pas : & dans le fait, les époux furent séparés aussi-tôt après la bénédiction.

Depuis le mois d'Avril 1596, M. de Rosny, de l'ordre du Roi, avoit écrit à la Reine Marguerite, comme de lui-même, les motifs qu'elle devoit avoir pour se racommoder avec le Roi, afin de mettre fin à ses disgraces & de vivre tranquille avec lui en toute confiance comme un bon frere & une bonne sœur doivent faire ensemble, ce qu'il lui assuroit être fort facile si elle lui témoignoit avoir pour agréable son entremise. La Reine Marguerite répondit à cette lettre, qu'elle acceptoit son entremise, & qu'il ne tiendra point à elle que le succès ne soit tel qu'il le souhaitoit, mettant à un si haut prix les vertus héroïques du Roi & les moyens qui lui seront présentés pour lui faire trouver part

à ses bonnes graces, que toutes sortes de conditions auxquelles il faudra se soumettre, lui seront toujours agréables; mais qu'elle ne donnera jamais son consentement pour parvenir à la dissolution ou nullité du mariage, tant qu'elle estimeroit que l'on voulût en donner l'honneur à cette *P.... de Gabrielle*, car le dépit ne lui permettoit pas de nommer autrement la Duchesse de Beaufort. Effectivement Marguerite n'accorda son consentement qu'après la mort de cette Duchesse.

La Duchesse de Beaufort, dans l'espérance qu'elle avoit conçue d'être Reine, avoit, depuis la naissance de son fils Alexandre, changé de conduite & pris un air si modeste, que le Roi l'en aimoit davantage; & le Roi de son côté, qui avoit pris la résolution de l'épouser, avoit commencé de l'autoriser, ne faisant plus de graces & ne donnant aucune charge importante, que ce ne fût à la recommandation de la Duchesse & en sa faveur. Il avoit grand soin de commander à ceux qui les obtenoient d'aller la remercier & qu'on lui en eût obligation; & afin que le peuple de Paris

Paris eût meilleure opinion d'elle, le Roi jugea à propos de l'envoyer à Paris pour y faire ses Pâques en 1599; & qu'elle seroit par ce moyen plus agréable à tout le monde & en même temps plus estimée. Son grand amour pour cette maîtresse lui avoit fait oublier des raisons de la derniere importance que M. de Rosny, avec sa permission, lui avoit autrefois exposées; car, outre le blâme général que le Roi auroit encouru & la honte d'un repentir après que les premiers feux de son amour seroient passés, quels expédiens auroit-on pu trouver pour développer les intrigues & les embarras & concilier les prétentions diverses des Princes du Sang & de ses propres enfans qui étoient nés dans des circonstances si irrégulieres, le premier étant né dans un double adultere; le second n'étant né que dans un simple adultere prétendra avoir plus de droits & de priviléges que le premier, mais ceux qui naîtroient après ce mariage prétendront être les seuls légitimes? Le Roi ne pensoit plus à ces difficultés. Sa Majesté passoit d'ordinaire le carême à Fontainebleau.

Cette année Henri voulut conduire sa maîtresse jusques à Melun, lui à cheval, & elle en litiere à cause de sa grossesse. Il la mit sur l'eau à Melun pour se rendre plus doucement à Paris. Elle étoit accompagnée de M. de Montbason. Mais en se séparant du Roi pour entrer dans le bateau qui devoit la conduire, il sembla qu'elle se doutoit de son prochain malheur, par les pleurs infinis, les baisers & les pressantes recommandations qu'elle fit au Roi du soin de ses enfans, ce qu'elle n'avoit jamais aventuré de faire à pareilles séparations qui étoient assez ordinaires.

Le lendemain de son arrivée, après avoir bien dîné & de bon appétit, car son hôte l'avoit traitée des viandes les plus friandes & les plus délicates qu'il savoit être à son goût, elle voulut aller entendre les ténebres au petit Saint Antoine où se réunissoit la meilleure compagnie de Paris à cause d'une bonne musique qui s'y exécutoit pour l'ordinaire. Elle se mit dans une chapelle avec Madame & Mademoiselle de Guise, la Duchesse de Retz & ses filles. Pendant l'office elle montra à Mademoiselle

de Guiſe des lettres de Rome, par leſquelles on lui marquoit que ce qu'elle déſiroit ſeroit bientôt achevé ; elle lui fait voir auſſi deux lettres qu'elle avoit reçues du Roi le même jour, ſi paſſionnées & ſi pleines d'impatience de la voir Reine, qu'elle avoit grand ſujet d'en être contente. Voilà le ſaint office bien entendu ! A ſon retour elle ſe promena dans le jardin du ſieur Zamet, riche Financier, ſon hôte. Dans cette promenade elle s'eſt tout à coup ſentie frappée d'apoplexie, & elle a perdu la parole ; après l'avoir recouvrée au bout d'une heure, elle a voulu être tranſportée chez la Marquiſe de Sourdis ſa parente, dans le cloître Saint-Germain-l'Auxerrois, où elle eut de nouveaux accès plus forts que le premier : les Chirurgiens & Médecins mandés n'oſerent lui faire aucun remede à cauſe de ſa groſſeſſe. Le Samedi 10 Avril elle expira ſur les ſept heures du matin, après de grands ſyncopes & des efforts ſi violens, que ſa bouche fut tournée ſur la nuque du cou & en demeura ſi hideuſe, qu'on ne pouvoit la regarder ſans effroi. Son corps ayant été ouvert on trouva ſon enfant mort,

A la premiere lettre que le Roi reçut de la prompte & dangereuse maladie de sa maîtresse, il monta aussi-tôt à cheval pour l'aller voir; mais ayant reçu une seconde lettre qui lui annonçoit sa mort, qui lui fut confirmée par le Maréchal d'Ornano & le Marquis de Bassompierre, il fit voir par ses plaintes & ses cris, qu'en certaines occasions les héros ont leurs foiblesses comme les autres hommes. Sur les remontrances de ces deux Seigneurs, le Roi s'en retourna à Fontainebleau où il trouva la plupart des Seigneurs de la Cour qui s'y étoient rendus au premier bruit de ce funeste accident. Le lendemain le Roi prit le deuil en noir contre l'usage de nos Rois, même pour leurs véritables épouses, & quelques jours après il prit le violet qu'il porta plus de trois mois entiers, & ordonna que toute la Cour portât le deuil. Les principaux de la Cour, dit M. de Thou, cachoient sous cet habit toute la joie intérieure que cette mort leur donnoit, & se réjouissoient que Dieu leur eût donné occasion de porter le Roi à penser à un mariage légitime & plus honorable, qui pût lui donner un héritier en état de lui suc-

céder ſans conteſtation. M. de Chiverny ajoute que dans cette occaſion il crut que Dieu avoit voulu cette mort pour le plus grand bien du Roi & de l'Etat.

Le Roi ordonna qu'on fît un grand & ſolennel ſervice funebre, à Paris dans l'Egliſe de Saint-Germain-l'Auxerrois pour elle, où toute la Cour ſe trouva, & que de là les corps de la mere & de l'enfant ſeroient conduits & portés honorablement en l'Abbaye de Montbuiſſon près de Pontoiſe, dont une des ſœurs de la Ducheſſe de Beaufort étoit Abbeſſe. Sauval rapporte que le Maréchal de Balagny, fils de Montluc Evêque de Valence, qui avoit épouſé Diane ſœur aînée de Madame de Beaufort, fit les honneurs funebres, auxquelles aſſiſterent ſix autres ſœurs de la défunte qu'on ne croyoit pas plus ſages qu'elle. Ce qui donna ſujet à Sigogne, Poëte mordant, de compoſer le Sixain qui ſuit :

J'ai vu paſſer ſous ma fenêtre,
Les ſix péchés mortels vivans,
Conduits par le bâtard d'un Prêtre,
Qui tous alloient chantans

Un *Requiescat in pace*
Pour le septieme trépassé.

L'Auteur des Galanteries des Rois de France rapporte « Que la cause de la mort de la Duchesse de Beaufort fut attribuée à la magie & à un pacte qu'elle avoit fait avec le Démon pour épouser le Roi, & que cet ennemi du genre humain lui avoit ôté la vie ». D'Aubigné n'en dit pas tant ; il se contente seulement de dire que le Médecin de la Riviere étant accouru avec les autres Médecins du Roi, dès le premier moment, ne fit pas trois pas dans la chambre, & qu'ayant vu ces accidens extraordinaires il s'en retourna aussitôt, en disant à ses compagnons : *Hic est manus domini.* Le merveilleux a tant d'attraits pour les hommes, qu'ils en veulent par-tout.

L'inventeur de la premiere fable ajoute que long-temps auparavant la Duchesse avoit eu connoissance de sa fin tragique ; qu'étant un jour au jardin des Tuilleries, elle y avoit trouvé un fameux Magicien, auquel elle demanda de lui dire sa bonne aventure. Mais il s'en défendit long-temps, en lui

disant que dans l'état florissant où étoit sa fortune, elle n'avoit plus rien à souhaiter. Mais enfin comme elle insistoit toujours pour savoir de quelle maniere elle termineroit ses jours, cet homme lui dit qu'elle n'avoit qu'à prendre son miroir de poche & qu'elle y verroit ce qui faisoit l'objet de sa curiosité; & qu'enfin la Duchesse ayant regardé son miroir, elle y avoit vu le Démon qui la prenoit à la gorge.

Sully rapporte dans ses Mémoires, que la Duchesse de Beaufort & Louise de Budos, femme de Henri de Montmorency, premier de ce nom, Connétable de France, s'étoient adonnées toutes les deux à la magie pour parvenir aux hautes dignités où cette derniere étoit montée, & où l'autre espéroit bientôt de parvenir, & que le Maître de cette science étoit venu les visiter à cette mort; que cette opinion étoit fondée sur les étranges accidens dans lesquels elles tomberent presque également pendant leurs maladies de peu de jours & en leur mort, car en mourant elles eurent la face & tous les traits du visage tournés de devant derriere, & leurs cheveux hérissés de telle

sorte, qu'ils avoient rendu des beautés les plus parfaites de leur temps, non-seulement laides, mais tellement difformes, qu'elles faisoient horreur à ceux qui les regardoient. C'étoient de vraies têtes de Méduse. On ne doit pas oublier qu'on rapporte la même chose de Ninon l'Enclos, qui fit pacte avec le Diable pour être la plus belle personne de son siecle : la vérité est que ni Gabrielle ni l'Enclos ne furent pas des chef-d'œuvres de beauté. Elles étoient des jolies Françoises, & puis c'est tout.

On lit dans les mêmes Mémoires, que cette Duchesse ayant conçu le dessein de parvenir à la couronne, recherchoit toutes les personnes qu'on lui disoit être propres à flatter sa vanité & son ambition, & qu'elle avoit souvent reçu de fâcheuses rencontres & des reproches fort éloignés de ses hautes prétentions; les uns lui disant qu'elle ne devoit jamais être mariée qu'une seule fois, les autres qu'elle mourroit assez jeune; les autres, qu'un enfant lui feroit perdre le fruit de ses espérances; les autres, qu'une certaine personne qui lui étoit fort familiere lui joueroit un mauvais tour; & tous

en général lui difoient qu'ils ne voyoient pas des marques en fa perfonne qui la défignaffent à porter le fceptre & la couronne, ni même aucun de fes enfans; ce qui l'affligeoit de telle forte, qu'une de fes filles qui la fervoit, nommée *Gratienne*, avoit dit à M. de Rofny qu'elle ne faifoit que pleurer & foupirer toutes les nuits, fans qu'elle en pût deviner la caufe. On ajoutera ici qu'après cette derniere féparation de cette Ducheffe avec le Roi, un des fiens lui ayant demandé d'où venoient tant de triftes difcours qu'elle avoit tenus au Roi en l'embraffant, elle lui dit qu'un Enchanteur l'avoit menacée que cette derniere groffeffe l'empêcheroit d'arriver où elle efpéroit: mais, continue cet Hiftorien, l'appréhenfion qu'elle eut dès le premier traité de mariage de Florence, la jeta dans cette crainte, n'en ayant point eu par celui d'Efpagne, comme elle le témoigna à Rofny lorfqu'il lui montra, avec la permiffion du Roi, les deux tableaux de ces Princeffes, en lui difant de prendre garde à ce qu'elle diroit. *Je n'ai aucune crainte*, dit Gabrielle, *de cette noire*, en

désignant l'un des deux portraits; *mais l'autre me mene jusque dans la peur.*

On vient de voir qu'on avoit prédit à la Duchesse de Beaufort qu'une personne qui lui étoit fort familiere lui joueroit un mauvais tour, ce qui est expliqué assez clairement du poison. Dans la lettre que M. de Varenne écrit à M. de Rosny, sur ce qui s'étoit fait & passé en la mort de cette Dame, où après avoir parlé du repas exquis qu'elle fit chez Zamet, il ajouta en parenthese: « Ce que vous remarquerez en votre prudence, car la mienne n'est pas assez excellente pour présumer des choses dont il ne m'est pas apparu ».

L'aîné des enfans de Gabrielle fut César, dont nous avons parlé à l'article de *Bellegarde.* César qui eut pour apanage le Duché de Vendôme, fut un grand Prince; il naquit en 1594, fut légitimé l'année suivante; il épousa la fille unique & héritiere du Duc de Mercœur: ce Prince fut nommé par Louis XIII son frere, Chevalier des Ordres du Roi & Grand-Maître de la Navigation.

Alexandre, second fils de Gabrielle, naquit à Nantes en 1598, fut légitimé l'année d'après & reçu Chevalier de Malthe au Temple, l'an 1604, à Paris. Louis XIII, en 1610, lui donna l'Abbaye de Marmoutiers, le fit créer Grand-Prieur de France & Général des galeres de Malthe, où il alla donner des preuves de son courage. En 1615, il se rendit à Rome pour y prêter l'obéissance filiale au Pape Paul V. Il mourut au château de Vincennes, le huit Février 1629.

Catherine-Henriette, fille de Gabrielle, épousa Charles de Lorraine, Duc d'Elbœuf, Pair de France, en 1619, & mourut en 1663.



CATHERINE-HENRIETTE DE BALZAC D'ENTRAGUES,

MARQUISE DE VERNEUIL.

QUELQUES jours après la mort de la Duchesse de Beaufort, certains Courtisans qui ne s'entretenoient en quelque crédit auprès du Roi qu'en servant ses passions & n'avoient d'autre mérite pour se faire estimer que quelques contes pour le faire rire, lui persuadèrent que le plus court remede à son affliction étoit de se faire une nouvelle maîtresse, & lui vanterent tant les beautés, l'esprit & les bons mots de Mademoiselle d'Entragues, qu'il lui prit envie de la voir. Cette vue l'ayant attaché à elle dès ce moment, elle eût tous les honneurs que donne le rang de Favorite déclarée. Elle étoit fille de François de Balzac, Seigneur d'Entragues, Gouverneur d'Orléans, & de Marie Touchet qui avoit été ci-devant maîtresse de Charles IX,

& en avoit eu un fils, connu d'abord sous le nom de Comte d'Auvergne & ensuite sous celui de Duc d'Angoulême. Catherine n'étoit pas aussi belle que Gabrielle, mais elle avoit plus d'esprit; sa conversation étoit amusante, & ses discours, assaisonnés de traits vifs & saillans, avoient tellement séduit Henri, qu'il ne put résister à ses charmes. Il la créa presque aussi-tôt Marquise de Verneuil.

Cette dame, par ses ruses & ses subtilités, reçut du Roi en fort peu de temps ce que Gabrielle n'avoit point obtenu pendant près de dix années qu'elle fut la maîtresse du Monarque. Sur l'espérance d'accorder à ce Prince tout ce qu'il désiroit, il lui fit d'abord compter cent mille écus; mais la Marquise après les avoir reçus, refusa d'exécuter ce qu'elle avoit promis avec tant d'assurance, ayant fait intervenir par une nouvelle ruse son pere & sa mere, qui l'observoient de si près, qu'il paroissoit être hors de sa puissance de trouver un moment commode pour l'accomplissement de la promesse qu'elle avoit faite pour avoir les cent mille écus. Le Roi la pressant un jour très-instamment

de lui tenir parole, elle lui assura qu'elle étoit toujours dans la même volonté, mais qu'il seroit très-à propos d'essayer d'avoir celle de son pere & de sa mere, afin qu'ils ne l'observassent plus de si près; à quoi elle-même travailleroit de son côté pour en trouver les moyens. Quelques jours après elle assure de nouveau à Sa Majesté qu'elle avoit tant fait auprès de ses parens, qu'ils lui avoient promis de consentir à tout ce qui seroit agréable au Roi, pourvu qu'il voulût mettre leur conscience à couvert envers Dieu, & leur honneur dans le monde, par une promesse de mariage par écrit. Elle sut si bien persuader le Roi de son amour, qu'il lui donna par écrit cette promesse, par laquelle le Roi lui promettoit de l'épouser, pourvu que dans un an elle eût un enfant mâle.

Le Roi montra cette promesse à Rosny, qui après l'avoir lue la lui rendit avec une froideur qui marquoit assez qu'il ne l'approuvoit pas. « La la, lui dit le Roi, ne faites pas tant le discret; vous pouvez sans m'offenser dire & faire tout ce que vous avez dans l'esprit: c'est un dédommagement qu'il est juste de vous accorder pour les trois cents

mille livres que je vous ai arrachées ». Rosny fit répéter plusieurs fois à Henri avec une espece de serment, cette assurance d'épouser la Marquise; puis reprenant le papier, le met en pieces. « Comment ! dit Henri, extrêmement surpris de la hardiesse de cette action, que prétendez-vous faire ? je crois que vous êtes fou ! — Il est vrai, Sire, & plut à Dieu que je fusse le seul en France ». Pendant que le Roi ramassoit les morceaux de cet écrit, Rosny lui fit des remontrances que le Roi écouta sans rien dire & rentra dans son cabinet pour aller vraisemblablement refaire cette promesse.

Mademoiselle d'Entragues, après avoir disputé le terrain pied à pied avec le Roi, dans la crainte qu'elle avoit ou qu'il ne se dégoutât entiérement d'elle, ou dans l'espérance de devenir Reine si elle donnoit un enfant mâle au Roi, s'étoit entiérement soumise à ses volontés. Etant devenue grosse, le Roi la fit Marquise de Verneuil & lui accorda tout ce qu'elle lui demandoit. Le Roi étant encore à Moulins, à son voyage de Lyon où elle ne l'avoit pas suivi à cause de sa grossesse, elle lui écrivit

plusieurs lettres pour le rappeler, afin d'assister à ses couches, dans l'espérance qu'elle auroit un garçon, & que le Roi lui tiendroit la promesse qu'il lui avoit faite par écrit. Mais le Ciel, dit M. de Rosny, en disposa tout autrement. Un coup de tonnerre qu'il envoya, fit tomber la foudre, laquelle passant sous le lit où la Marquise étoit couchée, elle en eut une telle frayeur qu'elle accoucha incontinent après d'un enfant mort. Cet accident renversa toutes les intrigues qui retardoient l'arrivée du Roi à Lyon.

Henri envoya à la Marquise de Verneuil les drapeaux qu'il trouva dans la place de Lyon; elle les fit exposer en la grande Eglise de Saint-Jean. Cette Favorite reçut avec toutes les marques de joie & de reconnoissance l'honneur singulier que le Roi lui faisoit en lui envoyant des drapeaux : mais lorsqu'elle eut appris qu'on traitoit à Rome le mariage de ce Prince avec Marie de Médicis, elle en conçut un si violent dépit, qu'oubliant les marques d'amitié qu'elle en avoit reçues, elle le traita avec une indignité qui auroit rebuté

tout autre amant. Elle se retira de la Cour pour retourner à Paris & n'être pas présente à l'arrivée de cette Reine qui ruinoit toutes ses espérances; mais le Roi, bien loin de sentir diminuer sa passion par un procédé si bizarre, combla la Marquise de nouveaux bienfaits. Lui-même fut quelque temps après passer quelques jours avec elle à Verneuil, pour la disposer à bien vivre avec la nouvelle Reine; il voulut qu'elle lui fût présentée. La Reine la reçut fort froidement, mais la Marquise fit tant qu'elle la força en quelque façon à lui parler.

Le premier soin du Roi en arrivant à Paris, après son voyage de Metz en 1603, fut d'aller voir la Marquise de Verneuil qu'il n'avoit point vue depuis près de trois mois par les intrigues de la Reine, laquelle ayant connu la jalousie que la Duchesse de Villars avoit contre la Marquise de Verneuil, se servit d'elle pour aller rapporter au Roi que le Prince de Joinville avoit été assez heureux pour plaire à Madame de Verneuil, & en avoit reçu des lettres assez tendres, dans lesquelles il

étoit parlé de Henri dans des termes peu reſpectueux. Le Roi qui avoit eu autrefois du penchant pour la Ducheſſe de Villars, ſœur de la Ducheſſe de Beaufort, ajouta foi à ces rapports ſans trop les examiner; & dès que Madame de Villars fut partie, il envoya le Comte du Lude chez la Marquiſe de Verneuil pour lui reprocher ſon infidélité & lui dire de ſa part qu'il ne vouloit plus la voir. Elle fut extrêmement ſurpriſe de ce compliment, mais n'ayant rien à ſe reprocher, « J'eſpere, dit-elle, que le Ciel éclaircira ce myſtere ». En effet, pendant le temps que le Roi employa dans ſon voyage il fut inſtruit de tout, & punit les perſonnes qui avoient fait ces rapports, & en aima plus ardemment la Marquiſe; ce qu'il voulut bien lui dire & lui perſuader à ſon retour à Paris.

Un jour que Sully étoit enfermé dans ſon cabinet à travailler ſur les affaires d'Etat les plus importantes, un de ſes gens vient lui dire que Madame la Marquiſe de Verneuil eſt là qui demande à lui parler. Sully répond : *Il n'y a que trop de maîtreſſes & parens du*

Roi ; s'il y en avoit moins, tout s'en porteroit mieux. On ne sait si cette réponse fut rendue à la Marquise ; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'elle chercha plus d'une fois l'occasion de nuire au digne ami de son amant.

Le Pere Gouthier, Prédicateur distingué du temps de Henri IV, parloit bien & d'une maniere très-naturelle ; ce qui lui procura le suffrage du peuple & plus encore la liberté apostolique de remontrer aux grands & aux petits leur devoir. Sauval rapporte à cette occasion, que ce Jésuite prêchant un jour à Saint-Gervais, le Roi, la Marquise de Verneuil & la plus grande partie des Dames de la Cour se trouverent à son sermon. Ces Dames se plaçoient ordinairement près de l'œuvre, parce que le Roi se mettoit presque toujours dans l'intérieur. Outre le bruit qu'elles causoient, la Marquise surtout faisoit des signes au Roi pour le faire rire ; si bien que le Pere Gouthier, indigné de voir violer ainsi le respect dû à la maison de Dieu & à sa parole, s'arrêta au milieu de sa prédication ; & se tournant vers le Roi : « Sire, lui

dit-il, ne vous lasserez-vous jamais de venir avec un sérail entendre la parole de Dieu, & de donner un si grand scandale dans ce lieu saint » ? Toutes ces femmes irritées, & la Marquise plus que les autres, n'oublierent rien pour porter le Roi à faire un exemple de ce Prédicateur indiscret, ou du moins de l'envoyer à la Bastille. Le Roi les écouta & n'en fit rien. Le lendemain Sa Majesté retourna entendre le même Prédicateur & le rencontre comme il alloit monter en chaire, & au lieu de se plaindre de ce qu'il lui avoit dit la veille, il l'assure obligeamment qu'il ne devoit rien craindre & le remercie de sa correction ; mais en même temps il le prie de ne plus la lui faire publiquement.

Marie de Médicis ayant eu connoissance de la promesse de mariage que le Roi avoit donnée à la Marquise de Verneuil, dont on a vu que Sully avoit déchiré la premiere copie, en conçut un violent dépit. Quoique cette piece étoit nulle de plein droit & ne pouvoit par conséquent donner aucune inquiétude à la Reine, cette

Princesse ne donna point de repos au Roi qu'il ne lui eût promis de la retirer des mains de sa maîtresse. Henri pour donner cette satisfaction à la Reine, prit le parti de redemander l'écrit à la Marquise, mais il la trouva fort éloignée de consentir à cette demande. Elle devient furieuse au moment où le Roi la lui fit, & se livra aux plus grands emportemens ; après avoir fait mille reproches à Sa Majesté, elle s'oublia jusqu'à parler de la Reine d'une maniere méprisante. Le Roi qui étoit naturellement vif entra dans une telle colere, qu'il leva le bras pour frapper cette insolente maîtresse ; mais il se retint & sortit en jurant qu'il lui feroit bien rendre cette promesse.

On croiroit d'après une pareille scene que tout commerce seroit rompu avec le Roi & la Marquise, mais un mot de cette femme artificieuse le calmoit & lui faisoit abandonner les résolutions qu'il avoit prises de la quitter. La Reine vouloit voir fléchir l'impérieuse Marquise devant elle, & celle-ci ne vouloit pas céder à sa Souveraine. Marie de Médicis auroit passé sous silence bien des sujets de mécon-

tentemens, si l'autre avoit pu se tenir dans les bornes au moins apparentes de son devoir; mais elle joignoit à beaucoup d'esprit un cœur si dépravé, qu'il n'y avoit point de souplesses, de ruses & de noirceurs qu'elle n'employât pour troubler la paix qu'elle voyoit de temps en temps renaître entre Leurs Majestés. Une fois entre autres il s'étoit fait une réconciliation qui paroissoit devoir durer long-temps, par les soins que le Roi & la Reine prenoient pour l'entretenir. La Marquise croyant alors qu'elle alloit être abandonnée fit jouer tous les ressorts qu'elle put imaginer pour réveiller l'amour du Roi, pour exciter sa jalousie, pour s'en faire rechercher & même s'en faire craindre.

Après s'être jetée dans la dévotion, la Marquise abusa de la promesse de mariage de Henri, au point de prétendre en tirer un droit de faire casser le mariage de la Reine, & ce qu'on aura peine à croire, elle trouva des Ecclésiastiques qui la soutinrent dans ses extravagances & oserent faire publier les bans de mariage qu'elle vouloit

obliger le Roi de contracter avec elle. Il se répandit des Mémoires en sa faveur dans le public, & les ennemis de l'Etat autorisoient des chimeres aussi absurdes. Nous le voyons par les lettres du Cardinal d'Ossat. Un Pere Capucin, nommé Hilaire, de Grenoble, cabaloit à Rome en faveur de la Marquise. Cette méchante femme ne croyant pas sa vengeance assez complete, se permit des infidélités qui par la suite furent prouvées, & mit le comble à son odieuse conduite par une conspiration contre son Souverain. Il ne fallut pas moins qu'un si horrible attentat pour la punir à son tour de tant de méchancetés & pour éteindre enfin cette malheureuse passion dont le Roi n'avoit pu jusqu'alors se guérir, & qui faisoit son supplice & le malheur de son épouse.

Le Comte d'Auvergne, frere naturel de la Marquise, ame du complot, ayant été arrêté ainsi que le sieur d'Entragues, pere de la Marquise, elle-même eut sa maison pour prison, sous la garde du Chevalier du Guet. Quoique Henri dût être extrêmement indisposé contre cette famille, il restoit cependant encore dans son cœur des traces

de ſon attachement pour la Marquiſe de Verneuil; il ne pouvoit les effacer, & les coupables échapperent à la punition qu'ils avoient méritée. L'intention du Monarque étoit d'humilier l'eſprit altier de cette femme, en tirant d'elle la confeſſion de ſa faute, & en l'obligeant à lui demander une grace qu'il étoit réſolu de lui accorder. Mais ſans rien rabattre de ſa fierté elle parloit en femme outragée & prétendoit dicter elle-même les réparations qu'elle imaginoit être en droit d'exiger. Elle diſoit, « Qu'elle ne ſe ſoucioit point de mourir, qu'elle le déſiroit au contraire; mais que quand le Roi la condamneroit, on diroit toujours qu'il avoit fait mourir ſa femme; qu'elle étoit Reine avant l'autre: au ſurplus, qu'elle ne demandoit que trois choſes à Sa Majeſté, un pardon pour ſon pere, une corde pour ſon frere & juſtice pour elle ». Par Arrêt du premier Février 1605, Charles de Valois Comte d'Auvergne ſon frere, & François de Balzac d'Entragues ſon pere, convaincus du crime de leſe-Majeſté au premier chef, & de conſpiration contre le Roi & contre l'Etat, furent condamnés

damnés à avoir la tête tranchée, & Henriette de Balzac, Marquise de Verneuil, à être renfermée dans l'Abbaye de Beaumont-les-Tours, en attendant à son égard de plus amples informations. Le Roi commua la peine de mort du Comte d'Auvergne & du sieur de Balzac en une prison perpétuelle. Quelque temps après le Roi rendit la liberté au pere de la Marquise : pour elle, on lui permit d'aller passer le temps du plus ample informé, à sa terre de Verneuil; elle fut enfin déclarée innocente sept mois après, la Justice n'ayant point acquis de nouvelles preuves contre elle.



CHARLES DE VALOIS,

COMTE D'AUVERGNE

ET DUC D'ANGOULÊME,

Frere de la Marquise de Verneuil.

AVANT que le sieur de Balzac eût épousé en secondes noces Marie Touchet, dont il eut la Marquise de Verneuil, ladite Demoiselle Touchet avoit été maîtresse de Charles IX, qui l'avoit rendue mere de Charles de Valois, Grand-Prieur de France, ensuite Comte d'Auvergne & après Duc d'Angoulême. Quoiqu'il ait été Chevalier de Malte & même Grand Prieur de France, ce Prince s'est marié deux fois.

Charles de Valois, frere utérin de la Marquise, avoit autant d'esprit & de méchanceté qu'elle, mais il étoit ignorant, fourbe, intéressé; fort intrigant, mais dépourvu de jugement : il eut néanmoins le secret de tromper Henri IV

pendant deux années. Nous lisons dans le Journal de Henri, que le Comte d'Auvergne & le Duc de Nemours, pendant la tenue de la foire Saint-Germain, s'y présentoient fort souvent & y commettoient toutes sortes d'insolences, battant tout le monde & se livrant aux derniers excès. Quelle conduite pour des Princes! Le Comte d'Auvergne étant né avec beaucoup de valeur, en fit preuve à la journée d'Arques, où il tua de sa propre main, d'un coup de pistolet, Sagonne, Mestre-de-Camp: il se distingua aussi à la bataille d'Ivry. Henri ne demandoit pas mieux que de l'avancer; mais Charles, né remuant & brouillon, perdit tout le fruit des bonnes dispositions de son Roi.

En 1602, on arrêta par ordre du Roi le Comte d'Auvergne, qui fut transféré par eau à la Bastille, avec le Maréchal de Biron. Ce fut Praslin, Capitaine des Gardes du Corps, qui demanda l'épée au Comte d'Auvergne. « Tiens, prends-la, dit-il sans se déconcerter, elle n'a jamais tué que des sangliers: si tu m'avois averti de ceci, il y a deux heures que je dormirois ». En effet, après avoir re-

mis ſon épée, il ſe coucha tranquillement & dormit. Le lendemain il fit bonne chere dans le bateau qui le tranſportoit, mais le Maréchal ne voulut ni manger ni boire dans la Baſtille, craignant qu'on ne l'empoiſonnât, juſqu'à ce qu'il vît faire l'eſſai des viandes, du vin, du pain & de l'eau en ſa préſence.

Le Comte d'Auvergne, dit M. de Roſny, fut réſervé par des moyens ſecrets, & fut mis en liberté, ſoit par la conſidération que le Roi eut pour ſa naiſſance, ſoit par les larmes & les prieres de la Marquiſe de Verneuil, ſoit encore parce qu'il avoit promis au Roi de lui découvrir tous les deſſeins des Eſpagnols; mais dans la ſuite il oublia la grace qu'il avoit obtenue, & il s'engagea dans de nouvelles intrigues contre l'Etat. En effet, vers la fin de Juin 1604, le Comte d'Auvergne quitte la Cour ſous prétexte d'une querelle qu'il avoit avec M. le Comte de Soiſſons, mais dans le fait, pour ſuivre une nouvelle conjuration dreſſée contre le Roi par la Marquiſe ſa ſœur & le ſieur d'Entragues, dans laquelle M. d'Auvergne étoit beaucoup plus avant que les autres. *Journal de Henri IV, année 1604.*

Voici ce que nous trouvons dans une note du même Ouvrage sur la prise de corps de ce Comte : « Le Roi étant averti que Charles de Valois, Comte d'Auvergne, Prince hardi & entreprenant, auquel il avoit déjà pardonné pour avoir trempé dans la conſpiration du Maréchal de Biron, avoit communiqué aux Eſpagnols la promeſſe de mariage que le Roi avoit donnée à la Marquiſe, & qu'il avoit fait un traité ſecret avec eux, par lequel le Roi d'Eſpagne promettoit de l'aſſiſter pour élever cette Dame ſur le Trône, & pour cet effet de lui fournir cinq cent mille livres en argent, & de faire avancer les troupes qu'il avoit en Catalogne, afin de ſoutenir les ſoulevés qui ſe devoient cantonner en Guienne & en Languedoc. Le Comte qui avoit eu des avis qu'il étoit découvert, ſe retira en Auvergne, dont il étoit Gouverneur, & y étoit fort aimé du peuple. Le Roi ne voulut pas d'abord le faire arrêter, mais il lui écrivit & lui envoya ordre de ſe rendre à la Cour. Il promettoit toujours, mais il n'exécutoit pas ſa promeſſe : étant preſſé une troiſieme fois d'obéir, il répondit qu'il ſe rendroit à Paris, ſi le Roi lui accordoit

en forme ſon abolition. Henri, par ſa clémence, la lui envoya telle qu'il pouvoit la déſirer, avec cette condition qu'il viendroit le trouver. Mais le Comte n'obéit point encore, diſant à ceux qui vouloient le lui perſuader, que la grande perſuaſion dont on ſe ſervoit pour le faire partir, le faiſoit reculer & craindre tout ce qui ſe peut imaginer de mauvais traitemens; qu'il choiſiroit plutôt de quitter le Royaume & tout autre parti que celui d'aller à la Cour; qu'il avoit trop de honte de ſes actions paſſées; qu'il ne vouloit, ni n'oſoit paroître à la Cour, que ſes ſervices n'euſſent précédé ſa préſence; que ſa méfiance étoit augmentée & ſa créance confirmée qu'il n'y a point d'aſſurance à la Cour, par l'avertiſſement que lui avoit donné une perſonne dont il ne peut douter de ſes avis; qu'il y ſeroit bientôt, s'il n'étoit devenu plus éclairé par l'exemple de M. de Biron, mort pour avoir mépriſé les avis qu'on lui avoit donnés de ne point quitter la Bourgogne. Cette opiniâtreté du Comte obligea Sa Majeſté de donner ordre aux ſieurs d'Evre, de la Boulaie & de Nereſtan, de l'arrêter. Ces Meſſieurs le prierent de vou-

ſoir être préſent à la montre qu'ils devoient faire de la Compagnie du Duc de Vendôme. Il s'y rendit, malgré tous les conſeils qu'il avoit reçus de ſe tenir ſur ſes gardes. A peine eut-il paru, qu'il fut à l'inſtant environné par des ſoldats traveſtis en laquais, & en même temps *d'Evre* lui mit la main ſur la garde de ſon épée, en lui diſant : Monſieur, nous avons ordre du Roi de lui rendre compte de votre perſonne, ainſi nous vous prions de vous ſoumettre aux ordres de Sa Majeſté, & de ne pas donner ſujet de vous maltraiter. Après quelques légeres réſiſtances que firent ceux qui l'avoient accompagné, on le fit monter ſur un petit cheval juſqu'à Briare, & de là il fut conduit en carroſſe juſqu'à Montargis, puis embarqué ſur la riviere juſqu'à Paris. Pendant tout ce voyage il ne donna aucune marque de triſteſſe ni de crainte, mais il fut toujours joyeux & de bonne humeur. Ce ne fut qu'en entrant dans la chambre qu'on lui avoit préparée à la Baſtille, qu'il reconnut être la même dans laquelle le Maréchal de Biron fut empriſonné, qui

lui fit éprouver quelque atteinte de douleur ».

Marie Touchet, mere du Comte d'Auvergne, étoit fille d'un Apothicaire de la ville d'Orléans. Charles IX passant dans cette ville, Marie Touchet alors fort jeune eut la curiosité de le voir dîner. Le Roi l'ayant vue, fit demander son nom & commanda à *la Tour*, Maître de la garde-robe, de lui parler & de la disposer à venir le trouver dans sa chambre. Ce Seigneur n'ayant pas eu de la peine à réussir dans sa négociation, amena la nuit suivante Mademoiselle Touchet au Roi, qui en obtint tout ce qu'il souhaitoit, quoiqu'elle eût déjà engagé son cœur avec Montluc, frere de l'Evêque de Valence. Ce Prince la voulant avoir auprès de lui, pria Madame Marguerite sa sœur, de la recevoir en qualité de sa femme de chambre; mais s'étant trouvée grosse, le Roi la retira d'auprès de cette Princesse, & étant de retour à Paris, il la fit accoucher secrétement. L'enfant qu'il en eut fut un Prince qu'il nomma Charles comme lui, & à qui il donna le Comté d'Auvergne. Quoique la belle

Touchet fût aimée du Roi, elle entretenoit toujours commerce avec Montluc, & recevoit souvent des billets de lui. Le Roi étant averti qu'elle en avoit un dans sa bourse, convia quantité de Dames à souper & mit du nombre son infidelle, & commanda en même temps à *la Chambre*, Capitaine d'une troupe d'Egyptiens, d'amener avec lui une douzaine de coupeurs de bourses des plus habiles dans leur métier, & de faire couper celles de toutes les Dames pendant le repas, & de les lui rapporter fidellement à son coucher. Lorsqu'on eut servi, il fit placer Mademoiselle Touchet auprès de lui, de peur qu'elle ne détournât le billet qu'il vouloit garder entre ses mains. Les coupeurs de bourses s'acquitterent de leur commission avec beaucoup d'adresse, & la Chambre ne manqua pas d'apporter au Roi tout le butin comme il l'avoit demandé. Charles IX n'eut pas de peine à distinguer la bourse de sa maîtresse des autres; & l'ayant ouverte avec précipitation, y trouve le billet dont on lui avoit parlé. Il le montre le lendemain à son infidelle, qui voulut désavouer qu'il s'adressât à elle, parce qu'il n'avoit

pas de fuſcription; mais ne pouvant méconnoître pluſieurs autres choſes qui étoient dans la bourſe avec le billet, elle n'eut d'autre parti à prendre que celui d'avouer ſa faute & d'en demander pardon. Le Roi promit de ne plus s'en ſouvenir, pourvu qu'elle rompît entiérement avec Montluc; & afin de la détacher plus aiſément, il la maria avec François de Balzac d'Entragues, Bailli d'Orléans, dont il fut après nommé Gouverneur. Marie Touchet demanda grace pour ſon mari à Henri IV, mais ne dit pas un mot pour le Comte d'Auvergne & pour la Marquiſe de Verneuil, ſes enfans; perſuadée, dit l'Auteur, que le Roi reſpecteroit la mémoire du Roi Charles IX dans le Comte, & que l'amour que Sa Majeſté témoignoit pour la Marquiſe, ſuffiroit pour les mettre tous deux à couvert de ſa juſte vengeance.

La Marquiſe de Verneuil citée de comparoître devant ſes Commiſſaires le même jour que le Comte d'Auvergne fut interrogé, s'en excuſa ſur ce qu'elle avoit été ſaignée, mais plutôt pour avoir le temps de ſavoir les

réponſes du Comte ſon frere ; & ayant appris qu'il avoit tout rejeté ſur elle, dans la perſuaſion que le Roi ne ſe porteroit jamais à la faire périr, elle de ſon côté rejeta tout ſur lui, & le récuſa comme ayant eu querelle avec lui. C'eſt pour cette raiſon qu'elle demandoit les trois choſes dont nous avons fait mention à ſon article. Les Curieux peuvent voir tout ce qui concerne ce grand procès, dans M. *de Thou, Tome V, Livre 132 & 133.*

Lorſque la mere de la Marquiſe fut ſe jeter aux genoux du Roi, pour lui demander la grace du ſieur d'Entragues ſon époux, elle étoit accompagnée de Marie de Balzac ſa fille, maîtreſſe de François de Baſſompierre. Elle avoit trois filles : Henriette, maîtreſſe de Henri IV ; Gabrielle-Angélique, que Moréri ſuppoſe avoir été mariée avec le Duc d'Epernon, & Marie dont nous venons de parler. Ces trois Demoiſelles avoient hérité des charmes de leur mere ; quelques-uns même aſſurent que Henri IV en conta à *Marie*, qu'il a célébrée ſous le nom de *Julie.* Voyez les *Amours du Grand Alcandre*, par la

Princeſſe de Conti. C'eſt en partie par la Reine Marguerite, que le Roi fut informé de cette ſeconde conſpiration du Comte d'Auvergne. Auſſi Henri IV, pour l'en récompenſer, permit à cette Princeſſe de revenir à Paris; il la logea d'abord à Madrid, dans le Bois de Boulogne, où elle demeura ſix ſemaines, enſuite elle fut quelque temps à l'Hôtel de Sens.

La Reine Marie de Médicis tira le Comte d'Auvergne de la Baſtille où il étoit enfermé depuis plus de douze ans. Ce Prince, ennemi né de la race régnante, inſpira de la défiance aux nombreux partiſans du Prince de Condé, auquel la Reine vouloit l'oppoſer ſans doute comme un homme ferme & entreprenant. Les politiques d'entre le peuple, qui font métier dans leurs aſſemblées de débiter des nouvelles, aſſurent que ſur la porte de la chambre qu'occupoit à la Baſtille le Comte d'Auvergne, on avoit placé cet écriteau: *Chambre à louer.* Le Prince de Condé qu'on arrêta dans le même temps, alla remplacer le Comte à la Baſtille.

L'année ſuivante 1617, Marie de

Médicis remit les troupes du Roi entre les mains du Comte d'Auvergne & du Duc de Guise, qui eurent ordre de prendre toutes les places que les mécontens occupoient autour de Soissons, & de les resserrer dans cette Ville dont le siége fut résolu le 22 Mars, dans un conseil secret. Le Comte d'Auvergne ne courut pas de grands dangers à ce siége, qui fut aussi-tôt levé que formé, parce que la paix se fit à l'instant qu'on s'y attendoit le moins. Les assiégés qui en furent instruits avant les assiégeans, firent part de cette nouvelle au Comte d'Auvergne. Ce Prince, sans pourparlers & sans conditions, cessa toute apparence d'hostilité, & vit les Chefs mécontens, qu'il traita grandement suivant sa coutume, car il aimoit, & beaucoup, à faire bonne chere. Les plaisirs de la table étoient les plaisirs favoris du Comte.



JACQUELINE DE BEUIL,

COMTESSE DE MORET.

LA COMTESSE DE MORET remplaça la Marquise de Verneuil. On croit même que c'est cette nouvelle passion de Henri IV, qui porta la Marquise à entrer dans la conjuration du Comte d'Auvergne son frere. Jacqueline de Beuil étoit fille de Claude de Béuil, sieur de Courcillon & de Marcœure. Le Roi commença à s'y attacher vers la fin de l'année 1604. L'Etoile dit que Henri la maria avec le jeune Chauvalon ; mais Moréri & le Pere Anselme disent que ce fût avec Réné Dubec, Marquis de Vardes, Gouverneur de la Capelle. Ce mariage fut fait avec les mêmes conditions que celui de la belle Gabrielle, en sorte que le nouvel époux coucha le premier avec la mariée, mais éclairé & veillé par des Gentilshommes députés par le Roi.

Durant l'arrêt de la Marquise de Verneuil, le Roi alloit se délasser tantôt auprès de la jeune Duchesse de Nevers, dont il n'obtint que des égards & des politesses, tantôt auprès de Mademoiselle de Beuil. La premiere ayant absolument voulu suivre son époux dans son ambassade à Rome, le Roi donna tous ses soins à la seconde qu'il fit Comtesse de Moret, moins peut-être pour la récompenser, que pour mortifier la fierté de la Marquise de Verneuil qui paroissoit ne pas se souvenir de toutes les recherches que le Roi faisoit auprès d'elle par des personnes tierces, moins à cause de sa beauté que pour son air agréable & dégagé, de son humeur enjouée, de sa conversation toujours assaisonnée de fines plaisanteries qui plaisoient beaucoup au Roi; mais d'un autre côté ce Prince jouit dans son domestique d'une douce paix avec la Reine, qui dura autant que la disgrace de la Marquise.

Il arriva une singuliere aventure à Bassompierre que le Roi avoit chargé de remettre deux lettres, l'une à la Marquise de Verneuil, l'autre à *la*

Comtesse de Moret. La voici. Il se rend d'abord chez la Marquise, parce que Mademoiselle d'Entragues sa sœur, dont il étoit fort amoureux, y étoit. Il présente sa lettre & dit à Madame de Verneuil qu'il va en porter une à la Comtesse de Moret. Il prend fantaisie à la Marquise de vouloir la voir & la lire : la sœur de la Marquise ayant exigé de lui qu'il la donnât, Bassompierre céda à ses instances. Madame de Verneuil la rendit, en disant que dans une heure il feroit faire un pareil chiffre à celui qui étoit sur le cachet de la lettre, qu'après il la feroit refermer & qu'il n'y paroîtroit rien. Il la crut, & le lendemain matin il envoya son valet de chambre avec la lettre pour faire un pareil cachet. Mais le graveur auquel le valet de Bassompierre s'adressa, étoit précisément celui qui avoit fait le même cachet pour le Roi ; il retint la lettre, & sautant au cou du valet il voulut le faire arrêter. Heureusement ce domestique se trouvant plus fort que le graveur, se débarrasse de ses mains, & lui laissant son manteau avec son chapeau il s'enfuit chez son Maître, tout éperdu, craignant

d'être pendu sous deux heures, s'il étoit pris.

Le Marquis ayant fait cacher son valet, s'en va aussi-tôt trouver la Comtesse de Moret, à laquelle il dit que par malheur pensant ouvrir un poulet qu'une Dame lui avoit écrit, il avoit ouvert celui que Sa Majesté lui envoyoit, & que craignant qu'elle ne pensât qu'il l'eût fait à dessein il avoit voulu faire faire un nouveau cachet pour le refermer, mais que son valet s'étant adressé à *Turpin*, qui avoit gravé celui du Roi, ce graveur avoit retenu la lettre, & que si elle la vouloit, il falloit qu'elle eût la complaisance de la lui faire demander. La Comtesse de Moret ne fit que rire de cet accident, croyant la vérité de ce que lui disoit Bassompierre; & sans entrer dans un plus grand éclaircissement, elle envoya redemander sa lettre. Mais le graveur fait répondre qu'il n'est plus en sa puissance de la rendre, qu'il l'a remise à M. le Président Séguier, homme fort austere, qui étoit à la recherche de celui qui vouloit contrefaire le cachet du Roi.

Bassompierre voyant que cette imprudence alloit devenir une affaire sé-

rieuse, va trouver Madame de Loménie, pour essayer par son moyen de la faire étouffer, soit en faisant retirer cette lettre, ou en écrivant à son mari pour le faire entendre au Roi de maniere qu'il ne s'en fachât pas. Madame de Loménie, qui étoit déjà instruite de l'affaire, étant alors occupée d'en écrire à son mari, dit à Bassompierre de s'asseoir, qu'elle travailloit à une affaire pour laquelle elle donneroit deux mille écus à celui qui pourroit lui en découvrir le fond. Bassompierre, sur ce qu'elle lui en raconte, lui en donne la clef. Madame de Loménie mande le tout à son mari qui étoit alors avec le Roi à Villers-Coterets. M. de Loménie en parla au Prince d'une maniere, qu'il prit la chose en plaisantant. Sans cette tournure, cette bagatelle auroit pu avoir des suites fort désagréables pour Bassompierre, heureux de s'être corrigé à si peu de frais !

C'est le jour de la magnifique entrée que le Roi fit à Paris, à son retour de Sedan, que Henri eut occasion de connoître Jacqueline de Beuil. En passant dans la rue Saint-Antoine pour se rendre

au Louvre, il la vit à une fenêtre & l'honora d'un salut fort gracieux. Cette belle, après avoir cédé aux désirs du Monarque, s'apperçut qu'elle pouvoit d'autant moins compter sur son cœur, que toujours malgré lui il étoit occupé de la Marquise de Verneuil : la Comtesse ne pensa donc qu'à profiter du moment de faveur où elle étoit, pour se procurer quelque établissement favorable à la Cour. Elle avoit su plaire au Prince de Joinville, fils du Duc de Guise tué à Blois, & de Catherine de Cleves alliée au Roi par sa mere. Les deux amans vivoient en très-bonne intelligence, mais il n'étoit guere possible que leur liaison fût long-temps secrete.

Henri n'en fut pas plutôt instruit, qu'il vola chez la Comtesse, à laquelle il reproche vivement sa perfidie. La Dame, pouvant d'autant moins le nier que le Monarque n'étoit pas assez amoureux pour qu'on pût l'aveugler, crut du moins avoir trouvé le moyen de s'excuser. « Sire, lui dit-elle, j'imaginois que mes liaisons avec le Prince de Joinville devoient d'autant moins vous déplaire, que n'ayant qu'un but légitime, vous ne pouviez me regarder

comme coupable en écoutant les propositions, qui me sont faites de la part de ce Prince, d'un mariage assez avantageux pour moi : & si je n'en ai pas fait plus tôt part à Votre Majesté, c'est que depuis deux jours je n'en ai pas trouvé l'occasion ».

Le Roi vif & naturellement emporté dans ces sortes de cas, fait appeler la mere de l'amant, & lui dit qu'il a à se plaindre de son fils qu'il puniroit rigoureusement. « Ce n'est pas la premiere fois, ajoute-t-il, qu'il a l'audace de me manquer, & c'est retomber trop souvent dans la même faute ; qu'il ne pouvoit lui pardonner celle qu'il venoit de faire, s'il ne tenoit au plutôt tout ce qu'il avoit promis à la Comtesse de Moret. —Ah ! Sire, que lui a-t-il donc promis, s'écrie la Duchesse ? —De l'épouser, Madame, & ce n'est encore un coup qu'à ce prix que je veux bien lui pardonner. Qu'on épouse ma maîtresse, ajoute-t-il, à la bonne heure, j'y consens ; mais qu'on me la dispute, qu'on me la débauche & qu'on s'en tienne à en être le galant, c'est ce que je ne dois ni ne peux souffrir ; & si je pardonne cet outrage au Prince de Joinville, c'est qu'il est

votre fils, Madame, & que vous êtes ma parente; car, ventre-ſaint-gris, ſans ces deux titres on verroit bientôt beau jeu ».

Cette vieille Princeſſe, auſſi fiere qu'orgueilleuſe, bien loin de tâcher de l'appaiſer par des excuſes fondées ſur la jeuneſſe & la légéreté de ſon fils, le prit ſi haut avec le Monarque & lui en dit tant, que le bon Henri, perdant enfin patience & la quittant bruſquement, envoya des Gardes avec ordre d'arrêter le Prince de Joinville, qui probablement déjà inſtruit par la Comteſſe s'étoit retiré; & la colere du Roi fut telle, que tout ce que purent faire les parens fut d'obtenir enfin qu'il ſortît du Royaume pour n'y jamais revenir; & il n'y reparut en effet qu'après la mort du Roi.

Sa colere avoit véritablement plus d'un motif. La Maiſon de Guiſe ſembloit prendre à tâche de lui conteſter ce qu'il avoit de plus cher, & n'étant plus en état de lui diſputer la couronne, comme avoit fait le dernier Duc de ce nom, ſes enfans s'obſtinoient à n'en vouloir qu'à ſes maîtreſſes; car tandis que le Prince de Joinville lui enlevoit le cœur de la Comteſſe de Moret, ſon

frere aîné s'attachoit à la Marquise de Verneuil. Si cette découverte n'acheva pas de détacher tout-à-fait le Roi de la Comtesse, elle contribua beaucoup à son refroidissement pour elle. Il ne laissa pourtant pas, tant il étoit bon pere, de légitimer au mois de Janvier 1608 Antoine de Bourbon, Comte de Moret, né en 1607 de son amour pour la Comtesse, & de le mettre en état de soutenir son nom, en lui donnant les Abbayes de Savigny, de Saint-Etienne de Caen, de Saint-Victor de Marseille & de Signy. La tendresse du Roi pour cet enfant fut justifiée par la valeur & les autres qualités qui le distinguerent dans la suite. C'étoit la générosité, l'ardeur pour la gloire, & le courage de Henri. Il étoit même devenu redoutable à Louis XIII, lorsqu'ayant pris le parti de Gaston & ayant suivi Montmorency au combat de Castelnaudary, il fut tué en 1732.

Plusieurs Auteurs ont prétendu depuis, que le Comte de Moret n'étoit point mort dans le combat. Voici ce que contient à ce sujet une note que l'on trouve au 2.e Vol. de l'*Intrigue du Cabinet :* « Le Comte de Moret s'étant engagé témérairement avec quelques jeunes Sei-

gneurs de son âge & de sa suite, y fut tué avec eux, à ce que l'on rapporte; mais il est bien étonnant que le corps du jeune Prince qu'on chercha sur le champ de bataille, n'ait pu être trouvé. Cela fit croire qu'il s'étoit sauvé, & qu'on avoit publié sa mort pour prévenir les recherches. Il parut une vingtaine d'années après en Anjou un homme habillé en hermite, qui vivoit avec un seul domestique dans un lieu très-écarté. Il avoit, dit-on, des bijoux, des manieres nobles, un langage pur & une très-grande ressemblance avec Henri IV. L'Intendant de la Province le visita, & beaucoup de conjectures rassemblées ont fait croire que c'étoit le Comte de Moret, qui après avoir erré dans les pays étrangers étoit revenu mourir dans sa patrie ». Quoique ce ne soit là qu'une conjecture, on peut dire qu'elle n'est pas sans vraisemblance. L'histoire ne nous a transmis rien autre chose de ce Prince. Quant à la Comtesse sa mere, qui avant d'être attachée à Henri IV, avoit fait déclarer nul son mariage avec Chauvalon, appuyant cette nullité sur cause d'impuissance, à ce que l'on dit, comme elle se trouva libre à tous égards après la mort du

Roi, elle se remaria dans le cours de l'année 1617, avec Réné Dubec, dit le Marquis de Vardes. Elle eut de ce mariage deux garçons, dont l'aîné, François Dubec, Marquis de Vardes, est fort célebre dans l'Histoire galante du regne de Louis XIV. On sait que c'est ce même de Vardes qui étoit le confident de l'inclination du Roi pour la belle la Valliere : il fut disgracié pour avoir commis une indiscrétion qui compromettoit en quelque façon toute la Famille Royale. Louis XIV étoit fort attaché à ce Seigneur.



CHARLOTTE

CHARLOTTE DES ESSARTS,

COMTESSE DE ROMORANTIN.

HENRI IV, dit l'Auteur des Notes ſur l'Etoile, ſe raccommodoit aiſément avec ſes maîtreſſes. C'eſt ce que nous apprend auſſi Sauval. Il oublia en partie les infidélités de la Comteſſe de Moret avec le jeune Prince de Joinville, cependant il n'aima plus comme auparavant cette même Dame, quoique elle lui eût donné un fils; préſent qui pour l'ordinaire l'attachoit plus particuliérement. Pendant le mécontentement que lui donna cette Comteſſe, Henri ayant eu occaſion de voir Mademoiſelle des Eſſarts, fille d'un Magiſtrat diſtingué, il s'attacha à elle, & en eut deux filles, qui prirent le parti du Cloître; l'aînée fut Abbeſſe de Fontevrault, & l'autre Abbeſſe de Chelles. Il acheta à la mere la terre de Romorantin, & la fit Comteſſe. Charlotte des Eſſarts fut la derniere maîtreſſe de Henri, car nous ne

ſaurions donner ce titre à la belle Princeſſe de Condé, qu'il aima ſans obtenir aucun retour de ſa part.

Après la mort de Henri IV, la Comteſſe de Romorantin épouſa ſecrétement Louis de Lorraine, Cardinal de Guiſe. Le ſecret de ce mariage fut révélé quelque temps après le décès dudit Cardinal, par un contrat que l'on trouva & qui étoit paſſé avec toutes les formalités d'uſage en pareille circonſtance.

Ce contrat contenoit la cérémonie de la Bénédiction Nuptiale faite en forme, & la diſpenſe du Pape, portant permiſſion à ce Cardinal de poſſéder bénéfices nonobſtant ſon mariage. La Comteſſe eut de ce mariage trois fils & deux filles. L'aîné des fils fut Evêque de Condom; le ſecond fut le Comte de Romorantin, pere de la Marquiſe d'Acy, qui fut tué dans l'Iſle de Candie, étant pour lors au ſervice de la République de Veniſe. L'une des filles épouſa le Marquis de Rhoden. La Comteſſe, après avoir perdu le Cardinal ſon mari, contracta une ſeconde alliance avec M. Duhallier, qui dans la ſuite porta le nom du Maréchal de l'Hôpital. Elle eut encore des enfans de ce ſecond mariage.

FRANÇOIS DE BASSOMPIERRE, *COLONEL GÉNÉRAL DES SUISSES,* ET MARÉCHAL DE FRANCE.

BASSOMPIERRE étoit fils de Chriſtophe de Baſſompierre, Gentilhomme Lorrain & Ambaſſadeur du Duc de Lorraine à la Cour de France. François de Baſſompierre s'attacha d'abord au Duc de Mayenne, qui mit en lui toute ſa confiance, & il la méritoit par ſa franchiſe & ſa loyauté. Lorſque François de Baſſompierre eut embraſſé le parti de Henri IV, il devint l'un des confidens & favoris de ce Prince. Nous en avons cité un trait en parlant de la Comteſſe de Moret. La valeur de ce Gentilhomme diſtingué égaloit ſon eſprit, & les Mémoires que nous avons de lui prouvent qu'au talent de ſe bien battre il joignit encore celui d'écrire avec quelque agrément.

Henri ayant fait choix d'Eléonore de Médicis, Ducheſſe de Mantoue, ſœur de la Reine ſon épouſe, pour être Marraine du Dauphin, envoya au-devant d'elle Baſſompierre, pour lui donner connoiſſance de ce choix, & du temps auquel le baptême du Dauphin & des Dames de France auroit lieu. En conſéquence Baſſompierre amena à Paris la Ducheſſe de Mantoue, accompagnée du Duc de Lorraine. Elle ſe rendit d'abord à Villers-Coterets, au mois de Juillet 1606, où la Cour ſe trouvoit alors: le Roi & la Reine les conduiſirent à Paris. Ce baptême ſe fit le 14 Septembre même année. Ce fut à cette occaſion que le Marquis de Baſſompierre porta cet habit, où l'on avoit employé cinquante livres de perles pour la broderie.

Voici ce que Baſſompierre nous rapporte, au premier Tome de ſes Mémoires, de l'affaire du Prince de Condé & du mariage de ce Prince avec Charlotte-Henriette de Montmorenci, fille du Connétable & de Louiſe de Budes. La mere avoit été une des plus belles femmes de l'Europe, la fille fut la plus belle

de ſon ſiecle. Mais écoutons Baſſompierre : « Un jour étant allé voir M. le Connétable, qui m'aimoit fort & me l'avoit toujours témoigné, il me dit qu'il me vouloit le lendemain donner à dîner, & que je ne manquaſſe pas de m'y trouver ; ce que je fis Il y avoit auſſi convié les Ducs d'Epernon, de Roquelaure, Zamet & un Maître des Requêtes, nommé La Cave. Quand nous fûmes arrivés, il commanda qu'on fermât la porte, & qu'il vouloit que rien ne l'interrompît. Après que nous eûmes fait bonne chere & que nous fûmes levés de table, il nous fit aſſeoir dans ſa ruelle, & il nous dit : Meſſieurs, il y a long-temps que je penſe à vous aſſembler ici pour le ſujet préſent, comme mes plus chers & meilleurs amis auxquels je ne puis rien cacher. Dieu m'a fait la grace de me donner un fils, qui promet déjà beaucoup pour la conſervation de ma famille, & une fille bien née, qui étant nubile, je veux la marier ſuivant ſon conſentement & le mien ; ce qui me fait chercher un mari pour ma fille & un gendre pour moi, ſelon notre cœur & notre déſir. Et, bien que je puiſſe avoir le choix de tous les

Princes de la France, je n'ai pas tant regardé de la loger en éminence qu'en commodité, & pour y vivre le reste de mes jours & le cours des siens avec joie & contentement; & l'estime que je fais de longue main de la maison, personne, biens, & autres avantages que la naissance a donnés à M. de Bassompierre que voici, m'ont conseillé de lui offrir ce à quoi il ne pense pas, ce que d'autres de plus grande qualité que lui rechercheroient; ce que j'ai voulu faire en présence de mes meilleurs amis, qui sont aussi les siens particuliers, & vous dire, M. de Bassompierre, en s'adressant à moi, que vous ayant, depuis que je vous ai connu, chérement aimé comme mon enfant, je vous en veux encore donner cette présente preuve de vous le faire être en effet, vous mariant avec ma fille que j'estime devoir être heureuse avec vous: connoissant comme je fais votre bon naturel, & que vous serez honoré d'épouser la fille & la petite-fille de Connétables de la Maison de Montmorenci, & que je le serai aussi le reste de mes jours, si je vous vois tous deux contens & heureux ensemble:

je lui donne cent mille écus en mariage (la fille d'un gros Marchand ou d'un Notaire en a autant aujourd'hui). présentement, & cinquante mille que mon frere lui léguera après sa mort ; & si rien ne vous empêche de vous marier, je donne maintenant charge à nos peres que voilà, de traiter avec vos gens ou avec votre mere si elle est ici, des articles & conventions nécessaires ». Le Connétable avoit les larmes aux yeux de joie, quand il acheva ce discours ; & moi, confus d'un bonheur inopiné qui m'étoit si cher, je ne savois quelles paroles employer qui fussent dignes de ce que j'avois à lui dire.

« Enfin je répondis à M. le Connétable qu'un si grand honneur que sa bonté me faisoit présentement recevoir, m'ôtoit la parole & ne me laissoit qu'une admiration de ma bonne fortune... Que mon unique appréhension étoit que Mademoiselle de Montmorenci n'eût regret de quitter la qualité de Princesse dont elle doit avec raison être assurée, pour celle d'une simple Dame, & que j'aimerois mieux mourir & perdre la grace que M. le Connétable

me faisoit, que de lui causer le moindre mécontentement ». Après, je mis un genou en terre, je lui pris la main & la baisai ; lui en m'embrassant me tint assez long-temps, & me dit que je ne me misse point en peine de cela, qu'avant de me parler il avoit pressenti l'intention de sa fille, qui étoit née disposée à faire les volontés de son pere, & particuliérement en celle-là qui ne lui étoit pas désagréable... Les Seigneurs qui étoient présens, approuverent & louerent le choix de M. le Connétable & mon bonheur ensuite.

Alors M. le Connétable n'étoit pas bien avec le Roi, & M. de Roquelaure qui tâchoit de le raccommoder, lui dit que s'il marioit sa fille sans le dire auparavant au Roi, ce seroit un acte de mépris dont Sa Majesté s'offenseroit encore plus qu'Elle ne l'étoit ; qu'Elle trouveroit aussi mauvais que je lui eusse célé mon mariage & m'en voudroit du mal. Pour lever cette difficulté, on trouva à propos que je fusse voir le Roi & que je lui en fisse l'ouverture. Ce que je fis en présence de M. de Roquelaure, qui dit au Prince que M. le Connétable me prioit d'en de-

mander de sa part la permission à Sa Majesté. Le Roi agréa tellement cette affaire, qu'il dit que non-seulement il la trouvoit bonne, mais qu'en cette considération il s'accorderoit avec M. le Connétable, ce qui fut fait le lendemain. Le Roi voulut que M. de Montmorenci vînt le voir & qu'il mangeât avec lui.

Bassompierre, d'après la promesse du Connétable & la permission du Roi, reçut les félicitations de ses amis à l'occasion de son mariage. Mais deux choses auxquelles on n'avoit jamais pensé en empêcherent l'exécution. La premiere fut un grand ballet que la Reine voulut donner aux jours gras & dont elle voulut faire l'essai le 16 Janvier 1609. Mademoiselle de Montmorenci y dansa en Diane tenant un dard à la main. Le Roi se trouva à cette répétition avec le Duc de Bellegarde & autres Seigneurs. Il fut si frappé de la beauté de la jeune Montmorenci, qui déploya dans cette occasion tant de graces, que Sa Majesté conçut pour elle les sentimens les plus tendres. Ils augmenterent dans son cœur par les louanges que Bellegarde donna en cette occasion

à Mademoiselle de Montmorenci ; si bien que le Roi en devint éperdument amoureux. La seconde chose à laquelle on n'avoit pas fait attention, fut que M. de Bouillon arriva le soir même à la Cour. Ce Prince ne vouloit pas de bien à M. de Bassompierre ; & piqué que le Connétable eût arrêté ce mariage à son insçu, il représente à M. le Prince de Condé qu'il étoit de son intérêt de demander Mademoiselle de Montmorenci pour épouse. Il allégue tant de raisons au Prince, qu'il le détermine à lui permettre d'en parler de sa part à M. le Connétable ; ce qu'il fait. Le Connétable lui repart fort aigrement que sa fille n'étoit point à chercher parti, puisqu'elle en avoit un tout trouvé, & qu'il avoit l'honneur d'être grand-oncle du Prince, ce qui lui suffisoit.

Le Roi qui n'ignoroit pas la demande que M. le Prince avoit faite à M. le Connétable, parla un jour en particulier à Mademoiselle de Montmorenci, & lui dit qu'il vouloit qu'elle lui avouât franchement si M. de Bassompierre lui agréoit, parce que s'il ne lui étoit pas agréable, il sauroit bien rompre le ma-

riage, & la marier à M. le Prince son neveu, si elle y consentoit. Mademoiselle de Montmorenci répond que puisque c'étoit la volonté de son pere, elle s'estimeroit fort heureuse avec M. de Bassompierre.

Cette réponse, quoique peu satisfaisante pour le Roi, augmenta tellement sa passion pour Mademoiselle de Montmorenci, qu'il n'en put dormir de toute la nuit ; & le lendemain dès les huit heures du matin il envoie chercher le Marquis de Bassompierre, & l'ayant fait mettre à genoux sur un carreau devant son lit, il lui dit que toute la nuit il avoit pensé à lui, & qu'il vouloit le marier. Le Marquis qui ne pensoit à rien moins qu'à ce qu'il vouloit lui dire, lui répond que sans la goutte de M. le Connétable il seroit déjà marié. Non, dit le Roi, je pensois de vous marier avec Mademoiselle d'Aumale, & moyennant ce mariage renouveler le Duché d'Aumale en votre personne. Bassompierre demande alors à Sa Majesté si Elle vouloit lui donner deux femmes. Alors le Roi après un grand soupir lui répond : « Bassompierre, je veux te parler en

ami : je suis devenu non-seulement amoureux, mais furieux & outré, de Mademoiselle de Montmorenci; si tu l'épouses, qu'elle t'aime, je te haïrai; si elle m'aimoit tu me haïrois: il vaut mieux que cela ne soit point cause de rompre notre bonne intelligence, car je t'aime d'affection & d'inclination. Je suis résolu de la marier à mon neveu le Prince de Condé & de la tenir auprès de ma famille. Ce sera la consolation & l'entretien de la vieillesse où je vais désormais entrer. Je donnerai à mon neveu, qui est jeune & aime mieux la chasse que les Dames, cent mille francs par an pour passer son temps, & je ne veux d'autre grace d'elle que son affection, sans rien prétendre davantage.

Ce discours embarrassa fort le Marquis de Bassompierre; il aimoit fort Mademoiselle de Montmorenci, & en même temps il voyoit que s'il refusoit au Roi ce qu'il désiroit si ardemment, son refus seroit une imprudence inutile, parce qu'il étoit tout-puissant, & qu'en perdant malgré lui sa maîtresse il perdroit encore sa fortune. Dans cette conjoncture délicate il prend le parti d'obliger le

Roi & lui accorde de bonne grace ce qu'il lui avoit demandé, ajoutant qu'il étoit très-aise d'avoir trouvé une occasion, qu'il avoit toujours désirée, pour lui donner une preuve de l'extrême & ardente passion qu'il avoit pour Sa Majesté. Alors le Roi l'embrassa & pleura, l'assurant qu'il feroit pour sa fortune comme s'il étoit un de ses enfans naturels & qu'il l'aimoit chérement. Quelques jours après le Prince de Condé épousa Mademoiselle de Montmorenci. Quelques Ecrivains doutent de la véracité du récit de Bassompierre, parce que, disent-ils, il étoit alors encore trop jeune & fort avantageux; mais comme ce fait historique est adopté par plusieurs Auteurs très-estimés, nous ne faisons aucune difficulté de le tenir pour authentique & de le donner pour tel.

Au Conseil du Roi, Duvair Garde des Sceaux prenoit le pas sur les Ducs & Pairs. Il le prenoit également dans les autres assemblées. Ceux-ci souffroient avec peine l'orgueil du Magistrat, mais aucun d'eux n'osoit s'y opposer ouvertement. Les Ducs de Mont-

morenci (fils du précédent), d'Usez ; de Montbazon, de Retz & quelques autres découvrent leurs chagrins à d'Epernon, comme au plus vieux de tous ceux du même rang. On n'eut pas besoin de chercher des raisons pour l'engager à soutenir les droits de sa dignité contre Duvair, dont les manieres graves & pédantesques ne le choquoient pas moins que ses étroites liaisons avec le favori. Pour faire un coup d'éclat, il choisit le jour de Pâques & l'Eglise de Saint-Germain-l'Auxerrois, où le Roi accompagné de toute sa Cour entendit une Messe solennelle. Duvair n'avoit pas manqué de se mettre au-dessus des Ducs & Pairs, mais il ne garda pas long-temps sa place. D'Epernon fut le prendre par le bras, l'en fait sortir, en lui parlant avec le dernier mépris. Le Magistrat confus & irrité d'un affront si public, sort de l'Eglise, attend le retour du favori qui suivoit le Roi, & lui fait entendre que le Duc d'Epernon en veut plus à Luines qu'à ses amis & à ses créatures. L'affaire fit grand bruit dans le monde. Le favori la présenta de maniere que Sa Majesté fut très-irritée contre d'Epernon. Il peignit

le Duc comme un mécontent qui s'étoit mis à la tête des Ducs & Pairs, qu'il avoit gagnés en affectant de soutenir leurs droits contre les prétentions du Garde des Sceaux. Ces discours faisoient une profonde impression sur l'esprit du jeune Prince. Cependant Louis dissimula jusqu'à ce qu'il se présenta une occasion de faire éclater son ressentiment. Sous prétexte de les racommoder, il mande le Duc d'Epernon & le Garde des Sceaux. Le Duc se plaint avec aigreur de ce que Duvair prend un rang qui ne lui appartient pas. Le Garde des Sceaux, fier de l'appui de Luines, répond au Duc avec beaucoup de hauteur. Ils se retirent plus brouillés que jamais. Le Roi les rappelle trois jours après, leur ordonne d'être bons amis. D'Epernon continue de parler d'un ton si fier & si méprisant, que la patience échappe à Sa Majesté ; elle se leve brusquement & ordonne au Duc de sortir. Quand d'Epernon fut dans l'antichambre du Roi, il en trouve la porte fermée : il commençoit à craindre qu'on ne voulût l'arrêter, lorsque Bassompierre qui l'avoit suivi, lui montre l'escalier dérobé dont la porte étoit ou-

verte. Ils descendirent tous deux au plus vîte, & le Duc rejoignit ses gens.

Bassompierre qui se faisoit un principe de politique d'être bien avec tout le monde à la Cour & de n'embrasser d'autre parti que celui du Roi, parla de l'affaire du Duc au favori. « M. d'Epernon, répondit Luines, a dessein d'aller dans son Gouvernement de Metz; qu'il avance son voyage, je crains que ses ennemis n'irritent le Roi contre lui ». Bassompierre avertit le Duc, qui demande seulement la permission d'aller prendre congé de Sa Majesté. Il obtient cette grace & est assez bien reçu, mais il ne se presse point de partir. Le Roi qui étoit allé pendant deux à trois jours à Cœuvre, apprenant que le Duc se proposoit d'en passer encore cinq à six à Paris, dit à Bassompierre : « Je retournerai demain au Louvre, si je trouve encore M. d'Epernon en ville, il n'en sortira pas quand il voudra ». Il n'y avoit plus de sureté pour lui à différer: il partit sur le champ pour sa maison de Fontenai en Brie. Il y passa quelques jours à s'y divertir & à recevoir des visites. On ne manqua

pas de faire entendre au Roi que cet eſprit, incapable de plier, oſoit braver Sa Majeſté. Elle ordonna à ſes Chevau-Légers & à quelques compagnies Suiſſes de marcher vers Fontenay. Le Chancelier de Sillery ne perd pas un moment, il envoie dire au Duc qu'on va l'inveſtir dans ſa maiſon. D'Epernon alarmé monte à cheval dans la nuit même, eſſuie un fort mauvais temps & ſe rend à Metz avec toute la diligence poſſible.

On craignoit à la Cour qu'il ne demeurât pas tranquille dans ſon Gouvernement. Baſſompierre le défendoit du mieux qu'il pouvoit. Luines n'en voulut pas moins avoir un bon eſpion à Metz qui l'avertît fidellement de toutes les démarches du Duc; mais il ſe trouvoit peu de gens qui vouluſſent ſe charger d'une commiſſion ſi dangereuſe. Le Duc avoit chez lui des hommes, appelés *Simons*, dont l'emploi étoit de diſtribuer des coups de bâton au premier ſignal de leur Maître. Je ne ſais quel étourdi alla s'offrir à Luines en qualité d'eſpion, on le prend au mot. Il part avec l'eſpoir d'une bonne récompenſe. La choſe ne fut

pas si secrete, que le Duc ne fût averti & de la mission & du départ du personnage. On l'arrête à la porte de Metz, & quatre soldats des plus brutaux ont ordre de le conduire dans une auberge. L'hôte bien instruit vient dès le soir même demander le nom de l'inconnu & l'écrit sur un grand livre. Ce n'est pas tout, les quatre Simons s'établissent dans sa chambre pour mieux le garder à vue. « On craint, Monsieur, lui dirent-ils, que vous ne soyez un espion : vous voulez peut-être observer la place, en connoître les défauts & les faire savoir aux ennemis du Roi. La patience de l'homme ne fut pas long-temps à l'épreuve d'un pareil traitement. Les Simons ne lui donnoient pas un moment de repos. Quand il se mettoit au lit, ils se couchoient auprès de lui, l'entretenoient de leurs prouesses & de leur expérience à bâtonner les ennemis de leur Maître. Le pauvre homme effrayé demande enfin à parler au Duc; il lui demande grace & le conjure de lui permettre de s'en retourner à Paris : il en obtient la permission après quelques difficultés. L'espion du favori sifflé publiquement à Metz alla essuyer en-

core les railleries de la Cour & des Parisiens, qu'on eut grand soin d'instruire de tout ce qui s'étoit passé.

Bassompierre eut un tort involontaire à la vérité, mais qui pouvoit porter un coup dangereux à la puissance du favori, c'étoit de plaire au Roi. Luines, qui jusqu'alors avoit regardé ce courtisan de bon œil, se met tout à coup à le traiter froidement. Bassompierre s'en apperçoit, mais sa conscience ne lui reprochant rien à l'égard du favori, il prend ce changement pour un trait d'humeur & continue à amuser & à plaire: comme on vit que cet avertissement indirect ne faisoit pas sur l'esprit du jeune homme l'impression qu'on désiroit, le Comte de Schomberg, l'Abbé Ruccelai & le Cardinal de Retz, confidens de Luines, parlent ouvertement à Bassompierre, & lui dirent que le favori trouvoit mauvais que quelqu'un méprisât son amitié & parût prétendre se soutenir par soi-même auprès du Roi. « La faveur du Prince, ajoutent-ils, ne souffre pas de partage; dès que vous avez donné de l'ombrage au favori, vous ne pouvez plus rester à la Cour.

Ainsi choisissez, pourvu que vous soyez éloigné, Ambassade, Commandemens, Gouvernemens; il n'y a rien à quoi vous ne puissiez élever vos vœux ». Cette proposition étonne d'abord Bassompierre & il la traite de ridicule. Mais s'étant consulté avec quelques personnes au fait du manége de la Cour, après quelques jours de délibération il se détermine pour l'Ambassade. Luines alors le prévient de politesse, le remercie de sa complaisance, lui avoue son foible en des termes qui durent plaire à Bassompierre & lui inspirer pour le favori plus de compassion que de haine. « Je vous aime, lui dit-il, je vous estime; mais le penchant du Roi pour vous me donne de l'ombrage : je suis en un mot comme un mari qui craint d'être..... & qui ne souffre pas volontiers un aimable homme auprès de sa femme ». *Siri*, *tom. 5*.

Bassompierre partit le 10 Février 1621, pour son Ambassade extraordinaire à la Cour de Madrid, où il arriva le 11 Mars. Il y fut reçu avec beaucoup d'honneur & de distinction. Les Grands & les premieres Dames de la Cour s'empresserent de voir un Sei-

gneur étranger qui parloit ſupérieurement leur langue, & dont toutes les qualités, tant du corps que de l'eſprit, étoient propres à le faire aimer & rechercher. Pendant ſon ſéjour à Madrid il fit les délices de cette Cour, qui ſe montra reconnoiſſante dans toutes les occaſions. Une grace aſſez particuliere que Philippe III crut devoir lui accorder, fut d'ordonner au Patriarche des Indes, Grand Aumônier de Sa Majeſté, de permettre au nouvel Ambaſſadeur & à cent perſonnes de ſa ſuite, de manger de la viande pendant le Carême, & de faire dire aux deux troupes de Comédiens entretenus par le Roi qu'elles pouvoient librement jouer chez Baſſompierre, quoique cela leur fût défendu par-tout ailleurs dans ce temps de pénitence & de mortification. Le Dimanche même toute la Cour alloit en foule à la Comédie à l'hôtel de notre Ambaſſadeur.

Un intérêt ſecret portoit le Cardinal de Richelieu à perdre Baſſompierre. On vouloit avoir ſa charge de Colonel général des Suiſſes. Elle étoit à la bienſéance de Richelieu qui prétendoit en

faire gratifier quelqu'un de ses parens, afin d'avoir à sa disposition un corps considérable de troupes étrangeres entretenues par le Roi. En mettant le Maréchal en prison, c'étoit un prétexte de lui faire acheter sa liberté par la démission de son emploi. Louis témoigna d'abord quelque répugnance à maltraiter un Officier qu'il aimoit & des services duquel il étoit content; mais Richelieu tourna si bien l'esprit du Roi, qu'il fut résolu dans le Conseil que Bassompierre seroit mis à la Bastille.

D'Epernon averti de ce qui se passoit, fait part de ses lumieres au Maréchal (le Roi l'avoit élevé à ce grade, en 1626), & lui conseille de se mettre en sureté. « Pour moi, ajoute le Duc, si je n'avois que cinquante ans, je ne demeurerois pas une heure à Paris ; je me retirerois en quelque endroit où je n'aurois rien à craindre, & je m'y tiendrois à couvert jusqu'à ce que j'eusse fait ma paix avec la Cour. Mais un homme qui approche de quatre-vingts ans n'est plus en état de courir la poste ; je ferois épuisé après la premiere journée. Je mérite bien d'être puni de mon imprudence : de quoi me suis-je

avifé de venir faire le Courtifan à mon âge! Je vais tout mettre en œuvre pour me raccommoder le mieux qu'il me fera poffible, & je m'en irai tout auffitôt après mourir en paix dans mon Gouvernement. Pour vous, Monfieur, qui êtes encore jeune & en état de fervir & d'attendre une meilleure fortune, je vous confeille de vous éloigner & de conferver votre liberté. J'ai cinquante mille écus à votre fervice, ils vous aideront à paffer deux mauvaifes années; vous me les rendrez quand vous ferez plus heureux. — Je ne dois pas accepter une offre fi obligeante, répondit Baffompierre, & le bon témoignage que ma confcience me rend ne me permet pas de fuivre l'avis que vous me donnez : un homme qui a toujours plus aimé la gloire que les richeffes doit préférer l'honneur à la liberté & même à la vie. Je ne veux point me rendre fufpeɑ en fuyant, je fers la Couronne de France depuis trente ans & je m'y fuis attaché pour avancer ma fortune. Il eft trop tard de faire l'aventurier à cinquante ans. J'ai confacré mes fervices & ma vie au Roi, je puis bien abandonner encore ma liberté. Il me la rendra bien-

tôt après qu'il aura fait réflexion sur la fidélité que je lui ai gardée. Le pis qui puisse m'arriver, c'est de vieillir & de mourir en prison. J'aurai du moins la consolation de n'être pas regardé comme coupable, & mon Maître passera pour un ingrat. Cela vaut mieux à mon avis que de s'exposer aux reproches qu'une fuite précipitée peut m'attirer. J'irai demain me présenter au Roi pour me justifier ou pour me rendre moi-même prisonnier, dans le cas où il auroit conçu le moindre soupçon contre moi. Si mes ennemis ou ma mauvaise fortune me poussent à la derniere extrémité, je saurai mourir en homme qui a de l'honneur & du courage. — Je ne sais ce qui vous arrivera, reprend le Duc en embrassant Bassompierre les larmes aux yeux ; Dieu veuille que ce soit quelque chose de meilleur que mon présage. Vous méritez toute sorte de bonheur. Jamais Gentilhomme n'eut des sentimens plus nobles que les vôtres : la fortune vous a favorisé jusques à présent, je souhaite que vous la trouviez constante. La résolution que vous prenez me fait peur ; cependant après avoir entendu & pesé vos

vos raisons, je l'approuve, suivez-la, c'est mon avis ».

Bassompierre raconte qu'il se leve le lendemain avant le jour & qu'il brûle plus de six mille lettres d'amour qu'il avoit reçues de différentes Dames. « Je craignois, ajoute le Maréchal, qu'on ne vînt tout saisir chez moi après m'avoir arrêté. De tous mes papiers ces lettres étoient les seuls capables de nuire à quelqu'un ». Il part incontinent pour Senlis où Sa Majesté devoit être. Le Comte de Soissons que le Maréchal rencontre en chemin lui conseille encore de s'enfuir, & lui offre deux bons coureurs. Ferme dans son premier dessein, Bassompierre se rend à Senlis & va saluer le Roi qui le reçoit bien. Sa Majesté entretint le Maréchal assez long-temps de ses tentatives inutiles pour raccommoder la Reine-Mere avec Richelieu. « Le bruit se répand, Sire, dit alors le Maréchal au Roi, que Votre Majesté veut me faire arrêter; je viens me mettre entre ses mains, afin qu'on n'ait pas la peine de me chercher. S'il vous plaît de m'indiquer l'endroit où il vous plaît de m'envoyer, je m'y rendrai de moi-

même ſans qu'on m'y conduiſe. — Comment, Baſſompierre, réplique Louis, peux-tu penſer que je veuille te mettre en priſon? Tu ſais bien que je t'aime ». Le Maréchal crut que le Roi parloit ſincérement; mais le 25 Février 1631, un Lieutenant des Gardes-du-Corps vient arrêter le Maréchal de la part de Sa Majeſté & le conduit à la Baſtille: il y fut traité avec aſſez de douceur. Le Roi voulut que du Tremblai, frere du Pere Joſeph, & Gouverneur de ce Château, dît au Maréchal qu'on ne le faiſoit arrêter pour aucune faute qu'il eût commiſe, qu'on s'aſſuroit de ſa perſonne afin d'empêcher que certaines gens ne l'engageaſſent dans leurs cabales, & qu'il ne demeureroit pas long-temps priſonnier. Du Tremblai le logea commodément & le Roi lui laiſſa une entiere liberté dans l'enceinte de la Baſtille. Baſſompierre ne ſe connoiſſoit pas bien lui-même, quand il ſe vantoit de ſa conſtance. Un noir chagrin le ſaiſit; il paſſe deux mois ſans ſortir de ſa chambre & commence à devenir hydropique. L'enflure ſe diſſipe en prenant l'air & quelques remedes. « Chacun, dit un Auteur contempo-

rain, plaignit la disgrace d'un Officier de la Couronne, dont la valeur, la générosité & les autres vertus étoient également estimées. On ne trouve rien à lui reprocher. La crainte qu'inspiroit un Seigneur capable de grandes choses lui fut seule préjudiciable. Il aimoit particuliérement la Princesse de Conti, & l'on crut dans le monde que le Roi appréhendoit qu'elle n'entraînât le Maréchal dans les factions qu'elle fut soupçonnée de former. Cette peur dut cesser par la mort de la Princesse, arrivée au mois d'Avril même année. Cependant Bassompierre fut laissé à la Bastille : Richelieu l'amusa long-temps de l'espérance d'un prompt élargissement, & quand on parla quelques années après au Cardinal en faveur du prisonnier, Son Eminence répondit avec un sourire moqueur & insultant : *M. le Maréchal s'ennuie-t-il déjà ? Il n'a pas encore passé trois ans à la Bastille ?*

Toujours enfermé à la Bastille & toujours amusé de l'espoir d'une liberté prochaine, le Maréchal de Bassompierre reconnoît enfin, en 1637, c'est-à-dire au bout de six ans, que Richelieu inflexible à toutes ses soumissions n'avoit

nulle idée de la lui faire rendre. Une nouvelle affaire suscitée à l'infortuné Maréchal, acheve de le perdre dans l'esprit de son Souverain. Les Courtisans & les guerriers ne sont pas sujets à de pareilles avantures. Bassompierre raconte si naïvement la sienne, qu'on sera bien aise de la trouver ici telle qu'il la rapporte dans le Journal de sa vie : nous y verrons comment les gens de Cour mettent les moindres choses en œuvre, quand ils ont entrepris de ruiner un ennemi ou d'écarter un homme dont ils craignent la concurrence. « Le mois d'Octobre me fut malheureux, dit le Maréchal. Un *maraud*, que je ne veux pas nommer parce qu'il ne le mérite pas, tint au Roi des discours capables de l'animer contre moi beaucoup plus qu'il ne l'étoit, & d'arracher de son cœur toutes les racines de bonne volonté qu'il avoit eue autrefois, si pourtant il en restoit encore quelqu'une. Ensuite de cela un autre *coquin*, nommé Dupleix, faux Historiographe s'il en fut jamais, me rendit tous les mauvais offices imaginables... Ayant publié cinq ans auparavant une histoire de nos Rois, pleine de faussetés & de sot-

fises, elle me fut apportée à la Bastille. Dans ma lecture j'ai coutume de faire des extraits des choses curieuses, afin d'en profiter. Mais aussi quand je trouve des livres impertinens ou menteurs évidens, j'écris à la marge les fautes que je remarque. J'en usai de la sorte en lisant l'ouvrage de Dupleix ; je notai à la marge ce qui me parut indigne de l'histoire, ou évidemment contraire à la vérité qui doit l'accompagner. Un an après le Pere Renaud, Minime, étant venu confesser l'Abbé de Foix à la Bastille, lui raconte dans la conversation, qu'un de leurs Peres tavailloit à réfuter les faussetés de Dupleix. — Je sais quelque chose, dit l'Abbé, qui lui feroit d'un grand secours. M. de Bassompierre a fait de bonnes remarques sur l'exemplaire de Dupleix qu'il a lu. Les voilà qui viennent me prier conjointement de le leur prêter pour un jour ou deux; je le fais. Le Moine en tire tout ce qu'il juge à propos, & mon livre m'est rapporté ».

Le Maréchal passe un peu légérement sur cet endroit, il veut apparemment éviter un aveu de son imprudence. Dupleix entre assez avant dans le regne

de Louis XIII, & ſon but principal eſt de décrier la conduite de Marie de Médicis, & d'exalter l'habileté de Richelieu, dont il fait un éloge continuel. Il ne faut pas douter que Baſſompierre, qui eut tant de part à ce qui ſe paſſa ſous la régence de Marie de Médicis, & depuis la majorité de Louis XIII jusqu'à la priſe de la Rochelle en 1626, n'eût marqué à la marge de ſon livre pluſieurs choſes capables de juſtifier la Reine-Mere contre les menſonges de Dupleix, & qu'il n'en eût ajouté d'autres qui faiſoient ſentir le ridicule des éloges flatteurs donnés au Cardinal. Un Seigneur, priſonnier à la Baſtille, parce que Richelieu le croyoit un de ſes plus grands ennemis, devoit-il communiquer ſi librement ſes penſées à un Moine inconnu? Le Maréchal connoiſſoit l'orgueil du Cardinal & ſon extrême ſenſibilité ſur ce qui touchoit ſa réputation. Suivons le récit d'un Courtiſan preſque auſſi malheureux dans ſes études que dans ſes liaiſons à la Cour.

« Quelque temps après le Minime fait copier mes remarques & les ſiennes. On y ajoute pluſieurs choſes contre Dupleix & d'autres particuliers. Le Moine bien aiſe de ſe mettre à couvert, dit ſourde-

ment que ce qu'il y a de fort eſt de ma façon, & que tout ce qu'on y trouvera de modeſte & d'honnête eſt de la ſienne. Dupleix ſuſcité par d'autres, à mon avis, vient montrer à pluſieurs perſonnes & à quelques-uns de mes amis des médiſances & des calomnies contre eux, inſérées dans les remarques, & tâche de perſuader que je les ai écrites & publiées. Des gens intéreſſés m'en firent faire des plaintes. Ils demeurerent contens lorſque je leur montrai les originaux : comme on eſt bien aiſe quand la juſtice & la vérité manquent de trouver des prétextes pour colorer & pour autoriſer ce qu'on fait, le *pendard* fut écouté des Minimes, auxquels il porta les Mémoires qu'il m'attribuoit fauſſement. On crut même ſur ſa parole qu'il y avoit pluſieurs endroits où je témoignois n'approuver pas le Gouvernement préſent, quoique cela fût évidemment faux. Ni les originaux, ni les remarques ſuppoſées ne contenoient rien de ſemblable. La choſe ne manque pas d'être rapportée au Roi ; on lui inſinue qu'il paroiſſoit manifeſtement dans ce Mémoire que je hais & ſa perſonne & l'Etat. Pluſieurs gens que j'avois

obligés dans ma bonne fortune, s'efforcerent d'imprimer ces calomnies dans l'esprit du Roi, qui les croit d'autant plus facilement qu'il s'imagine qu'ils sont mes amis. L'affaire alla si loin, que l'on permit au *pendard* d'écrire sur ce sujet un livre contre moi, & il obtint des Lettres patentes pour le faire imprimer ».

Voici une autre aventure qui ne causa pas de moindres inquiétudes au Maréchal de Bassompierre. « En ce temps, dit-il, on conduisit à la Bastille un Chevau-Léger, pour avoir récité un sonnet qui commençoit par ces mots: *Mettre Bassompierre en prison*, & qui continuoit par des médisances contre M. le Cardinal. Il fut si étroitement gardé & si soigneusement interrogé, qu'on en eut plus de curiosité de savoir la cause de sa détention. Un des prisonniers ayant trouvé le moyen de lui parler un instant, le Chevau-Léger dit qu'il est arrêté pour des vers où il est question de moi. Cela m'alarme extraordinairement, & mon inquiétude augmente par l'imprudence ou la malice du Gouverneur de la Bastille, qui me

déclare que le Chevau-Léger eſt en priſon pour des choſes qui me regardent.

On m'écrivit de la ville & de bonne part que je priſſe garde à moi, qu'il ſe tramoit quelque choſe d'important à mon préjudice. *Nous tâcherons d'en apprendre davantage*, ajoute-t-on; *cependant vous ferez bien de brûler tous les papiers capables de vous nuire : on vous fouillera certainement.* J'avoue que cet avis qui me venoit après tant de fâcheuſes circonſtances, fut preſque capable de me faire tourner l'eſprit. On me le donna le 9 Octobre. Je demeurai ſix nuits ſans fermer les yeux & dans une agonie pire que la mort. L'affaire ſe ralentit enfin; le Chevau-Léger, nommé Valois, interrogé ſept à huit fois, prouva que le ſonnet avoit été fait lorſque je fus arrêté. Je commence alors de reprendre mes eſprits : certes ils avoient été furieuſement agités ».

Le Parlement de Paris reçut dans le cours de cette année 1638 de cruelles atteintes à ſa liberté. « Au mois de Mars, dit Baſſompierre, pluſieurs quartiers des arrérages des onze millions de rentes conſtituées ſur les Gabelles de France,

n'ayant pas été payés, les Rentiers firent des instances au Conseil avec plus de chaleur & de bruit qu'on ne s'y étoit attendu. En sortant de l'hôtel du Chancelier, ils trouvent Cornuel, Intendant des Finances : on le poursuit avec injures, & il est obligé d'entrer promptement chez le Surintendant, de peur que la populace ne se jette sur lui. Trois des Rentiers, Bourges, Chenu & Cervois, furent mis à la Bastille : les autres ayant présenté requête au Parlement, il fut dit que les Chambres s'assembleroient pour délibérer là-dessus; mais lorsqu'elles furent venues à la Grand'-Chambre, le premier Président leur montre une lettre de cachet, portant défense au Parlement d'entrer en connoissance de cette affaire. *C'étoit Lejai, ce lâche & misérable Magistrat, toujours disposé à servir la Cour quand il s'agissoit d'opprimer la liberté de sa Compagnie & celle du peuple* ». Il y eut quelques contestations sur la lettre de cachet.

Le lendemain on commanda de la part du Roi à Gyaud & à Champrond, Présidens aux Enquêtes, de se retirer chez eux. Barillon, autre Président, fut relégué à Tours. Sale, Sevine,

Thébœuf & Bouville, Conseillers, eurent ordre d'aller, le premier à Tours, le second à Amboise, & les deux autres à Caen. Dès qu'ils y sont arrivés, on leur porte un nouvel ordre de demeurer prisonniers dans les Châteaux de ces quatre villes. Le Président Gyaud fut rétabli dans l'exercice de sa charge peu de jours après. Celui-ci & Champrond témoignerent apparemment moins de courage & de vigueur que le Président Barillon & les Conseillers exilés & prisonniers. Au mois d'Avril, ajoute le Maréchal, le Roi envoya interdire la troisieme Chambre des Enquêtes du Parlement de Paris, parce qu'on y maltraitoit *Colombat*, qui s'étoit *fourré* contre leur gré dans leur Compagnie : on n'y demandoit point l'avis des Conseillers nouvellement créés, & aucun procès ne leur étoit distribué; de maniere que le Greffier de la Chambre eut ordre de les remettre tous au Parlement, pour être distribués de nouveau à la Chambre de l'Edit. Le jugement lui en fut attribué ».

Le Maréchal de Bassompierre reprend avec raison dans ses observations sur la vie de Henri IV, l'extravagante hyper-

bole de l'hiſtorien Dupleix, qui dit que Henri avoit fait plus de combats qu'il n'a vécu de jours, comme s'il étoit beſoin d'ajouter encore du merveilleux aux prodiges inouis que ce Prince a opérés. La plupart de ſes actions ſont ſi étonnantes, ajoute le même Maréchal, qu'en liſant pluſieurs traits véritables de ſon hiſtoire, on ſeroit tenté de les regarder comme des fables imaginées à plaiſir, ſi on n'avoit pour garans de ces vérités inconteſtables, & une tradition conſtante, & le ſuffrage unanime de tous les Hiſtoriens qui ont écrit ſa vie. C'étoit ſans doute des notes de ce genre, qui avoient ſi fort ſoulevé Dupleix contre le Maréchal de Baſſompierre. Cependant la plupart des bévues qu'il releve méritent la cenſure qu'il en fait.

Nous liſons dans ce même Auteur, que ce fut le 10 Février de la même année, que Louis XIII mit ſa perſonne & ſon Royaume ſous la protection de la Sainte Vierge, & ordonna que tous les ans il ſe feroit une proceſſion ſolennelle à Notre-Dame de Paris, pour renouveler la mémoire de cette conſécration. Cet Edit fut le fruit de la pieuſe reconnoiſſance

de Louis, qui le fit dès qu'il n'y eut plus lieu de douter de la grossesse de la Reine, dont il n'avoit point encore eu d'enfant, & qui accoucha de Louis XIV, le 5 Septembre de cette année 1638. Il fit vœu en même temps de construire le Maître-Autel de l'Eglise de la Capitale; mais la nécessité des temps l'obligea de laisser à son successeur le soin de remplir cette promesse. La procession se fit la premiere fois le jour de l'Assomption même année, avec tout le scandale & le désordre qu'on peut imaginer. Quand on vint à sortir du chœur, le premier Président de la Chambre des Comptes voulut suivre celui du Parlement, afin de marcher ensuite de front, comme c'est la coutume; mais les Présidens à mortier ne voulurent laisser passer personne entre le Chef de la Compagnie & eux, que le seul Gouverneur de Paris. Sur cela les deux corps se choquerent, des plaintes on en vint aux injures, & des injures aux coups; en sorte que le Duc de Montbazon, Gouverneur, fut obligé de faire mettre l'épée à la main à ses Archers & de l'y mettre lui-même pour arrêter le désordre. Ce combat fini, on en commença un autre moins dangereux

& plus convenable aux parties ; on verbaliſa des deux côtés, & chacun ſe prépara à ſoutenir vivement ſon droit ou plutôt la querelle. Sa Majeſté, qui en fut promptement informée, évoqua l'affaire à ſa perſonne & l'étouffa dans ſa naiſſance pour l'honneur des intéreſſés. Voilà pourtant comme des bagatelles enfantent des rixes ſérieuſes & des combats ſanglans entre les hommes les plus graves. N'a-t-on pas raiſon de dire après cela que nous ne ſommes tous que de grands enfans ?

Le Maréchal ayant perdu tout eſpoir de recouvrer ſa liberté ſous le Miniſtere du Cardinal de Richelieu, apprit enfin à ſe faire une vertu de la néceſſité. Il conſacra le temps de cette retraite forcée à la compoſition de ſes Mémoires, dans leſquels on trouve, dit-on, pluſieurs choſes haſardées, & quelques anecdotes curieuſes. Nous avons rapporté celles qui nous ont paru les plus intéreſſantes. Richelieu étant mort, Baſſompierre ſortit de la Baſtille avec pluſieurs autres. On verra, à l'article de Louis XIII, le ſingulier biais que l'on fut obligé de prendre

pour leur faire rendre leur liberté. Rentré dans ses foyers, Bassompierre trop âgé pour se livrer à la vie de Courtisan sous le nouveau regne de Louis XIV, vécut fort retiré ; & quand il paya son dernier tribut à la nature, il emporta avec lui au tombeau l'estime & les regrets de tous les honnêtes gens qui l'avoient connu. La relation de ses Ambassades est assez estimée. Bassompierre, comme nous l'avons observé, avoit acquis la réputation assez singuliere du plus déterminé buveur de son temps, si bien que son nom étoit devenu proverbe sur cet article : *Boire à la Bassompierre.*



FRANÇOIS DE CRÉQUI,
MARÉCHAL DE LESDIGUIERES,
CONNÉTABLE DE FRANCE,
ET
CHARLES DE BLANCHEFORT,
MARÉCHAL DUC DE LESDIGUIERES,
Sous HENRI IV *& sous* LOUIS XIII.

LE Seigneur de Lesdiguieres fut un des premiers à reconnoître Henri IV pour son seul & légitime Souverain. Henri l'opposa avec succès au Duc de Savoie, qui se promettoit déjà de s'enrichir des dépouilles de la France. Il avoit déjà commencé à s'emparer du Marquisat de Saluces, & si ses forces eussent égalé son ambition, le Languedoc & la Provence eussent à peine suffi pour le satisfaire. Mais le brave & intrépide Lesdiguieres, qu'il avoit en tête, l'arrêta dans sa course & fit avorter tous ses desseins. Le Duc de Savoie

appeloit ce guerrier, *le renard du Dauphiné*. Le Duc s'étoit flatté de pénétrer dans cette Province en 1590. Mais Lefdiguieres, bien loin de lui laiffer prendre aucun avantage, battit fes troupes dans toutes les occafions qui fe préfenterent, lui prit plufieurs places, & le contraignit à fe contenir dans les bornes de fes propres Etats.

Lefdiguieres s'étoit acquis à jufte titre la réputation d'un guerrier très-expérimenté: il rendit de très-grands fervices au Roi dans le Dauphiné, en le contenant fous fon obéiffance, après en avoir chaffé ou affujetti les Ligueurs; & s'étant emparé de Grenoble, il la força de reconnoître Henri pour fon Souverain. Lorfqu'il fe fut rendu maître de cette ville, il envoya un nommé Saint-Julien, fon Secrétaire, pour porter cette nouvelle au Roi & lui en demander le Gouvernement qu'il lui avoit promis un an avant, s'il pouvoit le prendre. Henri avoit fort à cœur de lui tenir parole, mais il appréhendoit de trouver de l'oppofition de la part des Catholiques. Il dit à Saint-Julien de prendre patience, qu'il alloit affembler fon Confeil, & l'inf-

truisit de ce qu'il devoit répondre au cas qu'on le refusât. Effectivement, dès qu'on eût lu la lettre de Lesdiguieres, la plupart des Catholiques & sur-tout d'O, s'y opposerent avec beaucoup de vivacité, alléguant que dans le traité fait avec le Roi & les Seigneurs Catholiques qui l'avoient reconnu après la mort de Henri III, il étoit expressément porté que les Gouvernemens des villes qu'on prendroit ne seroient donnés qu'à des Catholiques, en sorte que le Roi & le Maréchal de Biron, étant les seuls de leur avis, Lesdiguieres fut refusé. Saint-Julien fait une profonde révérence & se retire. Mais rentrant l'instant d'après dans le Conseil : « Messieurs, dit-il, votre réponse inespérée m'a fait oublier un mot ; c'est que, puisque vous ne trouvez pas à propos de donner à mon Maître le Gouvernement de Grenoble, vous avisiez aux moyens de le lui ôter ». Et sans rien ajouter, il sort. Le Maréchal de Biron qui joignoit aux talens du grand guerrier celui de l'homme intégre & serviable, & qui connoissoit les intentions du Roi, parle en faveur de Lesdiguieres, & il parle avec tant de zele & de chaleur, en

diſant que parmi les Catholiques préſens il n'y en avoit pas un qui eût rendu d'auſſi grands ſervices à Sa Majeſté, & qu'il n'étoit pas juſte de priver un brave militaire de la récompenſe qui lui étoit due. L'autorité de Biron, qui lui-même avoit ſigné le traité, empêcha qu'on ne répliquât, & l'on fit ſur le champ expédier le brevet à Leſdiguieres.

Le Pere Cotton, Jéſuite, commença à prêcher à Lyon. Ayant été envoyé à Grenoble, il fit connoiſſance avec M. de Leſdiguieres qui lui donna toute ſa confiance. C'eſt à ce Seigneur que ce Pere eut l'obligation d'être choiſi pour Confeſſeur du Roi Henri IV. M. de Leſdiguieres en ayant parlé au Roi comme d'un grand Prédicateur & d'un homme fort ſavant, il eut ordre de ſe rendre à Paris, dans une circonſtance très heureuſe pour rendre ſervice à ſa Société, car on y parloit alors de ſon rétabliſſement. Ses prédications répondirent à l'idée que Leſdiguieres en avoit donnée au Roi, qui le choiſit pour être ſon Confeſſeur. Après la mort de Henri IV, le Pere Cotton fut auſſi

pendant quelque temps Confeſſeur de Louis XIII.

Henri IV fit peu de temps avant ſa mort le Seigneur de Leſdiguieres Maréchal de France. Le jour que ce nouveau Maréchal prêta ferment à la Cour, il étoit habillé de noir & conduit par M. le Duc de Vendôme. Il avoit à ſon cou une chaîne de pierreries fort riche & à ſon chapeau une grande roſe de diamans. Six Pairs de France, ſavoir, MM. de Vendôme, de Guiſe, de Montbazon, de Rohan, de Sully, & de Bellegarde l'accompagnerent. Auguſte Galland fut ſon Avocat : ſon diſcours ne répondit pas à la grandeur de ſon ſujet, qui fut un Maréchal, non *de néceſſité* tels qu'étoient les Maréchaux de Briſſac, de la Châtre, de Montluc, de Balagny, de Joyeuſe, qui furent honorés de ce titre après la réduction de Paris, mais *des néceſſaires*, lequel avoit joint les armes avec les lettres, & s'étoit rendu par ſes exploits l'admiration de l'Europe, la terreur de l'Eſpagnol & le fléau de la Savoie, ayant toujours été zélé & fidelle ſerviteur de ſon Roi, qui l'honora du titre du pre-

mier & du plus grand Capitaine de ſon Royaume. Tel eſt en effet le titre que Henri donnoit à Leſdiguieres.

Henri avoit pour le Maréchal les ſentimens de la plus vive amitié. Le trait qui ſuit en eſt un ſûr garant. Pendant que Sa Majeſté ſéjournoit à Lyon, en 1595, Leſdiguieres vint dans cette ville pour faire ſa cour au Monarque. Il y avoit long-temps qu'il étoit privé de l'honneur de voir Sa Majeſté, parce qu'il étoit toujours demeuré dans le Dauphiné, dont il étoit le maître abſolu. Il y faiſoit la guerre à ſon gré, ſans prendre les ordres de la Cour. Il eſt vrai qu'il s'y comporta toujours avec beaucoup de courage, de ſageſſe & de prudence; qu'il ſut entretenir une parfaite union entre les Catholiques & les Proteſtans, & qu'il préſerva cette Province de l'invaſion du Duc de Savoie, auquel il donna bien de la peine ſans ſe laiſſer jamais entamer. Lorſque ce héros arriva à Lyon, ſuivi du jeune Créqui ſon gendre, dont nous allons parler, il trouva le Roi qui couroit la bague dans la place de Belle-Cour. Ce Prince l'ayant apperçu

de loin, pique vers lui la lance en arrêt, & lui en présentant la pointe, crie : *Ah! vieux Huguenot, tu en mourras*, & en même temps mettant pied à terre il vole dans les bras de Lesdiguieres qu'il embrasse étroitement & lui fait les plus grandes caresses, en l'assurant qu'il n'y avoit rien qui dépendît de lui à quoi ses services passés ne pussent prétendre.

Plusieurs réponses de ce Maréchal annoncent sa fermeté & sa grandeur d'ame. Le Duc de Savoie construisit un Fort considérable à Barreaux sur les terres de France & à la vue de l'armée Françoise. Le Duc de Lesdiguieres ne dit rien, laisse tout faire, & est unanimement blâmé de tout son camp de souffrir une telle audace. La Cour qui adopte cette façon de penser lui en fait un crime. « Votre Majesté, répond froidement ce grand Général au Roi, a besoin d'une bonne forteresse pour tenir en bride celle de Montmélian ; puisque le Duc de Savoie en veut faire la dépense, il faut le laisser faire ; dès que la place sera suffisamment garnie de canons & de munition, je me

charge de la prendre ». Henri ſentit toute la juſteſſe de ſes vues, & le Maréchal tint ſa parole.

En 1621, Leſdiguieres aſſiégea Saint-Jean-d'Angely & la ville de Montauban; il s'expoſa en ſoldat à ces deux ſiéges. Ses amis le blâmant de cette témérité, *Il y a ſoixante ans*, répondit-il, *que les mouſquetades & moi nous nous connoiſſons.* L'année d'après il abjura le Calviniſme à Grenoble & reçut l'épée de Connétable, *pour avoir*, eſt il dit dans ſes proviſions, *toujours été vainqueur & n'avoir jamais été vaincu.* Pluſieurs Hiſtoriens diſent que l'épée de Connétable fut le prix de la converſion de Leſdiguieres, & par cette raiſon doutent de la ſincérité de cette même converſion.

Un trait qui fait un honneur infini au Connétable de Leſdiguieres, eſt celui que nous allons rapporter. Dans le temps qu'il faiſoit la guerre aux Catholiques, Guillaume *Avanſon*, Archevêque d'Embrun, féroce par ſuperſtition, corrompit un domeſtique de Leſdiguieres & le détermina à aſſaſſiner ſon

maître. *Platel*, c'étoit le nom de ce domeſtique, en trouva plus d'une fois l'occaſion ſans oſer la ſaiſir. Leſdiguieres enfin averti du péril qui menaçoit ſes jours, entre dans ſa chambre, met une épée & un poignard ſur deux lits qui y étoient, appelle ſon domeſtique & lui ordonne de prendre l'une des armes qu'il lui montra. *Platel* obéit, & Leſdiguieres s'armant à ſon tour, puiſque tu as promis de me tuer, lui dit-il, eſſaye maintenant de le faire, ne perds point par une lâcheté la réputation de valeur que tu t'es acquiſe. *Platel* confondu de tant de magnanimité, tombe aux genoux de ſon Maître, qui non-ſeulement lui pardonne, mais continue de s'en ſervir. « Puiſque, dit-il à ceux qui blâmoient ſa conduite, ce valet a été retenu par l'horreur du crime, il le ſera plus puiſſamment encore par la grandeur du bienfait ».

La réputation de Leſdiguieres étoit ſi grande dans toute l'Europe, que la fameuſe Eliſabeth, Reine d'Angleterre, diſoit : « S'il y avoit deux Leſdiguieres en France j'en demanderois un à Henri IV ». Les Lecteurs qui voudroient connoître

connoître plus particuliérement ce grand homme, peuvent consulter sa *Vie* par *Louis Videl* son Secrétaire; Ouvrage curieux & intéressant, qui quoique écrit d'une maniere ampoulée n'en est pas moins fait pour plaire & instruire. Lesdiguieres mourut en 1626, devant Valence, âgé de 84 ans. Ce héros n'étoit pas moins estimable par l'activité & la fermeté de son courage, que par les qualités du cœur, l'humanité & la clémence. En 1586, après sa premiere victoire sur *Devins*, Gentilhomme Catholique du Dauphiné, il écrivoit à Madame de Lesdiguieres son épouse, du milieu du champ de bataille même, ce billet digne d'un Spartiate: *Ma mie, j'arrivai hier ici, j'en pars aujourd'hui, les Provençaux sont défaits. Adieu.*

François de Bonne de Lesdiguieres ne laissa qu'une seule fille légitime, qui épousa Charles de Blanchefort, Sire de Créqui, à condition qu'il prendroit les nom & armes du Duc de Lesdiguieres après la mort de son beau-pere; ce qui fut exécuté. Charles prit le nom de Duc de Lesdiguieres. Mais une créature, nommée *Marie Vignon*, qu'il avoit

enlevée à Ennemond Mutel, son mari, Marchand de soie à Grenoble, avoit donné deux autres filles au Maréchal. Pendant quelques années on tâcha de rendre ce commerce moins public & moins scandaleux. Dès que la femme du Maréchal fut morte, la *Vignon* vint demeurer chez lui. Il la faisoit appeler Madame *de Moyrane*. C'étoit le nom d'une de ses terres. Non-contente d'être servie & traitée comme si elle eût été l'épouse légitime de Lesdiguieres, cette femme vouloit en avoir la qualité à quelque prix que ce fût ; mais il falloit pour cela faire mourir *Mutel*, son premier mari. Le plus grand crime ne coûte guere à une femme perdue & ambitieuse. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que Lesdiguieres, enchanté par cette nouvelle *Circé*, entra dans le complot. Le Colonel Allard, son confident, & l'homme d'intrigue de Charles-Emmanuel, Duc de Savoie, auprès de Lesdiguieres, se chargea de faire assassiner Mutel. Tout le monde le soupçonna bientôt d'être l'instrument dont la Moyrane s'étoit servi pour consommer cette abomination. Le Parlement de Grenoble fit arrêter Allard, sur les

indices qu'on avoit contre lui. Le Maréchal qui s'étoit absenté de la ville pendant que le meurtre se commettoit, y accourut en diligence, dès qu'Allard fut entre les mains de la justice. Mais quel moyen de le tirer des prisons publiques? Lesdiguieres s'y transporte & délivre le prisonnier, sous prétexte que c'étoit un Ministre du Duc de Savoie, auquel il n'étoit pas permis de toucher sans la permission de Son Altesse. Le premier Président irrité d'une violence qui prouvoit clairement la complicité du Maréchal, fit beaucoup de bruit; mais ce fut inutilement: la Cour qui avoit plus besoin de Lesdiguieres que de lui, délivra un acte par lequel Sa Majesté avouoit tout ce que le Maréchal avoit fait pour tirer Allard des mains des Magistrats. Afin que le mariage projeté entre eux parût moins infame, Lesdiguieres voulut que Marie Vignon prît la qualité de Marquise de Tréfort. Il l'épousa enfin dans les formes, en 1617: Hugues, Archevêque d'Embrun, donna sa bénédiction à cette alliance, parce que la Vignon suivoit la Religion Romaine; & Lesdiguieres qui vouloit encore faire le Réformé, se

ſoumit à la cenſure que la diſcipline des Proteſtans de France ordonnoit contre ceux qui ſe marioient ſelon les formes de l'Egliſe Catholique. On rapporte un trait qui découvre bien le génie de Charles-Emmanuel, Duc de Savoie. Convaincu du grand crédit que la Vignon avoit ſur l'eſprit du Maréchal, il ne rougit pas de leur propoſer le mariage du Comte de Sault, petit-fils de Leſdiguieres, avec une Princeſſe de Savoie, & celui de la ſeconde fille de la Vignon, que le Maréchal aimoit tendrement, avec un des fils de Charles Emmanuel. On veut croire que ce n'étoit qu'un artifice du Duc qui avoit un grand intérêt à gagner Leſdiguieres, mais cela ſert à nous convaincre de quoi un Prince ambitieux eſt capable, quand il s'agit de ſatisfaire ſa paſſion.

Le duel du gendre de Leſdiguieres, Charles de Blanchefort, contre Dom *Philippe*, bâtard de Savoie, ſervit beaucoup à le mettre en réputation. La querelle vint d'une écharpe. Créqui ayant emporté un fort ſur les troupes du Duc de Savoie, Dom Philippe preſſé

de se retirer, changea son habit pour celui d'un simple soldat, sans faire attention qu'il lui laissoit une belle écharpe, devenue le partage d'un soldat du régiment de Créqui. Le lendemain un Trompette du Duc de Savoie vient demander les morts : Créqui le charge de dire à Dom Philippe, qu'il fût plus soigneux à l'avenir de garder les faveurs des Dames. Ce reproche irrite le Bâtard de Savoie, qui adresse un cartel à Créqui. Le François porte par terre le Savoyard d'un coup d'épée, lui donne la vie & un Chirurgien pour le panser. On fit courir le bruit que Créqui s'étoit vanté d'avoir eu du sang de Savoie. Le Duc indigné contre Dom Philippe, l'envoya appeler une seconde fois. Le Bâtard de Savoie ne fut pas plus heureux que la premiere : il laissa la vie près du Rhône, en 1599. Depuis ce combat le Sire de Créqui ne cessa de se distinguer; il reçut le bâton de Maréchal de France en 1622, & fut tué d'un coup de canon au siége de Brême en 1638. Ce héros étoit éloquent, poli, magnifique. Il fut envoyé Ambassadeur extraordinaire à Rome, auprès du Pape Urbain VIII, en 1633.

HENRI DE LA TOUR D'AUVERGNE,

VICOMTE DE TURENNE, DUC DE BOUILLON, ET MARÉCHAL DE FRANCE,

Sous Henri IV & Louis XIII.

LA défunion qui fe mit entre le Duc de Mayenne & le Maréchal de Matignon, qui commandoient tous deux dans la même Province, les empêcha d'avoir fur les Huguenots d'autres avantages que la prife de quelques places de peu d'importance. Le Duc de Mayenne eut le chagrin de perdre Caftillon-fur-la-Dordogne. Cette ville appartenoit à la Ducheffe fa femme. La place fut furprife par Henri de la Tour d'Auvergne, Vicomte de Turenne. Ce Prince fit appliquer une échelle à un

endroit de la muraille qui n'étoit point gardé parce qu'on le croyoit inaccessible. On fit à ce sujet la plaisanterie suivante : *Les Huguenots sont bien meilleurs ménagers que le Roi de France : Castillon lui a coûté plus de deux cent mille écus à prendre, elle n'a coûté au Vicomte de Turenne qu'un écu ;* c'étoit le prix de l'échelle dont il s'étoit servi. Cette action eut lieu en 1585 ; le Vicomte étoit encore fort jeune. Turenne donna des preuves de la plus haute valeur à la bataille de Coutras, en 1587. Il se flatta pendant long-temps de devenir le Chef des Huguenots, si Henri IV les abandonnoit ; aussi conseilloit-il au Roi de se faire Catholique. Du Plessis-Mornai au contraire ne cessoit de retenir Henri à son parti.

Pendant que le Duc de Mayenne rétablissoit la tranquillité dans Paris, le Roi rassembloit ses troupes. On étoit à la fin d'Octobre : ce Prince ne mettoit point de différence entre les saisons, lorsqu'il s'agissoit d'acquérir de la gloire & de combattre ses ennemis. Il ne s'étoit point encore vu à la tête d'une armée si considérable depuis le com-

mencement de ſon regne. Il venoit de recevoir de puiſſans ſecours de la part de la Reine d'Angleterre & des Princes Proteſtans de l'Allemagne. C'étoit le Vicomte de Turenne qui avoit traité avec eux, aſſiſté de Jacques Bongars, natif d'Orléans, homme très-habile & très-ſavant, l'un des Négociateurs les plus éclairés de ce temps-là. Il connoiſſoit parfaitement les Cours du Nord, où il avoit été employé par le Roi lorſqu'il n'étoit encore que Roi de Navarre. Bongars avoit préparé les eſprits en ſa faveur, en ſorte que le Vicomte de Turenne obtint, malgré les traverſes qu'il eut à eſſuyer de la part des Miniſtres de l'Empereur, un corps de ſeize mille hommes, partie Reîtres & partie Lanſquenets, quatre pieces de gros canon & quelques pieces de campagne. Les ayant conduits ſur les frontieres, le Roi les avoit joints à Mezieres le 20 Septembre, d'où il ſe rendit le 23 à Sedan.

Ce fut dans cette ville que Sa Majeſté fit conclure le mariage de Charlotte de la Marck, Dame de Sedan & de Bouillon, avec le Vicomte de Turenne, pour le récompenſer des ſer-

vices qu'il lui avoit rendus & dans la vue d'avoir à Sedan un homme affidé qui tiendroit tête au Duc de Lorraine, dont le fils avoit auſſi prétendu à ce mariage, & qui d'ailleurs étoit un des partiſans de la Ligue. Charlotte de la Marck étoit fille de Robert de la Marck, Prince ſouverain de Sedan, & de Françoiſe de Bourbon-Montpenſier, & devenue héritiere de cette Principauté par la mort de ſon frere Guillaume Robert de la Marck, Duc de Bouillon, arrivée à Geneve en 1588. Il avoit défendu par ſon teſtament que ſa ſœur épouſât un Catholique, & le Vicomte de Turenne étoit de la Religion Prétendue-Réformée.

Le mariage du Vicomte de Turenne fut célébré à Sedan, le 11 Octobre 1591, en préſence du Roi qui s'y rendit exprès pour aſſiſter à cette cérémonie. Sa Majeſté s'étant retirée après avoir vu coucher la mariée, & le Vicomte ayant conduit le Roi dans ſon appartement, lui dit : « Votre Majeſté m'a fait aujourd'hui beaucoup d'honneur, je veux lui en témoigner ma reconnoiſſance. Je la prie de m'excuſer & de n'être pas inquiete ſi je ne couche pas ſous le

même toit pour veiller à la sureté de sa Personne, mais j'y ai mis bon ordre ». Le Roi lui demande alors ce dont il s'agit. « Sire, lui répond-il, vous le saurez demain matin, je n'ai pas le temps quant à présent de vous le dire ». Il part aussi-tôt avec un corps de troupes qu'il avoit préparé, se rend maître de la Ville de Stenay & vient en apporter la nouvelle au Roi à son lever. « Ventre-saint-gris, lui dit ce Prince, je ferois souvent de semblables mariages, & je serois bientôt maître de mon Royaume, si les nouveaux mariés me faisoient tous de pareils présens de noces. Mais en attendant, allons chacun à nos affaires ».

Après une conduite si noble & si généreuse, le nouveau Duc de Bouillon, poussé par l'ambition de se voir à la tête des Protestans, se conduisit si mal à l'égard du Roi, malgré les bienfaits qu'il en avoit reçus, que ce Prince fut obligé de lui faire sentir tout le poids de son autorité. Les Ducs de Nevers & de Bouillon essuyerent d'abord de vifs reproches de la part de Henri. Nevers y fut si sensible, qu'il en tomba malade & mourut quinze jours après. Le Roi

ayant appris ſon indiſpoſition & ce qui l'occaſionnoit, en eut un extrême regret. Il l'envoya viſiter pendant ſa maladie & lui fit dire qu'il vouloit l'aller voir. Mais le Duc le fit prier de n'en pas prendre la peine, n'étant pas en état d'être vu de Sa Majeſté. Il lui recommanda ſeulement le Duc de Rhételois ſon fils. Un pareil exemple doit apprendre aux Rois de quelle conſéquence ſont leurs reproches ; ce n'eſt pas la ſeule fois que pareille choſe eſt arrivée. Le Duc de Nevers étoit un Seigneur du plus grand mérite : il mourut encore jeune.

Le Maréchal de Bouillon, tant de fois comblé des bienfaits de Henri IV, fut accuſé d'avoir été d'intelligence avec le Duc de Biron & le Comte d'Auvergne, & de ſolliciter les Religionnaires parmi leſquels il avoit un grand crédit. Le Roi preſſa pluſieurs fois Bouillon de venir en Cour ſe juſtifier : il le promit d'abord, mais il changea bientôt d'avis, dit Dupleix, craignant que le Roi, pour adoucir les Catholiques Romains irrités du ſupplice de Biron, ne lui en fît de même. Il prit le parti

de s'en aller à Castres, où étoit établie la Chambre pour le Languedoc, de laquelle dépendoit le Comté de Turenne; & le Duc écrivit au Roi, suppliant Sa Majesté avant de se présenter devant Elle, qu'il se justifiât des calomnies de ses ennemis, & de trouver bon que ce fût en cette Chambre, suivant le privilége accordé aux Prétendus-Réformés; ce qu'il fit & ce qui irrita beaucoup le Roi, voyant qu'il vouloit se constituer lui-même des juges, contre les lois du Royaume.

Il parut en 1605 un petit Ecrit intitulé: *Le Gentilhomme Allemand au Roi;* discours libre, hardi & bien fait, dit l'Etoile. Henri IV l'ayant lu, dit tout haut: *Le Duc de Bouillon a passé par ici.* L'Auteur de ce discours, suivant ce qu'on en rapporte dans les notes sur l'Etoile, étoit un séditieux, propre à soutenir les Huguenots contre l'Etat. Le Roi qui savoit en partie les intrigues du Maréchal de Bouillon avant & après sa retraite du Royaume, crut qu'il avoit beaucoup de part à ce discours. Ce Maréchal depuis la conversion du Roi étoit devenu le Chef des

Huguenots de France. Il travailla ſecrétement pour s'aſſurer de la protection du Roi d'Angleterre & des Proteſtans d'Allemagne, ſous le prétexte que la Religion Prétendue-Réformée étoit en danger : d'un autre côté, voyant que le Marquis de Roſny tenoit auprès du Roi la place qu'il y tenoit auparavant, & que ſans ceſſe il éclairoit ſes actions, il ſe jeta entiérement du côté des Religionnaires, qui ſous prétexte de leur liberté & ſureté de conſcience, fatiguerent la Cour par de nouvelles demandes & formerent le deſſein d'une Démocratie en France, dont le Duc de Bouillon ſe promettoit non-ſeulement d'être le Général de leur armée, mais encore le Protecteur & le Souverain de cette nouvelle République. Le Roi qui avoit découvert tous ſes deſſeins, lui écrivit qu'il lui conſeilloit en ami de ſe rendre auprès de lui. Il mépriſa ſes avances, & tâcha d'excuſer ſon refus ſur une prétendue délicateſſe de n'oſer paroître devant Sa Majeſté, comme nous venons de le dire. Le Roi offenſé de toute ſa conduite, avoit pris le parti de le faire arrêter ; mais il fut averti par le Duc de la Tremouille ſon beau-frere, & ſor-

tit du Royaume, y laissant des sujets propres à remuer & à exciter une sédition.

L'Auteur du Panégyrique de Henri IV justifie ici en partie le Duc de Bouillon. Quelques Ecrivains, dit-il, prétendent mal à propos que le Duc de Bouillon avoit voulu s'emparer des Provinces qui sont situées au-delà de la Loire jusqu'au Rhône & jusques aux Pyrenées; mais rien n'est moins vraisemblable, puisque les Espagnols ne s'étoient point emparés de ces Provinces, & qu'occupés à Ostende & défaits à Nieuport, ils étoient alors absolument hors d'état de prétendre à cette difficile conquête.

Quoi qu'il en soit, Turenne avoit de grands torts vis-à-vis du Roi, qui l'avoit fait Duc de Bouillon & Prince Souverain de Sedan, en lui faisant épouser l'héritiere de ce Duché & de cette Principauté. Comme Henri vouloit se conserver un Seigneur qui l'avoit très-bien servi quand il n'étoit que Roi de Navarre, il ne cessa de l'engager à revenir à la Cour: mais ce Seigneur prit

le parti de se retirer à Geneve & ensuite à Heidelberg auprès du Comte Palatin du Rhin. Là il fut conseillé d'employer ses amis pour appaiser le courroux du Roi, plutôt que d'opposer la force aux armes de Sa Majesté. Plusieurs Princes & Souverains s'employerent inutilement pour fléchir Henri IV. Il souffrit cependant que la Princesse d'Orange, fille du feu Amiral de Châtillon, se mêlat de cette réconciliation, pourvu que le Duc de Bouillon donnât pour gage de sa fidélité la garde du Château de Sedan, & que le Roi y mettroit tel Gouverneur qu'il lui plairoit. Le Maréchal ayant fait quelques difficultés sur cette condition, le Roi donna ordre, au mois de Mars 1606, au Duc de Sully de faire marcher son armée vers Sedan. Le 15 du même mois Henri partit de Paris pour aller assiéger cette place. Ce fut à cette occasion qu'on fit courir dans la Capitale le Quatrain suivant, extrait des Centuries de *Nostradamus.* Cette folie des Prophéties revenant aujourd'hui à la mode, il est bon de faire voir que nos Gothiques aïeux n'avoient pas moins que nous cet esprit de divination, de sorcellerie & de prescience,

dont nous sommes déjà si fort engoués.
Voici le Quatrain :

Lorsqu'un Siron gourmandera la France,
Du vent du Sud l'impétueux effort
Battra *la Tour* pour l'ôter de la danse;
Garde le heurt, le *Diable* n'est pas mort.

Ce Siron est Rosny. On prétend que la Maison de la Tour d'Auvergne vient de *Robert le Diable*. Quoi qu'il en soit de ces sottises prophétiques, l'armée du Roi, composée de vingt-cinq mille hommes & de cinquante pieces de canon, s'avança vers Sedan. L'approche de ces troupes obligea le Duc de Bouillon de supplier Sa Majesté de vouloir l'écouter. Le Roi députa le sieur de la Vieuxville & Villeroi pour l'entendre. Ce dernier, dit Mezeray, n'étoit point d'avis de faire la guerre au Maréchal, ni que le Roi s'avançât jusqu'à Sedan. Il y trouvoit de grandes difficultés dont les suites étoient dangereuses. Sedan, disoit-il, est une place imprenable. Le Maréchal avoit des intelligences au-dedans & au-dehors du Royaume. Le parti Huguenot, dont il étoit le Chef, étoit prêt à s'ébranler, toute l'Allemagne à prendre les armes, toute l'An-

gleterre à passer la mer pour le soutenir. Le Maréchal même avoit de fortes levées en Suisse & aux Pays-Bas, qui marcheroient au premier coup de tambour. Mais le Roi, persuadé par Sully, marche vers Sedan, & cette approche oblige le Maréchal d'en venir à un accommodement qui se fait à Torcy, dernier village du Royaume. Après plusieurs discours de part & d'autre, le Duc de Bouillon reconnoissant qu'il étoit raisonnable que le sujet s'humiliât devant son Roi, & que le plus foible reçût la loi du plus puissant, promit de laisser pour quatre ans le Château de Sedan entre les mains de celui que Sa Majesté voudroit choisir; que les quatre ans passés, ledit sieur de Bouillon seroit remis en la possession & au Gouvernement de son Château, mais qu'à l'avenir, s'il manquoit de fidélité, Sa Majesté pourroit transférer son droit à d'autres; à condition aussi qu'une abolition en forme lui seroit accordée de tout ce qu'il avoit pu dire ou faire contre le service de Sa Majesté, & que la mémoire en seroit supprimée, sans qu'il fût obligé de comparoître personnelle-

ment en sa Cour de Parlement pour y faire enregistrer ses Lettres d'abolition, & qu'il seroit confirmé dans ses Etats, honneurs & qualités. Après avoir signé cette promesse, le Roi lui permit de venir le saluer; il étoit alors à Donchery, & pour lui persuader qu'il le recevoit en véritable ami, il voulut qu'il se présentât dans sa chambre avant son lever & le lever de la Reine. Il fut très-gracieusement reçu de Leurs Majestés. Le Roi lui dit que ce n'étoit point tant la place de Sedan qui le touchoit & l'avoit fait agir, que le bon service qu'il attendoit de sa personne. Le même jour le Roi & la Reine entrerent dans Sedan aux acclamations de tous les habitans. Le sieur de Nettancourt en fut fait Gouverneur par le Roi. Henri remit quelque temps après cette place au Duc de Bouillon, aimant mieux, dit-il, le voir à Sedan que dans les Cours d'Allemagne, & il le traita depuis avec autant de bonté que s'il ne s'étoit jamais écarté de son devoir.

Après la mort de Henri IV, Bouillon vint saluer le nouveau Roi Louis XIII

au Louvre, où il fut très-bien reçu de la Reine-Mere & du Monarque. Ainsi que la plupart des Seigneurs de la Cour, il entra dans les cabales qui eurent lieu alors pour être du Conseil. Six semaines environ après le décès du Roi, le Duc de Bouillon se racommoda avec le Duc de Sully. Le Maréchal le regardant comme le premier auteur de tout ce qui avoit eu lieu quatre ans auparavant au siége de Sedan, ne l'avoit depuis ce moment ni vu ni regardé de bon cœur. Bouillon avoit très-mal mené M. de Sully, & sans M. de Guise qui se mit entre eux deux, l'affaire auroit eu des suites sanglantes. Entre autres paroles offensantes, le Maréchal de Bouillon dit à Sully, qu'il ne *se haussât point davantage, qu'il n'avoit pas toujours été ce qu'il étoit;* que quant à lui, Duc de Bouillon, *il seroit toujours ce qu'il avoit été.* La raison d'Etat & leur Religion, qui étoit la même, amenerent cette paix si essentielle entre ces deux Seigneurs. Le Ministre Ferrier, en qui l'un & l'autre avoient une grande confiance, fut voir M. de Sully & lui représenta la nécessité de s'ac-

corder dans la conjonſture préſente des affaires, ſi bien que leurs ennemis ne puſſent tirer aucun avantage de leurs diviſions. Sully conſentit à tout ce que le Miniſtre Ferrier exigea de lui. Le Duc de Bouillon & lui s'embraſſerent en s'offrant la main l'un & l'autre, & en ſe jurant réciproquement une ſincere amitié & une réconciliation fraternelle. Ils ſe ſéparerent enſuite bons amis, à la grande ſatisfaction de tous les honnêtes gens.

Quelque temps après, le Prince de Condé de retour en France, s'étant uni avec le Comte de Soiſſons, réſolut de faire éloigner Sully de la Cour. Condé en fit même parler au Duc de Bouillon, qui dit qu'il ne pouvoit rien arriver au Duc de Sully qu'il n'eût mérité, mais qu'il n'y vouloit en rien contribuer, tant parce qu'il jugeoit bien qu'il n'étoit pas néceſſaire, que parce qu'il ne vouloit pas que les Huguenots lui puſſent reprocher qu'il eût éloigné ſon frere (de croyance) du Miniſtere. Alors le Prince & le Comte en parlerent eux-mêmes à la Reine; les Miniſtres les ſeconderent, & le Marquis d'Ancre lui donna

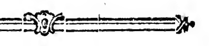
le dernier coup. *Voyez l'article de Sully.*

Pendant la minorité de Louis XIII & la Régence de Marie de Médicis, le Duc de Bouillon joua un grand rôle parmi les Seigneurs qu'on appeloit alors *les Mécontens.* Mais il fut obligé comme eux de faire sa paix avec la Cour, & cette paix, comme on peut bien se l'imaginer, se faisoit rarement à l'avantage de ceux qui fomentoient les divisions dans l'espérance d'en tirer parti. Une vérité cependant qui peut servir à l'éloge du Duc de Bouillon, c'est qu'il fut long-temps un des plus modérés des Mécontens. Il s'étoit retiré à Sedan, où il vecut plusieurs années dans une tranquillité du moins apparente.

Ayant perdu la Princesse sa premiere femme, sans en avoir d'enfans, le Duc de Bouillon épousa en secondes noces une Princesse de la Maison de Nassau. Cette grande alliance jointe à ses talens militaires lui donna le plus grand crédit à la Cour de Louis XIII; aussi la Reine-Mere eut-elle soin de le ménager. Le Duc après avoir pendant long temps

intrigué & cabalé avec les autres Mécontens du Royaume, alla mourir en paix dans sa Principauté de Sedan. Il avoit singuliérement embelli cette ville depuis qu'il en étoit Souverain. Ce Prince avoit le goût des arts, & quoiqu'il fût assez peu instruit, il aimoit les Gens de lettres & les protégeoit.

Fin du second Volume.



TABLE

De ce qui eſt contenu dans ce ſecond Volume.

Fin de la Table du ſecond Volume.

